This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

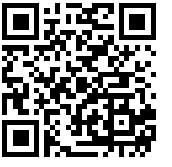

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
064
NA
Ser. 6
V. 14-15

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1917-1918

CLXVIII^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME XV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1918

Digitized by Google

Digitized by Google

NAN
Per. G v. 6

Extrait du nouveau règlement voté par l'Académie le 28 mai 1915.

Article 28

Il y a chaque année deux séances publiques.

L'une a lieu dans le courant du mois de mai ; l'autre en novembre ou décembre.

Elles ne doivent pas durer plus de deux heures.

L'heure de la séance est fixée par le président, qui nomme deux commissaires pour en faire les honneurs.

L'ordre de la séance publique de mai est réglé ainsi qu'il suit :

1° Compte rendu annuel ;

2° Discours des récipiendaires dans l'ordre de leur réception et réponse du président ;

3° Lectures dont la Société a fait choix pour cette séance ;

4° Proclamation du bureau nouvellement élu.

L'ordre de la séance de novembre ou décembre est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture des rapports sur les prix accordés par l'Académie ou par les Sociétés qui se sont placées sous son patronage ;

2° Indication des sujets mis au concours ;

3° Distribution des prix.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION

DE M. ÉMILE DUVERNOY

VICE-PRÉSIDENT

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas moi, vice-président de l'Académie, qui devrais ouvrir cette séance. Mais notre président, M. Le Joindre, colonel en retraite, a repris sa place dans l'armée dès le premier jour de la guerre, et la satisfaction est grande pour notre compagnie d'avoir à sa tête ce bon serviteur du pays.

Une autre satisfaction nous a été donnée récemment : l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Auguste Prost aux deux volumes de mémoires publiés par l'Académie de Stanislas pour les années 1914-1915 et 1915-1916. La lettre qui nous fait part de cette distinction l'explique de la sorte : « L'Académie des Inscriptions est heureuse d'honorer ainsi une société dont l'activité ne s'est pas démentie pendant les périodes les plus difficiles de la présente guerre. » Nous sommes touchés de cet éloge venant de la plus haute autorité scientifique de notre pays.

Digitized by Google

Et ce prix emprunte une valeur particulière à la personnalité de celui qui l'a fondé et dont il porte le nom. Auguste Prost était un de ces vieux Messins, irréductibles dans leur foi patriotique et dans leur espoir de jours meilleurs, qui ne se résignèrent jamais à la conquête allemande. On écrira un jour l'histoire de la résistance à cette conquête en Alsace et en Lorraine et on dira que dans sa protestation digne, grave, presque silencieuse, Metz eut pour modèles un grand évêque, Mgr Dupont des Loges, et un grand érudit, Auguste Prost. Celui-ci voulut continuer le bon combat jusqu'après sa mort, arrivée en 1896, et par son testament, il fonda la collection des *Mettensia*, que dirige la Société des antiquaires de France, et le prix Auguste Prost, que décerne l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, afin de favoriser les travaux écrits en langue française et dans un esprit français sur le passé de Metz et de la Lorraine. Il nous plaît de voir associé à la vie de notre Académie pendant la guerre le nom de ce bon Messin et de ce bon Français.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. Édouard BINET

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Il y a, ce me semble, quelque adoucissement à l'amertume des jours présents quand, détournant un instant les regards du spectacle des horreurs de la guerre sauvage que nous fait un ennemi auquel sont étrangères les lois dictées par la simple humanité et les règles les plus sacrées du droit international, on repose sa vue sur le tableau réconfortant des vertus privées dont la famille française est le théâtre, théâtre discret, au rideau à demi fermé, qui ne laisse entrevoir qu'à regret les beaux actes de tant d'humbles héros du devoir.

On ne s'était pas contenté, dans la littérature d'outre-Rhin, de proclamer la déchéance irrémédiable des races latines, et vous savez comment la France, pour sa part, a répondu depuis plus de trois années à cette allégation mensongère. La campagne de dénigrement systématique s'était étendue aux mœurs familiales de notre pays : volontiers, on oppo-

Digitized by Google

sait à la pureté du foyer germanique, à la douce harmonie régnant entre ses membres, la désagrégation progressive du foyer français, sapé dans sa base par l'immoralité, l'oubli de la loi de fidélité, la perte du respect filial et la désertion du grand devoir de dévouement qui est le ciment de l'édifice. Hélas ! reconnaissons-le, trop d'œuvres littéraires malsaines, répandues à profusion à l'étranger, lues avec avidité par ces chevaliers de la vertu, ont pu créer chez ceux qui ne guettaient que nos défaillances un état d'esprit propice à cette analyse psychologique. Qu'il y ait eu des censeurs de bonne foi, induits en erreur par des tableaux trompeurs, c'est possible, mais combien de nos détracteurs n'ont certainement été guidés que par la passion aveuglante et l'orgueil délirant qui leur fait apparaître le Germain sous les traits d'un surhomme et la race teutonne sous la figure d'une race supérieure, prédestinée à la domination du monde ! Soyons plus modestes et demeurons véridiques. Ce serait se créer une illusion fâcheuse que de fermer les yeux sur les tares dont notre société peut être affligée, sur les lézardes qui se manifestent çà et là, chez nous, dans l'édifice familial, mais il est permis d'affirmer que la source des vertus privées n'est pas tarie sur le sol français, que la piété familiale, le dévouement, la charité, se manifestent encore largement dans tous les milieux sociaux. Les prix que décerne aujourd'hui l'Académie de Stanislas, pour honorer, récompenser des vies de devoir, d'abnégation, de sacrifice, en dévoilant les mérites cachés de tant d'humbles femmes du peuple

Digitized by Google

notamment, vont être un témoignage éloquent de la vérité de notre affirmation. Encore ne sont-ce là que des exemples entre mille : si, grâce à d'heureuses indiscrétions, quelques noms ont pu nous être dévoilés, combien restent inconnus de ces dévouements confinés sans bruit dans l'intimité du foyer domestique!

C'est la piété filiale qui va d'abord nous offrir le touchant tableau des vertus de famille.

La fondation Jules Gouy, une des plus anciennes, met, pour la récompenser, à la libre disposition de l'Académie une somme annuelle de 600 francs.

C'est sur ce fonds qu'elle prélève 200 francs au profit de Mlle Jeanne **Dortel** (1), nom qui n'est pas sans éveiller des souvenirs au sein de notre Compagnie. En 1884, elle a décerné à Mlle Marie Dortel un prix de dévouement quasi maternel pour avoir adopté deux nièces, orphelines, après avoir soutenu jusqu'à leur trépas les père et mère de ces enfants, gravement atteints dans leur santé et leurs affaires. Or, de ces deux nièces, l'une est précisément Jeanne Dortel, qui recueille cette année les suffrages de l'Académie, et dont la sœur, entrée en religion, a été surprise en Belgique par l'invasion, sans qu'on ait pu avoir jusqu'ici des nouvelles de son sort. Jeanne Dortel n'a pas été une ingrate vis-à-vis de

(1) 32, rue Sainte-Marie.

Digitized by Google

la mère adoptive dont elle a reçu jadis les soins vigilants; voyant celle-ci affaiblie par l'âge et la maladie, incapable de travailler, cette excellente nièce, malgré une santé des plus délicates, assume vaillamment la charge de pourvoir par son labeur personnel aux besoins de celle dont elle partage la vie. Employée, depuis seize ans, dans un atelier de confection de la rue Jeanne-d'Arc, elle y a conquis, d'autre part, une réputation d'excellente ouvrière, se faisant remarquer aussi par une conduite irréprochable et une tenue parfaite. Sa vie est toute de travail et de dévouement; rien ne peut ébranler son courage, elle demeure ferme, en toutes circonstances, dans l'accomplissement de la tâche qu'elle s'est donnée; elle l'a encore prouvé récemment, quand, au mois d'octobre dernier, elle a vu ses jours mis en danger dans une soirée tragique, alors qu'une bombe éclatait dans le voisinage immédiat de sa demeure. Aussi dans le quartier de Mon-Désert tous admirent-ils un mérite qui s'ignore lui-même.

Le reliquat de 400 francs sur la fondation Gouy est partagé d'une façon égale entre Mlles Marie Colle, Blanche Cratelet, Maria Keller et Juliette Parmentier.

Mlle Marie **Colle** (1) est l'aînée de quatre enfants, dont l'un, élève du grand séminaire, est décédé à vingt-deux ans cette année même. Marie a vingt-huit

(1) 42, rue du Grand-Verger.

Digitized by Google

ans et tient, avec l'aide de sa mère et de sa sœur plus jeune, un petit atelier de couture qu'elle dirige, car elle doit pourvoir pour une notable part aux dépenses du ménage, le père, sexagénaire, ne gagnant comme manœuvre à l'usine Lang que 3 francs par jour. Par malheur, l'état de santé de cette jeune fille, comme celui de sa sœur, est très précaire, et c'est la cause de fréquentes interruptions de travail. Prenant sérieusement son rôle d'aînée, elle a vaillamment secondé sa mère dans l'éducation de ses frères et sœurs. On nous l'a dépeinte comme animée des sentiments les plus nobles, comme un modèle de piété filiale.

Mlle Blanche **Cratelet** (1), née en 1893, a été, bien jeune encore, à l'école du malheur; dans les moments les plus pénibles, elle a su se montrer à la hauteur de ses devoirs. Sa mère, victime de l'inconduite de son mari, avait dû, pour se soustraire aux mauvais traitements, renoncer à la vie commune et était venue habiter la rue de la Source avec sa fille. C'est là qu'elle a succombé, en 1916, après cinq années de souffrances, à une cruelle maladie, pendant laquelle ce fut à Mlle Blanche Cratelet qu'incomba la lourde tâche de subvenir par son travail de lingère aux besoins du petit ménage et d'assurer le pain quotidien, tout en prodiguant, jour et nuit, ses soins à la pauvre infirme avec autant de dévouement et de patience que d'intelligence et d'égalité d'humeur.

(1) 41, rue de la Source.

Digitized by Google

Après la mort de sa mère, Blanche entra au service de maîtres auxquels elle donne pleine satisfaction; de ses gages, elle prélève une bonne part pour améliorer, autant que faire se peut, la triste situation d'un frère prisonnier de guerre en Allemagne. Un instant, la vie, si rude à cette pauvre fille, a paru lui sourire : elle était sur le point de se marier et faisait des rêves de bonheur, quand la guerre éclata. Son fiancé a disparu depuis la bataille de Morhange; elle reste très fidèle à son souvenir.

Mlle Marie **Keller** (1), qui a aujourd'hui trente et un ans, s'était fait remarquer dès sa jeunesse par une conduite exemplaire, une ardeur infatigable au travail et une affection profonde pour les siens. Après avoir fait son apprentissage sous la direction de sa mère et travaillé à domicile pour diverses maisons de la ville, elle est entrée, il y a huit ans, aux Magasins Réunis où elle est employée à la fois comme coupeuse et vendeuse au rayon des chemises d'homme. Son chef de rayon la proclame une ouvrière d'élite, active, capable et dévouée, et note en particulier qu'elle a fait preuve de sang-froid et de courage pendant les bombardements; il reconnaît également qu'au milieu des difficultés nées de la guerre, elle a rendu à la maison les plus notables services. C'est ainsi que, grâce à son concours aussi intelligent que zélé, alors que le désarroi né des événements entraînait la fermeture de maints ateliers de la ville, les Magasins Réunis ont pu organiser un atelier de lin-

(1) 22, rue des Ponts.

Digitized by Google

gerie qui occupe cent cinquante ouvrières et sauva bien des jeunes filles de la misère ou de pis encore. Mlle Keller, en cette circonstance, a bien mérité de ses sœurs de la classe laborieuse. Mais c'est au sein de sa famille qu'elle a trouvé le plus naturellement à exercer les facultés d'une âme généreuse qui s'oublie elle-même pour se consacrer aux autres. Dans les années difficiles, elle a contribué de son salaire à l'entretien du ménage; elle a, sur son modeste gain, accru par des besognes supplémentaires accomplies le matin avant de se rendre à son travail, le soir aux veillées longuement prolongées et jusque dans le court intervalle accordé pour le repas de midi, pourvu aux frais entraînés par l'éducation d'un jeune frère qui se destinait au sacerdoce. Ce dernier est aux armées depuis le début de la guerre; sa sœur se fait une joie de travailler, de se priver encore pour lui procurer les douceurs que nous sommes si heureux d'envoyer à nos soldats : elle agit de même pour d'autres militaires sans famille ou sans nouvelles des leurs, retenus en pays occupés. Toutes les occasions semblent bonnes à cette femme de cœur et de modeste condition pour faire le bien, et sa seule ambition est d'entourer ses parents de soins, pour achever plus tard sa vie auprès de ce frère, objet de sa sollicitude.

C'est encore une courageuse jeune fille qui nous apparaît en la personne de Mlle Juliette **Parmentier** (1). Née en 1887, elle a soutenu pendant plu-

(1) 232, rue de Strasbourg.

Digitized by Google

sieurs années avec ses faibles gains une mère veuve et sexagénaire, longtemps alitée, impuissante à tout travail; elle a eu la douleur de la perdre le 11 mai dernier. C'est sur la fille seule que reposait toute la charge de l'entretien du ménage, car un frère marié n'avait pas de ressources suffisantes pour lui venir en aide, et d'ailleurs la mobilisation a appelé ce frère sur le front depuis le commencement de la guerre. Aussi Juliette Parmentier a-t-elle épuisé et au delà la toute petite avance dont elle pouvait disposer; sans doute, elle est ouvrière dans un atelier de couture, mais elle ne peut faire, depuis la guerre, que des demi-journées, avec un gain qui ne s'élève pas au delà de 1f 75, pour consacrer l'après-midi aux travaux de la maison et aux soins du ménage. Auprès de sa mère malade, ce fut un dévouement de tous les instants dont une parfaite égalité d'humeur et une grande douceur doublaient le prix.

Une autre fondation, due à la libéralité de Mlle Mangeon, permet à l'Académie de décerner un prix de piété filiale d'une valeur de 100 francs à Mme Marguerite **Pourcher**, de Crépey (Meurthe-et-Moselle). Orpheline dès l'âge de trois ans, elle eut le bonheur d'être adoptée par d'excellentes gens qui s'efforcèrent de l'élever dans les meilleurs principes; elle leur voua en retour une reconnaissance et un dévouement sans bornes, renonçant, pour se consacrer entièrement à la famille qui l'avait recueillie, au désir qu'elle avait d'obtenir des brevets pour se vouer à l'enseignement. En 1910 (elle avait alors dix-

Digitized by Google

sept ans), la mort de son père adoptif lui imposa la charge de travailler pour subvenir aux besoins de la veuve qu'il laissait dans une situation difficile. Brodeuse, une des plus réputées du pays, cette brave fille ne redouta pas d'allonger indéfiniment les journées, de prendre sur les nuits pour accroître ses gains. Mais voici la guerre : les bras manquent pour la moisson et les autres travaux agricoles; sans hésitation, Marguerite quitte son travail délicat et fragile pour se livrer au dur labeur de la terre; rien ne la rebute, elle sait que c'est pour elle le moyen de servir la patrie, de coopérer à l'œuvre nationale : aussi tout le village la vit avec admiration ne reculer devant aucune fatigue et demeurer toujours alerte et vaillante. Une tendre affection unissait la mère et la fille adoptive; elle vient d'être brisée par le décès de la mère, de sorte que Marguerite Pourcher se retrouve à vingt-quatre ans plus orpheline qu'elle ne l'a jamais été. Son courage habituel ne lui fera pas défaut; sa conduite irréprochable la préservera des dangers de la solitude; elle voudra rester digne de ceux auxquels elle aurait désiré prodiguer plus longtemps les témoignages de sa piété filiale.

Avec Mlle Marie **Masson** (1), nous sommes encore en face d'un modèle de piété filiale, mais d'une piété qui s'est manifestée par un acte de dévouement assurément extraordinaire. Je pourrais dire com-

(1) 7, rue de l'Hôpital-Militaire.

Digitized by Google

ment elle s'est consacrée pleinement à une mère, restée veuve après quelques années de mariage, et dont elle est l'unique soutien, ayant renoncé pour cela, depuis plusieurs années, à un poste d'institutrice communale; mais j'ai hâte d'arriver à un acte récent qui la met hors de pair. Mme Masson mère tenait depuis quarante ans l'emploi de concierge au Mont-de-piété, entourée de l'estime et de la confiance de l'Administration, quand, en 1916, les terribles effets de bombardements par pièce à longue portée se manifestèrent à diverses reprises dans le voisinage immédiat de sa demeure; les émotions qui en furent la conséquence inévitable étaient de nature à causer une crise fatale pour une femme âgée, atteinte d'une maladie de cœur. Que fait Marie Masson? Elle va installer sa vieille mère dans une localité où la tranquillité de celle-ci sera assurée et revient prendre sa place dans la loge, pour conserver à cette mère le cordon qui depuis tant d'années lui permet de gagner honorablement sa vie; gardienne de l'immeuble dont la situation topographique rend le séjour plutôt périlleux, et dont une solitude complète en rend le séjour plus impressionnant encore durant la nuit, cette femme qui n'a pas quarante ans, demeure au poste qu'elle a volontairement accepté par amour filial; sentinelle vigilante, elle garde une âme tranquille et ferme, même quand se produisent encore de ces explosions dont elle a vu et éprouvé de près les terribles manifestations. L'Académie a pensé que le prix Cardin-Roussel, d'une valeur de 200 francs, serait une récompense

Digitized by Google

bien modeste de ce dévouement filial doublé de courage civique.

Le prix annuel de 300 francs, que la générosité de M. de Goussaincourt a établi pour récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, pouvait-il trouver un plus juste emploi que l'attribution qui en est faite à Mme veuve **Bagard** (1)? On en jugera. Au lendemain de son mariage, elle eut le chagrin de perdre sa mère; son père, M. Beaufillon, l'un des fondateurs et des membres les plus zélés de la Société de secours mutuels d'Alsace-Lorraine, restait seul, infirme, incapable de subvenir à ses besoins. Elle n'hésita pas à l'accueillir à son foyer. Pendant trois ans, elle l'entoura de la plus tendre sollicitude, trop heureuse d'essayer d'apporter personnellement un soulagement à ses souffrances pour que la pensée lui vînt jamais d'alléger sa tâche par l'acceptation d'une aide étrangère, même lorsque l'aggravation de l'état du malade par suite d'une paralysie complète nécessita, jour et nuit, des soins de tous les instants. Le père venait de rendre le dernier soupir et Mme Bagard était à peine remise des fatigues subies à son chevet qu'une nouvelle épreuve se dressait devant elle. La santé de son mari, peintre en bâtiments, s'altérait, ses forces s'épuisaient au point de le contraindre à interrompre fréquemment son travail. Pour suppléer au déficit du gain familial résultant

(1) 5, rue Sainte-Anne.

Digitized by Google

de chômages répétés et pourvoir à l'entretien d'un ménage de quatre personnes, la vaillante femme dut redoubler d'activité et prolonger fort avant dans la nuit ses veilles laborieuses. Une crise d'urémie enlevait dans l'hiver 1912, après de vives souffrances, le compagnon de sa vie. Les économies du ménage avaient été englouties dans la dernière maladie; il fallut que la veuve, d'une santé peu robuste, fît face par un labeur acharné à de lourdes charges. Longtemps giletière dans diverses maisons, elle travaille maintenant pour l'atelier municipal de confection militaire. Son gain journalier est modeste, environ 2 francs. La force qu'elle puise dans ses convictions religieuses l'aide à accepter sa triste situation. Elle a, du reste, la consolation de voir ses deux enfants répondre pleinement aux efforts de sa sollicitude maternelle. Une fille aînée, de quinze ans, a obtenu l'emploi de secrétaire à l'économat de l'hôpital civil où ses services sont très appréciés; un fils de dix ans se fait remarquer à l'école Ory par son zèle et sa bonne tenue. Mme Bagard ne fut pas seulement une fille des plus dévouées, elle a été une excellente épouse, et tous ceux qui l'approchent la citent comme une mère de famille exemplaire. A tous ces titres, elle est digne de bénéficier de la fondation René de Goussaincourt.

L'importante fondation due à la libéralité de M. Charles Bour (rente annuelle de 1.800 francs), qui, sur la volonté de son auteur, doit être employée en des prix de 300 ou 400 francs, à remettre à des

Digitized by Google

jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents, va faire cette année six heureuses qui recevront chacune 300 francs.

C'est d'abord Mlle Catherine **Dresse** (1), qui, ayant eu, en 1881, la douleur de perdre sa mère, resta seule avec un père qui, sans doute, était encore dans la force de l'âge, mais que la maladie, les infirmités privaient des moyens de faire face à ses besoins. C'est alors que Catherine Dresse entra comme vendeuse à la confiserie Lalonde où elle est encore; on y fait le plus grand cas et le plus grand éloge de ses services dévoués. Sa vie se partage entre ses occupations quotidiennes et les soins dont elle entoure son père, aujourd'hui septuagénaire, avec la vigilance la plus assidue et la plus délicate prévenance. Pour le distraire, elle s'est imposé la charge supplémentaire de louer un jardin qu'elle cultive, le matin, avant d'aller au travail, le soir, en revenant de sa journée, laissant au vieillard l'illusion qu'il fait tout. Quant à elle, elle ne s'accorde aucune récréation, aucun plaisir, « ne connaît rien du monde », nous a-t-on dit, mais ne connaît et ne veut connaître que le labeur, l'abnégation et le sacrifice.

Le prix qui récompense cette longue persévérance dans le bien, qui est peut-être la plus difficile de toutes les vertus, sera comme un rayon de soleil qui éclairera cette existence effacée et y fera luire un peu de bonheur.

(1) 18, rue Stanislas.

Digitized by Google

Lorsqu'en novembre 1914 un ordre d'évacuation obligea les habitants de Lanfroicourt à quitter leur village, leur demeure, les champs auxquels ils étaient attachés par tant de rudes labeurs, il se trouvait dans les rangs du douloureux cortège une famille, composée de deux vieillards et de deux femmes, qui se dirigeait vers Nancy pour y vivre de la pénible existence de réfugiés. De ce petit groupe, Mlle Marie **Grandemange** (1) était l'âme. Ayant perdu sa mère à l'âge de cinq ans, elle avait été, ainsi que sa sœur Émilie, élevée avec un dévouement parfait et une clairvoyance incontestable par une tante, la sœur de leur père. Tandis qu'Émilie, d'une santé robuste, trouvait dans la culture l'emploi de son activité, Marie, plus frêle, ne pouvant, à raison d'une infirmité, se livrer aux travaux de la campagne, fut dirigée par sa tante vers la couture, et cette vue intelligente lui avait assuré un métier qu'elle exerçait à la satisfaction des habitants de Lanfroicourt et des villages environnants. La vie se passait pour elle, parfois dure, mais paisible; elle partageait son temps entre le travail de l'aiguille et les soins à donner à un père qu'elle ne quitta jamais, accomplissant ses devoirs de famille avec autant de conscience que de constance. La guerre allait détruire ce modeste bonheur. En septembre 1914, un éclat d'obus français tue la tante chérie à laquelle Marie était si profondément attachée; dès ce moment, elle se promet de rendre à l'oncle si cruellement éprouvé

(1) 48, rue Sellier.

Digitized by Google

le dévouement que ce dernier et sa femme lui avaient témoigné avec tant de sollicitude dans son enfance et sa jeunesse; elle lui demanda de ne plus faire qu'une famille; ainsi, Marie se trouve maintenant avoir deux pères envers lesquels se manifeste sa piété filiale. Mais ce qui était relativement facile à Lanfroicourt avec les produits des champs, les ressources de la campagne, devient un problème presque insoluble à Nancy où la cherté de la vie subit une ascension continue. C'est à son aiguille, fidèle et inséparable compagne de toute sa vie, que Marie a demandé le pain quotidien des siens, tandis que sa sœur a trouvé du travail chez un cultivateur de la banlieue. Grâce à son labeur, et à force d'économie, de privations même, la famille, réfugiée dans un petit logement de la rue Sellier, traverse la tourmente, soutenue par la confiance communicative de la courageuse Marie, qui ajoute à son travail assidu les soins incessants qu'exige, de jour et de nuit, la santé d'un père âgé et atteint d'infirmités. La récompense qu'elle reçoit aujourd'hui, outre sa valeur morale, ne pourra que l'aider un peu dans sa tâche ardue si pieusement acceptée.

Mlle Germaine **Louis** (1), après avoir dépensé sans bruit sa santé au chevet d'une sœur et d'une mère, malades pendant de longs mois, et leur avoir prodigué ses soins jusqu'à leur dernier soupir, ne s'est pas bornée à continuer auprès de son père son rôle

(1) 20, rue Deville

Digitized by Google

de garde-malade dévouée et d'assumer la lourde charge de l'entretien du ménage; elle a entrepris, sans redouter la fatigue, d'élever une nièce, enfant de sept ans, chétive, qu'elle a adoptée. En outre, pour mener à bien cette tâche fort rude, cette jeune fille de vingt-cinq ans a besoin, non pas de courage, car le courage ne lui fait pas défaut, mais de fortifiants. Un des prix Bour (300 fr.) lui permettra de s'en procurer, en même temps qu'il sera la récompense d'une vertu discrète et digne de tous éloges.

Un prix de même valeur est attribué à Mlle Lucie **Mouhat** (1), laquelle fut pour les siens une vraie sœur de charité. L'aînée de cinq enfants, c'est elle qui dirigea les plus jeunes pour suppléer la mère que tenait hors du logis son métier de blanchisseuse, ce qui ne l'empêcha pas de se former à l'état de tailleuse; bientôt, c'est au chevet d'une sœur, qu'une maladie conduit au tombeau après deux années de souffrance, que Lucie remplit l'office de la mère la plus dévouée. Un peu plus tard, c'est une autre sœur, c'est son père qui font encore d'elle une garde-malade vigilante et dévouée de jour et de nuit, jusqu'à leur mort survenue à peu de semaines d'intervalle; enfin, c'est aux soins d'une mère atteinte d'une tumeur à l'estomac qu'elle dut se dévouer; par surcroît, elle voulut suppléer en même temps une sœur qu'une grossesse rendait à peu près impo-

(1) 120, quai Claude-le-Lorrain.

Digitized by Google

tente, et prodiguer à son beau-frère, que la maladie allait conduire au tombeau, les bienfaits de son inlassable charité; à la mort de ce beau-frère, elle ramène chez elle, auprès de la mère toujours malade cette jeune veuve qui met au monde un baby très délicat, le jour même où l'on inhumait Mme Mouhat mère, délivrée enfin de ses souffrances. Depuis lors, Lucie a gardé à son foyer sa sœur et l'enfant de celle-ci, prenant, en vue de ménager les forces de la jeune mère, la plus grosse part du labeur quotidien de la maison, se levant tôt, se couchant tard pour tirer de son travail les ressources indispensables à l'entretien du ménage. Mais de pareilles fatigues l'épuisent; il y a quelques mois, elle fut obligée de s'aliter, et si elle n'est plus actuellement réduite à l'immobilité, toute occupation est au-dessus de ses forces. Le prix que l'Académie lui décerne trouvera un emploi utile et sera la juste récompense d'un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

Mlle Marie **Pichard**, de Saint-Max, avait trois ans quand sa mère devint veuve avec la charge de deux enfants dont elle était l'aînée. Elle passa son enfance dans un milieu laborieux, mais peu aisé, où la mère, couturière, dut prodiguer son labeur pour subvenir péniblement à l'entretien de la famille, situation aggravée encore à raison des soins particuliers qu'exigeait la frêle santé de la plus jeune des filles. Pour ne plus être une charge au foyer, Marie entre en condition à quinze ans, dans des maisons recommandables, où elle fut appréciée, car elle reste huit ans

Digitized by Google

dans la dernière, réservant fidèlement tous ses gages pour sa mère. Mais les forces de celle-ci diminuent sensiblement : peu à peu elle se voit dans la nécessité de renoncer à peu près à tout travail; aussi Marie, qui a vingt-trois ans, juge-t-elle que sa place est à la maison dont elle doit assurer la subsistance; elle se met au blanchissage et au repassage, et ne tarde pas à se faire une clientèle sérieuse; elle est appréciée dans le pays pour son caractère aimable et son travail soigné; ainsi devient-elle le seul gagne-pain de la famille, sa sœur ayant quitté la maison pour se marier. Quant à elle, elle a renoncé au mariage, bien que des occasions se soient présentées, car elle se sait indispensable à sa mère que les infirmités clouent dans sa chambre et même au lit. La guerre a malheureusement diminué sa clientèle et partant ses gains, ce qui ne l'empêche pas de blanchir gratuitement le linge de soldats de passage ou de raccommoder leurs effets. « C'est ma manière à moi, disait-elle un jour, de faire quelque chose pour la France. » Marie Pichard a perdu tout dernièrement la mère à laquelle elle s'était si généreusement dévouée, mais elle garde avec elle une vieille tante qui est plus ou moins à sa charge. Le prix de 300 francs lui est justement acquis.

Mlle Joséphine **Schott** (1) est la fille aînée d'un adjudant d'infanterie qui a réussi, avec sa maigre solde de sous-officier, à élever dans les meilleurs

(1) 80, rue Sergent-Blandan.

Digitized by Google

principes une famille de onze enfants et à assurer convenablement leur avenir; l'un, capitaine à vingt-huit ans, est prisonnier en Allemagne; un autre, employé au chemin de fer, un troisième sergent-major; deux des filles ont une place à la banque Renauld, trois dans des maisons de commerce de la ville, une autre est religieuse, les plus jeunes achèvent leur instruction. On devine ce que de si beaux résultats représentent de labeur, de soucis, de privations pour les père et mère, mais un peu aussi pour la sœur aînée, qui s'est trouvée la première en état de s'associer à leur dévouement. Joséphine Schott a été appelée de bonne heure à se sacrifier pour les siens; elle l'a fait sans hésiter, se refusant à envisager même la possibilité de quitter la maison paternelle : « Père et mère ont besoin de moi, pensait-elle; dix me suivent. » C'est ainsi qu'elle a fait simplement, joyeusement même, son devoir, plus que son devoir. Aujourd'hui, cependant, qu'elle semble arrivée au terme de sa tâche ne pourrait-elle songer un peu à elle-même? Jeune encore, ne peut-elle espérer rencontrer l'honnête homme qui sera heureux et fier de faire asseoir une telle femme à son foyer, d'assurer une telle mère à ses enfants. L'Académie qui n'a pu, cette année encore, faute de candidatures, trouver une bénéficiaire de la dot Jeanne Bourgon, de 1.500 francs, eût été heureuse de porter son choix sur une jeune fille telle que Joséphine Schott. Il n'en reste pas moins qu'en lui attribuant un des prix Bour, notre compagnie a conscience de rendre un hommage mérité non seulement à des

Digitized by Google

vertus individuelles qui, pour être modestement pratiquées, ne laissent pas que de planer au-dessus de tout éloge, mais encore à une de ces familles d'élite qui sont la force et l'honneur de notre pays.

II

Si la piété filiale a suscité tant de généreuses fondations, le dévouement maternel, qui tient plus encore, ce semble, aux fibres les plus intimes du cœur de la femme, même, d'une façon plus large, le dévouement familial, le dévouement enfin, dans l'acception la plus étendue du mot et sans limitation d'objet, ont paru à beaucoup de philanthropes comme dignes d'être encouragés par des prix qui seront les titres de noblesse des âmes d'élite dont l'Académie aime à proclamer les vertus.

Nous retrouvons encore ici le nom d'un éminent bienfaiteur, M. Jules Gouy, qui a mis à la disposition de l'Académie une rente annuelle de 600 francs pour récompenser le dévouement maternel, fondation qui est le digne pendant de pareille libéralité en faveur de la piété filiale.

De cette somme, il n'a pas semblé qu'on pût faire meilleur emploi qu'en la partageant également entre quatre mères aussi méritantes les unes que les autres.

Mme René **Boussard** (1) se trouve à la tête d'une

(1) 36, rue de Malzéville.

Digitized by Google

nombreuse famille, car de son mariage contracté en 1902, il est né huit enfants dont 7 survivent : l'aînée, une fille, va avoir quatorze ans et la dernière des enfants encore en vie est sur le point d'atteindre sa quatrième année. Un huitième enfant avait fait, il y a quelques mois, son entrée dans le monde, mais dans des conditions physiologiques fâcheuses, de sorte que ce baby n'a pas tardé à succomber aux suites d'une congestion pulmonaire de nature infectieuse. La mère, seule gardienne du foyer, car le mari travaille tout le jour à la Compagnie générale d'Électricité, n'en conserve pas moins une sérénité admirable, s'attachant à maintenir la gaîté au milieu de son petit monde, vaquant sans jamais se plaindre à tous les travaux du ménage, veillant à ce que ses enfants, proprement tenus, aillent régulièrement à l'école. Elle s'ingénie, dans l'impossibilité où elle est de se procurer par du travail à domicile un gain suffisamment rémunérateur, à satisfaire par une sage économie aux besoins les plus indispensables de la vie de cette belle famille, car elle n'a pas l'habitude d'aller quémander des secours. Son dévouement inlassable s'est particulièrement manifesté au cours de la maladie qui lui a ravi la dernière venue de ses fillettes; pendant trente-quatre jours, elle a veillé à son chevet sans prendre le moindre repos. C'est justice et c'est une bonne œuvre que de lui attribuer 150 francs sur la fondation Gouy.

Mme Joséphine **Hauer** (1) voit aussi récompenser

(1) 94, rue Saint-Nicolas.

Digitized by Google

d'un prix de même valeur son dévouement maternel; c'est la mère de six enfants qu'elle a su élever et mettre en état de gagner leur vie, malgré la disparition de son mari, mort il y a dix-huit ans avant la naissance de son sixième enfant. Les fils se sont mariés, jeunes encore, pour la plupart, après avoir fait par engagement volontaire leur service militaire avant l'appel de leur classe, et de ses deux filles une seule, laquelle n'a que dix-huit ans, est encore célibataire. La mère a donc été privée du salaire des aînés pour subvenir aux besoins des puinés; aujourd'hui qu'elle se voit l'ancêtre de dix-huit petits-enfants, son principal bonheur est, au prix de grandes privations, de secourir ceux de ses enfants qui se trouvent chargés de famille et elle n'a cependant pour toutes ressources que les salaires gagnés par elle-même et sa plus jeune fille dans le tissage de Bonsecours, où elles travaillent toutes deux. A ces mérites éminents sont venus s'ajouter des deuils cruels; la guerre lui a ravi son quatrième fils et un gendre, tués, tous deux, en Belgique dès 1914. En lui décernant un prix, l'Académie ne fait que ratifier le vœu de tous ceux qui connaissent cette courageuse mère de famille.

Mme veuve **Heymès** (1), qui a eu la douleur de voir, il y a quatorze ans, son mari succomber à une longue maladie, a eu dix enfants, dont six lui restent, et a pourvu avec autant de dévouement que

1) 11, rue Docteur-Grandjean.

Digitized by Google

d'intelligence à la lourde tâche qui lui incombait. Comprenant sagement les intérêts de ses enfants, spécialement de ses fils, elle n'hésita point à leur faire faire à tous un apprentissage sérieux, préférant renoncer à un gain immédiat pour leur assurer un métier stable et rémunérateur; aussi des quatre fils, trois sont aujourd'hui électriciens et l'aîné est ébéniste. Elle sut leur inculquer les principes les plus sérieux : les trois aînés de ses fils ainsi qu'un gendre ayant été mobilisés au début de la guerre, le dernier ne voulut pas rester en arrière et s'engagea à dix-sept ans; or, de ces jeunes gens, deux ont obtenu la Croix de guerre, un troisième une citation qui n'est pas moins glorieuse; la fille aînée, Lucie, aujourd'hui mariée, a mérité jadis d'être honorée d'un des prix décernés par l'Académie. Mme Heymès, dans les loisirs que lui a procurés à la longue le concours actif de la plus jeune de ses filles pour les soins du ménage, alors que toute la petite famille avait grandi, s'est consacrée à veiller les malades; dans cette fonction délicate et pénible, elle a su s'attirer la confiance des médecins et des familles du quartier. L'Académie, en décernant à cette bonne mère une partie du prix Gouy, a cru rendre hommage à un dévouement déjà ancien et à l'intelligente direction qu'elle a su donner à l'éducation de ses enfants.

Mme **Jeanroy** (1) est aussi une veuve, privée pré-

(1) Rue du Faubourg-Stanislas.

Digitized by Google

maturément de son mari, dont la disparition la laissa, à quarante-six ans, seule directrice d'une famille de sept enfants, dont l'aîné n'avait que quinze ans et la dernière quelques mois. Jamais elle ne consentit à se séparer d'eux et, pour augmenter ses ressources, de brodeuse se fit ménagère, laveuse, ne reculant devant aucune besogne pour assurer le pain quotidien de tous. Si elle résolut le problème de subvenir aux besoins de tout ce petit monde, ce ne fut qu'à force de travail, de privations et d'économie. Son souci principal était de leur donner une bonne éducation et de les mettre en état de gagner leur vie; le succès semblait répondre à ses efforts, car une de ses filles fut heureusement placée en condition, un fils devint ouvrier dans une maison d'automobiles; tous deux entourent leur mère de la plus grande affection et l'assistent de tout leur pouvoir. Mais la santé des six enfants qui lui restent, car le dernier-né n'a pas vécu longtemps, est, pour elle, une source de perpétuelles inquiétudes : ainsi, la fille aînée fut obligée de quitter une bonne maison et de rentrer chez sa mère où le maigre labeur auquel elle peut se livrer est encore au-dessus de ses forces; un fils, jeune homme déjà, se voit souvent arrêté dans son travail et a même été ajourné à la revision, contre ses désirs, lors de l'appel de la classe 18; un garçon de neuf ans est infirme. Voilà de quoi décourager la pauvre mère, et cependant elle continue de porter vaillamment sa lourde charge avec une patience et une dignité qui méritaient d'attirer l'attention de l'Académie; en la personne de Mme Jeanroy notre Compagnie récom-

Digitized by Google

pense une vie d'honnêteté, d'énergie et de dévouement maternel.

Le prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, sans détermination spéciale, échoit à Mme **Maître**, infirmière à l'hospice de Saint-Nicolas-de-Port (1). Depuis l'âge de quinze ans, et elle en a aujourd'hui soixante-quatre, elle exerce envers les malades, les infirmes, un véritable ministère de charité. A Sommerviller, elle était avant son mariage l'auxiliaire active et intelligente du médecin; mariée, elle devint bientôt la garde-malade de son mari paralytique. C'est alors que pour se procurer des ressources, elle prend la charge d'enfants de l'Assistance publique, auxquels, par sa tendresse et son dévouement, elle donne l'illusion d'une famille, ne faisant aucune différence entre les douze enfants assistés dont elle s'occupe et le sien propre. Cela dure environ dix ans, jusqu'au moment où l'état du mari nécessitant son hospitalisation, elle le suit à l'hospice de Saint-Nicolas-de-Port, au sein duquel elle partagea ses soins entre le compagnon de sa vie et les autres malades. Là, sa vocation d'infirmière ne fait que s'affermir : pendant dix-sept ans, sans relâche, elle se multiplie auprès des infirmes, des paralytiques, ne reculant devant aucune répugnance, aucune fatigue; d'humeur toujours égale, d'une pa-

(1) Hospice de Saint-Nicolas-de-Port.

Digitized by Google

tience inlassable, on ne la vit jamais se soustraire à son austère devoir, mais elle devait à la longue connaître pour elle-même la souffrance physique et les infirmités et se voir réduite à subir l'épreuve de l'inaction, ce qui lui pèse d'autant plus qu'elle ne peut plus du modeste salaire qu'elle gagne désormais à l'hospice venir en aide à son fils; elle s'était en effet imposé la lourde charge de payer pendant plusieurs années la pension de ce dernier à l'Institution des jeunes aveugles, où cet enfant avait été placé à raison d'une défectuosité congénitale de l'organe visuel pouvant déterminer la perte de la vue. Les sacrifices de la mère n'avaient pas été *vains*, car le fils avait pu trouver à Fontenay-le-Château, où il se maria, une situation d'organiste, y ajoutant des leçons de musique et à des moments perdus le rempaillage des chaises. La guerre vint et le pauvre organiste fut appelé malgré son infirmité au service militaire, et récupéré : ce ne fut qu'après des revisions multiples qu'il fut rangé parmi les inaptes, sa vue le rendant évidemment impropre à satisfaire aux devoirs d'un soldat. Revenu à son foyer, il ne retrouva, hélas! qu'une situation fort amoindrie par suite des événements; les débouchés ne manquaient pas moins à sa femme, brodeuse de son état. Ce fut le grand tourment de la mère de se sentir impuissante à secourir le ménage de ses enfants. Cinquante années de dévouement sous des formes multiples ne devaient pas laisser l'Académie insensible aux mérites de cette excellente femme; bien qu'elle ait déjà obtenu en 1894 un prix Montyon de 500 francs; ce

Digitized by Google

n'est pas trop faire que de lui accorder aujourd'hui le bénéfice du prix Clotilde Humbert.

Le prix de 150 francs de la fondation Prosper Simonin est décerné à Mme **Esperche** (1) pour dévouement familial. L'aînée de neuf enfants, elle a aidé sa mère à élever les plus jeunes; dès l'âge de six ans, elle se rendait utile au foyer; elle ne tarda pas même à collaborer au travail à domicile que rapportait sa mère, la secondant d'ailleurs dans les soins du ménage et de la famille. A quatorze ans, pour aider plus efficacement les siens, elle apprend la dactylographie, ce qui lui procure une position un peu lucrative dans un établissement de Champigneulles où elle se rend exactement chaque matin jusqu'à ce que la maladie la force à renoncer à son emploi. Enfin elle se marie à vingt-trois ans, mais son mari ayant été mobilisé en 1914, elle juge que sa place est auprès de ses parents, car sa mère est devenue incapable de tout travail et n'a pour gagne-pain que les modestes salaires d'un mari manœuvre; c'est la fille qui vient mettre à la disposition du pauvre ménage les gains que lui procurent divers emplois de bureau. Bref, Mme Esperche est une vaillante, toujours prête à se dévouer.

On peut dire que l'Académie a obéi à la dernière volonté de la fondatrice dans l'attribution du prix Ferdinand Lachasse de 100 francs, destiné à récom-

(1) Cité, rue Bottelin.

Digitized by Google

penser le dévouement. L'excellente Mme Lachasse, dont la bienfaisance discrète a soulagé tant d'infortunes, vient de s'éteindre en effet récemment, à un âge avancé, suivant de près dans la tombe un beau-frère qui fut associé-correspondant de notre Compagnie, le commandant Paul Boppe; à plus bref intervalle encore, elle avait reçu la cruelle assurance de la mort au champ d'honneur d'un neveu chéri qui portait le nom de son regretté mari, Ferdinand Lachasse, neveu qui avait été en quelque sorte l'enfant d'adoption du ménage privé de postérité. Comme une mère, elle a pleuré celui qui avait eu pour elle les attentions inspirées par une sincère et profonde piété filiale, mais, comme une Française, elle a accepté avec fermeté et générosité le sacrifice que le salut de la patrie exigeait d'elle, fière de la noble ardeur qui avait poussé son neveu, dégagé de toute obligation militaire, à contracter un engagement volontaire, et du glorieux trépas qui en avait été le couronnement. L'Académie se fait un pieux devoir d'adresser un hommage ému à la mémoire de la généreuse fondatrice et y joint le tribut de son admiration pour le courageux soldat que fut son cher neveu.

A la date du 9 mai dernier, Mme Lachasse faisait parvenir à l'Académie le vœu que le prix fondé par elle fût décerné à Mlle Odile **Leduit** (1), modèle de vertu et de courage, disait-elle; elle nous vantait le dévouement admirable de cette femme pour une

(1) 13-15, rue Braconnot.

Digitized by Google

sœur paralytique, puis pour son beau-frère octogénaire, à peu près aveugle, affligé d'infirmités, dont elle consentit à partager la vie, l'assistant de jour et de nuit, sans que sa patience se démentît jamais, malgré les exigences d'un malade qu'expliquaient de cruelles souffrances. Ce tableau n'avait rien d'exagéré, et nous n'avons pas hésité à déférer à l'invitation de la regrettée bienfaitrice. Sans doute, Mlle Leduit avait déjà bénéficié il y a sept ans d'un prix de vertu, mais l'Académie a pensé que la persévérance dans le dévouement justifiait amplement une nouvelle récompense.

Les prix décernés par l'Académie ne sont pas l'apanage exclusif du sexe féminin. Si le dévouement, sous toutes ses formes, nous offre le spectacle d'une floraison particulièrement éclatante et riche dans le cœur des mères, des épouses et des filles, ce n'est pas à dire que ce noble sentiment soit étranger à l'âme des hommes. Les temps que nous vivons ne nous donnent-ils pas tous les jours les preuves répétées de sacrifices généreusement consentis et sur le front et à l'arrière par le sexe fort? L'Académie se félicite de pouvoir révéler quelques noms de ces hommes qui ont été signalés à son attention.

Elle fait bénéficier du prix Nicolas Humbert (200 francs), spécialement destiné aux hommes jugés dignes de cette récompense, M. Gustave **Barbier** (1). C'est un brave qui n'a pas reculé devant

(1) 57, rue de Strasbourg.

Digitized by Google

les charges d'une nombreuse famille : hier encore, il avait huit enfants. En janvier 1916, il habitait l'École ménagère de la rue Clodion, dont sa femme était concierge. Un gros obus vint à détruire l'immeuble; réfugiée à la cave avec ses enfants et les élèves, Mme Barbier ne fut pas atteinte par l'engin meurtrier, mais son émotion fut telle que, peu de mois après, elle mourait. Son mari ne se laisse pas abattre par le coup qui le frappe; plus que jamais, il travaille. Avant la guerre, il était ouvrier à la fabrique de pianos Staub; son travail aux pièces lui valait de bonnes journées, mais maintenant on ne fait pas beaucoup de pianos; il fut donc contraint de chercher un autre gagne-pain : c'est ce qui le décida à entrer à la manufacture des tabacs où son salaire est réduit à un maximum de 6 francs par jour; aussi retourne-t-il, à ses heures de loisir, à son ancienne fabrique, pour augmenter un peu les ressources de la nombreuse famille à laquelle il se dévoue corps et âme. Et voilà qu'un nouveau et cruel malheur vient encore de le frapper : son troisième enfant, une fillette de treize ans, a succombé, comme sa mère et après elle, aux suites indirectes du bombardement, la commotion qu'elle en avait ressentie ayant été trop forte pour une enfant à cet âge critique. Barbier, sans doute, est profondément meurtri, mais, cette fois encore, il n'est pas abattu : il continue à travailler de tout son cœur, de toutes ses forces, pour nourrir, habiller, élever les sept enfants qui lui restent; il ne maudit rien ni personne; il espère que, brave homme, il ne sera pas abandonné

Digitized by Google

par les braves gens. Cet espoir ne doit pas être, ne sera pas trahi. L'Académie ne pouvait pas ne pas admirer le spectacle de tant de vaillance, et se devait d'alléger, si possible, tant de malheur.

Parmi les nombreuses fondations dont M. René de Goussaincourt est le généreux auteur, se trouve un prix *biennal* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans. Cette dernière condition ne se rencontrait chez aucun des candidats dont les noms avaient été soumis au jugement de l'Académie, mais le fondateur ayant consenti à ce que, cette année, on ne tînt pas compte de cette limite d'âge, il a été possible de donner à un infirmier militaire des plus méritants un témoignage de la profonde estime de l'Académie.

Le sergent **Toussaint** (1), affecté actuellement à l'hôpital complémentaire n° 25 (Landremont), est entré au service de la Croix-Rouge française (Société de secours aux blessés militaires) en 1909, en qualité d'ancien infirmier militaire, et il est devenu en 1912 chef d'équipe et chef instructeur. Mobilisé le 31 juillet 1914 et attaché comme infirmier-brancardier au groupe divisionnaire de la 39e division, il a reçu dès le début de la campagne en Lorraine, pour louer son initiative, les félicitations du commandant de

(1) Hôpital militaire Landremont.

Digitized by Google

cette division, M. le général Danton. Et voici les termes de la citation dans leur étonnante simplicité : « Sergent Toussaint, etc... Resté seul comme infirmier-brancardier de son groupe sous le feu de l'ennemi, il a pu, grâce au concours des brancardiers volontaires de la Société de secours aux blessés militaires des sections de Saint-Nicolas, Varangéville, Maxéville, faire une relève et une évacuation de plus de 300 blessés du champ de bataille dans l'après-midi du 25 août 1914 et continuant ces opérations jusqu'au 10 septembre. » Puis, ce fut dans la Somme, le Pas-de-Calais, en Belgique que le dévoué infirmier opéra : le 7 octobre 1915, il est enseveli dans une tranchée, ce qui entraîne son évacuation sur Troyes où il y reçoit des soins et achève sa convalescence dans divers hôpitaux militaires. Maintenu en service sur sa demande, bien que père de quatre enfants dont il a la charge, la mère ayant dû être internée pour maladie mentale, « il n'a cessé, depuis son arrivée à la formation, écrit M. le Dr Dubujadoux, médecin chef de la place de Nancy, de donner le bon exemple par son zèle, son activité et son dévouement ». A de pareils états de service, une récompense est bien due, et l'Académie est reconnaissante à M. de Goussaincourt d'avoir consenti à ce qu'elle disposât en faveur du sergent Toussaint du prix biennal de 100 francs dont s'agit.

Un autre infirmier militaire nous fut signalé par M. le médecin chef Dubujadoux. Comme le prix *biennal* de 100 francs, dit des Infirmiers militaires,

Digitized by Google

fondé par M. René de Goussaincourt, avait été décerné l'an dernier et ne pouvait plus être attribué cette année, l'insigne bienfaiteur ne voulut pas qu'un mérite reconnu restât sans récompense et par une libéralité nouvelle il permit à l'Académie de décerner en 1917 un prix de valeur égale à l'infirmier **Guerber** (1), infirmier de salle depuis le mois de décembre 1914 à l'hôpital auxiliaire du Bon-Pasteur (Société de secours aux blessés militaires). Voici en quels termes il nous fut dépeint par M. le médecin chef et par l'administrateur de cette formation, le tout confirmé d'ailleurs par M. le Dr Dubujadoux : « Infirmier militaire possédant d'excellentes aptitudes professionnelles et s'acquittant de ses fonctions avec un dévouement à toute épreuve, toujours prêt à répondre à tout appel, de nuit comme de jour. S'est tout particulièrement signalé par son abnégation et sa manière de servir au cours d'une épidémie de fièvre typhoïde qui a sévi à l'hôpital du mois de décembre 1914 à mars 1915. Sujet très sérieux, d'une parfaite moralité et d'une excellente conduite. » Certes, il eût été fâcheux de passer sous silence de tels mérites, et l'Académie témoigne une fois de plus à M. de Goussaincourt toute sa gratitude pour son inépuisable générosité.

Ici se clôt le palmarès où sont inscrits les noms de tant d'humbles, dont la modestie a peut-être souffert de voir dévoiler au grand jour de cette

(1) Hôpital militaire du Bon-Pasteur.

Digitized by Google

assemblée des mérites, des vertus qu'ils étaient les derniers à soupçonner, car ce n'est point pour la renommée qu'ils ont peiné, qu'ils ont souffert, qu'ils ont prodigué les trésors de leurs cœurs débordants de charité. Mais c'était pour nous un devoir de proclamer ces noms, de révéler ces vies de sacrifice et d'amour; il le fallait pour l'honneur de la famille française qui a, quoi qu'on en ait dit, conservé intact le patrimoine de richesses morales que lui ont transmis les ancêtres.

L'Académie n'a eu qu'un regret : limitée quant au nombre des récompenses à décerner, elle a dû ajourner quelques-uns des candidats qui lui avaient été proposés et parmi eux des mères de familles nombreuses. S'il a été en son pouvoir de disposer de prix de dévouement au profit de certaines d'entre elles, combien elle aurait aimé voir figurer sur la liste des fondations dont elle a bénéficié un prix important spécialement affecté aux mères qui ont su élever de nombreux enfants dans le culte du devoir. C'est un titre glorieux entre tous! A une époque où sévit la crise de la dépopulation, après une guerre qui aura fait tant de victimes, quel plus bel emploi de leurs libéralités peut attirer la générosité des bienfaiteurs de l'avenir!

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1917-1918

Par M. Edmond ESTÈVE

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

L'année académique qui vient de s'écouler a creusé dans vos rangs des vides regrettables, dont plusieurs ne seront pas facilement comblés.

Vous avez fait une perte qui vous a été particulièrement sensible en la personne de M. René **Nicklès,** professeur à la Faculté des Sciences, associé correspondant depuis 1900, et membre titulaire depuis 1909. Il vous appartenait en quelque sorte par une double tradition de famille, étant le fils de Jérôme Nicklès qui fut membre de votre compagnie de 1855 à 1868, le neveu de Napoléon Nicklès, qui en fut de 1855 à 1877 l'associé correspondant, et le gendre de notre cher secrétaire perpétuel. Mais ces titres qu'il possédait d'avance à votre sympathie ne faisaient que colorer d'une nuance plus affectueuse l'estime où vous teniez un mérite qui, pour s'imposer, n'avait

Digitized by Google

besoin que de lui-même. Né à Nancy, le 23 mai 1859, élève de notre Lycée, puis de l'École des Mines de Paris, d'où il était sorti en 1883 avec le diplôme d'ingénieur, René Nicklès avait tourné de bonne heure vers les recherches originales l'activité d'un esprit aussi solide que pénétrant. La géologie le passionnait. Vous n'avez pas oublié avec quelle richesse d'aperçus, avec quelle chaleur communicative, disons le mot, avec quel enthousiasme il vous entretenait dans son discours de réception, en 1911, de la science à laquelle il avait voué sa vie, et où il était, dans toute l'acception du terme, un maître. Sa réputation avait été commencée par la brillante soutenance, en 1891, d'une thèse de doctorat ès sciences pour laquelle, au cours d'une mission officielle en Espagne, il avait amassé de précieux documents. Depuis lors, elle n'avait fait que s'accroître, grâce au prestige de son enseignement, au nombre et à l'importance de ses travaux personnels. Elle avait été consacrée par les distinctions universitaires et académiques les plus flatteuses. En 1907, il voyait créer spécialement pour lui, à l'Université de Nancy, où quatorze ans auparavant il avait été nommé chargé de cours, une chaire magistrale de géologie; en 1909, il était, en raison de ses éminents services, fait chevalier de la Légion d'honneur. Dans la même année 1911, il recevait de la Société géologique de France le prix Gosselet, destiné à favoriser les progrès de la science qu'il avait fait avancer plus que personne, et, de l'Académie des Sciences le prix Joseph Labbé, fondé pour récompenser les auteurs de travaux géologiques

Digitized by Google

ou de recherches ayant efficacement contribué à mettre en valeur les richesses minières de la France. C'était la juste récompense d'un savoir qui ne se confinait pas dans la théorie, mais qui tendait sans cesse à réaliser, pour le bien général, toutes les applications dont il était susceptible. C'est dans cette vue que René Nicklès avait fondé, sous les auspices de l'Université de Nancy, cet Institut de Géologie d'où sont sortis les premiers ingénieurs géologues qu'ait possédés notre pays; dans cette vue encore qu'il avait entrepris sur la houille en Lorraine des recherches heureuses où ses prévisions furent si merveilleusement confirmées par les faits. Mais les honneurs dont il était comblé, tombant sur un homme capable de les porter, n'avaient altéré en rien la simplicité de son caractère et la cordialité de ses façons. Modeste, affable, toujours prêt à rendre service, tel se montrait ce vrai savant à ses pairs, à ses élèves, aux étrangers qui venaient de loin le consulter. Tel il paraissait au milieu de vous, à vos séances qu'il fréquentait volontiers, même au soir de quelque longue et fatigante excursion géologique. Il est mort dans sa chère maison de Dommartemont, le 4 novembre 1917. Sa présence nous manquera. Nous regretterons de ne plus voir, à la place accoutumée, cette physionomie sympathique et fine, facilement éclairée d'un sourire, d'où l'intelligence rayonnait avec la bonté.

Vous avez appris, au cours de cette année, la mort de neuf de nos associés-correspondants.

M. **Chil y Maranjo,** docteur en médecine à Las Palmas (Canaries), ancien élève de l'Université de

Digitized by Google

Paris, était agrégé à votre compagnie depuis 1875. Vous l'aviez distingué au cours d'un Congrès international des Américanistes, qui tint ses assises à cette date dans notre ville, sous la présidence de notre éminent confrère Prosper Guerrier de Dumast. M. Chil y Maranjo y avait lu sur l'Atlantide un mémoire qui fut remarqué. L'année suivante, il publiait sur les îles Canaries un gros volume d'études historiques et climatologiques. Il appartenait à ce groupe de savants étrangers avec qui vous vous plaisez à entretenir, par-dessus nos frontières, des relations qui ne peuvent que servir le bon renom de l'Académie et celui du pays.

C'est à la même époque et dans les mêmes circonstances que vous aviez élu M. l'abbé Émile **Petitot.** Né en 1838, dans le département de la Côte-d'Or, affilié à la Congrégation des Oblats, il avait, de 1862 à 1882, évangélisé l'Amérique arctique et, depuis 1886, il était curé de Mareuil, aux environs de Meaux. Il est mort dans sa paroisse au mois de mai 1916. Il avait, au Congrès des Américanistes, lu une étude sur les Esquimaux et présenté une carte des rivages de la Mer Glaciale, qu'il explorait depuis treize ans. De 1876 à 1891, il a publié, notamment dans la *Bibliothèque de linguistique et d'ethnographie américaines* une douzaine de volumes dont les principaux sont un *Dictionnaire de la langue Déné-Dindjié,* un *Vocabulaire Esquimau* et une *Monographie des Esquimaux.*

Le Père **Jules Rogie,** de la Congrégation des Chanoines réguliers de Notre-Sauveur, fondée en 1621, par saint Pierre Fourier, était né le 1er juillet 1838 à

Digitized by Google

Germonville, écart de Roméréville, aux environs de Verdun. Il est mort le 24 mai 1917, en territoire envahi, soit à Vaudoncourt, près Spincourt, où il habitait, soit à l'hôpital de Longuyon, où il aurait été transporté. Il s'était voué à rassembler tous les documents concernant la Congrégation de Notre-Sauveur. Non content d'avoir publié en 1887-1888 une *Histoire du Bienheureux Pierre Fourier* en trois gros volumes, il en donnait en 1897 une édition abrégée. Il reproduisait par l'autographie sous la forme de dix volumes in-4° les lettres du saint et ses opuscules divers. Il travaillait encore à une *Histoire complète de la Congrégation de Notre-Sauveur*, en vue de laquelle il avait réuni des matériaux considérables. Associé-correspondant depuis 1889, il avait fourni à vos Mémoires, soit seul, soit en collaboration avec notre confrère M. l'abbé Eugène Martin, des articles appréciés.

M. Cyrille **Grand'Eury** était le doyen des correspondants de l'Académie des Sciences, qui l'avait élu en cette qualité en 1885. A cette date, il était depuis huit ans déjà votre associé-correspondant. Ces distinctions, et beaucoup d'autres encore, étaient la juste récompense d'une vie de labeur. Né le 9 mars 1839 à Houdreville, dans l'arrondissement de Nancy, Cyrille Grand'Eury était entré très jeune à l'École des Mines de Saint-Étienne, d'où il sortit dans les tout premiers rangs de sa promotion avec le titre d'ingénieur civil. Il passa en cette qualité plusieurs années aux mines de Roche la Molière. Mais contraint par la délicatesse de santé de renoncer à des occupa-

Digitized by Google

tions trop fatigantes pour lui, et rappelé à l'École de Saint-Étienne comme professeur de mathématiques pures et appliquées, il consacra tous ses loisirs à l'étude de la géologie. Alors commença sa carrière de savant. Il se livra à un examen approfondi du bassin houiller de la Loire, et se spécialisa dans la connaissance de la flore fossile dont on retrouve les traces dans les couches du charbon. Ces recherches, qui portaient sur des végétaux disparus depuis des milliers d'années, tenaient un peu de la divination. En cette matière particulièrement difficile, il accomplit des découvertes que des juges compétents ont pu qualifier de « capitales » et dont ils ont ajouté « qu'elles sont au nombre des plus belles dont la France puisse se vanter dans le domaine de la paléontologie végétale ». Au point de vue pratique, elles ont permis à leur auteur d'établir une classification plus précise des couches de houille, et de donner par là à l'exploitation des mines plus de sécurité. Les beaux travaux de notre confrère sur la *Flore carbonifère du département de la Loire et du centre de la France* (1877), sur la *Formation des couches de houille et du terrain houiller* (1887), sur la *Géologie et la Paléontologie du bassin houiller du Gard* (1891), lui avaient valu de l'Académie des Sciences en 1883 le prix Bordin, en 1903 le prix Henri Schneider, en 1900 un grand prix à l'Exposition universelle. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Il aurait mérité de jouir jusqu'aux extrêmes limites de la vieillesse de cet *otium cum dignitate* qui semblait à Cicéron le couronnement naturel d'une vie bien remplie.

Digitized by Google

Sa fin fut hâtée par le chagrin que lui causa la mort de son fils unique, tombé glorieusement sous Verdun, en avril 1916. Il s'est éteint à Malzéville, le 22 juillet 1917, laissant le souvenir d'un savant éminent dont la parfaite et scrupuleuse probité fait l'admiration de tous ceux qui consultent ses écrits.

Né à Colmar, le 28 décembre 1844, M. François **Dinago** avait été l'élève de la Faculté de Droit de Strasbourg, et il était inscrit au barreau de sa ville natale, quand éclata la guerre de 1870. Il prit les armes et fit vaillamment son devoir. Mais, après la défaite, il ne put supporter de vivre sous la botte allemande. Il passa les Vosges, et vint exercer sa profession, à Saint-Dié d'abord, où il fut à plusieurs reprises élu bâtonnier de son ordre, puis à Nancy, qu'il ne quitta dès lors que pour faire dans la carrière administrative, comme conseiller de préfecture, une brève incursion. Il était en même temps juge suppléant à notre tribunal civil. Ces fonctions n'absorbaient pas tout son temps. Il en dispensait une bonne part aux œuvres de bienfaisance : pendant quinze ans il présida la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains. Il occupait aussi ses loisirs à des études d'archéologie et d'histoire, dont la plupart ont été insérées dans les publications de la Société philomathique vosgienne, à laquelle il appartenait depuis longtemps; elles concernent les régions de Colmar et de Saint-Dié. Il a en outre édité, en les accompagnant d'excellentes annotations, divers ouvrages manuscrits de dom Calmet, entre autres son *Histoire de l'Abbaye de Senones* et son *Histoire de*

Digitized by Google

l'Abbaye de Munster. La joie suprême de sa vie, c'eût été de rentrer dans son Alsace enfin libérée d'un joug odieux, dans son cher Colmar, redevenu français de nom, comme il n'a jamais cessé de l'être de cœur. Il l'attendait avec impatience, refusant malgré les périls de quitter Nancy, comme si de là il fût retourné plus vite dans son pays natal. Mais enfin il fallut céder aux nécessités de l'âge et d'une santé précaire. Retiré provisoirement à Dijon, il y mourut dans la nuit du 27 juillet 1917.

M. Évrard **Villard,** né à Rethel le 26 décembre 1836, avocat général, puis président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nancy, chevalier de la Légion d'honneur, fut élu associé-correspondant en 1892. Il siégea parmi vous, à partir de 1898, en qualité de membre titulaire, et demanda en 1913 à repasser dans la classe des associés-correspondants. Il est mort le 5 août 1917. Magistrat dans l'âme, il aurait cru trahir les hautes et délicates fonctions dont il était revêtu, s'il leur avait dérobé quelque chose de son temps. Les œuvres qu'il laisse après lui ont été non pas des divertissements de son labeur, mais le prolongement de son devoir. Ce sont trois discours prononcés aux audiences de rentrée de la Cour, en 1877, en 1882 et en 1886. Le premier, consacré au *président Lefebvre*, un contemporain de Léopold, est une étude historique sur un magistrat éminent qui a joué un rôle considérable dans la politique de son temps, et préparé notamment le mariage de François III et de Marie-Thérèse. Les deux autres, qui ont pour objet l'un *la Réforme pénale au dix-huitième siècle*, l'autre

Digitized by Google

le Droit de punir et Joseph de Maistre, sont de belles études de droit criminel, écrites avec une largeur de vues philosophique et un sens très vif des progrès qui ont été réalisés dans cette matière au cours du dernier siècle. De tels écrits feraient regretter que le loisir n'ait pas été moins parcimonieusement mesuré à leur auteur, si d'une part leur rareté n'ajoutait encore à leur valeur, et si elle n'était pas largement compensée d'autre part par les éminents services qu'a rendus à la société, en se confinant jalousement dans l'administration de la justice, un magistrat du talent et du caractère de M. Evrard Villard.

M. Hippolyte **Tisserant** était né à Charmes, en 1839. Son père y exerçait la profession de vétérinaire. Son oncle enseignait à l'école de Lyon. Le jeune homme se tourna tout naturellement vers l'art que lui recommandait une tradition de famille. Après avoir fait de brillantes études à l'École de Lyon, il s'installa à Bayon, puis en 1863, à Nancy. En dehors de ses occupations professionnelles, il consacra son activité aux nombreuses commissions et sociétés savantes dont il était le membre très autorisé : Société de Médecine de Nancy, Société Agricole de Meurthe-et-Moselle, Conseil d'hygiène, dont il était secrétaire, Société des vétérinaires lorrains qu'il avait fondée en 1882. Il fit dans notre ville de 1867 à 1870 un cours public et gratuit de zootechnie, et publia maintes notes ou études dans le *Bulletin de la Société de médecine de Nancy,* le *Bon cultivateur,* le *Bulletin vétérinaire du Nord-Est,* et les *Comptes rendus du Conseil central d'hygiène de Meurthe-et-Moselle.* Il vous appar-

Digitized by Google

tenait depuis 1886, au titre d'associé-correspondant. Actif et dévoué, modeste et bon, pratiquant toutes les formes de la générosité, il employait le meilleur de son temps à procurer le bien-être et des hommes et de ces animaux domestiques qui sont une de nos richesses, qui parfois sont même pour nous des amis. Il est mort d'un accident de voiture, en se rendant à Sion, le 11 septembre 1917.

L'an dernier votre rapporteur, saluant l'élection de M. Jean **Buffet** comme associé-correspondant, vous retraçait la vie si belle et déjà si remplie de notre nouveau confrère. Il vous disait les espoirs que non seulement l'Académie, mais Nancy, mais la Lorraine, mais le pays tout entier pouvait mettre dans l'homme qui portait brillamment un grand nom. Vous avez encore présent à la mémoire le tableau si heureusement présenté de cette carrière commencée dans la haute administration des Finances, poursuivie dans la direction d'une des institutions bancaires les plus considérables de notre ville, et caractérisée par l'épanouissement de cet esprit d'audace et d'entreprise qui a élevé notre province au plus haut degré de prospérité industrielle. L'avenir de M. Jean Buffet était plein de promesses. Vous comptiez bien le voir prendre une part active à nos paisibles réunions, et sur un théâtre plus vaste, concourir à la réorganisation et à la réadaptation économique des territoires rentrés dans la patrie française. Déjà une étude d'un intérêt considérable et dont toute la presse a parlé, *Du Régionalisme au Nationalisme financier*, montrait comment on pouvait appliquer au bien général les doctrines

Digitized by Google

et les méthodes qui avaient si bien réussi sur le sol lorrain. La mort a détruit toutes ces espérances. Le 13 octobre 1917, à l'âge de cinquante-six ans, dans la plénitude, semblait-il, de la force et de l'intelligence, cet homme d'action, ce bon Lorrain, ce patriote qui depuis trois ans se dépensait sans compter, au profit de toutes nos œuvres de guerre, de nos blessés, de nos réfugiés, de nos mutilés, est allé rejoindre dans la tombe, où, par une destinée en ce temps, hélas ! trop commune, il en avait été précédé, un fils mort au champ d'honneur.

M. l'abbé Charles **Hyver,** né à Pont-à-Mousson le 27 octobre 1838, est mort, au mois de novembre 1917, à Meudon, où il s'était retiré après une vie consacrée tout entière à l'enseignement. Il avait été, de 1864 à 1878, professeur de rhétorique au petit séminaire de sa ville natale, puis professeur à l'Université de Lille. Il a écrit sur l'histoire religieuse de la Lorraine, sur celle de Pont-à-Mousson et de son Université, des études qui ont paru dans la *Semaine religieuse de Nancy,* dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* dans les *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson* dont il était le fondateur. Élu en 1874 associé-correspondant de votre compagnie, il n'a rien fourni à ses publications. Il est permis de regretter que l'éloignement sans doute et une tâche absorbante aient empêché cet homme distingué d'apporter à l'Académie, sur le terrain des recherches lorraines, la féconde collaboration qu'elle était en droit d'attendre de lui.

Notre distingué confrère, M. l'ingénieur **Villain,**

Digitized by Google

obligé par ses fonctions d'établir sa résidence hors de Nancy, a exprimé le désir, auquel vous avez déféré, de repasser de la section des membres titulaires dans celle des associés-correspondants. Vous avez pourvu à la double vacance résultant de son départ et de la mort de M. Nicklès en élisant le 15 février 1918 MM. Bohème et Hottenger.

Né à Jussey, en Franche-Comté, sur la lisière de la Lorraine, M. Charles **Bohème** a fait à un âge remarquablement précoce ses débuts dans l'Université. Agrégé de philosophie, il a enseigné dans divers lycées du Centre, du Nord et de l'Ouest, et depuis 1908, au lycée de Nancy, où ses leçons sont hautement appréciées. Le professeur se double en lui d'un écrivain au talent aussi varié que délicat. Poète, il a enrichi la légende de Pierrot d'un badinage dont la spirituelle fantaisie enveloppe un sens fort sérieux, ou célébré en vers gracieux l'entrée de l'enfant dans la vie. Philosophe et moraliste, il a su, en traitant *du sentiment dans la vie morale*, ou de *la probité de l'esprit*, de l'œuvre de Pasteur ou de celle de Claude Bernard, élever sans effort ses lecteurs ou son auditoire à la hauteur de son sujet. Critique musical, doué de l'oreille la plus fine comme de la sensibilité la plus vibrante, possédant une rare érudition, il est capable aussi bien d'analyser l'émotion esthétique que de faire l'histoire de la sonate, ou de définir le génie d'un Chopin ou d'un Schumann. Et n'avez-vous pas eu, ces dernières années, la primeur de fort intéressantes lectures, où M. Bohème se révélait à vous sous un autre aspect encore, comme un psychologue pénétrant

Digitized by Google

et un éducateur plein de sagesse? Vous savez tout ce que vous pouvez attendre d'un confrère qui réunit des aptitudes si précieuses en même temps que si différentes, et en qui le zèle académique est égal au savoir et au talent.

Vous n'avez pas fait un choix moins heureux en la personne de M. **Hottenger**. Né à Nancy, élève de l'Université de notre ville et de celle de Paris, docteur en droit, M. Hottenger a exercé pendant quelque temps à Givet les fonctions de notaire. En 1910, il est revenu dans sa ville natale; il s'y est fixé, et il y a entrepris la série d'importantes études qui l'ont fait rapidement connaître dans le monde des savants et des industriels. Partisan convaincu de la méthode de Le Play, il en a prouvé la fécondité par de nombreux travaux écrits dans une langue alerte, colorée et expressive. Il excelle à présenter ses idées, sous la forme la plus claire et la plus attachante, dans le cadre étroit d'une conférence ou d'une brochure. Mais il n'est pas moins apte aux œuvres de longue haleine. Sous ce simple titre, *Le Pays de Briey hier et aujourd'hui*, il a exposé dans le détail la transformation d'une région il y a quinze ans presque exclusivement rurale en un centre industriel débordant d'activité. De l'avis des meilleurs juges, ce livre lui fait le plus grand honneur, et restera au point de vue de l'histoire de la Lorraine industrielle au début du vingtième siècle, le document le plus important qui puisse être consulté par les historiens de l'avenir. Vous avez vous-mêmes consacré le beau talent de M. Hottenger en lui décernant en 1913 le prix Herpin

Digitized by Google

pour un remarquable mémoire sur *le morcellement des terres en Lorraine et les réunions de parcelles.* Également versé dans les questions juridiques, administratives, économiques et sociales, observateur exercé, analyste pénétrant, notre nouveau confrère sera pour vous — vous le savez à n'en pas douter par la part qu'il a déjà prise à vos travaux — un collaborateur des plus distingués.

Vous avez élu comme associés-correspondants, le 8 juin 1917 : MM. Braun, l'abbé Constantin et Leclère; le 22 juin, M. Vogt; le 24 mai 1918, M. Louis.

M. Pierre **Braun** est né à Paris, mais il appartient par sa famille à la Lorraine annexée. Il a passé sa jeunesse dans notre ville; il y a fait toutes ses études; il y a accompli son devoir militaire. Après un stage à l'École normale supérieure, il y est revenu en 1906 comme professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Henri Poincaré. Il s'y est mêlé activement à la vie locale, en même temps qu'il poursuivait les études d'histoire lorraine vers lesquelles il avait eu la bonne fortune d'être orienté de bonne heure par notre éminent confrère M. Christian Pfister. En 1907, il obtenait de vous le prix Dupeux pour un mémoire sur *la Lorraine pendant le gouvernement de la Ferté-Senectère.* Votre rapporteur, M. Pierre Boyé, louait dans ce travail « la conscience et l'impartialité dont l'auteur avait fait preuve en rédigeant cette étude qu'appuyaient à chaque page des documents de premier ordre puisés pour la plupart aux dépôts de la Guerre et des Affaires étrangères », la sobriété et la précision du style, l'intérêt de la narration, la vigueur

Digitized by Google

des tableaux. Les mêmes qualités se retrouvent dans les travaux que M. Pierre Braun a publiés depuis, soit sur la Révolution de 1848 en Lorraine, soit sur la situation politique en pays annexé. Elles montrent qu'il y a en lui l'étoffe d'un historien de grande valeur. Depuis quatre ans M. Braun a laissé la plume pour l'épée. Promu au grade de capitaine, décoré pour sa belle conduite de la Croix de guerre et de la Croix de la Légion d'honneur, il a prouvé avec éclat que, s'il savait écrire l'histoire, il ne savait pas moins bien la faire, dans les rangs de notre admirable 20e corps.

C'est encore un historien de la Lorraine que vous avez accueilli dans vos rangs, quand vous les avez ouverts à M. l'abbé **Constantin,** aumônier du lycée Henri Poincaré. Ce n'est pas, je me hâte de le dire, le seul titre qu'il possédât à vos suffrages. M. l'abbé Constantin est un savant théologien, qui a publié dans le *Dictionnaire général de théologie catholique* une série de notices biographiques et analytiques sur les philosophes du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, et d'importants articles qui concernent l'histoire ecclésiastique de la France en général. Mais depuis quelques années divers travaux parus dans la *Revue des Questions historiques* sous la signature de M. l'abbé Constantin, sur *le serment constitutionnel dans le département de la Meurthe,* sur *l'élection de l'évêque constitutionnel de la Meurthe en 1791,* dévoilent clairement son intention de combler une regrettable lacune de notre érudition locale, en nous donnant une histoire religieuse de notre département

Digitized by Google

pendant la période révolutionnaire. Au même cycle de recherches appartient un mémoire sur l'*Affaire de Deux-Ponts*, dont au cours de cette année vous avez eu la primeur. Vous y avez apprécié, en connaissance de cause, des qualités aussi solides que brillantes : la rigueur de la documentation, la sûreté des jugements, l'ordonnance de la composition, le charme d'un style élégant et animé. Pendant ces dernières années, M. l'abbé Constantin a généreusement dévoué aux œuvres de guerre les loisirs déjà rares que lui laissaient ses délicates fonctions. Vous vous plaisez à espérer que des temps meilleurs lui permettront d'achever l'édifice dont il a posé si heureusement les premières pierres, et qui ne fera pas moins d'honneur à l'Académie qu'à son auteur.

Ancien élève de l'Université de Nancy, de la Sorbonne et de l'École des Hautes Études, docteur ès lettres, M. Albert **Leclère** est depuis treize ans professeur agrégé de philosophie à l'Université de Berne. Il y contribue de sa personne et de son enseignement à faire connaître et aimer notre culture française. La tâche de professeur et d'éducateur, à laquelle il s'adonne avec passion, ne l'absorbe pas tout entier. Il a publié de nombreux ouvrages ou articles « qui tous — vous disait un juge compétent, notre distingué confrère M. Souriau — marquent un effort de pensée et tendent à faire avancer un problème ». Les uns traitent des questions les plus profondes que puisse se poser l'esprit humain, comme cet *Essai sur le droit d'affirmer* qui passe au crible d'une critique impitoyable les prétentions de la métaphysique et de la

Digitized by Google

science à pénétrer l'essence des choses. D'autres comme ce livre intitulé : *Pragmatisme, modernisme, protestantisme,* étudient dans ses manifestations les plus récentes l'évolution des croyances religieuses. A en juger par ses plus récents travaux, M. Leclère semble avoir tendance à délaisser la région des idées pures pour se rapprocher davantage de la vie. Les questions d'éducation prennent visiblement pour lui un intérêt croissant. Dans la période de réorganisation universelle où nous allons entrer, elles offriront à son activité un large champ. Il y trouvera un utile emploi des excellentes qualités, clarté d'exposition, vigueur dialectique, érudition profonde et parfaite probité intellectuelle, qui caractérisent son beau talent.

Originaire de Sermaize, mais fixé depuis trente ans à Nancy où il enseigne les mathématiques appliquées à la Faculté des Sciences et dirige un des Instituts de notre Université, M. Henri **Vogt** est un maître dont les leçons ont formé de nombreux disciples, et un savant dont les travaux, inaugurés par une remarquable thèse de doctorat « sur les invariants fondamentaux des équations différentielles linéaires du second ordre », donnent lieu à une liste imposante. Ils ont été publiés dans des revues spéciales telles que les *Annales de l'École normale supérieure,* les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences,* les *Nouvelles Annales de mathématiques.* Certains d'entre eux, qui ont trait aux applications de la science à la pratique, ont paru dans le *Bulletin de la Société industrielle* et dans la *Revue industrielle de l'Est.* Il serait super-

Digitized by Google

flu d'énumérer les matières sur lesquelles ils portent; il suffit de mentionner que, de l'avis des connaisseurs, tous les sujets traités par M. Vogt le sont dans la perfection. On pourra s'en convaincre en parcourant dans le *Rapport général sur l'Exposition de Nancy de 1909*, le chapitre concernant le groupe V (électricité et mécanique) qui fut confié à ses soins. L'Académie qui à toutes les époques de son existence s'est honorée de compter dans ses rangs des savants de haut mérite, est assurée d'avoir trouvé à sa tradition scientifique, en la personne de M. Vogt, un digne continuateur.

Né à Stenay, élève du Collège de Verdun, M. Henri **Louis** a fait dans l'Administration des Postes et Télégraphes une carrière qui, après l'avoir entraîné en diverses régions de la France, et ramené enfin à Nancy, a été interrompue prématurément par les défaillances d'une santé délicate. M. Louis a profité de ces loisirs inattendus pour se livrer sans réserve aux inclinations littéraires qu'il avait manifestées brillamment au cours de ses études, et qui avaient été développées encore en lui par la contemplation des plus belles scènes de la nature. Il a publié en 1914 un volume intitulé : *Mon Foyer. — Scènes et Paysages lorrains.* C'est, racontée par lui-même, l'histoire d'un enfant depuis ses plus lointains souvenirs jusqu'à l'âge de la première communion. Il n'y a, dans la manière dont ce sujet si simple est traité, ni mièvrerie ni fadeur, mais une grâce naturelle, un sens du pittoresque et de la vie, une analyse fine et pénétrante du caractère enfantin qui révèlent en M. Henri Louis

Digitized by Google

un écrivain fort distingué dont la place était tout indiquée parmi vous.

Vous ne me permettriez pas de clore la partie de ce rapport qui a trait à ce que l'on pourrait appeler le mouvement du personnel académique, sans faire allusion au départ, qui nous a laissé des regrets à tous, de votre dévoué agent, M. Hacquard. Ayant, par suite de sa mise à la retraite à laquelle il avait droit et qu'il avait sollicitée, cessé son service à la Bibliothèque municipale, et devant quitter Nancy, M. Hacquard a résigné, au début de 1918, les fonctions que depuis le 1er juillet 1889 il remplissait auprès de vous, avec une ponctualité et un zèle au-dessus de tout éloge. Il a été remplacé dans ce poste — comme dans celui qu'il occupait à la Bibliothèque — par M. Feltz, réformé de la guerre. L'Académie considère comme une heureuse fortune que le distingué conservateur adjoint de notre Bibliothèque, M. Casimir Pèlerin, ait bien voulu, dans l'intervalle, consentir à assurer personnellement la suppléance de ce modeste, mais délicat et nécessaire emploi.

Cette année encore, selon l'usage que vous avez adopté depuis la guerre, vous avez suspendu vos concours scientifiques et littéraires et borné les manifestations publiques de votre activité à la séance solennelle que vous tenez chaque hiver pour la remise des prix de vertu. Elle a eu lieu, avec le cérémonial accoutumé, le 9 décembre 1917, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, gracieusement mis à la disposition de l'Académie par M. le doyen Auerbach. La nombreuse assistance qui le

Digitized by Google

remplissait a souligné de ses applaudissements les mérites de nos lauréates et lauréats, mis en valeur par l'éloquent rapport de M. le doyen Binet. En terminant son discours, M. Binet exprimait le regret que trop souvent l'Académie se trouvât étroitement liée et véritablement mise à la gêne par les conditions minutieuses d'âge, d'origine, de résidence, de nature de mérites, que mettent à leurs libéralités les auteurs des fondations dont elle est chargée de distribuer les revenus. Il souhaitait qu'à l'avenir de généreux bienfaiteurs lui rendissent la tâche plus facile en lui laissant une latitude suffisante dans l'emploi des sommes qu'il leur plairait de lui confier à cette intention. L'appel de votre rapporteur n'a pas tardé à être entendu. Par son testament olographe, Mme veuve Pister, décédée à Nancy le 7 avril 1918, a légué à notre compagnie « la somme nécessaire pour acquérir un titre de rente de 2.000 francs 3 %, dont 1.000 francs à employer autant que possible annuellement en deux ou trois prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents, et 1.000 francs à employer chaque année en prix à quatre mères de famille chargées d'enfants et méritantes ». En exprimant sa respectueuse reconnaissance à la mémoire de Mme Pister, l'Académie ne peut s'empêcher de relever l'heureuse simplicité de ces termes, qui éviteront à sa commission de cruels embarras de conscience et ne la mettront pas dans la pénible nécessité d'avoir à refuser à la vertu ce qui a été donné pour la vertu.

Vos séances ordinaires, en dépit des circonstances

Digitized by Google

générales et locales, ont continué d'être tenues avec la plus ponctuelle exactitude. Vous vous êtes aperçus que nous sommes en guerre à quelques inconvénients matériels qui vous ont contraints soit à changer l'heure de vos réunions, soit, pendant la période rigoureuse de l'hiver, à en déplacer le lieu, en raison des difficultés du chauffage et de la pénurie de combustible, et à recourir à la gracieuse hospitalité que vous offrait dans son cabinet de la Bibliothèque municipale, notre dévoué confrère M. l'archiviste Favier. Vous vous en êtes aperçus plus encore à l'absence de plusieurs excellents confrères, de service aux armées, en premier lieu de votre président annuel, M. le colonel Le Joindre, qui n'a pu prendre séance et a dû être suppléé dans sa charge par M. le vice-président Duvernoy. Vous avez applaudi de grand cœur à la promotion de grade et à la citation à l'ordre qui ont été conférées à l'un d'entre eux, M. Albert Grenier, associé-correspondant, professeur à la Faculté des Lettres et présentement capitaine d'état-major. Dans l'ordre des mérites civiques, un autre de nos associés-correspondants, M. l'abbé Chatton, curé de Sornéville, a reçu de M. le ministre de l'Intérieur une lettre de félicitations, conçue dans les termes les plus flatteurs, pour l'attitude courageuse dont il a fait preuve depuis le début des hostilités. D'autres distinctions sont venues consacrer toute une vie de fécond et pacifique labeur. M. le Dr Gross a été élu associé national de l'Académie de Médecine, et M. Paul Souriau, correspondant de l'Institut, au titre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Digitized by Google

Tout récemment M. Léon Germain de Maidy a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour l'ensemble de son œuvre, le prix Auguste Prost de 1918.

Notre compagnie elle-même, dont c'est une des fonctions que de décerner des récompenses, s'en est vu à son tour décerner une dont elle a été singulièrement touchée et honorée. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait, en 1917, tenu à lui attribuer le même prix Auguste Prost pour les deux volumes de ses *Mémoires* afférents aux exercices 1914-1915 et 1915-1916. Elle entendait par là rendre hommage à la persévérance avec laquelle, pendant les deux premières années de la guerre, vous aviez, dans des conditions difficiles, poursuivi vos travaux. Les circonstances sont devenues plus difficiles encore : vos travaux n'ont pas été suspendus. Vos séances n'ont jamais été mieux remplies. Je n'en veux d'autre gage que le volume que vous vous apprêtez à publier pour l'année 1917-1918. Je n'entreprendrai point d'énumérer les lectures qui doivent y trouver place : les sujets en embrassent, dans leur variété, les sciences et les lettres, l'actualité aussi bien que l'histoire. Je mentionnerai seulement, fidèle à mon rôle d'annaliste, celles dont les auteurs n'ont pas jugé à propos de vous demander l'impression : une étude, dont je n'ai pas à vous faire valoir l'intérêt, de M. Ch. Guyot sur *le problème de la restauration des montagnes*, ou les élégants sonnets dédiés *à une Inconnue* par M. Hippolyte Roy. Mon dernier mot sera pour souhaiter un heureux essor à ce nouveau recueil, digne en tous

Digitized by Google

points de ses aînés, qui atteste comme eux la vitalité de votre institution et votre culte pour toutes les choses de l'esprit, mais dont je crois traduire votre pensée profonde en disant qu'il est par-dessus tout, en cette année critique, un acte de votre foi absolue dans les destinées indivisibles de la Lorraine — de toute la Lorraine — et de la France.

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES EFFETS
DU
BOMBARDEMENT DE NANCY
EN 1916

DE LA CTYPOPHOBIE

Par le Professeur Pierre PARISOT

Nancy, depuis le début de la grande guerre, a subi les bombardements les plus variés.

Dans la nuit du 9 au 10 septembre 1914, quarante obus tombèrent sur la ville, détruisant des maisons et tuant nombre de personnes; un zeppelin, dans la nuit du 25 au 26 décembre de la même année, survola notre cité de la côte des Chanoines à la Pépinière et jalonna ce parcours de dix-sept bombes dont l'une éclata rue de Rigny devant la maison d'Alexandre de Roche. Notre regretté président nous a laissé, de sa plume toujours alerte, une description émouvante et une analyse subtile des fortes impressions qui l'étreignirent en cette nuit d'angoisse.

Digitized by Google

Du 11 au 12 avril 1915, un dirigeable allemand sema quatorze bombes de Vandœuvre à la gare Saint-Georges.

Nous ne comptons plus les incursions des taubes qui, de jour et de nuit, trompant la vigilance de nos postes d'observation, lancent des bombes incendiaires ou brisantes, et, dans leur aveugle barbarie, tuent enfants, femmes et vieillards.

Jusqu'en janvier 1916, nous n'avions pas reçu à Nancy les gros obus de 380 dont d'autres villes, telles que Dunkerque, Compiègne, Villers-Cotterêts, avaient déjà été gratifiées. Mais il était dit que la capitale lorraine connaîtrait toute la gamme des modernes engins de destruction : le premier jour de l'an 1916, à 9 heures du matin, les obus monstres venaient nous surprendre. On crut tout d'abord que des bombes éclataient dans un dépôt de munitions incendié; aussi ces fortes détonations ne produisirent-elles au début aucun effet terrifiant sur la population de Nancy. Chacun, inconscient du danger, faisait alors preuve d'un courage facile. Quand l'on vit cependant les maisons s'écrouler, il fallut se rendre à l'évidence : il s'agissait bien du bombardement si redouté par canon à longue portée. Une véritable panique s'empara alors des habitants des quartiers atteints, et on les vit s'enfuir en voiture, en automobile, à pied, emportant quelques objets précieux pour gagner les communes suburbaines.

La zone dangereuse où s'exerçait le tir de l'ennemi était limitée par les rues Charles III, de Mon-Désert, Stanislas et du Faubourg-Stanislas et rue des

Digitized by Google

Carmes. Ces limites se sont élargies depuis et ont été reportées, il y a quelques jours, au delà de la place Saint-Georges.

Je n'ose pas vous fournir la répartition topographique des points de chute, je craindrais de m'exposer aux sévérités d'une censure moins aimable assurément que celle de l'Académie.

Du 1er janvier, vous dirai-je, au 2 juillet 1916, soixante obus de 380 sont tombés sur Nancy et ses environs immédiats, tuant une quinzaine de personnes.

Un des obus n'a pas éclaté; il a pénétré profondément dans le sol de la forêt de Haye, au voisinage de Hardéval, entre Villers et Maréville; pour l'extraire, on dut pratiquer un puits d'une profondeur de 5 mètres et une sape à trajet horizontal. En effet, après avoir suivi une direction verticale dans la terre, l'obus rencontrant une résistance plus considérable, se releva dans sa course souterraine et, décrivant une courbe à concavité supérieure, se dirigea vers la surface du sol.

Un courageux officier d'artillerie pénétra dans la galerie qui avait été creusée et dévissa la fusée qui est située dans ces gros obus à leur base, c'est-à-dire au milieu du culot. Rendu ainsi inoffensif ce terrible engin fut enlevé, étudié avec soin et envoyé à Paris au lieu d'enrichir, comme c'eût été justice, notre Musée lorrain d'une pièce qui aurait rappelé aux générations futures le bombardement de Nancy en 1916.

L'obus a 1m 44 de hauteur. Je fais passer sous

Digitized by Google

vos yeux quelques éclats d'un semblable obus tombé le 26 février 1916 à 11h 10 du matin sur la prison de Nancy, située au nº 2 de la rue de l'Abbé-Didelot, au voisinage de la voie ferrée et du pont du Mont-Désert.

L'obus de 380 renferme trois variétés d'explosifs dont la sensibilité est progressive : fulminate de mercure, acide picrique, palite. Ces explosifs donnent naissance à un volume de gaz considérable et dégagent une forte quantité de chaleur, contribuant à augmenter le volume gazeux par dilatation. La fusée renferme un ingénieux mécanisme qui détermine la déflagration du fulminate après le choc; elle n'est que très légèrement retardée. L'obus, lancé par un canon situé à 36 kilomètres environ de Nancy, tombe presque normalement sur les immeubles et éclate aux étages supérieurs peu de temps après avoir percuté. Ainsi s'explique ce fait que les caves voûtées ont fourni jusqu'à ce jour aux habitants un lieu de protection efficace.

Une croix de Lorraine peinte sur la maison indique au public la bonne cave qui, en style de guerre, ne se recommande plus par la qualité de ses vins mais par la robustesse de ses voûtes.

A la suite d'un éclatement d'obus, il y a production d'une forte poussée gazeuse avec déplacement d'air et formation d'ondes par propagation. Cette pression brusque, positive, excentrique par rapport au foyer d'éclatement, fait rapidement place, par suite de la diminution de volume des gaz refroidis, à une pression négative ou dépression. Ces effets sur l'orga-

Digitized by Google

nisme humain ont été rapprochés par M. Arnoux (1) des accidents causés par les cloches à plongeur.

Pression et dépression constituent les principaux facteurs des délabrements constatés dans les maisons ainsi que des désordres engendrés dans le corps humain.

Mon collègue et ami, le professeur agrégé Chavigny, du Val-de-Grâce, a imaginé un petit appareil très simple permettant de mettre en évidence ces ondes par chocs se produisant alternativement en sens inverse. Ces vibrations fourniraient, d'après lui, l'explication de certains bris de carreaux qui tombent d'une façon paradoxale vers le foyer de l'explosion. Les bandes de papier collées à la fois sur le carreau et son encadrement éteindraient ou diminueraient l'étendue des vibrations et auraient théoriquement une certaine valeur protectrice que l'expérience n'a pas confirmé.

Quand un obus tombe sur une maison ses éclats produisent par eux-mêmes des délabrements très appréciables, mais c'est assurément la pression gazeuse positive et négative qui entraîne par le désassemblage des matériaux l'effondrement de l'immeuble.

Les photographies de la prison de Nancy (Voir fig. 1, 2, 3) et celles de deux maisons de la rue du Faubourg-Saint-Jean (Voir fig. 4) donnent une idée de ce mode de destruction.

Les murs qui font le ventre, les plaques de tôle gondolées, les panneaux de bois éclatés, les planches arrachées, les carreaux brisés, projetés loin du foyer

(1) Société des Ingénieurs civils, 1915.

Digitized by Google

d'explosion ou aspirés vers lui, sont les conséquences immédiates de la poussée gazeuse; elle a un autre effet très redoutable : objets les plus divers contenus dans les maisons, débris de meubles, de glaces, de carreaux, de bouteilles, matériaux de construction, moellons, pavés de rues sont lancés avec force, souvent à de grandes distances et deviennent ainsi de dangereux projectiles.

Les destructions qu'entraînent ces puissants explosifs sont de nature à semer la terreur parmi les habitants et à expliquer les paniques dont nous avons été témoins à Nancy. Les quartiers éprouvés sont loin actuellement d'avoir repris leur physionomie habituelle : ce ne sont que maisons et magasins fermés, rues désertes où de loin en loin on découvre des immeubles effondrés. Je me souviens quelle fut mon impression certaine fois où, vers la tombée de la nuit, je parcourus ces voies désolées, impression profonde faite de tristesse et d'angoisse décuplée par la vue des maisons éventrées dont la silhouette lamentable se profilait sur un ciel aux tons de grisaille.

A travers la brèche faite par l'obus, le regard plonge dans ces intérieurs où l'on retrouve la trace d'une existence paisible et confortable brusquement interrompue. C'est çà et là le tableau encore suspendu au mur, le meuble artistique qui tient debout par un chef-d'œuvre d'équilibre, la table de travail chargée de livres; plus prosaïquement, la cuisine où l'on distingue les préparatifs du repas, le rideau aux couleurs chatoyantes qui flotte à la fenêtre et derrière lequel il n'y a plus qu'un gouffre. Toute cette scène

Digitized by Google

de destruction et de mort, qui est comme le dernier instantané d'une tranche de vie, plonge le spectateur dans une profonde mélancolie, où la pitié pour toutes ces infortunes ne le cède en rien à l'angoissante tristesse qui l'étreint. Si la vue de toutes ces misères laisse dans notre cerveau une profonde empreinte, il est bon d'ajouter que l'ouïe aussi est fortement ébranlée par l'éclatement de l'obus.

Quand on se trouve à quelques centaines de mètres du foyer d'explosion, on perçoit deux bruits formidables, distants parfois de 50 secondes, séparés par un roulement comparable à celui d'un train en marche qui tient à « l'onde de choc » née du passage du projectile à travers l'atmosphère; à ces bruits primordiaux se surajoutent ceux de l'écho.

Les obus se succèdent parfois toutes les trois, les cinq ou vingt minutes, et ainsi on a le loisir d'analyser ces sensations acoustiques.

Entre chaque détonation il se produit chez bon nombre de personnes une sorte d'attente anxieuse qui s'accompagne surtout chez les femmes nerveuses de frissonnements ou d'un véritable tremblement.

Je retiendrai votre attention sur un fait d'interprétation délicate au point de vue acoustique : dans le voisinage du point d'éclatement de l'obus, on ne perçoit qu'un seul bruit, et encore n'est-il pas toujours très fort; dans deux cas j'ai pu m'assurer qu'on n'avait même pas entendu la détonation mais éprouvé uniquement une sensation étrange de suffocation avec projection de poussières dans le nez et la bouche. Est-ce à l'intensité même de la sensation auditive

Digitized by Google

que tiendrait l'inhibition dans la perception? Ou bien est-ce l'effet du choc subi par le système nerveux dans son ensemble?

Parmi les effets produits par les bombardements sur l'homme, les uns sont organiquement appréciables, les autres ne se révèlent que par des troubles fonctionnels sans substraction anatomique connue et intéressent spécialement le système nerveux.

Je ne passerai pas en revue toutes les lésions organiques, je ne vous citerai que pour mémoire les blessures profondes, ou fractures produites par des fragments d'acier aux formes et dimensions variées, aux arêtes vives et irrégulières qui vont se loger dans les chairs, lacèrent muscles, nerfs et vaisseaux sanguins, brisant les os des membres ou bien pénétrant dans le crâne, la poitrine ou l'abdomen pour y produire des désordres souvent incompatibles avec la vie.

Je vous dirai un mot des constatations que j'ai faites sur deux cadavres apportés dans mon service, à l'Institut de médecine légale, lors des bombardements des 1er janvier et 26 février 1916, me contentant de relever quelques particularités intéressantes. Voici la photographie d'une des victimes (Voir fig. 5). Cette malheureuse, surprise, le 1er janvier, dans l'escalier de sa maison par l'éclatement d'un 380, a été retrouvée au milieu des décombres. Le corps présente de nombreuses plaies et fractures, je ne retiendrai qu'une lésion très particulière. A la partie antérieure et moyenne de la cuisse droite, vous distinguez nettement sur la photographie, un fuseau de la rampe d'escalier qui a traversé de part en part la

Digitized by Google

Fig. 4. — Vue de deux maisons du faubourg Saint-Jean, partiellement démolies.

Fig. 1.
Prison de Nancy.
Vue
d'un couloir intérieur.

Fig. 3. — Prison de Nancy.
Vue d'un atelier.

Fig. 2. — Prison de Nancy. Vue extérieure.

Digitized by Google

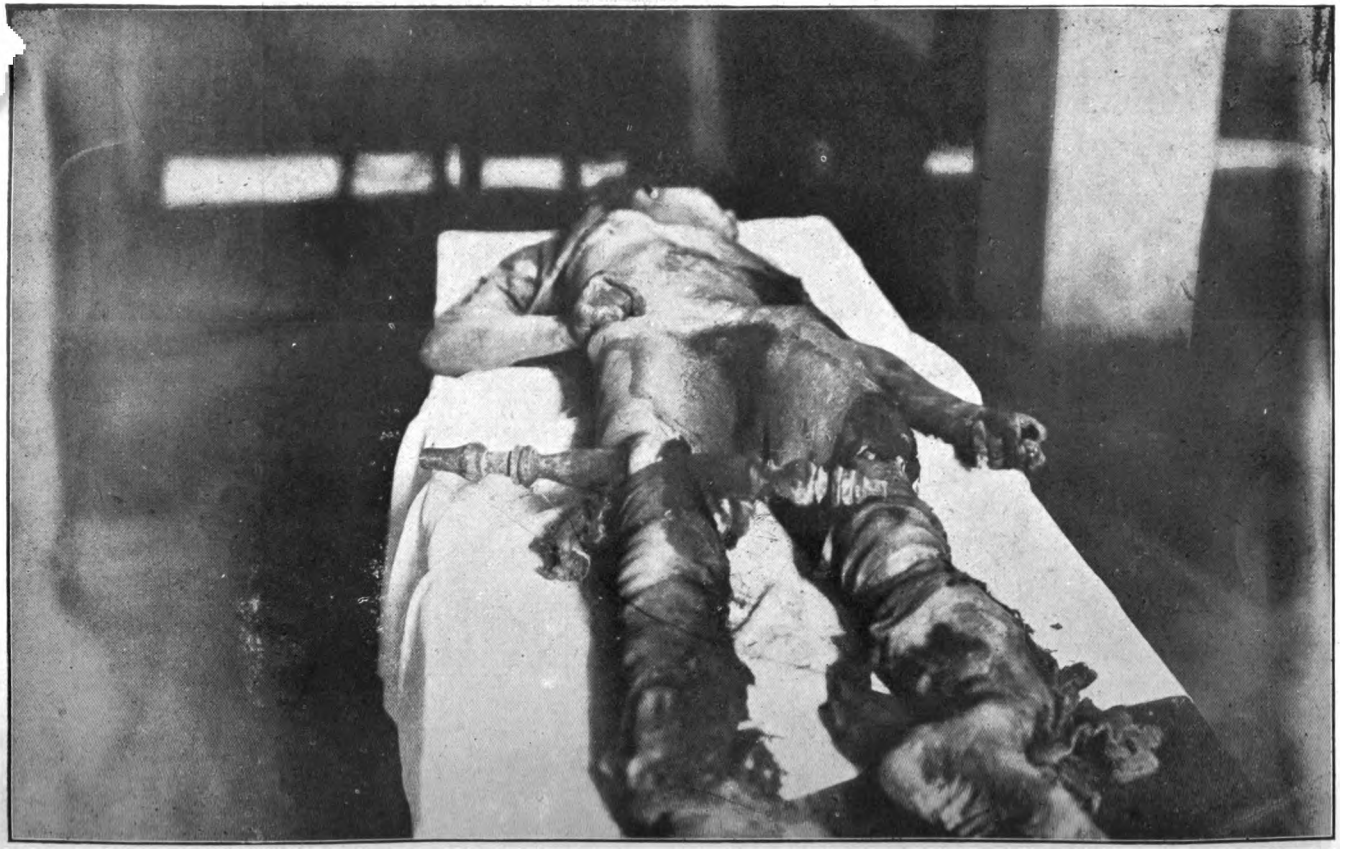

Fig. 5. — Victime dont les membres sont brisés et la cuisse traversée par un fusean d'acacia.

Digitized by Google

peau et les muscles de cette région. Orné de moulures, ce bois dont l'extrémité n'est pas acérée, n'en a pas moins pénétré à travers des tissus résistants comme l'aurait fait une baïonnette. C'est sous l'influence de l'énorme poussée gazeuse que ce fuseau projeté avec force, tel un trait, a pénétré dans les chairs.

La victime du bombardement du 26 février me fournira un autre exemple de lésions produites cette fois par la projection de sable. Une femme regarde par la fenêtre au troisième étage d'une maison devant laquelle tombe un obus sur la chaussée. La face est criblée de sable qui s'est incrusté profondément dans la peau; en un point même une petite quantité de sable qu'on peut évaluer à une demi-cuillerée à café, a pénétré, par une minuscule plaie de la peau, sous la paupière inférieure gauche dans le tissu cellulaire caché de cette région et a creusé ainsi une cavité aux dépens de ce tissu.

Sur ces deux cadavres je relève des blessures multiples qui ont causé la mort, elles ont été produites par des fragments d'obus, des éclats de verre et des morceaux de pierres; la poussée gazeuse s'exerçant sous forme de pression et de dépression brusques a causé des arrachements ligamenteux, tendineux, musculaires et produit des luxations — luxation d'un doigt, d'un coude — et la torsion des membres avec fractures osseuses.

L'étude de ces désordres organiques montre que si l'éclat d'obus est lui-même redoutable par son volume et son poids, la poussée gazeuse, agissant soit directement, soit par projection de matériaux ou d'objets

Digitized by Google

les plus divers, n'offre pas moins de danger. Les gros obus de 380, en éclatant, se divisent en fragments moins nombreux que les bombes d'avions et, à ce point de vue spécial, ils font assurément moins de victimes. Je pourrais vous citer à ce propos l'exemple de tel de nos concitoyens, qui, étant à 4 ou 5 mètres de l'éclatement d'un obus de 380, rue des Goncourt, n'eut aucune blessure tandis que rue de Mulhouse toutes les personnes qui se sont trouvées dans le voisinage de l'explosion d'une bombe jetée par un taube, ont été criblées de petits éclats; je n'en ai pas compté moins de neuf sur un cadavre apporté à l'Institut de médecine légale.

Après ce très rapide coup d'œil sur les lésions organiques, je désire vous dire quelques mots des troubles nerveux purement fonctionnels ou dynamiques observés par moi au cours des bombardements par 380. Les sensations fournies par la vue et l'ouïe constituent le point de départ de bon nombre de ces manifestations morbides. La vue des dégâts matériels produits par un bombardement fait naître, comme je vous le mentionnais au début de ce travail, une impression profonde à forme dépressive et angoissante et le bruit formidable produit par l'éclatement des obus détermine un ébranlement nerveux accompagné d'une sensation de terreur.

Cette peur est produite par la sensation auditive qui a réveillé, grâce à un phénomène d'association, les perceptions visuelles antérieures de nature terrifiante; la sensation auditive seule ne suffirait à donner naissance à la peur, à la phobie.

Digitized by Google

Le fait suivant met bien en lumière ce mécanisme cérébral : au début du bombardement de Nancy, alors qu'on ignorait la véritable cause des fortes détonations produites par l'éclatement des obus, il n'y eut aucun affolement mais, dans la suite, alors que le bruit du canon restait le même, la peur devint telle chez quelques personnes, qu'elle engendra un véritable pathologique d'ordre psychique. A partir du moment où on put juger des effets destructeurs et meurtriers des 380, le bruit du bombardement suffit à faire naître, par un phénomène d'association des centres auditifs et visuels, la représentation mentale des ruines sinistrés et des morts tragiques. Cette peur, cette phobie, est à la base de tous les troubles psychiques liés réellement au bombardement. J'ai même rencontré plusieurs personnes atteintes d'une peur spéciale qui persistait cinq à six semaines après un bombardement. Elles sursautaient de peur, étaient angoissées à l'occasion du bruit le plus insignifiant : fermeture brusque d'une porte, chute d'un objet sur le plancher de l'étage supérieur, choc contre la devanture métallique d'un magasin, etc...

Cette phobie, très spéciale, m'a paru mériter d'être distinguée des autres phobies; aussi ai-je cru devoir la dénommer ctypophobie (κτύπος, bruit produit par un choc), après avoir pris conseil des hellénistes les plus compétents de notre Université.

Cette ctypophobie se rencontre aussi bien chez les hommes que chez les femmes, de préférence chez les névropathes, elle varie d'intensité avec les sujets, elle n'est pas persistante, s'atténue et disparaît au

Digitized by Google

bout de quelques semaines quand le sujet n'est plus soumis au bombardement. Elle peut exister comme seul phénomène morbide ou se surajouter à d'autres troubles nerveux sur lesquels elle a un retentissement marqué quand elle n'en est pas la cause initiale. Je citerai le frissonnement, le tremblement, la tachycardie avec angoisse précordiale et sueurs aux extrémités, la sensation plus rare d'oscillation et de soulèvement du sol, un sentiment accentué de fatigue et d'impotence.

Dans la sphère intellectuelle, l'impotence se traduit par l'impossibilité de faire un travail important, de fixer l'attention, de rappeler des souvenirs, et par la perte de la mémoire, amnésie passagère que j'ai vue, dans un cas, avoir le caractère rétroactif. L'aboulie figure en bonne place dans ce cortège morbide, au premier rang duquel se placent l'anxiété et la ctypophobie.

J'ai observé une femme qui, à la seule pensée d'entendre le bombardement, était prise d'une véritable crise d'angoisse avec palpitations, refroidissement et sueur des extrémités. Une autre de mes malades ne rentrait en possession de toutes ses facultés intellectuelles qu'après avoir, à la suite de chaque bombardement, fait un court séjour aux environs de Nancy dans un modeste village où elle se croyait en sécurité. Le sommeil est entrecoupé de cauchemars terrifiants ou bien fait place à l'insomnie. *Stare et manere in vigilia*, telle est la situation critique du bombardé. Le départ de la région dangereuse ou le séjour momentané dans un abri sûr a bien vite raison de la cty-

Digitized by Google

pophobie. Chez quelques sujets l'accoutumance aux bombardements se fait sans grand dommage pour la santé, mais d'autres, malgré les efforts les plus louables, n'arrivent pas à supporter le bruit des éclatements d'obus et, véritables malades, sont obligés de chercher le repos loin du théâtre de la guerre. S'ils s'obstinent à rester dans la région bombardée, ils perdent l'appétit, maigrissent, présentent des crises cardiaques et voient s'aggraver les symptômes d'une maladie préexistante pour se terminer quelquefois par une issue fatale.

C'est avec intention que j'ai laissé de côté les troubles nerveux, habituellement d'origine hystérique, qu'on observe d'une façon banale à la suite des émotions vives. Les palpitations nerveuses, les crises syncopales ou convulsives, l'excitation cérébrale, l'aphasie, les paralysies fonctionnelles sont trop connues pour que j'insiste. J'ai simplement désiré mettre en évidence parmi les effets du bombardement un symptôme nerveux particulier, dont l'étude m'a paru intéressante, qui se caractérise par la peur du moindre bruit et que j'ai appelé ctypophobie.

Je suis heureux que ma communication n'ait pas été complétée aujourd'hui par une démonstration expérimentale faite par les Boches, car je n'oublie pas que nous sommes ici, à l'Ancienne Université, sur la ligne de tir. C'est dans votre courage que je trouve mon excuse d'avoir abusé, en ces jours tragiques, de votre bienveillante attention.

Lu le 7 juillet 1916.

Digitized by Google

UNE INTÉRESSANTE

INITIATIVE PÉDAGOGIQUE

Par M. l'abbé Eugène MARTIN

DOCTEUR ÈS LETTRES

Qu'elles appartiennent à une famille de métayers, de petits propriétaires ou de riches fermiers, qu'elles aient passé un temps plus ou moins long dans un pensionnat ou qu'elles soient demeurées à la maison, rien ne vaut, pour des jeunes filles de la campagne, l'éducation chrétienne et professionnelle, tout ensemble, qu'elles ont reçue, au foyer domestique, d'une mère vigilante, active, laborieuse, économe, entendue aux mille soins qui concernent son rôle de ménagère et de travailleuse agricole; rien n'est plus propre à prévenir et à contrarier, chez elles, les attirances que l'espoir de trouver une situation en ville ne manque point d'exercer sur leur imagination, leur esprit et leur volonté, et à les retenir, heureuses et satisfaites, dans la voie que leur ont préparée les patients et intelligents efforts des aïeux.

Ainsi ont été formées les femmes vaillantes qui furent et qui sont encore l'honneur de nos campagnes,

Digitized by Google

la force de nos foyers ruraux, l'aide puissante de notre agriculture française.

Cette éducation familiale, si féconde, en plein milieu agricole, combien peu d'orphelines, même de celles qui sont nées à la campagne, peuvent en bénéficier. La plupart sont confiées, par leurs tuteurs, les œuvres d'assistance, les comités de patronage, à des maisons établies d'ordinaire dans des agglomérations urbaines où, quelles que soient la sollicitude des maîtresses et la prudence du règlement, leurs forces physiques se développent moins facilement, où la nécessité de vivre oblige à les employer, quand elles ont passé l'âge scolaire, à des travaux d'ouvroir, presque toujours les mêmes, où l'inévitable monotonie des journées et des semaines, propre à nourrir le rêve, à exacerber les désirs d'indépendance, ne stimule guère l'esprit d'initiative..., et dont la sortie, à l'heure de la majorité, en dépit de toutes les précautions, ouvre à une jeune liberté, présomptueuse parce que sans expérience et sans entraînement, une crise trop souvent funeste à la persévérance.

De cet écueil des orphelinats, qu'il semble fort malaisé de tourner, un vicaire de la cathédrale de Nancy, M. l'abbé Firmin Harmand, avait été frappé, voici longtemps déjà. Pour l'éviter à une œuvre qu'il fondait, il avait entrepris d'appliquer à des jeunes filles, ses pupilles, une méthode qui lui avait parfaitement réussi pour des jeunes gens, dans sa *Maison des Apprentis*, créée en 1845 et si favorablement connue depuis, à savoir combiner l'internat, pour le logement, les repas, l'éducation, les cours complémentaires, sous

Digitized by Google

la direction de religieuses spécialement groupées par lui à cet effet, avec l'apprentissage en ville, chez des patronnes offrant toute garantie. C'était, avec le stimulant que donne au travail le choix personnel d'un métier qui agrée, le rapprochement des conditions dans lesquelles se trouvent les jeunes ouvrières habitant la maison paternelle, et l'initiation quotidienne à l'exercice de la liberté.

Cet essai très intéressant, que l'on pourrait reprendre peut-être avec grand profit pour les orphelines de la classe ouvrière des villes, n'était point suffisamment préparé; il n'arrivait pas à son heure : il ne réussit pas. Et le zélé vicaire se vit contraint de revenir à la forme commune d'orphelinat-ouvroir, ou, comme il disait, « d'éducation en cage ». Il maintint sa maison de Nancy; mais, pour ménager aux santés délicates, aux tempéraments anémiés le bienfait de ce que nous appellerions aujourd'hui une « cure d'air », il établit, en 1853, une succursale, à Haroué, son village natal, dans la grasse vallée du Madon, à l'ombre du château princier des Craon et des Beauvau.

Dans sa pensée, cet orphelinat de Haroué ne devait point rester un ouvroir, voué à la monotonie des travaux d'aiguille. Ce n'était point sans raisons qu'il l'avait installé dans un pays de cultures riches et variées; aussitôt qu'il en aurait le temps et les moyens, il le transformerait en institut agricole et, comme il l'avait rêvé en faveur de ses apprenties nancéiennes, des orphelines de la campagne, habilement enseignées par des religieuses, y acquerraient, avec de solides vertus chrétiennes, une sérieuse formation profession-

Digitized by Google

nelle, dans la demi-liberté que laisse le labeur des champs, et dans l'habitude qu'il développe d'une initiative prompte et décidée. Ainsi, la condition de ses pupilles différerait peu de celle des jeunes paysannes qui ont le bonheur d'être élevées au foyer domestique par une de ces femmes dont le *Livre des Proverbes* célèbre la force, la vigilance, la sagesse et le mérite.

Il ne fut point donné à M. l'abbé Firmin Harmand de réaliser un projet si original, surtout à cette époque, et si beau. Nommé, en 1860, à la cure importante de Saint-Laurent, de Pont-à-Mousson, il ne put présider, comme il le souhaitait, à l'évolution de ses œuvres, celle de Nancy, qu'il aurait sans doute ramenée à son type primitif de *Maison des Apprenties*, et celle de Haroué qu'il dut laisser à l'état d'orphelinat-ouvroir et de pensionnat.

Mais, quand il mourut, en 1873, il eut la consolation de sentir qu'il avait un héritier fidèle et entendu, en la personne de son neveu, M. l'abbé Léon Harmand, jeune prêtre de trente-deux ans, professeur à la *Maison des Étudiants*, à Nancy.

Cet héritier, toutefois, l'Administration épiscopale, à bon droit préoccupée de la situation précaire où végétaient, depuis leur fondation, les deux communautés de l'abbé défunt, voulait l'employer à liquider la double entreprise et à fondre la petite *Congrégation des Sœurs de la Foi* — c'est ainsi que se nommaient déjà ses religieuses — dans d'autres congrégations diocésaines qui, tenant des ouvroirs et des orphelinats, semblaient poursuivre le même objet.

Avec l'éloquence communicative que lui inspira son

Digitized by Google

attachement aux projets d'un oncle vénéré et sa claire intuition des besoins de nos campagnes françaises, « l'abbé Harmand », — nous l'appellerons désormais de ce nom qui restera le sien dans la reconnaissance des Lorrains, — l'abbé Harmand sut démontrer si péremptoirement l'utilité des orphelinats agricoles et exposer si nettement les idées pédagogiques, aussi neuves que fécondes, dont il se trouvait le dépositaire, que Mgr Foulon, alors évêque de Nancy, admirant sa piété filiale et sa robuste confiance, lui permit de tenter à Haroué, avec les *Sœurs de la Foi*, la réalisation d'une entreprise jusque-là différée. Mais il exigea que la communauté de Nancy fût supprimée à bref délai, au profit de sa succursale qui deviendrait, si l'on peut employer cette expression, un « champ d'expérimentation ».

Ce champ était loin d'être préparé. Petite était la maison; elle n'avait ni écuries ni engrangements, et le potager, seul terrain que l'on possédât, ne couvrait pas le tiers d'un hectare. Comme train de culture, quelques instruments de jardinage; comme équipage, un âne et une charrette. Le mandataire posthume du fondateur était un homme à l'intelligence vive, un fin lettré, un professeur distingué; mais, n'ayant presque jamais vécu à la campagne, il ne connaissait guère l'agronomie que par l'*Économique* de Xénophon et les *Géorgiques* de Virgile et, sauf deux ou trois qui avaient été préposées, soit à Nancy, soit à Haroué, au soin du potager, les quarante ou cinquante religieuses de la petite congrégation savaient manier l'aiguille et le crochet beaucoup mieux qu'une bêche ou un râteau...

Digitized by Google

et, ce qui rendait encore plus critique une orientation aussi opposée, aussi soudaine, aussi précipitée, l'abbé Harmand était maintenu dans sa chaire de professeur, et n'avait à consacrer à cette œuvre, dont lui seul pouvait être le sauveur, que ses temps de loisir et ses semaines de vacances.

Mais, tels étaient dans la congrégation l'attachement à l'œuvre, la vénération pour le fondateur, l'esprit de foi et la confiance en la Providence, l'abnégation et le dévouement, que toutes les religieuses acceptèrent avec une héroïque vaillance un changement aussi radical : pas une défection ne se produisit, et, pourtant, il y avait loin de l'existence tranquille que l'on mène dans une salle d'ouvroir bien chauffée en hiver et convenablement aérée en été, à la vie des champs, faite d'inquiétudes, de surprises, de rudes à-coups, de fatigues par toutes sortes d'intempéries.

Dès le printemps 1874, la maison-mère et l'orphelinat nancéien étaient installés à Haroué, et la double communauté, ainsi fondue, se mit sans retard à l'apprentissage du travail agricole. On acheta ou on loua des chenevières et des champs et, pour gagner le pain de chaque jour, comme aussi pour compléter l'éducation professionnelle, on loua ses bras aux propriétaires fonciers de la localité, endurant, sans se plaindre, les humiliations et les déconvenues inséparables de tout commencement. Mais que ces premiers mois furent pénibles ! le sol semblait si bas ; la terre, très argileuse, était si lourde à remuer ; les mauvaises herbes, si tenaces, et le ciel. souvent peu clément.

Digitized by Google

L'abbé Harmand ne se contentait point d'encourager l'effort des religieuses et des enfants; il venait, de Nancy, tous les jeudis, et il consacrait toutes les heures de loisir que lui laissaient ses fonctions de professeur d'humanités, à la lecture de traités ascétiques sur la vie religieuse et sur le « saint travail des mains », comme aussi à l'étude de manuels d'agriculture ou à des conversations avec des gens du métier. Il notait, avec une attention réfléchie, dans sa mémoire fidèle, tous les renseignements qui lui paraissaient intéressants, et découvrait des aperçus aussi nombreux que variés, qu'il se réservait d'examiner plus tard, à l'occasion. Il suivait, à la Faculté des Sciences, les cours de chimie agricole, de zoologie, de géologie; il demandait des leçons pratiques aux membres les plus compétents de la *Société d'Horticulture,* qui l'avaient admis dans leurs rangs avec une chaude sympathie; et c'est ainsi qu'il apprit la culture des primeurs et des légumes de marché..., la conduite des arbres fruitiers, la greffe..., le soin des fleurs, etc. Ces connaissances, il s'empressait de les communiquer à ses collaboratrices, et il s'appliquait à combler les lacunes, à mettre au point les imprécisions que l'expérience lui faisait constater.

Au bout de deux années, l'œuvre parut viable; mais elle ne commença à prendre son développement normal qu'en 1879, quand Mgr Foulon, satisfait de l'épreuve et augurant favorablement de l'avenir, eut déchargé l'abbé Harmand de ses fonctions à la *Maison des Étudiants,* et lui eut ainsi permis de dépenser toutes ses facultés et tout son labeur au profit de sa

Digitized by Google

congrégation de sœurs agricoles et de son orphelinat de Haroué.

Cependant, le plan du jeune fondateur — il méritait bien ce titre — s'était élaboré. Il s'agissait, pour lui et pour ses religieuses, non point de tenir, à la campagne, un modeste et timide orphelinat agricole, mais de réaliser, à Haroué, un institut agricole, aussi complet que possible, où, par l'ensemble bien combiné des divers travaux d'une exploitation rurale, les jeunes filles recevraient une formation parfaitement appropriée à leur condition, et, par suite, de faire de la *Congrégation des Sœurs de la Foi* une autorité incontestée, en matière d'horticulture et d'agronomie. Mais il avait trop de bon sens, il avait acquis trop d'expérience, pour ne pas savoir que l'initiative de l'homme doit imiter la lente poussée de la nature, et que le moyen le plus sûr pour réussir, c'est de sérier ses efforts, suivant ses ressources, en mettant à profit les occasions.

Jusqu'alors, faute de terrains, l'Orphelinat ne s'était guère livré qu'à la culture de ses potagers, pour la subsistance de la maisonnée, et son étable ne possédait que trois ou quatre bêtes à cornes; sa basse-cour, son clapier, sa porcherie étaient dans les mêmes proportions. On ne travaillait que pour soi; se résigner à continuer ainsi, serait se condamner à vivoter sans avantage, ni financier, ni surtout pédagogique.

Les chenevières de Haroué se prêtaient à la culture maraîchère : on ne courrait aucun risque de l'essayer. A Nancy, dans l'une de ses tournées d'apprentissage, aux « Trois-Maisons », il avait admiré un magnifique jardin maraîcher, l'un des plus beaux certainement

Digitized by Google

de la banlieue nancéienne, et grande avait été sa satisfaction, quand il avait appris que ces plantureux carreaux, ces couches fécondes, ces superbes plates-bandes étaient mises en leur pleine valeur par trois femmes, la mère et ses deux filles, sans l'aide de bras masculins. Ce que trois femmes vaillantes faisaient là-bas, et si bien, une communauté ne pouvait-elle pas le faire, sur un sol, de lui-même fertile, que l'on était en mesure d'engraisser et d'améliorer encore?

Des acquêts, des locations augmentèrent les surfaces disponibles et, au printemps 1880, on se mit résolument à la culture des primeurs, des melons et des légumes de marché, pommes de terre printanières, choux, haricots, pois, asperges, etc., et le supérieur-agronome, en même temps qu'il instruisait et dirigeait avec un soin minutieux ses chefs de chantiers, insistait pour que tout, dans les jardins, fût disposé suivant un ordre parfait, de manière à ce que l'ensemble offrît un harmonieux coup d'œil : « Cette attention, remarquait-il, n'est point déplacée dans l'éducation d'une jeune fille. » Nous allons retrouver constamment cette préoccupation pédagogique, et c'est là l'un des côtés les plus originaux et non l'un des moindres mérites de l'institut agricole de Haroué.

Au jardinage intensif, on unissait la culture d'un demi-hectare de vignes et l'élevage de cinq ou six vaches. Une étable venait d'être bâtie pour vingt têtes de bétail; mais serait-elle jamais remplie? se demandait la sœur chargée du troupeau, dont la méfiance lorraine ne pouvait s'empêcher d'observer que l'on visait trop haut, trop grand.

Digitized by Google

L'année suivante, 1881, comme le nombre des pupilles s'était accru, le travail que l'on faisait dans les terrains et dans les champs, ne suffisait plus pour occuper tout le monde. Puisqu'on entendait faire une œuvre agricole, on reconnut qu'il fallait être plus « agricole ». « Sans doute, notait l'abbé Harmand, il ne convenait point de l'être exclusivement : ce serait un danger, car, dans une telle éducation, il n'y aurait plus de place pour les aptitudes principales de la femme : le soin du ménage et les travaux d'aiguille; mais ne pas l'être assez, serait se priver d'avantages immenses; ce serait passer à côté de cette éducation *intégrale* qui assure aux enfants la santé, l'initiative, le courage et l'endurance. » Et il ajoutait : « Au point où l'on en était arrivé, il fallait l'être suffisamment, pour remplir les journées et toute l'année d'un mouvement salutaire. Il le fallait aussi, pour assurer les moyens d'existence : nous venions de faire l'expérience que le travail de la terre, rationnellement organisé, rapportait plus que la couture... et ne nuisait point aux santés, tant s'en fallait. »

Tout au fond de ses arrière-projets, il en était un qui germait, mais qui lui paraissait bien téméraire : joindre au maraîchage la culture des fleurs, des arbres à fruits et d'agrément, bref, devenir fleuriste et pépiniériste, et s'élever ainsi « comme au degré supérieur de l'horticulture ». Devinant son secret désir, l'un des grands pépiniéristes de Nancy l'encouragea à développer son œuvre hardiment dans ce sens.

Il n'eut point à revenir sur cette exhortation. En quelques jours, un terrain, bien exposé en flanc de co-

Digitized by Google

teau, fut défoncé et reçut les plants qu'avait conseillés et fournis l'ami nancéien. En s'engageant dans cette nouvelle voie, le débutant n'avait point soupçonné les déconvenues, les ennuis qu'il devait y rencontrer. Les études approfondies qu'il avait faites dans les livres de botanique et d'arboriculture, les leçons pratiques qu'il avait prises sur le terrain, ne pouvaient suppléer à l'expérience, cette maîtresse suprême. A chaque pas, il se heurtait à des énigmes qui le déconcertaient, à des cas qui déroutaient toutes ses prévisions. Sans toutefois se décourager, il notait au fur et à mesure tous ces problèmes sur un carnet et, quand il avait assez de questions à élucider pour valoir le voyage de Nancy, il courait consulter son guide et son ami.

Sa persévérance fut amplement récompensée : « Aujourd'hui, écrivait-il en 1911, il n'y a plus de mystères pour notre personnel qui pratique couramment toutes les opérations du métier : la greffe, qui est devenue, entre des mains habiles, un exercice de prestidigitation : cent vingt greffes à l'heure ! un record ! la formation des arbres à fruit, leur taille, etc. Nos enfants entrent dans ce travail intelligent et élégant qui demande du goût, en même temps qu'une grande attention, pour bien appliquer les principes rationnels de la végétation. Ce qui fait, de la profession de pépiniériste, un travail d'art »... et un excellent moyen d'éducation.

Aux premières cultures, graduellement, se joignirent trois autres qui, jusqu'à ces dernières années, étaient prospères et très populaires en Lorraine : la vigne, le tabac et le houblon.

« La *vigne*, remarquait l'abbé Harmand, fut tou-

Digitized by Google

jours la joie des Lorrains et le triomphe des Lorraines », car c'est aux femmes que revenait la bonne moitié de son travail. Les coteaux de la vallée étaient couverts de ceps qui, aux bonnes années, produisaient un vin très agréable; elle avait donc sa place marquée dans le programme de l'Orphelinat.

« Un jour, se plaisait-il à raconter, un bon et brave homme, devenu presque un riche cultivateur, au fils duquel nous avions marié l'une de nos enfants, était venu nous remercier et nous dire toute la satisfaction que lui donnait sa bru. Il avait visité toute notre exploitation, et il s'était surtout extasié devant le bon état de notre vignoble. L'ayant laissé un instant seul, je le retrouvai au milieu d'un groupe de nos enfants. — Eh bien, lui dis-je, voilà notre chantier de vigneronnes. — Je l'ai bien deviné, répondit-il. — Ah ! mes enfants, m'exclamai-je, je vous le dénonce : il était vigneron, et il a abandonné la vigne, pour se faire cultivateur. Le métier ne valait donc rien ? — Ce n'est point cela, reprit-il; mais je n'avais que des fils, et ils ne sont bons à rien à la vigne. Ah ! si j'avais eu quatre filles, je serais encore vigneron, et je serais plus riche ! » L'anecdote valait mieux qu'un discours; on la racontera tant qu'il y aura des vigneronnes à l'Orphelinat... et ce serait grand dommage qu'il n'y en ait plus, car, si la vigne périclite aujourd'hui sous le ciel gris et inconstant de la Lorraine et n'est plus d'un rapport assuré, elle demeure une excellente éducatrice; lisons plutôt ces considérations de l'abbé Harmand :

« A la taille du printemps, on forme le cep : c'est déjà un bon travail; mais cette besogne se fait, pour

Digitized by Google

ainsi dire, toute seule, quand l'ébourgeonnage de l'été a été pratiqué avec intelligence. L'ébourgeonnage, en effet, est une œuvre de raison; sur chaque touffe, la vigneronne se livre à un examen, à la fois rapide et réfléchi; puis, d'un geste délibéré, elle fait tomber une partie des rameaux. Gare à la maladroite qui manque étourdiment son coup! c'est le cep, sa vigueur, sa bonne conformation qui en pâtiront. Elle en est aussitôt punie par les reproches de ses compagnes, car elle compromet la réputation du chantier. Après la taille, le bêchage et le « pécelage », opérations un peu rudes, « le carême », comme on dit chez nous, viennent des labeurs plus doux : on lie les ceps à leurs échalas; on les débarrasse des pousses inutiles; en un mot, on les entoure de tendres soins. — Quand il y a du raisin, me déclarait un vigneron du Toulois, vous pouvez dire qu'on est heureux de travailler; mais c'est à la vente maintenant que cela ne va plus (1). — Nous qui ne vendons pas notre vin, et qui le buvons, la joie dure tout le temps; pour les vigneronnes, elle est surtout sensible dès que les graines rougissent, et elle bat son plein à la vendange, quand toutes leurs compagnes, grandes et petites, arrivent par bandes, leur prêter un concours empressé. Cette circonstance et plusieurs autres qui rassemblent les âmes d'une maison dans une commune allégresse, sont d'une aide puissante pour la formation de la jeunesse, car elles font constater que le travail apporte avec lui sa joie, et elles développent l'esprit de famille. »

(1) Ceci n'est plus vrai, en ces années de guerre !

Digitized by Google

L'éducateur agricole n'était ni moins judicieux, ni moins profond, dans ce qu'il écrivait de la culture du *tabac*.

« Cette plante, observait-il, est dite industrielle, et à juste titre : avec un fonds très riche, elle ne vaut que par l'industrie. Aussi, quels soins minutieux et variés : vigilance incessante sur la température de la couche, où il lui faut retrouver la chaleur de son climat d'origine ; plantation rapide de ces milliers de pieds qu'il s'agit de ranger en un échiquier régulier et élégant ; intervention répétée et énergique de l'arrosoir et de la binette ; ébourgeonnages successifs, jusqu'à ce que les larges feuilles couvrent le terrain et que l'on puisse les laisser en paix s'embraser de chaleur et de lumière, accumuler les âcres parfums qui feront la joie des fumeurs. C'est, à la vérité, le moindre souci des planteuses : aux premiers jours d'août, les voilà qui pensent à la cueillette des 150.000 feuilles ; on appelle à leur aide les enfants des classes, maintenant en vacances, avec la consigne de ne point diminuer la valeur des feuilles, en les brisant étourdiment. L'hiver venu, le séchage achevé, toutes les touffes de feuilles passent entre les mains des ouvrières du chantier qui, établies en « aréopage », sous la présidence d'une maîtresse, les trient et les classent par qualités et par grandeurs. En sortant de ce tribunal, elles iront par bottes subir, à Nancy, le jugement de la Direction des Tabacs, De 800 à 1.000 kilos, sur une plantation de 40 ares, pour un travail de 600 journées, rapportent de 700 à 900 francs : voilà le bénéfice de la culture... et, en plus, l'acquisition des qualités qui distinguent un bon

Digitized by Google

planteur de tabac : savoir-faire, précision, bon jugement. »

Culture lorraine, également, mais demandant peut-être moins d'application, le *houblon* parut à l'abbé Harmand être d'un rendement satisfaisant et, ce qui lui importait davantage, avoir, lui aussi, sa valeur éducative. Écoutons-le nous exposer ses vues : « Plante vagabonde et flottante, il suffit de l'attacher délicatement à la perche, dès ses premiers pas dans la vie; puis, on l'abandonne à elle-même, en la fortifiant toutefois de temps à autre par de sérieux binages. En revanche, à la cueillette, elle met sur pieds toute la maisonnée. Les innombrables petits cônes parfumés qui pendent aux perches, exigent d'être détachés avec autant de minutie que de rapidité : c'est donc une leçon de soin et d'activité, à prendre, tout en se jouant, au grand air, dans les belles journées de septembre; c'est aussi une leçon de philosophie pratique. « Le « houblon se vendra-t-il bien, cette année? Vaudra-t-il « 1, 2, 3, 4 francs la livre, ou seulement 25 centimes? » Ceci, assurément, est plutôt le souci des maîtresses que celui des enfants; mais, c'est au choc de toutes ces émotions familiales que finit par s'entamer l'insouciance naturelle de la jeunesse. »

On peut juger, par ces extraits, avec quelle méthode était conduite l'évolution agricole de l'Orphelinat de Haroué, et à quels motifs nobles et élevés l'organisateur obéissait. Sans doute, il avait le souci de faire rendre au travail de la terre de quoi entretenir sa double famille de religieuses et de fillettes, agrandir les bâtiments et arrondir le domaine : c'était son devoir

Digitized by Google

de chef de maison, et il n'y pouvait faillir sans imprudence, ni sans reproche; mais, ce qu'il recherchait plus soigneusement, c'était de l'utiliser au mieux pour l'éducation normale et complète des jeunes filles de la campagne. Et, en cela, ne se montrait-il pas un maître, un initiateur en pédagogie?

Culture maraîchère, culture des fleurs, pépinière, vigne, tabac, houblon; basse-cour et porcherie; étable d'une dizaine de vaches, l'œuvre en était là, en 1889. L'abbé Harmand et ses collaboratrices avaient acquis déjà beaucoup d'expérience; mais la constatation la plus claire, celle devant laquelle ils durent s'incliner, c'est qu'ils ne pouvaient se flatter d'avoir encore réalisé le véritable orphelinat agricole. Malgré le développement graduel et raisonné qu'ils avaient fait prendre aux diverses exploitations, il restait, durant les mois des labeurs champêtres, des semaines de « morte saison » dont souffrait l'éducation normale des enfants, ce but supérieur auquel il tendait de toute sa paternelle sollicitude.

Le relevé des journées d'été 1888 en avait accusé de 5.000 à 6.000 consacrées aux travaux du dehors : 1.093 au jardin; 1.032 à la pépinière; 429 au houblon; 443 au tabac; 813 à la vigne; les autres au soin de la basse-cour, de l'étable, de quelques prés et des lopins de terre que l'on récoltait, après les avoir fait préparer par les cultivateurs du pays. Pour les cinquante orphelines adultes, ce faisait une moyenne de cent journées chacune; il en restait donc cinquante à employer dans des occupations rurales, sous peine d'introduire le chômage, fâcheuse condition pour la

Digitized by Google

discipline, mauvaise école pour de futures ménagères dont la destinée est de n'avoir jamais une minute à perdre.

On avait, à la vérité, la ressource de maintenir en permanence l'atelier de couture qui fonctionnait l'hiver et aux jours de mauvais temps; mais le remède semblait pire que le mal : « On aboutirait ainsi à créer, notait l'abbé Harmand, deux classes d'ouvrières dans la maison : les « Demoiselles » et les « Cendrillons », celles qui prendraient goût à une vie plus tranquille, plus élégante, mais au détriment de leur formation physique et de leur valeur réelle, et celles qui se résigneraient, non sans protester intérieurement, ouvertement peut-être, et qui s'habitueraient aux travaux rudes et rebutants, excellents pour la santé, mais sans acquérir d'autres aptitudes, aussi nécessaires à leur future existence. Dès lors, l'orphelinat perdrait, pour les unes comme pour les autres, une partie de son bénéfice pédagogique et moral. »

Le moyen de tout arranger au mieux de tous les intérêts, c'était d'entreprendre la grande culture. Jusque-là, l'idée de louer des terres, de mettre des religieuses à la charrue, de leur faire conduire les attelages considérables — six chevaux au moins — qu'exige la nature du sol en cette région de Lorraine, ne s'était point présentée à l'esprit de cet initiateur, pourtant si hardi, à plus forte raison de ses collaboratrices intrépides et infatigables. L'évolution de l'œuvre la lui suggéra.

L'examen raisonné du budget annuel lui démontra qu'elle était acceptable. Pour l'exploitation que l'on

Digitized by Google

avait alors, près de 5.000 francs étaient nécessaires : location de prés, achat de paille et de grain; transports, culture des plantes sarclées... Avec 1.500 francs de fermage, se dit-il, 1.500 francs de domestiques, 1.000 francs d'autres frais, on éviterait ces dépenses, et l'on aurait, en plus, les récoltes de la trentaine d'hectares qui constitue ce que les Lorrains appellent une « charrue ».

Il ne se dissimulait point qu'il s'engagerait ainsi, pour une longue période, dans de sérieux soucis d'argent et que, plus tard, quand la situation finirait par s'améliorer, l'accroissement des ressources n'aboutirait qu'à faire accepter un plus grand nombre d'enfants et, par suite, à augmenter les sollicitudes et les peines; mais, toujours attentif à son but pédagogique, il entrevoyait, en retour, pour ses pupilles, de meilleures conditions physiques et morales, un train de vie plus large, un régime plus varié, quelque chose qui ressemblerait davantage encore à la vie d'une fille de cultivateur, dans un village lorrain.

Des propriétaires de Haroué vinrent spontanément orienter ses réflexions vers une décision ferme. Par sympathie pour son œuvre et, aussi, par intérêt personnel, ils lui offrirent de lui confier leurs terres. Leurs propositions furent étudiées, discutées... et acceptées, et l'on commença, dans des conditions modestes encore, l'essai de la grande culture.

Les années qui suivirent prouvèrent que l'on n'avait pas été imprudent. Bientôt, même, la maisonnée se retrouva sans la besogne suffisante pour tenir continuellement en haleine son effectif de 150 personnes,

Digitized by Google

religieuses et enfants. De plus, on constatait qu'il manquait à cette ferme que l'on s'appliquait à monter et dont on ambitionnait de faire une *école ménagère agricole*, une condition essentielle : l'élevage en grand des animaux de basse-cour et des bêtes à cornes, et l'industrie laitière. Cette condition, on ne pouvait la réaliser qu'en prenant plus de terres en fermage, en organisant de grands parcs et en réunissant en de vastes pièces, d'une seule tenue, les « héritages » trop morcelés.

De nouvelles chances se présentèrent d'arriver au complet développement de l'œuvre. Rebutés par la difficulté qu'ils éprouvaient à faire valoir le sol marneux du territoire de Haroué, les deux fermiers de la localité allèrent chercher ailleurs des conditions moins fâcheuses. Vingt-cinq propriétaires en détresse se tournèrent vers l'Orphelinat : c'était, du coup, une exploitation de 240 hectares, formée de plus de cinq cents parcelles, qui se trouvait à sa disposition. Homme de foi profonde, il vit dans cette occasion une indication de la Providence et, selon sa propre expression, il mit ses religieuses en route pour « une école ménagère monstre ».

Tout fut organisé, soit dans les terrains, soit dans les bâtiments que l'on avait acquis aux environs de la maison, en vue de la formation professionnelle des jeunes filles de la campagne : plus de la moitié des champs pris en fermage fut aménagée en parcs et consacrée à l'élevage des bêtes à cornes qui fourniraient à l'entretien d'une laiterie et d'une fromagerie; l'autre moitié demeurait répartie entre les diverses cultures.

Digitized by Google

La ferme, l'une des plus considérables de Meurthe-et-Moselle, comprenait 100 hectares de prairies naturelles, 50 de prairies artificielles, 90 de terres labourables, pour céréales et plantes sarclées, en plus du noyau primitif, de 9 hectares environ, occupé par la culture maraîchère, la vigne, le houblon, le tabac, les fleurs et la pépinière.

Avant la mobilisation de 1914 et les réquisitions qu'elle entraîna, on avait 30 chevaux, 75 bêtes à cornes, un troupeau de 300 moutons, un nombre important de porcs, de lapins et de volailles. On faisait, par couveuses artificielles, des reproductions de 600 à 700 poulets et d'une centaine de canards. Plus de 90.000 litres de lait étaient transformés en beurre, fromages blancs ou en une façon de brie, à la pâte succulente. Un rucher de 35 ruches à cadres, des derniers modèles, produisait, en outre, et produit encore un miel très apprécié.

Les grands travaux de la ferme, labourage et entretien des bestiaux, trop durs pour des femmes, incombent à des valets de ferme, dirigés par un chef de culture; mais religieuses et grandes élèves sauraient, au besoin, conduire une charrue, une faneuse, une moissonneuse et soigner vaches et chevaux. Nul labeur agricole ne leur est étranger.

Et, en tout, elles excellent. Qu'il s'agisse de semences et de produits agricoles, de vins de pays, de miel ou de beurre, de coqs ou de poules, de lapins, de canards ou de bêtes à cornes, elles se distinguent au premier rang dans les concours... En 1911, l'Orphelinat agricole de Haroué avait obtenu cent dix-huit

Digitized by Google

récompenses, dont quinze médailles d'or, dans les concours nationaux ou généraux, dans les concours du Comice de Nancy ou des sociétés d'agriculture, d'horticulture, d'apiculture... et il avait eu l'honneur de s'entendre proclamer « hors concours ». Le ministère de l'Agriculture et la *Société des Agriculteurs de France* avaient sanctionné ces beaux succès, en lui décernant leur grande médaille d'or.

***

Nous l'avons constaté : en conduisant son œuvre, de la simple culture potagère jusqu'à la grande exploitation rurale, l'abbé Harmand avait obéi surtout à des considérations pédagogiques. L'éducation par l'agriculture et ses filiales, normalement dirigée, lui paraissait la méthode la plus efficace de donner, à la jeune fille des champs... et même des villes, une formation intégrale qui, sans rien compromettre de ses forces physiques et morales, amène au point voulu le progrès de toutes ses facultés.

Pour ses pupilles, l'Orphelinat devait être la maison de famille aimée, aux intérêts de laquelle toutes seraient heureuses de travailler, certaines que, de ce labeur vaillamment accepté, elles retireraient de précieux avantages personnels, et pour l'instant et pour l'avenir. Le supérieur, à leurs yeux et plus encore à leur cœur, devait apparaître un « père », à la sollicitude duquel rien n'échappait de ce qui les concernait; et les religieuses étaient moins des maîtresses que des « mères » vigilantes, dont la conduite à leur endroit

Digitized by Google

était uniquement inspirée par le souci de faire d'elles des chrétiennes à la foi solide et éclairée, à la volonté forte et exercée, à l'âme noble et généreuse, et des ouvrières d'une santé robuste, pleines d'initiative, formées et rompues à tous les travaux que peut assumer, à l'intérieur et au dehors, une jeune fille, une femme de la campagne, voire même de la ville. Ce n'était plus, et voilà ce qui faisait, ce qui fait encore l'originalité de cette pédagogie, l' « éducation en cage », dans la monotonie d'un horaire immuable, dans la régularité d'un même travail d'aiguille, éducation qui, répétons-le sans aucune intention de critique, est plutôt de nature à anémier les corps, à alanguir les volontés, à surexciter les désirs d'indépendance, à rendre critique l'heure de la liberté, à mal armer enfin pour la vie morale et professionnelle. Non! c'était l'éducation au grand air, avec le robuste appétit, les belles couleurs, le développement des forces physiques; avec la variété, les imprévus, les à-coups des occupations rurales; avec les mille jouissances de la vie des champs, qui en compensent largement les fatigues et les ennuis; avec la demi-liberté que laisse et l'esprit d'initiative que requiert, une vaste et complexe exploitation; avec les loisirs de l'hiver qui permettent de se livrer aux travaux d'aiguille; avec les soins de toutes sortes : cuisine, lessives, repassages, raccommodages, reprisages, réparation des chaussures, etc., que nécessite un ménage de plus de cent cinquante personnes.

Laissons de côté, dans la présente étude, ce qui concourt à former la piété, la conscience et les habitudes morales, car, en ceci, Haroué se distingue peu des

Digitized by Google

autres orphelinats catholiques, et il ne saurait s'en distinguer, et bornons-nous à suivre les élèves dans leurs diverses occupations de la journée et de l'année.

La première qualité d'une ménagère, c'est de savoir « faire le ménage », c'est-à-dire tenir en ordre une maison, remettre chaque chose à sa place et faire régner partout la plus minutieuse propreté. Cette qualité s'acquiert et se développe durant la demi-heure du débarras qui suit le petit déjeuner du matin. « Outre une certaine propension qu'ont, je crois, pour ce genre d'exercice la plupart des jeunes filles, observe l'abbé Harmand, il y a chez nous ample matière à tous les talents de « débarrasseuse », et dans les appartements, et dans les cours, et aux écuries, auprès des animaux à étriller et à nettoyer, et dans le jardin, partout enfin; car le travail de la veille a laissé partout des traces à effacer, pour faire place aux embarras de la journée qui commence. Tout le monde est en mouvement, à l'exception de quatre ou cinq toutes petites qui sont remisées, pour le quart d'heure, dans un petit coin, et le reste de la maison est livré aux courants d'air, au balai, à la grande eau, à l'étrille, à tous les instruments imaginables et à toutes les ardeurs qu'inspire la sainte propreté. Pendant tout ce temps, cette jeunesse est poursuivie par la terrible note d'ordre, qui figurera, avec la conduite, la discipline et le travail, à la séance solennelle de la lecture des notes, le dimanche suivant, en présence de la communauté. »

Le ménage est plus que modeste, car on n'est pas riche à l'Orphelinat, et l'on n'aspire pas à le devenir; mais la formation serait-elle aussi efficace, si elle se

Digitized by Google

faisait dans un milieu, sinon luxueux, du moins confortable, qui ne correspondrait guère aux conditions d'existence dans lesquelles la plupart des pupilles se trouveront plus tard? On se fait vite au bien-être moderne; on s'en déshabitue beaucoup moins facilement.

A 7h 30, un coup de cloche, et c'est fini. On passe à la grande affaire du labeur quotidien, celui qui assure le pain de la famille et le bienfait de l'éducation professionnelle reçue dans l'établissement.

Les « petites » se disposent à partir pour l'école. A 4 heures, quand elles auront goûté, elles seront employées à de petits travaux proportionnés à leur âge : elles cueilleront des légumes, écosseront des pois, ramasseront des pierrettes, arracheront des mauvaises herbes, etc.; puis, la tâche accomplie, elles pourront s'adonner au jeu, avec la satisfaction que procurent le devoir accompli ou le service rendu. Durant les vacances et aux jours de congé, la matinée est consacrée au labeur, varié selon les saisons, et l'après-midi, jusqu'à 4 heures, parfois jusqu'au soir, lorsque cette récompense a été méritée par un surcroît de bonne volonté, on fait des parties dans la forêt voisine ou bien on s'occupe tout à loisir de la toilette et du ménage de sa poupée : rien qui sente la monotonie ou qui engendre l'ennui.

La cour de récréation se trouve à proximité de la ferme et, souvent, elle est envahie, non seulement par des voitures, mais aussi par les hôtes de la basse-cour, de l'écurie ou de l'étable. Cheval échappé, vaches ou veaux bondissants, troupeau d'oies en déroute y font subitement irruption, et les chiens aux abois viennent

Digitized by Google

compliquer le désordre; bref, on est rarement tranquille dans ses jeux et dans ses ébats. « C'est là un avantage, constate fort justement l'abbé Harmand, car on s'habitue à ne s'émouvoir de rien, à se garer tout paisiblement, sans faux frais d'épouvante »... « Aussi, dit-il, à quatre ans, chez nous, on n'a plus peur des oies; à six, on hausse les épaules devant les aboiements du chien qui croit de son devoir d'accourir, pour mettre l'ordre dans la cour; à dix, on sollicite la faveur de conduire boire les chevaux. Quant aux vaches, quelle allure elles prennent, on croirait déroger à sa dignité, si on se détournait de leur passage : c'est à elles à mieux jeter leurs plans. » Et il conclut, en homme d'expérience : « Ces détails d'intérieur peuvent paraître insignifiants; mais il me semble pourtant que nous faisons bien de les remarquer et de poser en principe qu'il n'est pas bon de laisser prendre le dessus à ses nerfs, aux frayeurs inutiles, et que ce qu'il y a encore de meilleur chez l'homme... et chez la femme... c'est la tête. » Qui donc ne serait point de cet avis? mais où donc, aussi, une fillette pourrait-elle trouver, ailleurs que dans une exploitation agricole de plein exercice, plus d'occasions de dompter ses nerfs?

Le travail des moyennes et des grandes est distribué entre divers chantiers, à chacun desquels président une ou plusieurs maîtresses. La composition de ces équipes varie chaque année, car les pupilles, afin que leur formation soit complète, doivent, autant que le permettent leurs forces physiques et leurs aptitudes, passer d'un chantier dans l'autre, au cours de leur apprentissage. L'affectation, décidée par le conseil des

Digitized by Google

maîtresses, est proclamée à l'une des séances dominicales qui précèdent la reprise de la vie des champs, ordinairement vers la fin de janvier. C'est un jour d'émotions, car tel genre de travaux agrée mieux; tel autre effraie davantage; et il en est pour tous les goûts et pour toutes les appréhensions, dans cette complexité de besogne dont se compose l'exploitation. Mais on se résigne vite à faire son tour dans un roulement sagement agencé, pour l'intérêt commun, comme pour le bien privé; on contracte l'habitude de renoncer à ses préférences égoïstes et à ne point faiblir devant le devoir; on prend goût à ce qui avait semblé difficile et ennuyeux, et l'on connaît, par une douce expérience, que l'abnégation et le sacrifice portent avec eux leur récompense dès ici-bas.

C'est parmi les « moyennes » qui viennent de terminer leurs études primaires, que se forme le « petit chantier ». Cette équipe de débutantes est naturellement chargée des travaux agricoles les moins pénibles. Elle fournit, en outre, à tour de rôle, les deux éplucheuses de légumes qui prennent, le couteau à la main, des leçons pratiques d'économie; les aides, pour la fromagerie, pour l'élevage des volailles, et les deux portières qui, sous le contrôle d'une sœur, reçoivent et conduisent les visiteurs, font les commissions au village, vendent le lait aux clients et occupent leurs longues heures de répit au rempiétrage des bas de leurs compagnes, occupation moins utile encore à la communauté qu'à celles qui y sont appliquées.

Les « grandes » forment les équipes destinées au maraîchage, à la pépinière, à la vigne, à la grande

Digitized by Google

culture, etc., et, selon les exigences des saisons, elles apportent leur concours aux labeurs pressants. Elles sont, en outre, employées à tour de rôle à la lessive, au raccommodage — et la besogne ne manque pas dans une maison où l'on fatigue, — au repassage, à la lingerie, à la coupe et à la confection des vêtements de leurs compagnes, à la boulangerie, à la cuisine.

La tâche de chaque journée, pour les différentes équipes, est déterminée par la supérieure qui donne ses indications, fait ses recommandations et, au besoin, ses critiques, aux religieuses, chefs de chantiers ou de groupes, telle une fermière à ses enfants..., et le tout s'exécute, comme dans toute bonne famille rurale, ponctuellement, sans contrainte, sans surmenage, avec une intéressante variété.

Comme également dans toute famille rurale bien dirigée, l'hiver est employé aux travaux d'intérieur, aux travaux d'aiguille, en particulier; et les pupilles sont encouragées à mettre à profit leurs heures de liberté, à certaines récréations, aux jours de congé, pour s'initier, comme elles l'entendent, à la broderie, à la dentelle et aux autres arts de la femme. Les maîtresses, à cet effet, se tiennent à leur disposition, et la réputation des brodeuses et des dentellières de cet orphelinat agricole est si bien établie que, lors de l'Exposition de Nancy, en 1911, c'est à elles qu'une importante maison s'adressa pour terminer un ouvrage très fin resté en panne, je ne sais plus pour quelle raison.

L'éducation professionnelle que les jeunes filles reçoivent à l'institut de Haroué, est donc complète.

Digitized by Google

« Si nous ne formions pas de bonnes ménagères, disait l'abbé Harmand dans l'un de ses rapports aux dames patronnesses de son œuvre, ce ne serait pas faute d'exercice à leur donner. Quel ménage qu'un orphelinat agricole! Dans la plupart des maisons, la grosse affaire, c'est la cuisine, le débarras, le soin du linge. C'est, pour ainsi dire, par là que nous finissons : avant d'y arriver, il faut d'abord que nous commencions par produire, et, pour cela, que de terribles circuits.

« Le pain ne paraîtra pas sur notre table avant que le blé ait été semé, sarclé, moissonné et battu, par nous et chez nous; avant que la farine ait été travaillée dans le pétrin, et la pâte cuite, par nous et chez nous. Le vin n'arrivera qu'après les innombrables façons de la vigne, sa taille, son échelassage, son pincement, ses binages, son sulfatage et sa vendange. Les légumes se feront poursuivre dans tous les coins du territoire; pommes de terre, carottes, choux, pois, lentilles, haricots, salades..., tout sera cueilli et ramassé, après avoir été disputé, des mois entiers, à la sécheresse et aux mauvaises herbes; puis, rentré dans nos caves, épluché, façonné en choucroute ou écossé patiemment, à la lueur des lampes d'hiver.

« C'est surtout le lait et la viande qui demandent du temps et des peines. Il faut d'abord que les vaches, les porcs, les lapins et les poules naissent dans nos étables ou nos basses-cours, et qu'on leur prépare, combien d'années ou combien de semaines! du foin, des betteraves, des pommes de terre... avant qu'ils ne deviennent soupe au lait, bandes de lard, fromages,

Digitized by Google

voire même rôtis ou ragoûts, aux jours de dimanches et de fêtes.

« Encore une fois, tout cela demande du temps, des soins, du travail, avant que la ménagère entre en fonctions; mais quel bon noviciat c'est déjà pour elle! Elle y a gagné la moitié des talents et des vertus qu'il lui faut. Sa vigilance habituelle, sa sainte horreur de tout désordre ne sont-elles pas mises en exercice par ces vingt ou trente petites personnes, de treize à quatorze ans, qui auront pour mission, pendant trois semaines, d'échardonner nos hectares de céréales, et qui, l'œil au guet, ne laisseront pas un pouce de terrain sans l'examiner et le nettoyer? Deux mois plus tard, ces mêmes champs vont exercer d'autres vertus, celles dont on est capable à seize et dix-huit ans, quand, sous un soleil ardent, de 5 heures du matin à 7 heures du soir, on suivra les équipes pleines d'ardeur, abattant sans relâche javelle sur javelle qu'il s'agit de ramasser en hâte, de lier, de mettre en tas, avant que la machine ait terminé son tour. Et, une fois les gerbes en « tréseaux », ce seront les « petites » qui, en glanant soigneusement, prendront une excellente leçon d'économie... Quelques jours après, une machine assourdissante, aveuglante, appellera les moissonneuses, pendant une quinzaine, à d'autres exercices : c'est la batteuse à la vapeur. Il s'agit de faire passer toutes ces gerbes dans la gueule du monstre, de ramasser précipitamment la paille, la menue paille, et, dans un tour de main, de remettre tout en ordre, dans les greniers et sur les meules.

« Il ne faut pas moins d'endurance et d'énergie aux

Digitized by Google

douze vigneronnes, troupe d'élite, chargées de nos vignes, du mois de mars au mois de septembre; mais elles gagnent des qualités précieuses : c'est une persévérance inlassable, une attention et une prudence impeccables, pour tailler droit, pour pincer juste, pour palisser ferme, pour biner à temps, pour sulfater à l'heure, avant que le redoutable mildiou n'ait germé sournoisement sous les feuilles. On ne saura jamais ce que vaut une bonne vigneronne; on peut dire qu'elle a déjà l'étoffe d'une bonne ménagère.

« Ainsi donc, en nos vigneronnes, comme en nos sarcleuses, nos moissonneuses, nos jardinières, nos pépiniéristes, la ménagère est plus qu'à moitié formée. Le reste n'est presque plus qu'un jeu. »

Il sera la résultante de toute cette complexité de soins et de labeurs, et la dernière année de séjour à l'Orphelinat sera combinée de façon à former une récapitulation pratique de tout ce long et fécond apprentissage.

« Voilà, concluait l'auteur de cette méthode, à peu près toutes les évolutions par lesquelles passent nos enfants, depuis leur entrée à l'établissement jusqu'à leur sortie, à l'âge de vingt et un ans. Elles en recueillent une bonne santé, de fortes convictions religieuses, de saines inspirations morales, de la piété, des joies simples qui seront le meilleur souvenir de leur vie, et, insensiblement, des qualités qui feront d'elles des ménagères courageuses, habiles et dévouées. »

« Nous gardons la confiance, écrivait-il une autre fois, que l'agriculture nous a donné ce que nous lui demandions... Pour la santé, la preuve est faite : tous

Digitized by Google

les médecins qui se sont succédé chez nous, se sont accordés à proclamer, en se servant tous du même mot, qu'il n'y a pas de meilleur « sanatorium » qu'un orphelinat agricole. Il n'y a rien de plus fortifiant que les grands soleils d'été, même quand on est brûlé et inondé de sueur; même quand les orages ramènent trempées de pluie les bandes surprises en plein champ; que les longues journées de travail, délicieusement coupées par de larges repos... Labeurs variés, mouvement, appétit, grand air, plaisir, sommeil, tout crée, autour des enfants, une atmosphère d'énergie qui assure à beaucoup une véritable supériorité dans la vie. »

***

Ces pupilles, ainsi préparées pour une vie utile et honorable, que deviennent-elles?

Quelques-unes, et non des moins intelligentes, heureuses de la vie qu'elles ont menée durant leur adolescence et désireuses de se consacrer au service de l'enfance abandonnée, entrent au noviciat de la *Congrégation des Sœurs de la Foi.*

Un bon nombre se placent comme bonnes, dans des maisons bourgeoises, à la campagne, et certaines y épousent un jardinier ou un ouvrier agricole de la propriété ou du village.

Beaucoup trop encore agissent comme les élèves des autres orphelinats, et entrent plus volontiers en service dans des familles urbaines. Elles sont même engagées à cela par les instances que font les maîtresses de

Digitized by Google

maison auprès de la directrice de l'Orphelinat, pour obtenir de ses enfants dont tout le monde, en Lorraine, s'accorde à reconnaître l'excellente et complète formation.

Mais on a remarqué que les orphelines, issues de familles rurales, quand la prudence de leur tuteur ou le dévouement d'un parent leur a maintenu en état la maison et les terres paternelles, reviennent d'ordinaire au village natal et y fondent un foyer. Si donc on voulait arriver à ce que des orphelinats agricoles, tels que celui de l'abbé Harmand, obtiennent leur plein résultat et élèvent leurs sujets pour la campagne, il serait bon que les sociétés de bienfaisance ou les personnes généreuses qui se préoccupent à bon droit du « retour à la terre », cherchent les moyens de constituer comme dot, aux plus méritantes de ces orphelines, un petit domaine rural. On pourrait, peut-être, ainsi, enrayer l'exode vers les villes et les centres industriels et, au bas prix où sont aujourd'hui les terres, la constitution de ces dots n'exigerait pas des capitaux considérables. Nous livrons cette idée aux personnes compétentes, persuadé que nous sommes qu'il y a, sur ce point, une initiative à prendre, une œuvre utile à tenter.

Et les jeunes gens qui se préparent ou qui songent à tenir une maison de culture, à monter une laiterie, une fromagerie, un établissement d'horticulture ou de maraîchage, ne seraient-ils pas bien avisés de prendre pour femmes de ces jeunes filles ainsi rompues à tous les travaux, à tous les services d'une grande exploitation agricole? Plusieurs l'ont fait, et ils s'en félicitent.

Digitized by Google

Voilà qui engagera d'autres à suivre cet exemple, et leurs parents, leurs amis, à les mettre sur la voie : la meilleure dot n'est-elle pas encore une sérieuse formation chrétienne et une éducation professionnelle complète?

P.-S. — Se rendant à des instances qu'on avait faites souvent auprès d'elles, les *Sœurs de la Foi* ont ouvert, pour les filles de fermiers et de propriétaires ruraux, et confié à des maîtresses expérimentées des cours théoriques et pratiques sur la taille, la greffe et la conduite des arbres fruitiers; le jardinage intensif; la culture des fleurs; la culture de la vigne, du houblon, de la betterave, de la pomme de terre; l'élevage naturel et artificiel de la volaille; le soin du clapier, de la basse-cour, du rucher; la fabrication du beurre, du fromage; les conserves de fruits, de légumes; les confitures, etc.

Et, ainsi, s'étend, bienfaisante, l'action de cet institut agricole de Haroué dont la Lorraine a le droit d'être fière, et dont elle est reconnaissante à l'abbé Harmand, de pieuse et douce mémoire, enlevé trop tôt à son œuvre, par les terribles émotions des premiers mois de la Grande Guerre.

Lu les 9 novembre et 7 décembre 1917.

Digitized by Google

LES

COMTES DE SALM

ET

L'ABBAYE DE SENONES

Par M. Louis SCHAUDEL

MEMBRE TITULAIRE

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION

C'est en réunissant les matériaux pour une monographie de Badonviller que je fus amené à entreprendre cette étude, l'histoire de cette malheureuse petite ville martyre, victime de la dernière irruption germanique, se confondant, jusqu'au début du XVII^e^ siècle, avec celle du comté de Salm, qui s'était formé, au XII^e^ siècle, sur les confins du duché de Lorraine et de l'évêché de Metz. C'est donc l'histoire des comtes de Salm de la première dynastie qui devait me fournir les éléments de la monographie projetée. Malheureusement, cette histoire restait encore à faire.

Digitized by Google

Ce n'est, en effet, qu'accessoirement et d'une manière assez confuse que nos grands auteurs lorrains, Benoît Picart, Dom Calmet, se sont occupés des comtes de Salm. Il en est de même de l'auteur luxembourgeois, le P. Bertholet et des historiens messins, Meurisse et les Bénédictins. Au XIX^e^ siècle, Digot a souvent mentionné les comtes de Salm; de même, Gravier, dans son *Histoire de la ville épiscopale de Saint-Dié*, mais presque toujours sans indication de sources. En 1866, A. Fahne, en publiant sa *Geschichte der Grafen jetzigen Fürsten zu Salm-Reifferscheid* (1), a consacré aux comtes de Salm-en-Ardenne et aux comtes de Salm-en-Vosge, deux tableaux généalogiques accompagnés de copies et d'analyses de documents du XIII^e^ siècle, jusqu'alors inédits, puisés aux archives de Coblence. Ces documents, émanant du règne du comte Henri IV, m'ont permis de rectifier plusieurs erreurs importantes relatives à ce comte et à son épouse Lorette de Castres.

En 1895, sous le titre *Comté de Salm-supérieur dans les Vosges*, M. Stieve, de Saverne, a fait paraître, dans le *Jahrbuch des Historisch-Litterarischen Zweigverein des Vogesen-Clubs*, une notice qui a été traduite par M. F. Baldensperger et publiée dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* (2). Mais cette notice, d'ailleurs très courte, n'a fait que reproduire les données trop souvent erronées des publications antérieures.

Un ouvrage considérable, luxueusement édité et

(1) Cologne, 1866.
(2) 1895-1896, p. 281-297.

Digitized by Google

richement illustré, a paru, en 1898, sous le titre *Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm-en-Vosges et de la ville de Senones, sa capitale dans la seconde moitié du* XVIII^e^ *siècle* (1). Dû à la plume et à la libéralité du baron F. Seillière, cet ouvrage, comme son titre l'indique du reste, a trait surtout à la principauté de Salm, bien distincte du comté originaire, dont les domaines ont suivi de tout autres destinées, et sur lequel il contient par suite fort peu de renseignements relatifs aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Il nous a été cependant fort utile pour reconstituer le plan des ruines du château de Salm-en-Vosge au XVIII^e^ siècle et le dessin des pierres tombales du comte Henri II et de Judith de Lorraine, son épouse, avec les sculptures dues au ciseau du moine Richer de Senones; d'autre part, dans sa collection des sceaux, nous avons eu la satisfaction de trouver la reproduction des sceaux équestres des comtes Henri I^er^ et Henri IV.

Enfin, en 1908, M. Thouvenot a consacré sa thèse de doctorat en droit à *L'Avouerie de l'abbaye de Senones et la Principauté de Salm.* Dans un avant-propos, il déclare qu'il n'essaiera pas de refaire l'histoire de l'abbaye de Senones ou celle de la maison de Salm, et il ajoute : « Dom Calmet a fait l'histoire complète du monastère dans l'*Histoire de l'Abbaye de Senones* et Gravier a retracé les destinées de la maison de Salm dans l'*Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié;* je renvoie, à ces

(1) Paris, 1898.

Digitized by Google

auteurs, les lecteurs voulant combler les lacunes relatives à l'histoire générale de ce pays (1). » Or, M. Thouvenot a omis de faire cette remarque, très importante, que l'histoire de l'abbaye de Senones a été laissée, par Dom Calmet, à l'état de simple projet qui, d'après l'aspect même du manuscrit, avec ses nombreuses ratures et ses notes volantes annexes, attendait évidemment une rédaction définitive. L'impression de ce manuscrit tel quel a eu lieu par les soins des sociétés d'histoire d'Épinal (2) et de Saint-Dié (3). Il s'agit donc d'un ouvrage posthume qui n'engage ni la responsabilité de Dom Calmet, ni celle des éditeurs. Et je n'étonnerai certes pas les personnes au courant de la question, en disant que l'histoire de l'abbaye de Senones reste encore à faire; elle attend, pour cela, un historien comme celui qui a écrit avec tant de compétence et d'autorité l'histoire de l'abbaye toute voisine de Moyenmoutier (4).

En se contentant, d'autre part, quant à l'histoire des comtes de Salm, de l'ouvrage de Gravier, qui ne s'occupe de ces comtes que d'une manière incidente en reproduisant ou en résumant les auteurs du XVIII^e^ siècle qu'il néglige d'ailleurs presque toujours de citer, M. Thouvenot ne s'est pas montré difficile sur le choix de ses sources. Les conséquences

(1) M. THOUVENOT, *L'Avouerie de l'Abbaye de Senones et la principauté de Salm* (661 [?] 1793). Thèse de doctorat en droit, Bordeaux, 1898, p. 5-6.

(2) *Documents inédits de l'Histoire des Vosges.*

(3) *Bulletin de la Soc. philom. vosgienne.*

(4) L. JÉROME. *L'Abbaye de Moyenmoutier.* Paris, 1902.

Digitized by Google

se font aussitôt sentir d'une façon par trop éclatante dans ce passage de son avant-propos : « Les comtes de Salm, limités dès l'origine, alors qu'ils n'étaient que simples voués de l'abbaye, à leur fief de Bayon, surent accroître leurs possessions d'une façon imposante... »

Ainsi, M. Thouvenot attribue à la maison de Salm, au XIIIe siècle, un fief qu'elle n'a jamais possédé et il ignore que le fondateur de cette maison n'est, ni plus ni moins, qu'un cadet de la puissante dynastie des comtes de Luxembourg, élu roi de Germanie contre l'empereur Henri IV et qui conserva le titre de comte de Salm transmis à son fils Herman II avec tout son héritage; que ce dernier agrandit ensuite considérablement ses domaines patrimoniaux de ceux que lui apporta en mariage Agnès de Montbéliard, veuve de Godefroid de Langenstein, et situés dans le Saulnois et le Blâmontois, domaines qui formèrent plus tard le comté de Salm-en-Saulnois ou en Vosge et celui de Blâmont!

Je n'insiste pas. M. Thouvenot, comme moi-même avec mon projet de monographie de Badonviller, s'est trouvé dans une région très imparfaitement explorée par des auteurs qui se sont contentés de reproduire, sans les contrôler et les soumettre à une critique vigilante, les données très abondantes de la chronique du moine Richer de Senones. Avant d'entreprendre un travail sur l'avouerie de l'abbaye de Senones et la principauté de Salm, il eût fallu posséder une véritable histoire de l'abbaye et une histoire des comtes de Salm. Cette base fondamentale faisant défaut, l'édifice à élever devait forcé-

Digitized by Google

ment manquer de solidité, quelle que fût d'ailleurs la science du droit et des lois de l'auteur de la thèse. Celle-ci contient certes des parties très louables. Ainsi l'analyse de la charte de fondation de l'abbaye de Senones aboutit à des déductions très judicieuses et rationnelles. D'autre part, les extraits des archives des Vosges, relatifs aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, constituent des éléments utiles pour l'histoire de l'abbaye de Senones dans ses relations avec les comtes de Salm durant cette période.

En somme, pour l'époque que nous étudions, c'est-à-dire les XII^e^ et XIII^e^ siècles, ce sont surtout les *Gesta Senoniensis ecclesiæ* du moine Richer qui ont fourni à tous les auteurs de notre région la plus grande partie des matériaux de leurs travaux. Aussi, avant de puiser nous-même à cette source abondante, nous semble-t-il indispensable d'examiner attentivement si nous pouvons en toute sécurité nous appuyer sur le témoignage de Richer et accepter en toute confiance ses renseignements, ses appréciations et ses jugements. Cet examen préalable s'impose d'autant plus que, nombreuses sont déjà les erreurs relevées et que certains chapitres font apparaître l'écrivain sous un jour qui n'inspire pas une foi absolue dans son impartialité et son esprit de justice.

Les *Richeri Gesta Senoniensis ecclesiæ* ont été publiés pour la première fois, en 1659, dans le *Spicilegium* de dom Luc d'Achery, non d'après l'original déposé à la Bibliothèque nationale, mais d'après une copie faite au début du XVII^e^ siècle par un moine de Senones nommé Màire, et envoyée à d'Achery en

Digitized by Google

1658. Cette publication fut d'ailleurs incomplète, l'éditeur ayant omis en tout ou en partie vingt et un chapitres.

Le manuscrit original est contenu dans le *Codex parisiensis* Lat. nº 10016 (suppl. lat. 554) en parchemin de 113 folios, écriture du XIIIe siècle. Il a été certainement écrit sous les yeux de l'auteur, mais présente des différences d'écritures et d'encre témoignant de quelques modifications postérieures. Une copie faite en 1536, d'après la suscription, sur un exemplaire « périssant de vétusté », est conservée à la bibliothèque municipale de Nancy. Son texte a été traduit en français au XVIe siècle, comme en témoigne un manuscrit de 1599 appartenant à ladite bibliothèque. Cette traduction, imprimée par J. Cayon en 1842 et tirée à 100 exemplaires, est fort imparfaite et ne saurait évidemment remplacer l'original. Outre les manuscrits cités plus haut, il existe encore plusieurs copies de la chronique de Senones. Il y en a deux, du XVIe siècle, à la bibliothèque de la ville d'Épinal et trois, du XVIIe siècle, à la Bibliothèque nationale (Lat. 5206, S. Germ. lat. 475).

Dom Calmet a inséré une partie de la chronique de Richer dans son *Histoire de Lorraine* (1re édit., t. II, pr. col. 1); mais, au lieu de se servir du manuscrit original qu'il avait entre les mains, il n'a donné que quelques extraits d'après l'édition de Luc d'Achery.

La publication intégrale des *Richeri Gesta Senoniensis ecclesiæ* a été enfin faite par G. Waitz, d'après l'original de la Bibliothèque nationale, dans les

Digitized by Google

Monumenta Germaniæ historica, Scriptores, t. XXV, p. 249 à 345. Elle est précédée d'une étude critique très étendue, mais qui est loin d'avoir épuisé le sujet; les appréciations de l'éditeur allemand ne diffèrent d'ailleurs pas sensiblement de celles précédemment émises par dom d'Achery et par la Société de l'Histoire de France (*Annuaire-Bulletin* de 1864, p. 40-43 et 79-83).

D'après les propres déclarations de Richer, on sait qu'il fit ses études à Strasbourg, mais on ignore le lieu de sa naissance. Waitz le croit originaire de la Lorraine, « bien qu'il connût aussi la langue tudesque ». Né vers la fin du XII^e^ siècle, il commença à écrire ses *Gesta* un peu après 1254, et il continue son récit jusqu'en 1264. Il semble avoir été quelque temps prieur ou prévôt de Deneuvre.

Après dom Luc d'Achery, qui qualifie l'œuvre de Richer de « bonne histoire monastique, mais mal écrite et confuse », G. Waitz dit qu'il usa du langage presque rustique, quelquefois contre l'art de la grammaire, souvent contre les règles de l'orthographe. Mais, ce n'est pas par pure modestie que l'auteur des *Gesta* déclare qu'il écrit à la manière des balbutiements d'un enfant (*more balbutientis infantis*), en rustique et non en philosophe (*non « philosophando » sed « rusticando »*). Il veut sans doute dire par là qu'il écrit comme il parle, non dans le langage des philosophes, mais dans celui des ruraux, des paysans ou des campagnards comme nous dirions aujourd'hui. Son texte nous donnerait ainsi une idée du latin en usage dans les monastères vosgiens au

Digitized by Google

XIII^e siècle, à une époque où déjà la langue romano-française commençait à être usitée dans les actes.

G. Waitz, l'éditeur des *Gesta Senoniensis ecclesiæ*, estime que partout s'y révèle une véritable âme de moine : *ubique animam prodit vere monachicum*. Cette appréciation ne saurait être admise sans restrictions. Richer, écrivain médiocre, mais tempérament d'artiste indépendant, se montre partout comme un esprit frondeur, indiscipliné, ne rappelant nullement celui des véritables moines du Moyen Age, volontairement soumis à la règle, partageant leur existence entre le travail, la prière et l'exercice de leurs devoirs de religieux strictement réglés. Richer est un moine sans doute, mais un moine d'un type tout à fait spécial.

Dans le tableau des origines, des fondations, des accroissements et des vicissitudes diverses du monastère avant le XIII^e siècle, Richer ne fait que reproduire les écrits antérieurs ou les faits recueillis par la tradition. Son caractère personnel, son véritable esprit se révèlent seulement dans ses appréciations et ses jugements sur les personnes et les choses, dans le récit des événements contemporains, contestations, querelles, luttes avec les voués du monastère. Là, Richer apparaît comme un moine frondeur, intrigant, vindicatif et passionné, uniquement préoccupé des intérêts matériels de la communauté.

Ses jugements sur les trois titulaires qui se sont succédé sur le siège abbatial de Senones, de 1206 à 1270, et qui tous trois furent ses supérieurs directs,

Digitized by Google

suffiront peut-être pour mettre en lumière cette première appréciation.

Ni l'abbé Henri, qui mourut en 1225, ni l'abbé Baudouin qui gouverna l'abbaye de 1238 à 1270, ne trouvèrent grâce devant sa censure. A l'abbé Henri, un Messin, il reproche d'être trop économe, de ne pas accorder aux religieux tout ce qu'ils étaient accoutumés de recevoir et, par là, d'avoir mis la division entre eux. Richer ajoute qu'il opprima fort l'église de Senones, qu'il abolit entièrement la prévôté de cour (qui était dans l'enceinte de l'abbaye), qu'il supprima l'office d'aumônier et se réserva la chancellerie, ainsi que toutes les obédiences, de sorte qu'aucun de ses moines ne connaissait l'état du monastère, pas plus en dedans qu'en dehors (1).

Le successeur de l'abbé Antoine, l'abbé Wildéric (1224-1237), mérita tout d'abord l'approbation de Richer pour son règlement de l'office divin dans son monastère, mais surtout pour la lutte violente qu'il entreprit contre le comte de Salm coupable d'avoir exigé l'accomplissement du devoir féodal de deux de ses vassaux, frères de l'abbé (2). Aussi, quand l'abbé Wildéric échangea son abbaye de Senones contre celle de Saint-Evre de Toul, Richer ne trouva-t-il à lui reprocher que l'annexion à son nouveau siège de plusieurs dépendances de l'abbaye de Senones (3). La succession de cet abbé donna lieu à des compétitions dont l'auteur des *Gestes de l'église*

(1) RICHER, l. 4, ch. 22. M. G. H. ss. XXV, p. 311.
(2) *Ibid.*, l. 4, ch. 25; M. G. H. XXV, p. 313.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

de Senones a complaisamment noté toutes les particularités, d'ailleurs fort peu édifiantes. Il résulte de son récit qu'il joua dans la circonstance un rôle très actif et il fut certainement l'un des candidats que l'abbé Wildéric aurait voulu avoir pour successeur à Senones (1). Son échec explique peut-être la malveillance toute spéciale que Richer manifeste à l'égard du nouvel abbé. Celui-ci, du nom de Baudouin, était un religieux de l'abbaye de Gorze, devenu prieur de Varangéville; il prit possession de l'abbaye de Senones en 1239 et mourut en 1270. C'est donc durant son abbatiat que le moine Richer écrivit ses *Gesta Senoniensis ecclesiæ*. Et voici le portrait qu'il a laissé de l'abbé Baudouin :

Il n'avait pas encore atteint la fleur de l'âge, il était prompt en actions, peu disposé à écouter, véhément en paroles, et se mettait facilement en colère; usant surtout de son propre conseil, n'ajoutant foi qu'à quelques adulateurs, flatteurs ou médisants, il cherchait avant tout sa gloire personnelle... Toutefois, il se distinguait par une certaine vertu d'hospitalité, en logeant les personnages honorables, hommes d'armes ou d'autres conditions; enfin, il attirait volontiers des bouffons chargés de distraire ses hôtes et les rendre plus joyeux.

Richer termine cette esquisse par ce dernier trait déloyal :

Si j'écrivais tous ses autres faits, on pourrait me reprocher d'être injuste, d'agir par haine ou autrement. C'est pourquoi, j'aime mieux m'en taire que d'en parler, selon la parole de Moïse : « Tu ne découvriras pas la honte

(1) *Ibid.*, l. 4, ch. 27, p. 315.

Digitized by Google

de ton père. » Mais, s'il eût joint à ses bienfaits les façons de faire de son Ordre ; s'il n'eût jamais diffamé ses moines, comme il le fit ; s'il eût assisté volontiers à l'office divin et eût plus souvent célébré la messe ; ou s'il eût été plus soigneux des affaires du monastère et qu'il eût plus familièrement usé du conseil du couvent, nous n'eussions désiré un autre prélat. Et parce que beaucoup de choses sont arrivées contre les règles de notre Ordre, il est nécessaire que nous remettions le récit pour quelque temps, vu surtout que lorsque j'écrivais ces choses, Baudouin vivait encore (1)...

La mort de Richer, survenue vers 1264, par conséquent avant celle de l'abbé Baudouin, l'empêcha de retoucher ou de compléter ce portrait, bien moins intéressant au point de vue de la ressemblance que comme type de la manière de l'artiste.

En ce qui concerne les faits et les détails matériels dont Richer a été le témoin oculaire, nous pouvons, je crois, accepter son témoignage ; mais il n'en est pas de même de ce qui se passait en dehors et à une certaine distance du monastère. Là, nous entrons dans le domaine de la légende, de la rumeur publique où, selon cette pensée de La Bruyère, le contraire des bruits qui courent est souvent la vérité. Sur ce terrain, l'imagination de Richer peut se donner libre carrière. Nous n'en voulons pour preuve que la singulière histoire de Sibille, béguine de Marsal, qui, secrètement approvisionnée par un complice, fit croire à la foule, accourue de toute part, qu'elle pouvait jeûner indéfiniment. En rapportant longuement et

(1) *Ibid.*, p. 316.

Digitized by Google

complaisamment cette mystification, Richer attribue à l'évêque de Metz, seigneur temporel de l'abbaye de Senones, un rôle tellement étrange qu'il est impossible de le prendre au sérieux (1).

N'oublions pas que dans ces temps à peine dégagés des grossières superstitions du paganisme local, le merveilleux jouait un rôle très important; aussi n'est-il pas étonnant de voir toujours le cas de mort violente ou subite d'un adversaire interprété comme la manifestation d'un châtiment. Je n'en citerai, pour exemple, que le récit du livre 1, chapitre 25, relatif à un vilain qui, *méritoirement*, fut foudroyé par un orage en charroyant du foin et dont voici la conclusion :

Cette infortune lui était arrivée pour ses démérites, notamment parce qu'il n'avait pas gardé l'honneur et révérence à Dieu et à saint Hydulphe, et qu'assurément son incrédulité lui avait valu une si rude punition. D'où, évidemment, il apparaît comment ledit saint châtie amèrement ceux qui l'ont pris en mépris et défend ceux qui le révèrent et l'honorent. Ainsi, ajoute Richer : j'aurai confiance, si le Tout-Puissant punit en ce monde présent aussi rigoureusement les contempteurs de son nom et de sa puissance et récompense ceux qui lui confèrent l'honneur qui lui est dû (2).

On peut donc appliquer à l'auteur des *Gestes de l'église de Senones* les réflexions que l'abbé Grandidier

(1) *Ibid.*, l. 4, ch. 19. M. G. H. XXV, p. 306. L'évêque dont il s'agit est Jacques de Lorraine.

(2) RICHER, l. 1, ch. 25.

Digitized by Google

a faites au sujet de Heymon, religieux de l'abbaye allemande de Hirsau à la fin du XI^e siècle :

...Accoutumés à exalter le patron de leur église, les moines ne manquaient pas de prêter à celui-ci leurs craintes, leur indignation, leur ressentiment. Jamais on ne pillait leurs domaines que le Ciel ne punît le brigandage... (1).

Certes, nous croyons à cette forme de la justice divine appelée la justice immanente, mais il faut que le châtiment s'applique à des méfaits ou des crimes relevant de la vindicte publique et qu'il ne puisse être invoqué dans un intérêt particulier ou pour satisfaire des rancunes personnelles.

Les assertions de Richer, basées sur des faits remontant au premier quart du XIII^e siècle, ou antérieurs, ne sauraient non plus être admises sans de très sérieuses réserves; celles-ci sont amplement justifiées par la méthode suivie dans la rédaction de la chronique, l'auteur nous apprenant lui-même que les faits dont il s'agit sont rapportés par lui d'après « d'autres plus anciens monuments écrits en vers (2) ». Or, ces chroniques rimées ne nous sont point parvenues.

D. Calmet, juge plutôt indulgent pour Richer, déclare que :

Cet écrivain lui est important surtout pour son temps et pour le temps qui en est proche, dont il donne une con-

(1) Ph. A GRANDIDIER, *Œuvres histor. inéd.*, II, p. 120. Colmar, 1865.

(2) D. CALMET, *Hist. de Ab. de Senones.*, éd. Dinago, p. 11.

Digitized by Google

naissance très curieuse et très exacte comme témoin; mais il faut avouer, ajoute-t-il, que pour les temps plus reculés, il a omis quantité de particularités importantes, pour n'avoir pas assez consulté les titres originaux conservés dans l'abbaye.

Le savant bénédictin relève ensuite plusieurs assertions manifestement erronées (1).

A côté de ces imperfections matérielles, il nous faut bien maintenant signaler l'attitude systématiquement hostile de Richer à l'égard de la maison de Salm. L'animosité, poussée jusqu'à la malveillance non déguisée, qu'il montre à chaque page consacrée aux membres de cette famille, démontre que nous sommes en présence, non d'un juge impartial, équitable et juste, mais d'un combattant dans la chaleur de l'action, et il n'est pas étonnant, dès lors, de le voir faire flèche de tout bois. Les éléments de ses imputations sont tellement emmêlés, enchevêtrés, qu'il est parfois difficile de suivre l'enchaînement des faits. C'est ainsi que des événements aboutissant à un accord paraissent parfois lui être postérieurs, ce qui leur donne le caractère aggravant, mais nullement justifié, de causes de rupture d'une paix précédemment conclue (2). Cette interversion, qui n'est peut-être due qu'à la méthode de l'auteur écrivant ses mémoires par chapitres détachés, rend difficile la tâche d'établir les motifs et la responsabilité de luttes que les accords successifs avaient précisément pour effet de terminer.

(1) D. CALMET, *Hist. de l'Ab. de Senones.*, p. 12 40.
(2) *Ibid.*, p. 137, 140 et suiv.

Digitized by Google

Les voués de l'abbaye de Senones n'étaient ni pires ni meilleurs que ceux des églises et abbayes des régions voisines de la même époque, et il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les agissements des ducs de Lorraine et des comtes de Bar envers les églises et monastères sous leur protection. Les difficultés sans cesse renaissantes entre l'abbaye de Senones et ses voués sont dues, en dehors des causes générales inhérentes à l'institution même, à une situation spéciale de cette abbaye, que nous aurons à mettre en lumière.

En résumé, les *Gesta Senoniensis ecclesiæ* de Richer se composent d'une série de tableaux de valeur très inégale, quelques-uns dus à l'imagination du moine artiste; mais d'autres, peints d'après nature, présentent un intérêt historique incontestable. Parmi ces derniers, figurent heureusement ceux consacrés aux comtes de Salm dans leurs rapports avec l'abbaye de Senones. Le peintre a reproduit les traits de ses personnages tels qu'ils lui apparaissaient au milieu des passions surexcitées, des préjugés, des rivalités, des luttes qui régnaient alors, jetant le désordre dans tous les rangs d'une société en formation et troublant profondément la paix et la sécurité des malheureuses populations de cette région âpre et inhospitalière.

Les portraits de Richer ne sont donc pas des photographies, mais des dessins plus ou moins réussis, plus ou moins empreints de cet esprit satirique et malicieux, qui a inspiré les figures grotesques et même parfois indécentes dont les imagiers se plaisaient à orner les frises et les chapiteaux de nos édi-

Digitized by Google

fices romans. C'est une œuvre qui a les défauts et quelques-unes des qualités des productions du XII^e siècle où les personnages sont représentés sous des traits fortement accentués, avec des gestes violents et souvent outrés.

Nous ne devons pas oublier que les récits de Richer, touchant les comtes de Salm, sont ceux d'un témoin à charge, des plaidoyers contre l'accusé, où l'on passe naturellement sous silence tout ce qui est favorable à la défense. Pour émettre un jugement équitable, il nous faudrait le plaidoyer de la partie adverse; à son défaut s'imposent l'examen approfondi et raisonné des faits de la cause, et le contrôle, quand c'est possible, au moyen de documents authentiques contemporains.

Sous ces réserves, la chronique de Richer constitue une mine qui renferme des éléments d'une grande valeur pour notre histoire régionale.

CHAPITRE I

Comté de Salm. — Comté de Luxembourg. — Évêché de Metz. — Château de Langenstein. — Abbaye de Senones. — Avouerie de l'abbaye de Senones.

Le comté originaire de Salm, celui dont la dynastie des comtes de Salm tire son nom, était situé dans la partie septentrionale du *pagus* moyen des Ardennes, aux confins du pays de Liége, de la principauté abbatiale de Stavelot, de la baronnie de Houffalize et du

Digitized by Google

comté, puis duché de Luxembourg. Il entra, en 1803, dans la formation du département français de l'Ourthe, arrondissement de Malmédy, et passa, en 1814, au royaume des Pays-Bas, puis à celui de Belgique. Le territoire de ce comté primitif s'étendait sur un parcours de trois lieues et demie en longueur et deux lieues en largeur; il est traversé par une rivière fort encaissée, le *Glain*, qui prend le nom de *Salm* avant de mêler ses eaux claires à celles de l'*Amblève*, petit affluent de l'*Ourthe* qui elle-même se jette dans la *Meuse*.

La constitution géologique du sol n'offre aux habitants de cette région qu'un terrain aride peu favorable à la culture; mais, en revanche, le sous-sol est riche en ardoises, meules et fines pierres à rasoirs, dont l'exploitation remonte à la plus haute antiquité. D'anciennes carrières abandonnées témoignent de la longue durée et de l'importance de cette industrie.

Salm-château est à l'entrée d'une gorge étroite et profonde dont le fond est à 372 mètres d'altitude, tandis que les crêtes de la montagne qu'elle coupe s'élèvent à 542 mètres. Cet emplacement a été, de tous temps, choisi par les populations comme lieu de refuge, témoins les retranchements d'un camp préhistorique visibles au sommet de la montagne située sur la rive droite de la *Salm*. En face, sur la rive gauche, se trouvent les ruines de l'ancien château, dont il ne reste plus que quelques pans de murs et une tour servant jadis de prison. A 1.500 mètres, au sud-ouest, sur le territoire de la commune de Lierneux, à côté de nombreuses tombes gallo-romaines

Digitized by Google

et de fondements d'habitations détruites par l'incendie, on a trouvé quantité de meules à tous les degrés de fabrication, en poudingue geddinien; les plus anciennes sont petites et ovales et servaient à broyer le grain par un mouvement de va-et-vient, et les plus modernes sont rondes et se rapprochent des meules actuellement en usage.

Vielsalm, actuellement chef-lieu du canton, est situé sur la rive droite de la *Salm,* dans un paysage où la vue s'étend, d'un côté, sur une importante colline criblée d'exploitations minérales, de l'autre sur plusieurs villages groupés dans l'enceinte d'autres collines, moins élevées, au delà desquelles apparaissent des bruyères à perte de vue et des blocs de rochers énormes couronnant les hauteurs.

Cette description m'a paru utile pour fixer nos idées sur la valeur comparative des domaines constituant le comté de Salm-en-Ardenne et ceux qui, par la suite, formèrent le comté de Salm-en-Vosge ou en Saulnois, et la seigneurie de Blâmont.

L'origine de la maison de Salm, si l'on en croyait une chronique de l'abbaye de Stavelot, remonterait aux temps antérieurs à l'ère chrétienne. Le premier de la lignée, d'après un manuscrit que le moine chroniqueur avait découvert, mais ne nous a pas transmis, serait *Salmo,* frère de *Colongus,* roi de Tongres, lequel aurait bâti le château de Salm. Après lui, seraient venus *Richarius, Martial, Mansuetus* et *Symetrius.* Sous l'administration de ce Symètre, sixième comte de Salm, du temps du pape Clément Ier et de l'empereur Trajan, serait arrivé à Tongres, Materne, un dis-

Digitized by Google

ciple de saint Pierre, pour évangéliser la contrée. Ses prédications l'amenèrent aussi à Salm où il opéra un miracle :

Au retour d'un voyage, Albana, une parente du comte Symètre, apprit avec terreur la mort de son jeune fils. Elle se rendit en toute hâte auprès de saint Materne qui venait d'arriver à Salm, se jeta à ses pieds et l'implora, promettant de se faire chrétienne s'il rendait la vie à son enfant. Materne tomba à genoux, à côté du petit corps inanimé et pria Dieu avec ferveur; sa prière fut exaucée et l'enfant ayant été remis vivant à sa mère, celle-ci se fit baptiser avec les siens. Le comte Symètre tint le jeune ressuscité sur les fonts de baptême et le nomma *Symétrius*. Materne fit promettre au comte de faire instruire l'enfant et, conformément à cette promesse, le jeune Symétrius, une fois parvenu en âge, fut envoyé auprès de saint Navit, le successeur de saint Materne à Tongres. Saint Navit l'instruisit dans la religion, l'associa à ses voyages évangéliques et plus tard à la prédication. A l'âge de trente ans, Symétrius se rendit à Rome pour visiter les églises des apôtres Pierre et Paul, et se perfectionner dans la pratique de la vie chrétienne. Le pape Pie Ier le reçut honorablement, le fit prêtre et le destina à l'enseignement. Symétrius travailla à Rome avec tant de zèle qu'il finit par subir le martyr sous l'empereur Antonin. Il fut inhumé au cimetière de Sainte-Priscille où ses ossements furent découverts, six cents ans plus tard, par Babolenus, abbé de Stavelot, qui les fit transporter dans l'église de Lierneux (1).

---

(1) Ce récit du moine de Stavelot a été publié par J. CHAPEAUVILLE, *In gestis pontif. Tongr.*; HERNINGES, *Theat. geneal. Gelen. pretiosa Hierotheca,* p. 20 *ej. de mir. mag.,* col. 34; BARONIUS DE MARTY, 26 maji Christ. DE GERNICHAMPS, *Déclaration chronologique concernant la vertueuse et mémorable vie de sainct Symetre, prestre et martyr,* imprimé à Liège par

Digitized by Google

Fr. de Rosières (1), s'appuyant, dit-il, sur l'autorité du Florentin L. Guichardin, donne une liste des comtes de Salm beaucoup trop complète et trop précise pour inspirer la moindre confiance. Aussi, je m'abstiendrai de la reproduire, même à titre documentaire. J'en agis de même à l'égard de la liste généalogique des comtes de Salm-en-Vosge, publiée au commencement du XVIII^e siècle par Mussey (2), cette liste n'étant que la transcription abrégée de celle de Fr. de Rosières. Je passerai également sous silence l'invraisemblable histoire, contée par Jean Tanner (3), d'après laquelle l'un des premiers de la lignée de Salm aurait été, ni plus ni moins, qu'un témoin de la mort de N.-S. Jésus-Christ.

Les auteurs sérieux du XVIII^e siècle, comme Benoît Picart, Dom Calmet, Bertholet, tout en considérant comme chimérique la généalogie des comtes de Salm antérieure au XI^e siècle, ont admis l'exactitude de la liste de Fr. de Rosières pour la période postérieure et ils ne l'ont guère modifiée qu'en faisant précéder Henry VII (37^e comte), par Herman I^er et Herman II, fils et petit-fils de Gislebert, comte de

---

Léonard Streel, imprimeur juré; A. FAHNE, *Geschichte der Grafen jetzigen Fürsten zu Salm-Reifferscheid.* Cologne, 1866, 1^re partie, p. 81-82.

(1) Francisco DE ROSIÈRES, *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum.* Tome VII, Paris, 1580.

(2) D. CALMET, *Hist. de Lorraine,* t. I, col. CCVII, 1^re édit., Généalogie des comtes de Salm de Vosge selon M. Mussey, dans sa *Lorraine ancienne et nouvelle,* Nancy, 1712.

(3) Jean TANNER, *Histoire des héros de Sternen,* imprimé à Prague, en 1732. Cf. Gravier, *Hist. de la ville épisc. de Saint-Dié ;* Épinal, 1836, p. 93.

Digitized by Google

Luxembourg. Ils sont ainsi d'accord avec Du Chesne (1) pour reconnaître l'origine ardenno-luxembourgeoise de la dynastie de Salm-en-Vosge. C'est là tout le mérite de leurs listes généalogiques qui, incomplètes, contiennent en outre des inexactitudes dont le généalogiste Fahne a depuis rectifié quelques-unes, tout en commettant de son côté une erreur sur un point essentiel de l'histoire des premiers comtes de Salm, celui relatif à l'auteur de la branche restée fixée en Ardenne après que la tige principale de cette maison se fut définitivement implantée dans la région vosgienne. Nous examinerons plus loin cette importante question jusqu'ici laissée dans l'ombre, sans doute à cause des difficultés rencontrées pour trouver une solution satisfaisante.

Cherchons d'abord à établir, si possible, comment le comté de Salm est entré en la possession des premiers comtes de Luxembourg.

Comté de Luxembourg. — Nous savons que le puissant État, d'abord comté, puis duché de Luxembourg, se constitua sur la fin du x^e^ siècle et au commencement du xi^e^, en faveur de Sigefroy que nous considérons, avec notre savant confrère M. Robert Parisot (2), comme le fils de Voiry (Wigéric), comte du *pagus Bedensis*, puis comte du palais, marié à Cuné-

(1) Du Chesne, *Preuves de la Maison de Luxembourg*. Cf. D. Calmet, I, col. CCVIII, 1^re^ édit.

(2) R. Parisot, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, p. 414, Paris, 1909. Sigefroy était comte du *pagus Moselensis* (*in pago Mosalgowe, in comitatu Sigifridi comitis*, dans une charte de l'emp. Otton II). Il mourut le 15 août 998.

Digitized by Google

gonde, fille d'Ermentrude, fille elle-même de Louis le Bègue et mort entre 916 et 919. Cantonnés d'abord dans le Sarregau et le Rizzigowe, Sigefroy et ses enfants étendirent leurs possessions successivement sur les contrées voisines de l'*Ardenne*, du *Methingowe*, du *Bidgau* (1).

Les titres qu'ils portaient et les situations acquises par les enfants de Sigefroy II témoignent, en même temps que de leur noble origine, de la puissance déjà atteinte par cette famille au commencement du XI^e^ siècle. Ces enfants, au nombre de neuf connus, sont :

1° *Henri I^er^*, comte de la Woëvre ardennaise, voué de Saint-Maximin et d'Echternach, fut duc de Bavière et mourut en 1026;

2° *Sigefroy* mourut célibataire en 993;

3° *Frédéric I^er^*, comte du *pagus Mosellensis* et seigneur de Luxembourg, mourut en 1019;

4° *Thierry* fut évêque de Metz, de 1005 à 1046, sous le nom de Thierry II;

5° *Adalbéron*, seigneur de Roussy, Sierck, Sarrebourg et Berncastel, prévôt de Saint-Paulin de Trèves, fut archevêque intrus de Trèves de 1008 à 1016, † 1055;

6° *Gislebert*, comte *in comitatu Walderinga, in pago Moselensis* (Walderfangen, arrondissement de Sarrebourg), fut tué, jeune encore, à Pavie, en 1004, durant la campagne de l'empereur Henri II, son beau-frère;

(1) L. VANDENKINDERE, *La Formation territoriale des principautés belges au Moyen Age*, t. II, p. 467. Bruxelles, 1902.

Digitized by Google

7° *Cunégonde* épousa l'empereur Henri II, dit le saint, et mourut en 1040;

8° *Eve* épousa Gérard Ier, comte d'Alsace;

9° *Abenze* vivait en 1040; on ignore si elle fut mariée (1).

Frédéric Ier laissa, de son côté, neuf enfants connus, parmi lesquels nous citerons :

1° *Henri II,* voué de Saint-Maximin et d'Echternach, duc de Bavière (après son oncle) mort en 1046;

2° *Frédéric II,* comte en Ardenne, puis duc de Basse-Lorraine; mort, le 18 mai 1065, sans laisser d'héritier mâle. Il eut de son épouse Gerberge une fille, *Jutte,* mariée au comte Waleran d'Arlon; sa veuve en secondes noces, Raelande, se remaria au comte Albert Ier de Namur;

3° *Gislebert, comte de Salm* et seigneur de Luxembourg (2), de 1047 à 1059. Mort le 14 août 1059;

4° *Adalbéron,* évêque de Metz de 1047 à 1072, sous le nom d'Adalbéron III;

5° *Herman,* comte palatin de Lorraine, † 1086, époux d'Adelaïde, veuve d'Adalbert de Ballenstedt (3).

---

(1) J. Bertholet, *Hist. du duché de Luxembourg* et comté de Chiny, III, p. IV.

(2) Après la mort du duc Henri II et l'élévation de Frédéric II au duché de Basse-Lorraine, la possession principale de la famille dans la Moselle, avec Luxembourg, revint à Gislebert. De son frère Henri, il avait hérité les voueries de Saint-Maximin et d'Echternach.

(3) Gerold Meyer von Knonau, *Jahrb. des Deutschen Reiches unter Heinrich IV* de Leipzig, 1900, I, p. 372, n. 141, p 566, n. 32; III, p. 44 et 419, n. 127.

Digitized by Google

Le comte *Gislebert* laissa deux fils :

1° *Conrad Ier* qui lui succéda et fut le premier appelé comte de Luxembourg (1086);

2° *Herman Ier*, comte de Salm (1).

Comme on le voit, le comte Gislebert portait déjà le titre de comte de Salm et cela du vivant de son père Frédéric Ier; il figure, en effet, avec la qualification *Comes de Salmo*, dans un acte d'échange conclu, vers 1035, entre les abbayes de Stavelot et de Saint-Maximin (2).

La maison de Luxembourg a dû entrer en possession du comté de Salm, soit par le mariage du comte Frédéric Ier, qui l'aurait donné en apanage à son troisième fils, soit par le mariage de Gislebert lui-même.

D'après Bertholet, Frédéric Ier aurait épousé Berthe comtesse de Gueldre (3). Quant au comte Gislebert, le nom de sa femme est inconnu (4), et il est dès lors permis de supposer que c'est elle qui lui aura apporté le comté de Salm, passé ensuite, comme il était d'usage, à leur fils puîné *Herman Ier*. Quoi qu'il en soit, c'est ce dernier que nous considérons comme la tige des comtes de Salm.

ÉVÊCHÉ DE METZ. — Pour expliquer l'extension vers le sud, sur les régions formant le temporel de l'évêché de Metz, des domaines de cette branche de la maison

(1) BERTHOLET, III, p. 35. KREMER, *Geschichte des ardennischen Geschlechts*, p. 76.

(2) *Urkundenbuch* de Beyer, Eltester et Goerz, I, n° 306. Cf. Vandenkindere, II, p. 233.

(3) BERTHOLET, III, p. v.

(4) *Ibid.*, A. NEYEN, *Biographie luxembourgeoise*, II, p. 103, Luxembourg, 1861.

Digitized by Google

de Luxembourg, celle des comtes de Salm, il convient de jeter un coup d'œil sur les principaux événements qui ont marqué la constitution de cet évêché et son administration au XI^e siècle.

Les évêques de Metz avaient obtenu des derniers rois mérovingiens des privilèges d'exemption qui sont rappelés et confirmés par le *præceptum* ou diplôme de Charlemagne accordé à l'évêque Angelram, en 775. Ce diplôme d'immunité restreinte s'étendait à toutes les possessions de l'église de Metz, situées dans le pays messin et dans les *pagi* voisins. L'église de Metz avait alors des domaines considérables sur les bords de la Sarre, au pied des Vosges et jusqu'en Alsace. Charlemagne agrandit encore ces possessions en donnant à Angelram la régale de l'abbaye de Senones qui, de monastère royal devint ainsi abbaye épiscopale et vint augmenter le domaine temporel de l'évêché.

Une fois en possession du privilège d'immunité restreinte sur les hommes et les domaines de leur église, les évêques de Metz ne tardèrent pas à rendre cette immunité complète par l'acquisition de la juridiction civile et criminelle et par l'abolition des exceptions stipulées dans le *præceptum* royal et qui avaient laissé les hommes libres de l'évêché justiciables du comte et du juge public pour l'*hériban* ou service militaire, pour le service de garde et pour l'entretien et la construction des ponts. Cette transformation paraît accomplie avant la fin du IX^e siècle.

L'autorité militaire des comtes sur les hommes libres de l'Église était ainsi passée aux mains de

Digitized by Google

l'évêque, auquel il appartint désormais de proclamer l'hériban sur les terres de l'immunité, de lever les contributions pour la guerre, de demander des subsides et des contingents aux abbayes épiscopales, d'appeler les hommes libres sous les armes et d'organiser des milices pour la défense de l'évêché.

Par sa situation géographique, l'évêché de Metz formait comme le prolongement du comté de Luxembourg; il limitait, d'autre part, à l'est, les domaines des comtes de Bar et des ducs de Lorraine. Aussi, pendant des siècles, chacun de ces trois puissants voisins s'efforcera de placer un des siens sur le siège épiscopal.

Au début du XI^e^ siècle, la succession d'Adalbéron II (984-1005), fils de Frédéric, duc de Haute-Lorraine, va mettre au jour une rivalité qui se manifestera bien souvent au cours des siècles postérieurs. A la mort de ce prélat, son frère, le duc Thierry, fils et successeur de Frédéric, chercha aussitôt à ménager l'évêché de Metz à Adalbéron, son fils encore en bas âge. A cet effet, il décida le roi Henri II à y nommer, pour administrateur pendant sa minorité, Thierry, fils de Sigefroy II de Luxembourg. Mais Thierry, sollicité plus tard, dit-on, par le clergé et par le peuple de Metz de conserver pour lui-même le trône épiscopal, se laissa facilement persuader et n'attendit qu'une occasion favorable pour se déclarer. Elle ne tarda pas à se présenter. Henri II, en 1007, ayant assigné, à la mense épiscopale de l'évêché de Bamberg nouvellement créé, les principales terres qu'il avait données pour douaire à la reine Cunégonde son épouse, les

Digitized by Google

quatre frères de celle-ci, Frédéric, Henri, Thierry et Adalbéron, héritiers éventuels de ces terres, se liguèrent ensemble contre le roi leur beau-frère (1).

Adalbéron, prévôt de Saint-Paulin, à Trèves, profita de cette circonstance pour s'emparer du siège épiscopal de cette ville, à la mort de Ludolphe, arrivée sur la fin de 1007. *Thierry* l'imita, se fit déclarer évêque de Metz et chassa de la ville le jeune Adalbéron, fils du duc Thierry de Haute-Lorraine, qui lui avait été confié (2).

Henri II, informé de cette usurpation, s'avança vers Metz dans le dessein d'en former le siège. Thierry, de son côté, se disposa à la résistance et, pour se procurer du secours, engagea diverses terres de son évêché. Le siège fut long et meurtrier. Enfin, la ville se trouvant réduite aux dernières extrémités, et le jeune Adalbéron étant venu à mourir dans l'intervalle, on fit un accommodement en vertu duquel Thierry demeura en possession de l'évêché de Metz (3).

Mais cet accord ne mit pas fin aux hostilités. La lutte continuait pour la possession de l'archevêché de Trèves, où Henri II avait fait nommer Megingaud, prévôt de l'église de Mayence. Trèves connut à son tour les horreurs d'un siège qui dura trois mois. Une capitulation, qui permit aux partisans d'Adalbéron de se retirer et confirma Megingaud sur le siège archiépiscopal, ne termina toutefois pas la lutte. Adal-

(1) *Chron. Carionis ;* Cf. BERTHOLET, III, p. 59.

(2) *Ibid.*, p. 59.

(3) *Hist. Gén. de Metz,* par les Bénédictins, II, p. 113 - 114. *Ditmarus chron.*, cf. BERTHOLET, III, p. 60.

Digitized by Google

béron continua à porter le titre d'archevêque et empêcha Megingaud d'en exercer les fonctions (1).

Les hostilités se poursuivirent entre l'armée de l'empereur Henri II et celle des quatre frères de la maison de Luxembourg, commandée par Gérard Ier d'Alsace, comte de Metz, leur beau-frère, qui s'était joint à eux et qui, dans une bataille livrée en 1017, perdit son fils unique (2).

Cette guerre, après une durée de douze années, ne se termina qu'en 1019. A cette date, *Henri*, duc de Bavière, fit la paix avec l'empereur, qui lui rendit son duché. *Adalbéron*, sur les prières de l'archevêque Poppon, fut renvoyé à la prévôté de Saint-Paulin où il vécut en paix et s'y comporta avec sagesse jusqu'à sa mort. Quant à *Thierry*, évêque de Metz, son biographe déclare « qu'il gouverna désormais avec gloire et remplit si bien les fonctions de sa charge qu'on peut dire qu'il était encore plus grand prélat que brave capitaine et plus capable de conduire des âmes à Dieu que des soldats à la guerre ». Il signala son épiscopat par la construction de la cathédrale de Metz dont il jeta, dès l'an 1014, les premiers fondements; la mort le surprit, en 1046, dans l'exécution de ce projet qui ne fut entièrement réalisé qu'en 1381 (3).

(1) *Chron. vetus.* Cf. BERTHOLET, III, p. 64.

(2) BERTHOLET, III, p. 67-69. Sur cette période, consulter le savant ouvrage de M. Rob. PARISOT, *Les Origines de la Haute-Lorraine*, Paris, 1909.

(3) Bénédictins, *Hist. de Metz*, II, p. 113-118. La cathédrale fut achevée en 1381, sous la direction de Pierre Pierrat, mort le 25 juillet 1400 et enterré sous un autel au-dessous de la sacristie, dans le collatéral du côté de la place de Chambre.

Digitized by Google

Nous avons vu qu'outre *Cunégonde*, qui épousa l'empereur Henri II, le comte Sigefroy II avait une fille du nom d'*Ève*, mariée au comte Gérard Ier de la famille d'Alsace. Celui-ci, en l'an 1000, est qualifié voué de l'abbaye de Senones et il habitait alors le château de Turquestein. En 1005, il apparaît soudainement comme comte de Metz, nommé sans nul doute à cette charge par son beau-frère Thierry qui, précisément en cette année, prenait, comme administrateur, possession de l'évêché de Metz. Suivant le témoignage du chroniqueur, Herman Contract,

> Il se joignit avec Henri, duc de Bavière, Thierry, évêque de Metz, et Frédéric, comte, en la rébellion qu'ils firent contre l'empereur Henri, pour la cause d'Adalbéron de Luxembourg, leur frère (1).

L'appui que Gérard Ier pouvait prêter à ses beaux-frères était d'autant plus efficace qu'avec son frère Adalbert, qui lui succéda en 1020 dans le comté ou haute vouerie de l'évêché de Metz, ils dominaient dans la plupart des pays voisins. On peut se faire une idée de la puissance de cette famille dans ces contrées en songeant que ses vastes possessions ne suffirent pas seulement à fonder la maison ducale de Lorraine, mais qu'il en resta suffisamment pour former plus tard la seigneurie de Bitche et le comté de Vaudémont.

Nous avons vu que le comte Gérard Ier, qui dans la bataille livrée en 1017 commandait les troupes

(1) *Chronic. Hermanni Contracti quod edidit Canisius.* Cf. Du Chesne, *Hist. de Luxembourg,* chap. 1 sur la fin.

Digitized by Google

alliées contre Godefroy II, duc de Basse-Lorraine, perdit son fils unique Sigefroy. Aussi, lorsqu'il mourut, en 1020, le comté de Metz passa à son frère Adalbert Ier, le fondateur, avec sa femme Judith, de l'abbaye de Bouzonville (1). Adalbert Ier et Judith laissèrent deux fils : Gérard II, qui épousa Gisèle, fille de Gérard Ier, sa cousine germaine, et Adalbert II, le premier duc de Lorraine de la maison d'Alsace (2).

Rappelons encore que l'évêque Thierry II eut pour successeur immédiat sur le siège de Metz son neveu Adalbéron, fils de son frère Frédéric Ier de Luxembourg. Il avait étudié avec son cousin Brunon fils de Hugues, comte de Dagsbourg, devenu évêque de Toul, puis pape sous le nom de Léon IX. Adalbéron III occupa le siège épiscopal de Metz de 1046 à 1072. Frère de Gislebert, comte de Salm et de Luxembourg, il était donc l'oncle de Herman Ier, fondateur de la maison de Salm.

Château de Langenstein. — Le titre de comte de Langenstein, que nous rencontrons au début de l'histoire des comtes de Salm, présentant un intérêt exceptionnel, j'ai dû me livrer à son sujet à des recherches que je vais essayer de résumer brièvement.

---

(1) Voir la charte, datée de février 1033, dans *La Véritable origine des très illustres maisons d'Alsace*, etc. Preuves, p. 97-110.

(2) Nommé duc de Haute-Lorraine en 1047, il fut tué par Godefroy le Barbu, en 1048, et remplacé par son neveu Gérard III, fils de Gérard II et de Gisèle. C'est Gérard III, devenu Gérard Ier, qui est généralement considéré comme le premier duc de Lorraine de la maison d'Alsace. En réalité il est le deuxième.

Digitized by Google

Comme le château de Turquestein, situé à proximité de celui de Langenstein, était, au début du XI^e siècle, en la possession de la maison d'Alsace, j'ai été amené à me demander si le nom *Adelbertus de Longuicastro*, donné à Adalbert nommé duc de Haute-Lorraine, en 1047, et assassiné en 1048, ne se rapporterait pas au château de Langenstein. Les auteurs n'étant pas tous d'accord sur l'origine d'Adalbert, j'ai dû tout d'abord étudier cette question.

Je ne mentionnerai que pour mémoire l'opinion de Louis de Chantereau Le Febvre (1), qui incline à voir, dans Adalbert, le fils d'Albert I^er de Namur. Cet auteur du XVII^e siècle, qui exprime le regret que les chroniqueurs contemporains n'aient pas désigné plus clairement le nouveau duc, n'aurait certainement pas admis cette origine s'il avait connu le passage de l'*Histoire des évêques de Verdun* (2), où Laurent de Liége appelle Adalbert : *nobilissimum Albertum de Longuicastro.*

Voici tout d'abord comment Wassebourg (3), au XVI^e siècle, interprète les textes des ouvrages manuscrits et imprimés rapportés par lui et relatifs à ce duc de Haute-Lorraine :

...Toutesfois l'empereur ne voulut accorder la demande dudit Godefroy (le Breux) ains la refusa et bailla dès l'heure à un sien neveu, homme noble nommé *Albertus*

(1) *Considérations hist. sur la généal. de la Maison de Lorr.*, 1^re partie des Mémoires, p. 154 et 155. Paris, 1642.

(2) G. WAITZ, *Mon. Germ., Hist. Scriptores.* T. X., p. 492.

(3) WASSEBOURG, *Antiquitez de la Gaule Belgique*, etc., Verdun, 1549.

Digitized by Google

d'Alsatie, autrement Adalbertus, qui estoit duc de *Longui-castro,* alias de *Long-Castre,* frère germain de Gerardus d'Alsatie, comte de Castinach, deuxième du nom. Ce que confirme Laurentius Leodien., vers l'addition qu'il a fait en l'histoire de Bertharius.

Et l'auteur de *La Véritable origine des très illustres maisons d'Alsace,* etc. (1) ajoute :

Ce sera donc ce Albert, mary de Jutte qui l'an 1048 fut tué par Godefroy le Bossu (*sic*) et qui le premier de la maison d'Alsace, porta le tiltre de duc de Lorraine.

En effet, Adalbert, nommé duc de Haute-Lorraine en 1047 et tué par Godefroy le Barbu en 1048, est bien le frère puîné de Gérard II, comte de Metz, mort en 1046, tous deux fils d'Adalbert Ier, comte de Metz, et de Judith, les fondateurs de l'abbaye de Bouzonville (2). Il était, non pas neveu, mais cousin du roi Henri III, le terme *nepos* dans les documents latins de l'époque étant d'ailleurs employé indifféremment pour l'un et l'autre de ces degrés de parenté. L'auteur de la *Véritable origine,* etc. (3), nomme son épouse Jutte, sans autre indication, et il leur attribue un fils, Gérard, mort sans postérité, et une fille, *Mathilde,* héritière de son frère, laquelle épousa Folmar et lui apporta le comté de Metz et Homberg.

En faisant suivre le nom d'Adalbert de celui de

(1) Preuves, p. 103.

(2) Herman-Contract, *Ad an.,* 1048; Sigebert de Gemblours, *Et ad an.* 1048. *Grande Chronique de Flandres,* p. 110-111; A. Witte, « Genealogische Untersuchungen zur Gesch. Lothr. ». *Jahrbuch,* 1893, 2e partie, p. 67-69. Gérard d'Hannoncelles, *Metz ancien,* t. I.

(3) Tables généal., p. 3 et 4.

Digitized by Google

Longuicastro, Laurent de Liége a posé un problème qui n'a pas encore reçu une solution satisfaisante. M. Vandenkindere (1), s'appuyant sur le texte de cet auteur, attribue à Adalbert la possession du comté de Longwy, faisant ainsi de lui un héritier de Liétard qui est appelé comte de Longwy, de Mercy et de Cutry (*Letardus comes de Longui* (2), *de Marceis in pago Waprensi in comitatus de Custerei predium Bailodiwa*) (3). Cette maison s'éteignit vers 1040 par la mort de Manegaud, fils dudit comte Liétard. Le comté de Longwy, dit M. Vandenkindere, passa alors à une branche collatérale qu'il suppose être celle des comtes de Metz. Et cette supposition, remarquons-le, repose sur l'unique passage du texte de Laurent de Liége désignant le nouveau duc de Haute-Lorraine sous le nom d'*Adalbert de Longuicastro.*

Pour justifier son système, M. Vandenkindere est obligé d'admettre tout d'abord l'opinion fort problématique, émise sans preuve par Albéric, que la femme de Conrad Ier, comte de Luxembourg, était Ermesinde, comtesse de Longwy et de Castres, puis à considérer celle-ci comme fille et héritière du duc Adalbert. Or, deux chartes, datées l'une de l'an 1080, et l'autre de 1083, de même que l'épitaphe de Conrad Ier donnent à ce dernier pour épouse Clémence qu'un acte de l'archevêque Meginard, de Trèves, dénomme plus

(1) *La Form. terr.*, etc., II, p. 357-362.

(2) ALBÉRIC, *Scriptores,* XXIII, 782. Mercy-le-Haut, canton d'Audun-le-Roman, arr. de Briey; Cutry, canton de Longwy, arr. de Briey.

(3) *Ibid.*, III, 434. Baslieux, canton de Longwy, arr. de Briey.

Digitized by Google

explicitement *Clémence de Gleiberg* (1). M. Vandenkindere est ainsi amené à une nouvelle hypothèse d'après laquelle Conrad Ier se serait marié deux fois et que d'une première épouse, Ermesinde, fille du duc Adalbert, il n'aurait pas eu de fils, ce qui expliquerait « que le comté de Longwy revint à Mathilde, l'une des filles de Conrad Ier, qui épousa le comte Godefroy II de Castres et lui apporta le comté de Longwy ».

On estimera que ce sont là beaucoup d'hypothèses pour un terme dont l'interprétation est d'ailleurs bien incertaine. Il est bon d'observer que la dénomination *Longuicastro* ne figure que dans l'histoire en langue latine de Laurent de Liége; on peut dès lors admettre qu'il s'agit de la latinisation d'un nom de localité qui, suivant les règles étymologiques, devrait se traduire par *Long* ou *Langcastre, Longchâtel* ou *Longchâteau,* et non par *Longwy* dont l'étymologie bien connue est *Longus vicus.* Nous venons d'ailleurs de voir le chroniqueur Albéric employer à cette époque les termes *Comes de Longui.*

Or, nous ne connaissons dans la région aucune localité répondant à la dénomination *Longuicastro;* mais nous y trouvons le nom de *Langenstein* appliqué à un château qui, au commencement du XIIe siècle, est entre les mains d'Agnès de Montbéliard et de l'un de ses fils, Conrad, comte de Langenstein. Laurent de Liége a-t-il traduit ce nom de *Langenstein* par

(1) La puissance territoriale de la maison des comtes de Gleiberg s'étendait sur les deux rives du Rhin.

Digitized by Google

Longuicastro? Ce n'est pas plus extraordinaire que d'y voir la latinisation de Longwy. L'historien roman, au lieu de traduire *stein* par *petra*, a pu remplacer ce suffixe par le terme *castro* qui donne mieux l'idée d'une résidence de puissant seigneur féodal. C'est d'autant plus admissible que ce nom de Langenstein, évidemment opposé aux tendances de plus en plus romanes de la maison d'Alsace, ne tardera pas à disparaître sous la dénomination de *Pierre-Percée*. Ce changement eut lieu entre l'année 1124, où nous rencontrons pour la première fois le comte Conrad de Langenstein, et le 6 janvier 1127 (v. st.), où le même seigneur est qualifié *comes de Petra-perceia* (1).

En proposant enfin de traduire *Longuicastro* par *Langenstein* et non par Longwy, nous éviterons l'échafaudage bien fragile construit par M. Vanderkindere. De plus, et cette considération a sa valeur, nous sommes au château de Langenstein au centre d'influence de la maison d'Alsace qui, au XI^e^ siècle, possédait sûrement le château de *Turquestein*, situé seulement à 16 kilomètres, à vol d'oiseau, du château de Langenstein.

Un passage de Wassebourg, que je n'ai découvert qu'après la rédaction de ce qui précède, est d'ailleurs absolument favorable à ma thèse. Le voici :

Cestuy Albert estoit duc de Longcastre deuxième, qui

(1) Dom CALMET, IV, 1^re^ col. CCLXXXV. Je me suis servi d'une première édition de Dom Calmet, dont les preuves ont été reliées en un 4^e^ volume. C'est à cette édition, sauf avis contraire, que renvoient toutes mes notes.

Digitized by Google

est une duché situé en Alsace tirant vers Strasbourg assez près d'une comté appellé Castinach (1).

Si le titre de duc se justifie à l'égard d'Albert, nommé au gouvernement de la Haute-Lorraine, celui de duché attribué à Longcastre est évidemment impropre, même en l'appliquant à Langenstein qualifié seulement de comté au siècle suivant. Mais, il est remarquable que, d'après Wassebourg, ce duché ou comté de Longcastre est situé en Alsace, entre Strasbourg et le comté de Castinach, autrement dit Châtenois, un autre des domaines de la famille d'Alsace. N'est-ce pas là précisément la situation de Langenstein ou Pierre-Percée?

ABBAYE DE SENONES. — La fondation de l'abbaye de Senones, par saint Gondebert, est généralement fixée vers le milieu du VII^e^ siècle; le premier document qui en fait mention est un diplôme d'immunité du roi Childéric II, non daté, mais attribué à l'an 661. Il n'est malheureusement connu que par une copie insérée dans le cartulaire de Senones déposé aux Archives des Vosges. M. Thouvenot, qui a étudié cette question d'une manière très approfondie, déclare

(1) WASSEBOURG, *Antiquitez de la Gaule Belgique*, etc., livre III, p. CCXXXIII. Le terme *deuxième* s'explique par ce fait qu'Adalbert était le deuxième de ce nom, étant fils d'Adalbert et de Judith, les fondateurs de l'abbaye de Bouzonville. En situant le duché (*sic*) de Longcastre en Alsace, Wassebourg n'a fait qu'exprimer l'origine alsacienne d'Adalbert. Langenstein, au XI^e^ siècle, n'appartenait pas plus à la Lorraine qu'à l'Alsace, sa domination s'étendant sur les hautes vallées de la Plaine et de la Vezouse qui, à partir du XIII^e^ siècle, tombèrent sous la suzeraineté de l'évêque de Metz.

Digitized by Google

qu'il convient de faire toutes réserves sur l'authenticité de ce diplôme, dont on n'a pu retrouver l'original; il estime qu'il est écrit dans un trop bon latin pour appartenir au VII^e siècle. Le texte se trouve, dans la suite, reproduit ou simplement cité dans les bulles et dans les confirmations servant de base aux privilèges reconnus à l'abbaye par les papes et les empereurs. M. Thouvenot arrive à cette conclusion que le diplôme a été fait de toutes pièces bien après 661, peut-être même quelques années seulement avant 949, pour permettre à l'abbaye d'obtenir d'Othon I^er le titre, qui porte cette date, toujours qualifié par elle de confirmation, tandis qu'il aurait été le premier acte authentique consacrant ses droits (1).

Le texte de la charte d'immunité ayant été donné par M. Thouvenot (2), je me contenterai d'y renvoyer le lecteur. Je rappellerai seulement que ce

(1) M. Thouvenot cite en note 2, p. 10, ce passage de M. Prost, au sujet de l'authenticité des chartes d'immunité : « Quant à la considération des grâces analogues antérieurement obtenues, elle est souvent justifiée par la présentation, est-il dit, des diplômes délivrés alors pour cet objet. Quelquefois ces diplômes, simplement rappelés, sont dits perdus, être tombés de vétusté ou bien avoir péri dans des accidents de guerre, dans des incendies, etc. D'autres fois, il est simplement fait mention de la libéralité des princes qui sont déclarés s'être signalés ainsi par leur haute bienveillance et par leur piété. Ce qu'on sait des pratiques habituelles du Moyen Age, en pareille matière, permet de penser que les diplômes antérieurs quand on les montrait, n'étaient pas toujours très authentiques et que ceux qu'on se bornait à citer étaient, dans bien des cas, purement imaginaires. » Aug. PROST, *L'Immunité. Étude sur l'origine et le développement de cette institution*, p. 19. Paris, 1882.

(2) *L'Avouerie de l'Abb. de Senones et la princip. de Salm*, p. 11-30.

Digitized by Google

diplôme de Childéric II, acte très ordinaire de l'administration mérovingienne (1), fixe les limites du territoire auquel s'appliquait l'immunité; mais il serait inutile, dit l'auteur précité, de rechercher sur les cartes les noms de lieux cités. Il faut recourir, pour en découvrir le sens, à une charte, datée du 22 décembre 1328, où figurent les limites du ban de l'abbaye de Senones, d'après un titre publié « à une époque plus reculée », par conséquent antérieur au XIVe siècle. M. Jouve (2), qui a étudié la question d'une manière approfondie, a trouvé, au moyen des lieuxdits, que le ban de Senones avait, dès 661, des limites sensiblement analogues à celles de la principauté de Salm en 1793. Seule la frontière du nord-ouest différait : au lieu d'être la *Plaine*, c'était une ligne longeant le ruisseau de Ravines et gagnant le *Donon* par la ligne de partage des eaux du *Rabodeau* et de la *Plaine* (3).

L'immunité, accordée à Gondebert pour le monastère construit par lui (*quod a novo ædificavit*), devait s'appliquer tant aux possessions présentes que futures : *in presente possidere vel poterit adquirere*, et il devait en jouir en toute liberté et dans toute leur intégrité, *liberrima sibi illibataque permaneant.*

M. Thouvenot s'est demandé s'il fallait conclure

(1) FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des Inst. pol. de l'anc. France. Les Origines du syst. féodal*, t. V, p. 345, Paris, 1890.

(2) L. JOUVE, *Étude géogr. sur le ban et les possessions de Senones jusqu'au milieu du XIIIe siècle*, p. 130 et suiv. Voir aussi sur la même question, A. FOURNIER, *Topogr. anc. du dép. des Vosges*, II, p. 73 et suiv.

(3) M. THOUVENOT, *ibid.*, p. 21

Digitized by Google

de ces termes *liberrima illibataque* que l'abbaye de Senones était une abbaye libre et pouvait être classée parmi les monastères de cette sorte qui, d'après Dom Calmet, dépendaient immédiatement du Saint-Siège (1). Il admet cependant qu'elle était abbaye royale avant la donation de Charlemagne à l'évêque de Metz, vers 770 (2). Le texte même du diplôme d'immunité, analogue à celui de tous les documents de l'espèce émanant des rois mérovingiens, ne laisse aucun doute à cet égard.

Childéric II fait défense de soumettre le monastère à une juridiction extérieure : *ut nullus penitus judicium, præsumptione sua vel cujuslibet hominis licentia, præfatum monasterium absque voluntate ipsorum servorum Dei, in alterius hominis jus vel dominium audeat vertere, vel sibimet usurpare.* Il l'affranchit de la juridiction des tribunaux ordinaires et interdit l'accès du territoire de l'immunité à tout juge public pour y tenir des plaids : *nulla unquam judiciaria potestas, in præsens, nec succidua, ad causas audiendum aut aliquid exigendum præsumat ingredi, sed sub immunitatis privilegio.*

Enfin, le roi fait remise et abandon au monastère de tout ce que le fisc avait coutume ou pouvait espérer de lever sur leurs hommes, serviteurs et habitants ruraux ou de quelque part que ce soit : *hoc ipsum monasterium vel congregatio sua sibimet et extra omnes fiscos debeant possidere, et quidquid inde fiscus noster forsitan, aut ex eorum hominibus, aut ex*

(1) M. Thouvenot, *ibid.*, p. 20.
(2) *Ibid.*, p. 21.

Digitized by Google

illorum servitoribus, vel in eorum agris manentibus, vel undecumque poterat sperare, aut solebat suscipere, ex indulgentia nostra, penitus ipsi sancto loco ad stipendia Deo ibidem servientium remittimus et in Dei nomine concedimus.

La concession de cette immunité, faite en faveur de l'abbé, ne dispensait les hommes du domaine de l'abbaye ni d'être jugés, ni de payer des impôts, ni de servir comme soldats; toutes les charges de la population subsistaient. Le seul changement est que le droit de justice, la perception des impôts, la levée des soldats au lieu d'appartenir aux agents du roi, appartenaient au propriétaire; autrement dit, ce que les classes inférieures avaient d'obligations envers l'agent royal était transporté au propriétaire, qui était l'abbé. Dès lors, l'abbé avait ses *judices* qu'il choisissait lui-même et à qui il déléguait son autorité judiciaire. Il eut désormais son *judex privatus*, qui remplaça le *judex publicus*. Au fonctionnaire du roi se substitua le fonctionnaire ou l'agent de l'abbé. Celui-ci était devenu ainsi un maître absolu sur ses domaines. Vis-à-vis des hommes libres ou serfs « qui sont manants sur ses terres », il n'est plus seulement un propriétaire, il est le seul chef et le seul juge, comme le seul protecteur. Il est vrai qu'à l'égard du roi, il restait un sujet ou plus exactement un fidèle (1).

Voilà la situation de l'abbé jusque vers 775, époque de la donation de Charlemagne, qui fit de l'abbaye de Senones une annexe du temporel de l'évêché de Metz.

(1) Aug. Prost, *L'Immunité*. Paris, 1882; Fustel de Coulanges, *ibid.*, p. 336-425.

Digitized by Google

Sous le nouveau régime, le privilège d'immunité subsista; toutefois, le véritable propriétaire, le maître absolu, n'est plus l'abbé de Senones, mais l'évêque de Metz. L'abbé devint le feudataire qui, à chaque changement de titulaire, recevait la partie des domaines de l'abbaye situés en pays messin et confiée à son administration, comme un fief pour lequel il devait foi et hommage à l'évêque suzerain. Cette donation entraîna donc un changement profond dans la situation du monastère qui, d'abbaye royale jouissant de l'immunité, devint abbaye épiscopale. Aussi voyons-nous Richer se faire l'écho des regrets et des résistances manifestés par les moines, tout en avouant que la privation de ce qu'ils considéraient comme un honneur n'allait pas sans quelques avantages matériels très appréciables. Voici comment s'exprime l'auteur de la chronique de Senones :

Les moines, fort dépités d'être privés d'un tel honneur, ou fardeau pour mieux dire, ne considéraient point que les autres églises voisines étaient journellement foulées, notamment par l'obligation de fournir à l'empire des hommes d'armes à leurs frais, ou accablées d'autres charges plus ruineuses encore de la part des ennemis qui les ravageaient, sans que les empereurs, souvent éloignés, fussent en état de les secourir; car, si les monastères de ces quartiers étaient demeurés royaux, il n'y serait pas resté pierre sur pierre, par suite de la difficulté d'aller demander le secours des empereurs, qui ne pouvaient par eux-mêmes défendre leurs vassaux; les évêques, au contraire, étant plus à portée, pouvaient, en moins de deux ou trois jours, recevoir les plaintes des religieux et porter remède à leurs maux (1).

(1) RICHER, l. II, c. 1. M. G. H. ss. XXV, p. 270.

Digitized by Google

AVOUERIE DE L'ABBAYE DE SENONES. — L'inconvénient le plus grave peut-être de ce nouveau régime, ce fut l'institution du voué désormais relevant directement de l'évêque de Metz.

L'*advocatus*, ou voué comme on l'appela plus tard, n'apparaît, sous les Mérovingiens, que comme le représentant en justice de l'évêque ou de l'abbé dans une affaire déterminée. La législation carolingienne élargit considérablement son rôle. Le voué est alors considéré surtout comme l'officier de l'immunité ecclésiastique. Il conserva sans doute son caractère de représentant judiciaire de l'évêque ou de l'abbé; mais, il y joindra d'autres qualités, notamment il exercera la police, sur le territoire dont l'accès est interdit au juge public, et même les droits de juridiction. Ces droits appartenaient exclusivement au propriétaire du domaine; aussi, dans l'exercice de la justice au dedans de l'immunité, le voué n'est-il que le représentant de l'évêque ou de l'abbé immuniste.

Plus tard, à l'époque féodale, le besoin de protection, qui se faisait partout sentir, fit dévier l'institution de l'avouerie mérovingienne et carolingienne. La mission du voué consiste surtout à assurer une protection efficace à l'établissement ecclésiastique. Aussi choisit-on alors de préférence des personnages influents et l'on vit des ducs, des comtes et des seigneurs puissants devenir les voués des évêchés ou des abbayes.

A cette fonction essentielle de protecteur du monastère, le voué joint parfois quelques autres attributions, seules survivances des fonctions remplies jadis

Digitized by Google

par l'avoué carolingien. Il rend la justice, dans certains cas soigneusement déterminés à l'avance par les chartes. Il exerce la police sur le territoire monastique, mais seulement, semble-t-il, lorsqu'il s'agit de police générale. Mais ces deux fonctions, qui embrassaient à peu près toute l'activité de l'avoué carolingien, ne sont plus considérées par le voué féodal que comme lui fournissant des droits à la perception d'amendes et de revenus élevés. Le voué est en outre chargé de l'exécution des sentences entraînant effusion du sang (1).

Ainsi, rendre la justice, ou plutôt y présider, est devenu pour le voué le moyen d'arriver à la perception des droits, et il ne cherchera même plus à exercer effectivement la juridiction, dès que ces droits lui seront en tout cas assurés (2).

Dès le XI^e^ siècle, les voués deviennent les pires ennemis des monastères qu'ils étaient chargés de défendre. Leur principale tentative consista à étendre abusivement les droits mêmes qui leur étaient reconnus. D'élective et révocable qu'était leur charge, les voués la rendirent irrévocable et héréditaire, en procédant, à l'instar des fonctionnaires royaux, par un empiétement constant malgré la résistance des abbés et des moines (3). Dès le XII^e^ siècle, l'hérédité de

(1) Félix SENN, *L'Institution des avoueries ecclésiastiques en France.* Paris, 1903, p. 93. Cet ouvrage, auquel j'ai emprunté différents passages, est l'un des meilleurs qui aient paru sur la question.

(2) BONVALOT, *Hist. du droit et des inst. de la Lorraine,* p. 378.

(3) *Ibid.,* p. 140.

Digitized by Google

l'avouerie est, sauf de rares exceptions, presque partout reconnue.

L'auteur des *Gesta Senoniensis ecclesiæ* fait remonter l'institution d'un *advocatus* à l'époque de la donation de l'abbaye de Senones à l'évêque Angelram. Mais il est probable que des *advocati*, dont les noms ne nous sont point parvenus, ont été investis de cette fonction plus anciennement, soit par les rois mérovingiens eux-mêmes, soit par les abbés placés à la tête de l'abbaye alors royale.

La transformation de l'abbaye royale de Senones en abbaye épiscopale résulte du célèbre *præceptum* de Charlemagne, daté de l'an 775 (1), obtenu par Angelram, évêque de Metz et chancelier du roi lequel, vers 768, l'avait nommé abbé de ce monastère. Un diplôme rendu le 8 décembre 825 par Louis le Pieux et Lothaire Ier, en faveur de l'abbé Ricbodon, dit formellement que le monastère de Senones dépendait de l'évêché de Metz. M. R. Parisot (2), qui a fait connaître ce diplôme, dit qu'il est possible que le passage où cette dépendance est affirmée soit une interpolation postérieure; il se base, pour émettre cette idée, sur le fait que Senones figure dans le traité de Meersen (870), parmi les abbayes attribuées à Charles le Chauve, ce qui semble indiquer, ajoute-t-il, qu'à ce moment elle n'était plus soumise à l'évêque de Metz. En admettant que seules les abbayes royales

(1) V. Chatelain, « Le Comté de Metz et la vouerie épisc. du VIIe au XIIIe siècle ». *Jahrbuch*, ann. 1898, p. 34.

(2) R. Parisot, *Le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 708.

Digitized by Google

soient mentionnées dans le traité de partage, on peut supposer aussi que l'abbaye épiscopale de Senones y figure soit pour un motif ignoré, soit par erreur. Autrement, il faudrait admettre une nouvelle donation royale, puisque l'incorporation de l'abbaye de Senones dans le temporel de l'évêché de Metz est un fait indéniable dès le début du XI^e siècle.

Les premiers renseignements sur les voués de l'abbaye de Senones nous sont fournis par le moine Richer, qui s'exprime ainsi :

Angelram, trop absorbé par ses grands travaux, ne pouvant défendre lui-même le monastère, le pourvut d'un *advocatus*. Cet *advocatus*, dont l'institution appartient à l'évêque de Metz, recevait le tiers des amendes adjugées aux plaids, où il serait appelé par l'abbé, et ne devait exiger davantage. Il fut conféré, audit *advocatus*, une partie de la terre, vulgairement appelée *apud Abaium*, encore possédée de son temps, dit Richer, par les héritiers de Salm. Et, ajoute-t-il, l'*advocatus* devait se contenter de cette terre, sans prétendre aucun droit sur les hommes, les terres, ban, eaux, forêts, plaids, justices et dépendances du monastère (1).

Il s'agit évidemment ici de ce que l'on appelle un *fief d'avouerie* constitué en faveur du voué en récompense de ses services.

Il n'est pas trace, dit M. F. Senn, que l'avouerie ait jamais été gratuite. L'*advocatus* carolingien recevait probablement certaines terres de l'immunité ecclésiastique, soit en propriété, soit bien plutôt en précaire.

(1) RICHER, l. II, c. 5, M. G. H. ss. XXV, p. 271.

Digitized by Google

On rencontre même, dans les sources carolingiennes (1), le mot *beneficium* qui, dans un sens restreint, s'appliquant sans doute à notre hypothèse, désigne, sous les Carolingiens, une terre concédée gratuitement et à titre viager. Dans les chartes de l'époque féodale, le terme *beneficium*, bientôt supplanté par celui de *feudum*, se trouve pour désigner la terre concédée par le monastère à l'avoué en rémunération de ses services (2).

Comme tout fief, le fief d'avouerie fut, à l'origine dans sa forme première, une tenure strictement attachée à la personne de l'avoué, c'est-à-dire viagère et inaliénable. Mais, comme tous les autres fiefs dans les temps postérieurs, le fief d'avouerie devint promptement héréditaire et librement aliénable (3).

En attribuant la possession de ce fief d'avouerie aux héritiers de Salm, Richer donne une première preuve de son hostilité à l'égard de la maison de Salm. Il n'ignorait pas que la vouerie de Senones, au XI^e^ siècle, était entre les mains des seigneurs de Turquestein, de la maison d'Alsace, et que les comtes de Salm n'étaient investis de cette charge que depuis le début du XII^e^ siècle. Ils ne pouvaient donc pas avoir reçu de l'évêque Angelram, ou de ses successeurs, la terre *apud Abaium*.

---

(1) Capitulaire de 809. Diplôme de Charles le Chauve de 876. Cf. F. Senn, *L'Instti. des avoueries eccl.*, p. 40-41.

(2) F. Senn, *L'Instit. des avoueries eccl.*, p. 132-133.

(3) *Ibid.*, p. 134-135.

Digitized by Google

Devant l'impossibilité d'en attribuer la possession aux comtes de Salm, l'auteur de la chronique de Senones voit dans les possesseurs contemporains tout simplement des héritiers : « Si ce n'est toi, c'est donc quelqu'un des tiens. »

Dom Calmet a émis l'idée que la dénomination *Abaium* pourrait s'appliquer à Bayon. Ce n'était, de sa part, qu'une hypothèse, que les auteurs postérieurs et, en dernier lieu, M. Thouvenot, ont eu tort d'admettre, sans hésitation, comme un fait démontré. La seigneurie de Bayon, du temps de Richer, paraît avoir été en possession de Henri le Lombard, un des fils de Ferri de Bitche, père du duc de Lorraine, Ferry II. S'il en était réellement ainsi, l'hypothèse de Dom Calmet trouverait un appui dans ce fait que les ducs de Lorraine auront hérité cette seigneurie de leur ancêtre Gérard Ier, dit d'Alsace, qui lui-même était l'héritier des seigneurs de Turquestein, premiers voués de l'abbaye de Senones.

Il ressortirait de cette constatation que si un fief d'avouerie dénommé *apud Abaium* a été constitué dans le principe en faveur du voué de l'abbaye de Senones, ce n'est pas la maison de Salm qui en a profité. Richer lui-même aura peut-être fini par s'en apercevoir, car plus tard, dans un autre chapitre, il fait état d'un autre grief qui ne paraît pas mieux fondé. Il prétend que l'abbaye de Senones donna au voué de la maison de Salm le haut château de Deneuvre, avec les familles de serfs et les maisons et dépendances, qui furent distraits de la mense des religieux de Senones et cédés au seigneur avoué afin

Digitized by Google

qu'il n'étendît ses mains à autres choses (1). Cette fois, c'est Dom Calmet lui-même qui déclare que

> Cela ne me paraît pas fort probable, surtout pour le château de Deneuvre, qui a toujours dépendu de l'évêque de Metz. Il est certain, ajoute-t-il, que les anciens titres de l'abbaye parlent toujours du fixe accordé à l'avoué pour son honoraire, mais ils ne spécifient pas quel il était (2).

Influencé par ces diverses affirmations de Richer, M. Thouvenot en est venu jusqu'à imputer aux comtes de Salm de s'être attribué, au détriment de l'abbaye de Senones, leur propre alleu de Pierre-Percée. Dom Calmet, invoqué dans la circonstance, était trop au courant des anciens droits de son abbaye, pour avoir jamais émis pareille idée (3).

Comment les difficultés, les contestations, les conflits auraient-ils pu être évités en présence d'une situation aussi compliquée que celle résultant de l'administration d'un grand domaine par un abbé vassal du temporel de l'évêché de Metz et un voué héréditaire représentant direct de l'évêque suzerain et du roi?

La thèse de M. Thouvenot est loin d'avoir éclairci cette question. En déclarant d'abord que les premiers voués de Senones ont été nommés par les évêques de Metz (4), il ne tient pas compte de la première pé-

(1) RICHER, l. IV, c. 26, M. G. H. ss. XXV, p. 314.

(2) D. CALMET, *Hist. de Senones*, édit. Dinago, p. 40. Le château de Deneuvre et dépendances étaient du patrimoine de l'évêque de Metz, Étienne, de la famille de Montbéliard-Mousson-Bar, héritière du duc Frédéric II de Haute-Lorraine.

(3) M. THOUVENOT, *Ibid.*, p. 42.

(4) *Ibid.*, p. 35.

Digitized by Google

riode, celle où le monastère était abbaye royale et où la nomination du voué appartenait au roi ou à l'abbé.

Après cette première inexactitude, l'auteur émet l'idée singulière qu'Angelram pourrait être considéré comme ayant été le premier avoué de l'abbaye : Charlemagne, dit-il, voyant le monastère de Senones sans défense, aurait songé à lui trouver un protecteur, et il aurait choisi le puissant évêque de Metz, dont la situation ecclésiastique lui permettait en même temps d'en être l'abbé. Et ce ne serait que lorsque de nouvelles fonctions éloignèrent Angelram des Vosges qu'il se serait vu dans l'obligation de trouver un seigneur assez fort pour défendre les intérêts de son ancienne abbaye. De ces prémisses, M. Thouvenot tire ensuite cette conclusion qu'il ne peut voir dans le voué

Qu'un officier de l'abbaye, chargé de fonctions spéciales, et n'ayant aucune suprématie et aucune influence sur les autres officiers de l'abbé. Il n'est pas un rouage du pouvoir central, il est particulièrement chargé de rendre la justice sur le territoire de l'immunité au nom de l'abbé (1).

Ce n'est pas seulement le voué dont le rôle est rabaissé à celui de simple officier de l'abbaye, sans autorité, mais celui de l'évêque de Metz lui-même est singulièrement amoindri, puisqu'il lui

Semble n'avoir conservé que le droit de nomination des avoués et que les abbés ne lui devaient que les foi et hommage comme à tout seigneur suzerain.

(1) M. THOUVENOT, *Ibid.*, p. 36.

Digitized by Google

On est surpris, après cela, de trouver cette constatation :

Cependant, ils (les évêques de Metz) continuaient à s'intéresser aux destinées de l'abbaye (1).

M. Thouvenot a été évidemment influencé par le plaidoyer de Richer s'efforçant de contester les droits du voué, de réduire ceux de l'évêque de Metz à une autorité purement nominale et, par contre, d'exagérer les attributions de l'abbé. Ces tendances se manifestent clairement dans les passages suivants de la chronique de Senones :

Quiconque est abbé de ce lieu de Senones a puissance et autorité d'établir des fermiers, doyens, forestiers, échevins et tous ces officiers, tant dudit monastère que des églises de Saint-Maurice, de Saint-Jean-de-Palme, de Vipodicelle, il les peut instituer et destituer sans y appeler l'*advocatus*.

Les autorités, tant spirituelles que temporelles, invoquées dans cet autre passage, relèguent au dernier plan le véritable maître ou seigneur temporel de l'abbaye qu'est l'évêque de Metz :

... Lesquels privilèges et autorités ont été accordés par les apôtres, empereurs, évêques, ducs, comtes et autres grands et puissants seigneurs, qui ont mis la main à fonder et doter ce monastère. De façon que ceux qui se trouvent avoir enfreint ces privilèges, ont été jugés dignes de punition divine, excommuniés par l'archevêque et déclarés tels par quatre évêques apostoliques.

(1) M. THOUVENOT, *Ibid.*, p. 37.

Digitized by Google

Richer se garde bien de faire remarquer que ces privilèges accordés par le roi Childéric II, c'est l'évêque de Metz qui en est bénéficiaire en sa qualité de seigneur suzerain de l'abbaye, non plus royale, mais épiscopale. Il avoue cependant, incidemment, que l'abbé de Senones a perdu la jouissance de ces privilèges par la faute d'un abbé qui sans doute n'avait pas voulu revendiquer pour lui des droits qui, en réalité, appartenaient à l'évêché de Metz :

... Laquelle église (de Senones) a joui de tels privilèges jusqu'au temps où fut abbé un certain Adelard (1), aussi peu docte que prudent et discret, mais plutôt dissipateur du bien de l'abbaye (2).

Ainsi Richer revendique, pour l'abbé seul, le bénéfice du privilège d'immunité, sans tenir compte de ce fait capital qu'après la donation de Charlemagne c'est l'évêque et non plus l'abbé qui en était investi et pouvait le faire valoir sur la partie du territoire de l'abbaye relevant du temporel de l'évêché de Metz.

Pour les domaines de l'abbaye situés en dehors de ce territoire, c'est l'abbé et les religieux qui nommaient les voués et c'est ainsi que, en 1105, apparaît comme voué de Senones Gobert de Tincry, très probablement préposé à la défense d'un domaine extérieur de l'abbaye.

Pour rémunération de ses services, le voué de

(1) Adelard est compté par Richer comme le 14e abbé de Senones. Il conjecture qu'il a vécu vers 835 ou 840.

(2) Richer, l. II, ch. 5. *M. G. H.* ss XXV, p. 27

Digitized by Google

l'abbaye de Senones n'aurait eu droit, si l'on en croyait Richer, qu'au tiers des amendes adjugées dans les plaids où il serait appelé par l'abbé, et il devait, ajoute-t-il, se contenter de la terre *apud abaium*, conférée à l'*advocatus* primitif et dont les voués des XII^e^ et XIII^e^ siècles n'ont jamais été en possession. Ceux-ci, dans ces conditions, auraient donc été réduits à exercer leur charge d'une manière à peu près gratuite! Or, nous savons que les émoluments des voués d'abbayes de nos régions étaient généralement fixés comme suit : le tiers de toutes les amendes imposées dans le ressort de la vouerie, une redevance annuelle sur toutes les manses, des droits de gîte chez les sujets et d'aubaine sur les étrangers (1).

Quelques documents relatifs à l'abbaye de Senones nous permettent heureusement de nous faire une idée plus vraisemblable, que celle émise systématiquement par Richer, sur les droits attribués au voué de cette abbaye au XII^e^ siècle.

C'est ainsi qu'un acte de l'an 1123, portant confirmation des biens de l'abbaye de Senones par le pape Calixte II, rappelle que l'*advocatus* établi par l'évêque de Metz doit se contenter du bénéfice dont il jouit; il ne lui est pas permis d'extorquer aux ruraux du monastère ce qui n'était pas dû; l'abbé est invité à ne pas surcharger le monastère lui-même, ou ses ruraux, de droits de gîte et, à cet effet, à ne pas mul-

(1) V. CHATELAIN, *Le comté de Metz et la vouerie épisc. VII^e^ au XIII^e^ siècle*, Jahrbuch, 1898, p. 95.

Digitized by Google

tiplier les plaids et les vacations judiciaires (1). A côté du bénéfice, dont il jouit comme vassal de l'évêque, le voué possédait donc aussi le droit de gîte.

Cette bulle du pape Calixte II est suivie, deux ans après, en 1125, d'une charte par laquelle l'évêque Étienne, de Metz, à la demande de l'abbé Antoine, décharge le monastère de certains services ou certaines redevances et reconnaît que ce n'est pas l'abbaye, mais le ban de Senones pour les deux tiers et les bans de Vipucelle et de Plaine, pour l'autre tiers, qui avaient la charge de ces servitudes (2).

Un fait se dégage de ces différentes constatations : c'est la distinction établie par l'évêque suzerain entre le monastère proprement dit et les bans des localités formant avec lui l'ensemble de l'abbaye de Senones. Le monastère, dans un circuit déterminé, avec ses officiers, ses ouvriers et ses ruraux, aura joui d'une certaine immunité ou exemption, alors que le reste du territoire formait le *beneficium* constitué par l'évêque au profit du voué. C'est dans ce sens qu'il faut, croyons-nous, interpréter la lettre d'Adalbéron II, datée de l'an 1000, et déclarant que les évêques, ses prédécesseurs, avaient autrefois distrait de la prébende des religieux la plus grande partie des biens de l'abbaye : *...considerans majorem illius*

(1) Archives des Vosges, cartul. de Senones, p. 21. Cf. THOUVENOT, p. 40.

(2) *Ibid.*, p. 28. Cette franchise de l'Abbaye était de nouveau reconnue, en 1210, par Bertrand, évêque de Metz, Arch. des Vosges. Cartul. Senones, p. 65.

Digitized by Google

abbatiæ portionem a decessoribus suis co-episcopis olim a præbenda fratrum obscissam... (1).

De même, on ne s'expliquerait pas ce passage important de la chronique de Richer, où celui-ci déclare que, sur l'ordre du seigneur de Salm (2), son bailli Renaud se présenta au monastère de Senones où, ayant fait assembler tous les religieux, il leur dit :

Monseigneur m'a envoyé pour vous faire connaître que, si vous le désirez, il vous prendra sous sa protection contre tous autres, et il vous invite à donner là-dessus votre avis;

Que les religieux entrèrent en chapitre et délibération; qu'en l'absence de l'abbé, ils ne purent se mettre d'accord; qu'ils rejetèrent la proposition et, suivant l'expression même de Richer, ils refusèrent ainsi leur bonheur, comme la suite le leur a suffisamment fait éprouver (3).

Il est bien évident que, si le monastère avait fait partie du fief d'avouerie, le comte de Salm n'aurait pas eu besoin de demander le consentement des religieux pour étendre son droit de voué protecteur sur le couvent.

Dans un autre passage de sa chronique, Richer rappelle un accord intervenu, entre l'abbé Baudouin

---

(1) Arch. des Vosges. Cartul. de Senones, p. 6. Cf. THOUVENOT, p. 37.

(2) RICHER, l. V, c. 10. Le chroniqueur ne donne presque jamais aux comtes de Salm le titre de comte, qui pourtant leur était régulièrement dû.

(3) RICHER, l. V, ch. 10, *M. G. H.* ss XXV, p. 337.

Digitized by Google

et Frédéric de Salm, d'où il ressort que l'église de Senones devait avoir :

Deux charpentiers, un cuisinier, un acranteur (1), un lavandier, un cordonnier, deux pêcheurs.

Ce sont les huit *bons-hommes*, affranchis de la juridiction du voué, et dont il est souvent question par la suite.

Richer blâme fort cette transaction destinée à fixer les droits du monastère. Il déclare qu'elle a été faite hors sa présence et qu'il n'aurait voulu y assister. Il est étonnant, ajoute-t-il, que l'abbé et le couvent n'aient pas réfléchi que l'église de Senones appartenait à l'évêché de Metz, que l'abbé était feudataire du temporel de cet évêché, et qu'il n'aurait pas dû conclure cet accord sans l'intervention de l'évêque (2). Ce blâme, à l'adresse de l'abbé Baudouin, pourrait se justifier s'il s'était agi d'autre chose que d'une tran-

(1) L'accranteur était le greffier, le notaire, le garde-notes (D. CALMET, édit. Dinago, p. 133).

(2) .... *Litteras super hoc conscripserunt continentes quod ecclesia senoniensis duos carpentarios haberet, unum coquum, adcrantatorem unum, lavandarium unum, sutorem unum, piscatores duos, caeteri vero omnes in valle senoniensi ei pro voluntate servirent. Et ita abbas et conventus pusillanimes et effeminati tam citi victi, voluntati advocati se miserabiliter subdederunt. Ego vero non eram praesens nec vellem adhuc interfuisse. Mirum, quod in tali actu non consideraverunt abbas et conventus, quod ecclesia senoniensis episcopi esset metensis cum appenditiis suis et quicumque sit abbas senoniensis ab ipso episcopo temporalia recipere tenetur, et ob hommagium illi facit ergo non locuit eis tam miserrimam transactionem de feudo episcopi sine ipso episcopo facere* ». RICHER, l. IV, c. 31. *M. G. H.*, p. 318.

Digitized by Google

saction entre deux feudataires du même suzerain. Or, il ne s'agissait, en somme, que de terminer une contestation, par la fixation ou la reconnaissance de droits antérieurs.

J'estime donc qu'au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, la juridiction du voué, représentant et feudataire de l'évêque de Metz, s'étendait seulement sur le territoire de l'abbaye situé en dehors des limites d'une portion centrale englobant les édifices du monastère avec ses religieux, ses officiers et ses huit *bons-hommes* soumis à l'autorité directe de l'abbé, autre feudataire du temporel de l'évêché de Metz.

(*A suivre.*)

Lu les 21 décembre 1917, 4 et 18 janvier 1918.

Digitized by Google

LES SOURCES DE LA POÉSIE

CAUSERIE

SUR

LES ANCIENS TROUBADOURS

Par M. Hippolyte Roy

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

SOMMAIRE : Présentation du poème : *A une Inconnue.* — Rapport des œuvres littéraires et scientifiques. — Le document, base de l'histoire, de la poésie, de l'érudition et de la littérature. — Les sources de la poésie. — Au pays de Jasmin et de Mistral. — Les principaux troubadours. — Leur technique et leur maîtrise. — La dame de leurs pensées. — Primitifs et décadents. — Un art à rénover et à rajeunir.

Parallèlement à mes travaux sur le XVII^e^ siècle français et lorrain, je me laissai, cédant au démon blotti au cœur des poètes, écrire, à la manière des anciens troubadours, une pièce en douze sonnets, dédiée, évocation de la *Princesse lointaine : A une Inconnue.* Vous me pardonnerez, Messieurs, de citer une de mes œuvres, préférant le silence à la rumeur cherchée par de nombreux aèdes, ceux de la moderne école et ceux déjà, dont je vais, brièvement, vous

Reproduction interdite pour les journaux, revues ou recueils, qui n'ont point traité avec la Société des Gens de Lettres.

Digitized by Google

entretenir : mais il me faut deux termes, pour établir et exposer la thèse de la présente étude. Donc, je pensai et je rêvai alternativement, mêlant mes rimes aux dates, mes refrains aux portraits, déposant quelques instants la plume du chroniqueur, pour reprendre, fidèlement, la vieille lyre. Cette dualité fera sourire peut-être et des réminiscences se présenteront, furtives et lointaines, à la mémoire des bons lettrés. Je suis en quelque sorte, Messieurs, le Maître Jacques de cette Académie, sans le capot et sans la mandille. Le personnage de Molière, emprunté à certains ménages de la bourgeoisie, était, pour la joie du parterre amusé, cocher et valet de chambre tour à tour, changeant de livrée avec la fonction. Et moi, après avoir servi — et au besoin desservi — M. de Lorraine, je vais monter Pégase, pour gravir, vers les sommets, vers les abîmes peut-être, le sentier fleuri du Parnasse.

En un rapport justement remarqué, M. Émile Châtelain, dont je fus, philosophe avant les années, le disciple, un disciple nullement merveilleux, écrivait : « Vous vous êtes adjoint, en la personne de M. Hippolyte Roy, à la fois — *Res specie insociabiles* — un poète et un érudit (1). » Or, je trouve, entre ces deux états, non une contradiction, mais plutôt un complément. Laissez-moi vous exposer, à mon sens du moins, leurs rapports, leurs étroits rapports.

La poésie, sous le verbe et sous le rythme, reste une

(1) Émile CHATELAIN, *Compte rendu de l'exercice 1916-1917*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e série, tome XIV, page LIV.

Digitized by Google

science; elle recèle, par la subtile, mais fidèle analyse de nos élans, de nos instincts et de nos passions, les plus douces comme les plus vives, les plus fortes comme les plus pures, un document. Nous vivons, Monsieur Émile Châtelain, ce cours de psychologie dont, jadis, vous détaillâtes à nos esprits distraits les leçons multiples, bientôt oubliées, il le faut dire, parce que prématurées. La lyre, certes, devra frémir, sonore et puissante, délicate et fugitive, mais aussi toucher juste et claire. La poésie sera humaine, partant savante. Je suis ému, si, en une œuvre, je me reconnais, vibrant en un impérieux et harmonieux unisson. Il faut, pour écrire, avoir vécu, avoir aimé, avoir souffert. Γνῶθι σεαυτὸν, recommandait le sage. « Ah! frappe-toi le cœur », enseignait, sincère, Alfred de Musset. Le caprice, libre et souple, est requis pour la forme, mais aussi proscrit pour le fond. Il ne peut exister, sans la nature, ni de vrais poètes ni de vrais artistes : sinon, il nous faut assister à un jeu, parfois amusant, mais le plus souvent ennuyeux, de versification. Qui veut chanter, en une œuvre belle et forte, la paix des champs, inconnue aux agités des grandes villes, fixer les nuances délicates et fugitives du paysage, traduire le rêve des simples, conduisant la charrue ou cultivant le troupeau, devra connaître, comme un fermier, les êtres et les choses de la terre, et, paysan, avoir vécu parmi les paysans, de labours en labours, de moissons en moissons. Certains poètes modernes, sous la culture livresque, substituée, laborieuse, au document, resteront des ignorants, se bornant à étonner et à étourdir. Or, le vers doit jaillir,

Digitized by Google

clair, en sa simplicité et en sa sincérité, et non sourdre, parmi les plantes maladives et vénéneuses, à travers un brouillard épais et pesant.

Réciproquement, pour reprendre notre parallèle, la science, sinon celle des chiffres, du moins celle des hommes, est un art. L'histoire, diverse et multiple, se peut scinder en une étude des faits, des lois, des œuvres laissées par les peuples pour notre bénéfice, du moins pour notre expérience, mais aussi des figures, dignes de revivre quelques instants en notre intimité. Le moderne historien est, de touche en touche, redevenu le chroniqueur du vieux temps, à se mouvoir, lointain, parmi les pages, les archers et les damoiselles, à chevaucher avec le duc de château en château, à hanter la chambre et le cabinet et la garde-robe. Il lui est donné, par une heureuse transposition, de retrouver des hommes en ces princes de France, de Lorraine ou de Bretagne, des femmes, de simples et dignes femmes, en ces grandes dames de jadis. Parmi les tapisseries des hautes salles, comme sur les murs blancs de nos chaumières ou bien sous le lustre à girandoles de nos hôtels bourgeois, vit, superbement ou petitement, une immuable humanité, répétant, de siècle en siècle, de demeure en demeure, les mêmes instincts de nature, les mêmes travers de société. Ces figurants parleront, sentiront, agiront à notre commune manière. Ils sont passagers, occupant la scène pendant quelques années, mais aussi ils sont éternels. Il est donc un art pour fixer un type, animer un héros, reconstituer une époque. La grande histoire, si nous empruntons maintenant une image à la

Digitized by Google

peinture, la grande histoire se peut dérouler en tableaux, sur un Panthéon, hautement illustré, à la manière de Rochegrosse, de Jean-Paul Laurens et de Puvis de Chavannes. Ce fut le secret de Michelet, souvent inspiré, et, avec sa science immense et profonde, Viollet-Leduc a pu, de son côté, écrire des pages, magnifiques de vie comme de force, sur la société médiévale, éveillant la nef des cathédrales, faisant mouvoir les archers sur le donjon altier de Coucy, hier debout encore pour notre sublime effroi. *Etiam periere ruinæ...* Le texte recèle en son mystère une poésie latente et confuse, comme un roc captant la source vive sous le vieil or des lichens, la chevelure agitée des scolopendres. Avec le recul des siècles, il nous appartient, à nous les historiens de temps évanouis, mais de temps prestigieux, il nous appartient de dégager cette onde, pour donner à notre récit un peu de fraîcheur, à nos héros, surgissant dépouillés de la dalle, un peu de mouvement et un peu de vérité.

Un en cette apparente dualité, je viens, déposant la plume pour la lyre, maintenant rénover la manière de nos anciens troubadours, ceux du XII^e^ et ceux du XIII^e^ siècle. Depuis longtemps expira le dernier accord soupiré timidement et plaintivement vers la dame de leurs pensées. Agnès repose oubliée, et Ermengarde, et Seremonde, et Éléonore. Mais le rossignol de nos printemps chante le même refrain encore, et un troublant émoi, au temps des lilas et des muguets, frissonne, éternel, dans la nuit claire. Les sentiments

Digitized by Google

les plus neufs sont aussi les plus forts. Comment, pour un écrivain attaché à un lointain passé, ne point goûter des troubadours la simplicité et la sincérité, sous une technique parfois savante, parfois même obscure? Comment ne point frémir à des accents vrais et purs, dont le charme évoque à nos esprits un vieil air de jadis? Tentons de pénétrer le secret perdu de leur art, puis de le restaurer en un poème, épuré de cette phraséologie précieuse et maniérée, dont ces aèdes ne surent toutefois rester exempts.

La poésie des troubadours florissait, au fond des XII^e^ et XIII^e^ siècles, en ce Midi exubérant et ensoleillé, dont la langue, vibrante et sonore, semble de nos jours traîner de lointains accords. Le français se parle en Valois, en Touraine, en Bourgogne, en Champagne ou en Lorraine; il chante, là-bas, de torrent en torrent, de manade en manade, sur la lèvre des pastours, des tambourinaires et des magnanarelles. Le dialecte de Mistral et de Jasmin, ce verbe de nos anciens troubadours, mariera le galoubet à trois trous aux notes claires de la cascatelle, tombant de roc en roc. Douce à ouïr est la Voulzie de Fontainebleau ou notre Vologne lorraine ou la Vezouse encore coulant au val de Cirey : combien sonore carillonne, de volée en volée, le nom à quatre notes de Rocamadour. Par sa langue comme par ses sites, où se cache la grotte de Fleurette, où murmure la fontaine de Vaucluse, où bourdonne la cité de Clémence Isaure, le Midi était voué à la poésie des anciens troubadours. Les calmes horizons de nos pays prédisposent au recueillement, au repli sur soi-même, à

Digitized by Google

une certaine réserve dans les propos comme dans les amitiés; sous le soleil ardent, un paysage de cimes, de roches et de gaves provoque, apparemment, les chansons comme aussi les paroles. La lyre frémit, de mas en mas, de bastide en bastide, au cri de la cigale vibrant sous les lentisques; elle frémit dans les cités comme dans les bourgades, à la ville des Capitouls comme, sous les oliviers, en Avignon. Cette région de joie et de vie cultive toujours ses poètes, auxquels, chaque année, le collège des *Jeux Floraux* distribue le lys, le souci, la violette, la primevère et la printanière églantine, prix du vainqueur en ce « tournoi » du gai savoir.

Ce fut alors, de la Guyenne à la Provence, du Limousin au Roussillon, du Lauraguais au Dauphiné, une floraison de troubadours possédant, avec des fortunes diverses, la maîtrise et la technique de leur art. Parmi les 284 noms cités par Lacurne de Sainte-Palaye (1), mentionnons, au XII^e^ siècle, Guillaume IX, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, Cercamons, Marcabrun, Jaufre Rudel, prince de Blaye, Bernard de Ventadour, Arnaut de Mareuil, Giraut de Bornelh, Arnaut Daniel, Pons de Chapteuil (ou Capdeuil), Bertran de Born, seigneur de Hautefort, Guillem de Cabestaing, Raimbaut, comte d'Orange, Béatrice, comtesse de Die, Raimbaut de Vaquières, Peire d'Auvergne, Peire Vidal, Gaucelm Faidit et Folquet de

(1) J.-B. LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *Histoire littéraire des Troubadours, du* XII^e^ *au* XIII^e^ *siècle,* Paris, Durand, 1774, 3 vol. in-12, le 1^er^ de 472 pages, le 2^e^ de 504 pages et le 3^e^ de 456 pages.

Digitized by Google

Marseille; au XIIIe siècle, Aimeric de Péguillan, Guy, Ebles, Peire et Élie d'Ussel, Raimon de Miraval, Peire Cardenal, Guillem Figueira, Rigaut de Barbezieux, Bernard Sicart de Marvejols, Guiraut Riquier, Bertran Carbonel, Hugues de Saint-Cyr, Guy Folquet, Folquet de Romans et Folquet de Lunel; pour le Nord, enfin, les trouvères Conon de Béthune, Chrétien de Troyes, Jean de Brienne, Blondel de Nesles, Guy de Coucy, Gace Brulé, Thibaut IV, comte de Champagne.

Si, maintenant, nous classons ces aèdes par provinces, au Périgord appartiennent Arnaut de Mareuil, Giraut de Bornelh, Arnaut Daniel et Bertran de Born; à la Provence, Raimbaut, comte d'Orange, Béatrice, comtesse de Die, Folquet de Romans, Raimbaut de Vaquières, Folquet de Marseille et Bertran Carbonel; au Velay, Pons de Chapteuil et Peire Cardenal, ce dernier originaire du Puy; au Toulousain, Peire Vidal, Guillem Figueira et Aimeric de Péguillan, nés tous trois en la cité des *Jeux Floraux;* à la Gascogne, Cercamons et Marcabrun; à la Saintonge, Jaufre Rudel, prince de Blaye, et Rigaut de Barbezieux; au Limousin, Bernard de Ventadour, Gaucelm Faidit, Guy, Ebles, Peire et Élie d'Ussel, une famille inspirée cultivant en son castel le gai savoir; au Languedoc, Guy Folquet; au Roussillon, Guillem de Cabestaing; au Gévaudan, Bernard Sicart de Marvejols; à l'Auvergne, Peire de ce nom, né à Clermont-Ferrand; au Quercy, Hugues de Saint-Cyr; à l'Albigeois, Raimon de Miraval; au Narbonnais, enfin, Guiraut Riquier et Folquet de Lun

Digitized by Google

Diverse était la condition de ces aèdes, diverse aussi leur fortune. Le « gay scavoir », suivant la langue du XIVe siècle, menait parfois aux honneurs et, par la protection de puissants seigneurs, le comte de Toulouse, le vicomte de Narbonne ou le marquis de Montferrat, donnait le gîte et la table du moins, écartait de la misère... Celui-ci est un bourgeois, fils de marchand, ou bien, comme Arnaut de Mareuil, un notaire, ou bien, de petite naissance, un aventurier, errant, de castel en castel, à la recherche du vivre, avec un rêve au fond de ses yeux clairs. Celui-là, de haute « extrace », appartient à la chevalerie, guerroyant et frémissant tour à tour, pour mourir à la Croisade ou bien, comme Jaufre Rudel, prince de Blaye, aimer et chanter, là-bas, la « Princesse lointaine », la Princesse inconnue... Le couvent abrite le moine de Montaudon, et Maguelonne au nom de cristal sonore possédera un chanoine, épris du gai savoir, Daude de Prades, ancêtre à ses heures de Rabelais. Plusieurs aèdes portèrent la couronne, Richard Cœur de Lion, le héros des grands gestes, Thibaut de Champagne, roi de Navarre, ou Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et, dans la péninsule ibérique, Alphonse X, roi de Castille, et Denis, roi de Portugal. Folquet de Marseille, après avoir célébré en ses vers la belle Azalaïs de Roquemartine, ceindra, un jour, la mitre, comme évêque de Toulouse, et Guy Folquet, né à Saint-Gilles-du-Gard, la tiare, sous le nom de Clément IV, après avoir été successivement soldat, diplomate, jurisconsulte, secrétaire de saint Louis, évêque du Puy et archevêque de Narbonne.

Digitized by Google

La bulle ne récusa nullement la strophe. Sur la chaire de Saint-Pierre, Guy Folquet, par une faveur insigne, accordait une indulgence de cent jours à qui, dévotement, réciterait ses poésies, dédiées, il est vrai, à la Sainte Vierge. Le texte, préludant à une de ces « allégresses » est, en effet, conçu comme il suit : *Aquest gautz dechet mosenher Guy Folqueys, e donet C jorns de perdon, qui los dira, con fon apostolis :*

A te, Verge, Santa Maria... (1).

Car les troubadours chanteront la dame de leurs pensées, mais aussi, haussant leur lyre en un vibrant cantique, la Reine des cieux, image la plus douce, la plus belle et la plus pure. Cette évolution se produisit, avec Peire Cardenal, au cours du XIII^e^ siècle. Inspirés par les livres sacrés, ces poèmes, tantôt jailliront comme un hymne de liesse, de ferveur et de louange, tantôt se dérouleront, de verset en verset, à la façon des litanies. Citons une strophe de ce dernier aède :

A la droite de Dieu, à la droite du Roi promis par la Loi, était assise — chante en un de ses psaumes David le prophète — une Reine vêtue de vair et d'orfroi. Tu es, sans doute, cette femme. Traite de la paix avec ton Fils, ô ma dame, et daigne avec lui nous réconcilier.

Aux *Jeux Floraux*, survit encore cette tradition et,

(1) RAYNOUARD, *Choix des poésies originales des Troubadours*, Paris, Firmin-Didot, 6 vol. in-8, le 1^er^ de 447 pages, le 2^e^ de 319 pages, le 3^e^ de 475 pages, le 4^e^ et le 5^e^ de 476 pages, le 6^e^ de 412 pages, 1816-1821, t. V, p. 174. — LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *op cit.*, t. III, p. 402-403.

Digitized by Google

de nos jours, le marquis de Rochefort-Luçay, en qui nous reconnaissons le plus brillant et le plus fougueux de nos pamphlétaires, concourut pour le *Lys* avec un dévot sonnet exaltant Marie :

> Toi que n'osa frapper le premier anathème,
> Toi qui naquis dans l'ombre et nous fis voir le jour,
> Plus reine par ton cœur que par ton diadème,
> Mère avec l'innocence et vierge avec l'amour (1).

Il faut pardonner au pontife, fidèle à sa vieille lyre, cette humaine faiblesse, associée, sur le trône le plus auguste, à la grandeur et à la vertu. Par sa beauté, ce petit péché de vanité innocente et ingénue crie vers le ciel miséricorde. Le poète, au demeurant, ressemble au poète, sous le camail et sous le haubert, comme à la taverne ou en une Académie. Les troubadours de cette lointaine époque se révéleront vantards, glorieux, intraitables, *genus irritabile vatum*, avec une franchise, brutale et naïve, muée de nos jours en une hypocrisie de bon ton. Les instincts, de siècle en siècle, resteront les mêmes, sous des figures diverses. Ces aèdes levaient la visière : nous portons un masque.

Ce souci de littérature, manifesté par le geste imprévu du premier pontife, implique vers la décadence un abandon de la simplicité et de la sincérité, requises par la vraie poésie. Je chante, si mon cœur exulte et déborde, comme la fauvette sur la basse branche, le merle touchant les grandes orgues dans la nef de nos

(1) Recueil de 1855, p. 99. Communication de l'Académie des *Jeux Floraux*.

Digitized by Google

futaies; je chante pour moi-même, non pour être écouté et applaudi. La lyre frémit, puissante, avec notre âme, sinon pour rendre, captive, un son faux. Le silence convient parfois aux sentiments les plus forts et les plus purs.

Qui te pourra louer qu'en se taisant?
Car la parole est toujours réprimée,
Quand le sujet surmonte le disant (1).

Ainsi se dérobait, simplement, un royal poète, François Ier, penché à Avignon sur le tombeau de Laure. Cet amour « courtois », chanté en leurs versets par les troubadours, requérait les mots vrais, les mots clairs, les mots neufs, sans, cependant, que leur art dégénérât, de recherche en recherche, en un métier. Ce délicat sentiment répudie, en effet, les subtilités, pour se traduire en phrases simples, en discrets soupirs. Le plus beau discours adressé à une « amée », selon la langue doucement caressante de nos pères, tiendra enclos en un regard, en une parole. Les troubadours primitifs surent parfois rester voisins de la nature, conformément au principe énoncé en une de ses pièces par Giraut de Bornelh : « Je ferais, si je possédais le talent nécessaire, une chanson assez claire

(1) BARJADEL, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, t. I, article François Ier, p. 556. — MÉNARD, *Mémoire sur l'origine de Laure célébrée par Pétrarque*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXX, 1766, p. 773-774; ms. du même Bibl. publ. Avignon, n° 2480, f° 171. Selon certains auteurs, les vers seraient de Clément Marot (Communication de M. Lucien Gap, bibliothécaire au Musée Calvet, à Avignon).

Digitized by Google

pour être comprise de mon petit-fils. » Pleurant en son castel maintenant désolé la mort de la douce Azalaïs de Mercœur, sa « dame », Pons de Chapteuil tira de sa lyre des accents vraiment humains :

Ai gren dolor e suefre gren turmen...
Plus morta es ma dona n'Azalaïs.

Il mourut, non de désespoir, mais, comme il sied à un preux, à la Croisade, en vaillant chevalier. En sa détresse immense, il trouvait heureux, heureux quand même, celui qui se croise, la lance au poing et le cri de guerre à la bouche. Le devoir et le travail ont toujours racheté de la douleur en un viril *sursum corda!*

Je voudrais citer, en leur belle langue, Bernard de Ventadour, Arnaut de Mareuil et Giraut de Bornelh, poètes de fraîcheur, de sincérité et de délicatesse, frapper la cadence des strophes, renvoyer les échos des rimes. Dante admirait leur art et Pétrarque, à la fontaine de Vaucluse, mêlera son inspiration à leur inspiration. Mais le texte, en sa sonorité, nous reste inaccessible, comme une symphonie écoutée par un profane. La lyre seule rendrait cette image empruntée à Bernard de Ventadour, une alouette « mouvant de joie ses ailes vers le soleil »; ou cette caresse du printemps, notée par le même : « Quand la douce brise halène de vers votre pays, je crois sentir une odeur de paradis, par amour de la dame, vers qui va mon cœur »; ou ce message encore, confié par Peire d'Auvergne au chantre de la nuit : « Rossignol, en sa retraite, tu iras voir ma dame; dis-lui mes sentiments

Digitized by Google

et que, sincèrement, elle te dise les siens »; et, plus loin, en la même pièce, cette pensée de mélancolie, si commune en sa tristesse, mais si nouvelle en sa figure : « Bientôt les cheveux blonds se changeront en cheveux blancs, comme, sur la tige, la fleur a changé sa couleur. »

Au surplus, je tente de donner ici une synthèse, non une savante étude sur un sujet déjà traité; sans opposer le vigoureux Peire Cardenal au délicat Bernard de Ventadour, le sincère Giraut de Bornelh au poète des rimes « chères » et des strophes rares, Arnaut Daniel; sans dissocier les genres : la *chanson* amoureuse, le *sirventès* satirique; la *tenson*, où sera traitée subtilement une question de casuistique sentimentale; la *pastourelle*, vestige de la poésie populaire; le *congé*, adieu à sa dame du troubadour; et les *aubes* et les *plaintes* et les *danses*. Les esprits, curieux de plus complets détails, se reporteront avec profit à un ouvrage publié, voici dix ans, par un distingué professeur de notre Faculté, M. Joseph Anglade : *Les Troubadours, leurs vies, leurs œuvres, leur influence* (1).

Ces troubadours, errant, de castel en castel, avec la viole, la cithare ou la mandore, nous apparaissent, lointains, dans le recul des âges, incapables, ce semble, de technique et de maîtrise. Le décor des campagnes barbares hantera obstinément nos regards distraits :

---

(1) Joseph Anglade, *Les Troubadours, leurs vies, leurs œuvres, leur influence*, Paris, Armand Colin, 1908, in-8, 328 pages. Citons encore : Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, Paris, Labitte, 1846, 3 vol. in-8, le 1er de 550 pages, le 2e de 454 pages et le 3e de 518 pages.

Digitized by Google

donjons assis, menaçants, de colline en colline; manants, à leur pied, penchés sur la glèbe ingrate et féconde; poterne érigeant, aux carrefours, la haute justice des barons; homme de guerre, enfin, chevauchant, tumultueux, sur le ponceau arqué, pour croiser, communes figures, le lépreux avec sa cliquette, quelques drôles insolemment essorillés, un moine quêtant, au pas de son âne, le vivre du couvent prochain. Les cités, closes avec le jour, se bardent de murailles, se hérissent de tournelles, sans ajourer sur le ciel bleu la flèche blanche de leurs églises, premier essor, prochain essor déjà, de la pensée brisant ses fers. Hier, le pesant, le fatal *An Mille;* demain, la sanglante Croisade contre les Albigeois, menée, de bûcher en bûcher, par Simon de Montfort, farouche et mystique. Partout la terreur et la détresse et la misère. Seule, sur le tertre, battu des vents, la croix de granit, lourde et basse, enseigne au passant, qui, humblement, se découvre et se prosterne, le pardon et le salut. Ainsi se présente à nos yeux la société du XII^e^ siècle, avec ses promesses, avec ses réalités. Au lieu de se plier, souple et ferme, au rêve, l'art, image de la vie, se doit courber, apparemment, comme le cintre roman des abbayes, avec un rictus sculpté dans la pierre, serti dans la strophe : chapiteaux de Vézelay, satires de Marcabrun. Or, vision infirmée et démentie par les quelques textes déjà cités.

Il faut voir, sous un autre aspect, les hommes et les choses de cette époque. Ces troubadours, comme, déjà, on a pu le remarquer, appartenaient à une civilisation lointaine, mais confuse, legs de la Rome an-

Digitized by Google

tique, implantée ici avec ses écoles et ses arènes. Vestiges de monuments, mais aussi vestiges de mœurs, de langue et de génie, comme ces chapiteaux demi-brisés, érigeant une acanthe parmi les herbes folles. Il était, en ce milieu plutôt barbare, des foyers, de brillants foyers de la plus fine culture, certains castels, souvent assis, comme une aire, sur une haute roche, mais vibrant, le soir, de notes claires jetées sur le torrent, le castel des Ebles, des Roger ou des Archambaud. Il nous faudrait citer, particulièrement, les cours élégantes et magnifiques de Toulouse, de Narbonne et de Marseille, où fréquenteront Bernard de Ventadour, Peire d'Auvergne, Peire Vidal, Folquet de Marseille et Guiraut Riquier. Rêveuses, les nobles dames de ces manoirs aimaient entendre de beaux vers et les barons eux-mêmes, déposant et la lance et le heaume, rejetant et la meute et la trompe, écrire, avec bonheur parfois, le poème lyrique récité et applaudi au cours des longues veillées.

Ces aèdes chantaient pour la dame de leurs pensées, sans doute, mais ils composaient pour un cénacle, avec un souci de gloire, sinon parfois de lucre. Délicat et raffiné, leur art, par une obscurité de bon ton, le *trobar clus*, déjà pratiqué en ses satires et en ses romances du primitif Marcabrun, se révélera, au cours surtout du XIII^e^ siècle, décadent, suivant un procédé, cher à certains esthètes de notre moderne école. Nulle époque, en effet, ne se peut targuer de ses formules, souvent reprises, après avoir été longtemps appliquées, puis longtemps délaissées, comme revient à la mode une forme abolie par le temps. Mul-

Digitized by Google

tiples se présenteront, de société en société, comme de littérature en littérature, ces rencontres, ces rapprochements. Hier, historiquement, se conjugue et se répète avec Demain.

Il sied de savoir parler à sa dame, de lui dire, en une belle langue, son amour et sa langueur, de gémir avec de parfaits accords sur la froideur des Béatrice et des Seremonde. Le talent du poète se heurte à un code imposé et obéi, à des règles étroites et jalouses, déterminant et le genre et le mode et la forme, au caprice de ces cours, où, de fête en fête, de tournois en tournois, trônaient, adulées, Ermengarde de Narbonne, Adélaïde de Toulouse et Éléonore de Guyenne; où, longuement, étaient débattues et résolues les plus subtiles questions de casuistique sentimentale. Milieu néfaste au poète écoutant ses voix. Nous vivons, sous le bliaud et sous le haubert, la *ruelle* du XVII^e^ siècle, où, poudrées et fardées, Philis, Aminthe et Polixène enseigneront aux beaux esprits le fin du fin et, précieusement, dresseront la carte du Tendre. Comment se soustraire à cette influence humblement acceptée, quand M. de Voiture, entre deux lettres, maniera le madrigal à la façon des petits-maîtres, quand Racine lui-même pourra écrire, avec la plume, simple et pure, des Andromaque et des Britannicus :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumais.

Les poètes et les artistes doivent garder, chacun en sa tour éburnéenne, leur superbe indépendance, sans se plier, dociles, aux formules étroites et factices,

Digitized by Google

édictées par la mode. Mais le génie, jamais, ne se courbera, surpris parfois, devant une école.

Le discret, le timide amour, dont « courtoisement » brûlait, comme une lampe au fond du sanctuaire, le cœur de ces troubadours, les portait vers la délicatesse, mais aussi vers le maniérisme, en brisant sur leur lyre les fougueux élans. Ce fut une vertu, non une passion, un idéal toujours tendu de beauté morale. Ils eurent, ces rêveurs et ces errants, le culte de la femme, en une oblation sincère et mystique de leur être. A elle leurs pensers, leurs soupirs, leurs frissons. Ils se créent des devoirs et, vassaux, se lient par un serment, celui du chevalier envers le suzerain; comme à la Vierge, ils adressent à leur dame de ferventes prières rarement exaucées, invoquant sa clémence, implorant un regard de ses yeux, une parole de ses lèvres. Amour qui épure, amour qui rachète, amour qui élève. De ces héroïnes, les unes furent réelles, comme Agnès de Montluçon, Ermengarde de Narbonne, Béatrice de Montferrat, Azalaïs de Mercœur ou Azalaïs de Roquemartine; les autres, à la façon de la *Princesse lointaine*, imaginaires. La strophe, discrètement, nous taira le nom de la dame, ce nom murmuré, par les matins brumeux et sous les étoiles palpitantes, avec un soupir, avec un espoir. « La fidélité, enseignait Bernard de Ventadour, consiste à lui tout dire et à ne rien dire sur elle. » Aussi, courtois toujours, ces aèdes désigneront la dame de leurs pensées par un joli pseudonyme : *Aimant*, *Belle-Vue*, *Belle-Joie*, *Beau-Miroir*, *Beau-Réconfort*, ou ce superlatif énamouré, *Mieux-que-Dame*, *Mieux-que-Bien*,

Digitized by Google

Plus-que-Reine, et, en leur langue, *Magnet, Bel-Vezer, Bel-Deport, Bel-Mirath, Bel-Conort, Miels-de-Domna, Miels-de-Ben.* Pour parler à sa dame, pour célébrer la beauté ou implorer le regard des Éléonore et des Azalaïs, nul mot ne sera, aux yeux du troubadour éperdu, ni trop recherché ni trop relevé. La lyre devra vibrer humainement, mais aussi, par le choix des motifs et des accords, frémir divinement.

La mélodie, adaptée par ces aèdes à leurs *chansons*, contrastait avec cette science du verbe et du rythme; vieux airs peut-être des campagnes limousines ou provençales inexpressifs à notre modernité, mais où traîne, de *sons* en *sons*, suivant le terme en usage alors, le rêve obscur et profond des simples. En sa monotonie, cette musique plaintive et berceuse ressemblait à un plain-chant triste et grave, si, du moins, nous éveillons, déliant de lointains échos, les motifs laissés, de manuscrit en manuscrit, par Bernard de Ventadour, Folquet de Marseille, Gaucelm Faidit, Guiraut Riquier, Peire Vidal et Raimon de Miraval (1).

Ce culte de la femme, objet du plus pur amour et du plus haut respect, trouvait son origine dans les mœurs si honnêtes et si courtoises de la chevalerie. Il faut férir le mécréant en loyal combat, protéger la dame sans compagnon et sans défenseur. La délicatesse sied aux forts, même sous le haubert entourant les reins et étreignant les cœurs. Le ruban aux couleurs des Blanche, des Yolande ou des Béatrice

(1) Joseph ANGLADE, *op. cit.*, p. 308, note 5.

Digitized by Google

se marie sur le harnais avec le fer heurtant le fer, et, pour certains de ces anciens troubadours, le chant de joie se mêle au cri de guerre. Le chevalier, après un combat, engage sa foi et incline son hommage.

Cette société médiévale ignorait la jeune fille, recluse, sous une ogive, à filer, à chanter et à rêver. Elle se penche, frêle et pâle, à la fenêtre, pour guetter, sur la grande route, le retour de son fiancé, vaillant guerrier, dont un pèlerin, à une veillée, a narré les exploits. Demain, elle sera la dame du manoir prochain; aujourd'hui, point ne fléchit, à ses pieds, le serment du vassal; point ne frémit, à sa louange, la lyre des troubadours. A la femme, à elle seule, appartiennent les regards, les devoirs, les chansons. Il nous faut ignorer, par quels accents délicats et ingénus un Bernard de Ventadour, un Arnaut de Mareuil ou un Giraut de Bornelh eussent traduit le charme des premiers aveux échangés, un soir, sur la prairie, des muets soupirs si longtemps retenus. Le genre, adopté par ces aèdes et imposé par les mœurs de cette époque, répudiait ce thème, suranné, certes, mais pourtant éternel. Cette scène aurait trouvé pour cadre le printemps, avec ses gazons, ses oiseaux et ses zéphirs, motif commun de ces *chansons* en harmonie du moins avec la fraîcheur des naïfs élans.

Quant erba vertz e fuelha par...

Quand paraît l'herbe verte avec la feuille — exulte allégrement Bernard de Ventadour — et que la fleur, dans les vergers, ouvre son calice; quand le rossignol reprend sa voix haute et claire pour lancer son refrain, doux à ouïr est son chant, belle à voir est la fleur. Je suis content de moi, mais plus encore de ma dame.

Digitized by Google

La chevalerie créa une tradition, qui, longtemps, survécut au haubert et au pennon. Laure de Noves, chantée par Pétrarque à la fontaine de Vaucluse, était femme de Hugues de Sade et mère de nombreux enfants. Plus tard encore, Louis XII, guerroyant en Italie, choisit pour amante mystique Thomassine Spinola, noble dame de Gênes, mariée à un célèbre légiste et aïeule du marquis Ambroise de Spinola, illustre capitaine du XVII^e siècle. Troubadour sans le verbe et sans la lyre, il vécut avec son *intendio* — ainsi se nommaient, là-bas, ces tendres héroïnes — un poème sans paroles, pleurant, un jour, la dame de ses pensées, morte, loin du roi, de tristesse et de souffrance : *toujours la plains et, sans fin, la regrette* (1). Aux dames, enfin, trônant, enrubannées de soie isabelle, de soie nacarate ou de soie céladone, au fond de la *ruelle*, comme en leurs cours Ermengarde de Narbonne, Adélaïde de Toulouse et Éléonore de Guyenne, le XVII^e siècle adressera les galants propos et le subtil encens du madrigal. La jeune fille, fleur ouverte à la vie et à la joie, saura charmer; mais la jeune femme, sous le masque de velours noir comme sous la fragile dentelle des éventails, saura causer.

Notre modernité, complexe et frondeuse, ignore, en son tremblant émoi, ce pur et doux sentiment, abandonné au gars de la ferme, à la lavandière errant,

(1) Paul LACROIX, *Louis XII et Anne de Bretagne*, Paris, Hurtrel, 1882, in-4 de 644 pages, p. 232, 233, 319, 320.

Digitized by Google

à la vesprée, sur la prairie émaillée de renoncules et de marguerites. Un peu de ridicule demeure attaché à la romance chantée, mais surtout vécue.

> ... Eh bien! mon cher, j'ai peur d'avoir l'air bête;
> Un mari troubadour à cet air est enclin,

écrivait Mme Émile de Girardin, déjà surannée. Nous sommes gâtés par les pastorales du XVIIe siècle, répétées sous la Régence, et la jeune fille de Greuze, nonobstant sa grâce naïve et charmante, est allée rejoindre, aux yeux de certains modernes, la bergère Astrée et son doucereux soupirant, Céladon; gâtés encore par les troubadours à cravate montante florissant, de cénacle en cénacle, avant le romantisme, eux, dont la lyre, rénovant à leur manière Jaufre Rudel, Arnaut de Mareuil et Bernard de Ventadour, rendait un son faux. Mais surtout, répudiant le vieux jeu, suivant le terme propre, nous voulons être de notre époque, comme si la mode devait régir le cœur, à la façon des costumes et des usages. Les sentiments éternels ne se peuvent enclore en la formule du jour démentie par la formule de demain.

Il est possible, cependant, de rajeunir un vieux thème, sitôt traité, sitôt faussé, de créer à distance une figure de naturel et de vérité, opposable aux masques imaginés par le goût subtil et flottant des milieux. Il faut, à cet effet, rejeter le joug des écoles, oublier les préceptes et les exemples à la mode, mais, dans la simplicité comme dans la sincérité, remonter à la source même de la poésie.

> La critique est aisée et l'art est difficile,

Digitized by Google

disait Boileau. Astreint à un effort, je crus donc, modestement, devoir tenter pareil essai, avec cette pièce, inspirée, discrets accords, de nos anciens troubadours. Comme Jaufre Rudel, prince de Blaye, je puis rêver de la *Princesse lointaine*, mais sans le décor des figuiers et des palmiers, sous le ciel gris de ma Lorraine, primant, avec le voile, combien léger de ses brumes, le ciel bleu, uniforme et implacable, de cet Orient étranger. Je puis, ingénument, évoquer des regrets, des soupirs, des frissons. Formé, ou peut-être déformé, par la culture des belles-lettres, aurai-je la jouvence et la souplesse requises pour cette délicate entreprise? Saurai-je, ainsi chargé, parler la langue fraîche et pure des simples en tête-à-tête sous la feuillée? Le moindre effort, parfois, touche le but, et je dois émouvoir et non pas étonner. Mais la lyre, à notre époque, est un instrument suranné et le chant du rossignol a vieilli au fond des poèmes. Le cœur, pourtant, tressaille du même émoi au retour du printemps éternel, défaille de mélancolie à la floraison du premier colchique. Las! nous songeons, nous aimons, nous souffrons, mais avec orgueil et avec dédain.

Il faut, pour entendre la voix des aèdes, oublier notre époque, hostile à leurs accents perdus; il faut me situer, loin de ce siècle, au temps des anciens troubadours, parmi les manoirs, les donjons et les tournelles. Avec mes jongleurs, comme harmonieux interprètes, je franchis le seuil de la poterne, pour lire à la châtelaine, dont je suis épris — regard de mourant saphir, cheveux où frissonne la caresse

Digitized by Google

ardente des blés mûrs — ma *tenson* dernière; égrener, sous les enluminures de la salle haute, une *chanson* nouvelle, tremblante du plus profond amour. Le seigneur, son vaillant époux, se montre flatté, très flatté de cet hommage, et en rien je ne dois craindre ce qui advint, un jour, à Guillem de Cabestaing, occis, touchante victime, par un méchant, le comte Raymond de Castel-Rossello, pour avoir, en ses vers, tendrement célébré la belle Seremonde (1). Le cœur des troubadours bat, bat, au rythme de leur lyre, mais ne se dore guère, sous le feu des cuisines, pour être servi, fumant, sur un plat de vermeil. Pourtant, de soupirs en soupirs, Bernard de Ventadour devra quitter Agnès de Montluçon, Arnaut de Mareuil quitter la comtesse de Burlats, Peire Vidal quitter la comtesse Barral de Baux. Moi, je suis un timide; on me fête, comme un hôte longuement attendu. La nuit tombe; le guetteur, de la tour, a jeté un cri et, là-bas, au beffroi roman, tintent les notes lentes du couvre-feu.

Alors le lecteur, indulgemment, accepterait mon naïf émoi et le mystique essor de ces jeunes strophes. Pourtant, toujours sincère, je veux rester de mon temps, songeant à ces héros, dont la vaillance permet aux poètes de chanter, aux penseurs de connaître, à notre bonne ville, sous la menace et sous la tourmente, de survivre. Comme aux jours où tressaillaient sur la lyre Pons de Chapteuil, Giraut de Bor-

(1) Lacurne de Sainte-Palaye donne à cette héroïne le nom de Marguerite (LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *op. cit.*, t. I, *Guillaume de Cabestaing*, p. 134-153).

Digitized by Google

nelh et Bertran de Born, les couplets pourront jaillir parmi les combats. La petite alouette, oiseau du céleste essor, sommait le casque des vieux Gaulois : face au vautour, armé pour la rapine et pour le carnage, elle gazouille, alerte et joyeuse, au cœur de nos soldats, les plus forts, mais aussi les plus gais. Lisez la lettre, écrite au creux de la tranchée; écoutez les propos fusant sous la mitraille. En ces strophes, on recueillerait, de-ci de-là, quelques échos de la guerre; on entendrait gronder au loin le canon, rythmant notre labeur souvent rompu, mugir sur la cité bientôt terrée le long cri de la sirène; on verrait, dans le ciel clair, évoluer le rayon dardé par les projecteurs; passer enfin, sous le grand voile de la Charité, les jeunes filles de la Croix-Rouge, appartenant par leur distinction à la lignée des Béatrice, des Seremonde et des Éléonore. Mais le temps est révolu des hommages adressés à la beauté par ces aèdes du Périgord, du Limousin ou du Roussillon.

De cette construction, opérée sur les formules de la présente étude, je dois, après avoir discuté et rejeté, produire une image; je dois, pour la critique, parfois maligne, toujours féconde, fournir de mon essai une brève, une simple citation, ce fragment synthétisant sous une forme neuve la manière des anciens troubadours, fragment, où, plaintif, chantera le rossignol des Jaufre Rudel, des Peire d'Auvergne et des Bernard de Ventadour.

Digitized by Google

LE ROSSIGNOL

Ai gran dolor...
Pons de Chapteuil,
gentil troubadour,

En la nuit endormie où veille mon cœur las,
Triste, a le rossignol repris sa cantilène;
La brise des soirs lourds traînait à son haleine
Le parfum, dont je pleure encor, des vieux lilas.

La plainte du chanteur éveille en moi le glas,
Tombant, de trille en trille, au fond noir de la plaine,
Tombant sur les regrets dont ma pauvre âme est pleine :
Amour, à mon front pâle, avait noué ses lacs.

Adieu, printemps! adieu, bocage! adieu, kermesse!
O vous ayant reçu la plus tendre promesse,
Un soir, pourquoi rêver, là-bas, sous le canon?

Point je ne la connais, hormis le fin modèle
De son visage, amant mystique, amant fidèle...
Et je sais ma douleur — mais ne sais pas son nom... (1).

Lu les 21 déc. 1917, 4 et 18 janv. et 1er févr. 1918.

(1) Hippolyte Roy, *A une Inconnue*, Georges Crès (Paris) et Victor Berger (Nancy), 1917, in-8 de 28 pages, p. 7.

Digitized by Google

SUR LA STRUCTURE

DU

CONTINENT NORD-AMÉRIQUE

Par M. le Dr Ed. IMBEAUX

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Il faudrait la science et la plume d'un de Lapparent, d'un Suess ou d'un Termier pour décrire les phénomènes gigantesques qui ont amené le continent nord-américain à sa forme, — j'allais dire à sa figure actuelle. Malgré mon insuffisance devant un pareil sujet, je veux pourtant essayer de l'esquisser ici, ne serait-ce que pour dire merci à l'Académie de Stanislas du prêt des nombreux ouvrages dont la science géologique américaine, notamment le *Geological Survey U. S.*, remplit les vitrines de sa Bibliothèque. J'ai étudié tout spécialement ceux de ces ouvrages qui traitent de l'hydrogéologie (afin de comparer l'hydrologie souterraine des États-Unis à celle de la France), et c'est en soulevant par la pensée et réclinant comme autant de feuillets successifs les couches de terrains entre lesquelles gîtent les nappes aquifères que j'ai été amené à la vision d'ensemble présentée ci-après.

Digitized by Google

J'ai été beaucoup aidé dans cette étude par la belle carte géologique au 1/5000000e, deuxième édition (1911), publiée par le *Geological Survey U. S.*, sous la direction de Bailey Willis et de George W. Stose, et par la description des terrains stratigraphiques du Nord-Amérique (*Professional paper* n° 71, 1912) qui l'accompagne : le lecteur qui désirerait approfondir le sujet devrait consulter ces documents de haute importance. La carte représente les terrains, le quaternaire et même la *formation de Lafayette* (pliocène) supposés enlevés.

Tout d'abord, il faut nous reporter à l'époque effroyablement reculée où la croûte terrestre à l'emplacement du continent nord-américain, comme à celui des autres continents sans doute, n'était encore qu'un agrégat de blocs de matières d'origine ignée, venant de se solidifier depuis peu et soutenus plus ou moins bien tout en flottant sur le noyau central en fusion. Par suite du refroidissement progressif, ces blocs tendirent à se souder et à s'arc-bouter entre eux et formèrent ainsi les voussoirs, monstrueux et irréguliers, d'une voûte sphérique (*la croûte obscure*) englobant le noyau igné. Mais ces voussoirs n'étaient pas tous au même niveau : les uns, soit qu'ils étaient de densité moindre et émergeaient davantage sur la mer de feu sous-jacente, soit qu'ils subissaient de la part des voussoirs voisins des pressions tendant à les soulever, étaient surélevés par rapport au niveau moyen, et les autres paraissaient au contraire effondrés. Quand le tout s'est fixé — non sans laisser de grandes facilités à la production de mouvements

Digitized by Google

ultérieurs des blocs et d'émissions de substances en fusion par les parties mal fermées des joints, — il est donc resté une alternance de ce que Bailey Willis (1) appelle les *éléments positifs* (surélevés) et les *éléments négatifs* (affaissés) : la considération de ces éléments va nous faire voir la première figure de notre continent, sa *figure archéenne* (ou, si on préfère, son *ossature présédimentaire*).

1° *Éléments positifs.* — Le premier et le plus vaste de ces éléments est l'immense région qui sous le nom de *Laurentia* occupe tout le nord-est de notre continent : c'est le *bouclier canadien* (*protaxis de Dana*), au milieu duquel la mer d'Hudson n'est qu'une cuvette creusée à faible profondeur. Du côté est, cette région se prolongeait très loin; mais un vaste effondrement en a séparé la côte occidentale du Groenland, en faisant passer sous les flots de l'Atlantique la mer de Baffin et le détroit de Davis. A l'ouest, si la Laurentia allait jusqu'aux premiers plis des Montagnes Rocheuses, un grand voussoir affaissé (rempli depuis par le paléozoïque et par cette immense étendue de crétacé qui forment la *Prairie* canadienne) a séparé aussi à un moment donné le bord oriental de ces montagnes de la ligne N.-N.-W.— S.-S.-E., jalonnée par les grands lacs de l'Ours, des Esclaves, Athabasca et Winnipeg, où s'arrêtent aujourd'hui en surface les gneiss et granits laurentiens. Au nord, la Laurentia ne se termine que vers le

(1) *A Theory of continental Structure applied to North-America : Bulletin of the Geological Society of America* (vol. 18, 1907).

Digitized by Google

soixante-seizième parallèle, à la chaîne mésozoïque plissée des terres arctiques de Grant, de Grinnell, d'Ellesmere et de Devon; enfin au sud, ou plutôt au sud-est, elle s'arrête à la grande faille du lac Champlain et du fleuve Saint-Laurent, à la rencontre également d'une chaîne plissée, celle des Appalaches. Ce vaste *continent paléarctique*, figé comme dit Termier, depuis l'époque cambrienne, est actuellement un pays de faibles ondulations, sauf à l'extrémité nord du Labrador où subsiste une chaîne précambrienne, reste de la *chaîne huronienne* de Marcel Bertrand; cette chaîne a sans doute disparu ailleurs par érosion, et ce sont les produits de cette érosion qui auraient créé les couches *huroniennes* et *kewenawiennes* des *séries ferrifères* et *cuprifère* du Lac Supérieur (*algonkien*).

Le second élément positif est l'*Appalachia*, c'est-à-dire une longue bande orientée N.-E.—S.-W., s'étendant du Saint-Laurent à l'Alabama et à la Géorgie (où les terrains anciens se perdent à présent sous la grande courbe du crétacé). Du côté de l'Est, les roches archéennes forment une grande partie du *Piedmont plateau;* mais elles ont été souvent coupées par des roches intrusives plus récentes. A l'époque cambrienne, la région aurait été fortement dénudée.

Le continent laurentien poussait-il des prolongements vers le sud, ou des pointements archéens en étaient-ils séparés en forme d'îlots ? Toujours est-il que l'on retrouve deux éléments positifs de faible étendue, l'un dénommé *Ozarkia* ou dôme d'Ozark — Saint-Francis, dans le sud du Missouri, — et l'autre la région granitique de Llano, dans le Texas. De plus,

Digitized by Google

l'archéen présentait un soulèvement important appelé actuellement le *dôme de Cincinnati-Nashville*, orienté presque nord-sud de l'Ohio au Tennessee, où le granit n'apparaît pas aujourd'hui, mais où il est sans doute peu profond (relativement) sous le paléozoïque.

Au centre, on trouve l'élément très puissant des *Montagnes Rocheuses*, qui partant du sud du Montana se développe dans le Wyoming, le Colorado et l'Arizona. Du côté de l'Est, il se termine par une barrière granitique qui comprend les Bighorn Mountains (avec en avant le singulier dôme isolé des Black Hills), la Laramie Range, le Front Range, le Sangre de Cristo Range, enfin les prolongements par les chaînons carbonifères du New Mexico entre le Rio Grande et le Pecos River. Du côté ouest, le bord de l'élément se confondrait avec le rebord occidental de la chaîne des Wasatch; puis l'archéen se prolonge très loin vers le sud, car on le retrouve sous le grand plateau du Colorado (où il est atteint par les entailles gigantesques du Grand Cañon) et plus loin encore sous les grands déserts de l'Arizona et du sud de la Californie.

Un très long prolongement vers le sud, ou un élément séparé, qui pourrait être appelé *élément mexicain*, suit à peu près la côte du Pacifique et va former une bonne partie de l'isthme de Tehuantepec [au delà duquel il est difficile de le suivre (1)] : il est

(1) On sait que l'isthme de Panama actuel n'aurait été soulevé qu'à la fin des temps tertiaires : on ne retrouve plus de gneiss ou granit au delà du Honduras.

Digitized by Google

limité au nord et nord-est par la grande fracture orientée W.-N.-W. à E.-S.-E. et séparant le plateau mexicain des provinces de Michoacan, Guerrero et Oaxaca.

En remontant au nord, nous trouvons un autre élément très important appelé l'*élément Pacifique :* occupant une grande partie de l'État de Nevada, il s'étend de là très loin vers le nord, tout au moins jusqu'au 57e degré de latitude dans la Colombie Britannique, et peut-être jusque dans l'Alaska et la péninsule Seward. Ce prolongement de l'extrême nord, considéré à part, porte le nom d'*élément de l' Yukon :* le plateau de l'Yukon, assez étroit, est compris entre deux zones de plissement, l'une au bord du Pacifique, l'autre à la limite de la région arctique (négative). Les roches archéennes de ces deux derniers éléments sont souvent masquées par d'immenses épanchements de roches intrusives ou extrusives d'âge dévonien, carbonifère ou crétacé, et de roches volcaniques de l'époque miocène.

2° *Éléments négatifs.* — Ce sont les régions affaissées (remblayées depuis par les dépôts sédimentaires et parfois soulevées par les plissements orogéniques, en sorte que le relief actuel est loin de traduire toujours un affaissement), qui s'étendent entre les *horsts* dessinés par les éléments positifs ci-dessus, savoir :

La *plaine côtière de l'Atlantique,* qui s'étend au sud-est des Appalaches depuis Martha's Vineyard (au nord-est de Long Island) jusqu'à la Floride, et se perd du côté Est dans la fosse profonde occidentale de l'Atlantique;

Digitized by Google

La *plaine côtière du golfe du Mexique;* c'est un immense cercle autour de ce golfe, se limitant au nord et à l'ouest aux dômes de Nashville, de l'Ozarkia, de la région de Llano, puis au sud à l'élément mexicain, tandis qu'à l'Est il se perd dans les effondrements qu'a subis la Méditerranée caraïbe (1);

La *gouttière des Appalaches* (correspondant au bassin houiller du même nom), entre le rebord occidental de l'Appalachia et le dôme de Cincinnati-Nashville, dans les États de New-York, Pennsylvanie, Virginie, Ohio, parties ouest de N.-Carolina et nord de la Géorgie et de l'Alabama : le déplacement vertical entre l'élément négatif et l'Appalachia n'a pas été de moins de 12.000 mètres, les terrains paléozoïques qui s'y sont déposés ayant une épaisseur énorme (9.000 mètres à Mauch Chunk, dont un tiers rien que pour les schistes noirs d'Hamilton du dévonien); dans la partie sud, le déplacement n'aurait été que 7.500 à 8.000 mètres;

Le bassin houiller de l'Illinois ou *bassin houiller intérieur de l'Est,* entre le *Cincinnati-Nashville uplift* et l'Ozarkia, ainsi que la région affaissée correspondant à la vallée du Mississipi au sud de Cairo. Se rattache aussi au nord de ce bassin, le bassin carbonifère du *Michigan,* qui s'étend entre le bord sud de

(1) Parmi les effondrements qui ont atteint l'Atlantique et les Méditerranées, rappelons que le dernier a pu fort bien être contemporain de l'homme et correspondre à l'engloutissement de l'Atlantide que Platon rapporte dans *Timée* et dans *Critias* et qui est resté comme une vieille légende dans la mémoire de l'humanité.

Digitized by Google

la Laurentia et le nord du dôme de Cincinnati (nord des États d'Ohio et d'Indiana);

La région aux abords du *Lac Supérieur*, qui effondrée par rapport à la Laurentia, a été remblayée par les premiers produits d'érosion de la chaîne huronienne (le kewenawien y atteint 4.500 mètres d'épaisseur, et le huronien n'est guère moins épais);

Les *grandes plaines centrales*, comprenant à leur partie orientale le *bassin houiller intérieur de l'Ouest*, forment un immense voussoir enfoncé entre les éléments précédents et le bord Est des Montagnes Rocheuses : les terrains sédimentaires se sont déposés ensuite dans cette dépression jusqu'à la fin du tertiaire, et ils se sont fortement redressés contre la paroi orientale des Rocheuses. La dénivellation contre cette paroi était beaucoup plus grande au sud, car là le paléozoïque a une épaisseur de 5.000 à 7.000 mètres, tandis que dans le nord, en face des Bighorn Mountains par exemple, on ne trouve plus que de 300 à 900 mètres de paléozoïque, surmonté de 2.400 mètres de mésozoïque (principalement du crétacé supérieur);

Le *Grand Bassin de l'Utah* (*Great Basin*), entre les Wasatch et la Sierra Nevada, c'est-à-dire entre l'élément positif du Colorado et celui du Pacifique. Ici la dénivellation a été plus grande au nord qu'au sud, car au droit d'Eureka (Nevada) les sédiments paléozoïques atteignent 9.000 mètres d'épaisseur, tandis qu'au droit de Kanab (Arizona) ils n'ont plus que 1.500 mètres. La dépression se continue vers le nord dans le Canada, entre les grandes plaines et la Columbia River; en outre, elle se rattache à l'im-

Digitized by Google

mense gouttière déjà signalée entre l'élément Pacifique canadien et le bord occidental de la Laurentia et occupée par la *Prairie*. Dans la province d'Alberta, l'affaissement a été très considérable, puisqu'on trouve des épaisseurs de plus de 11.000 mètres d'algonkien et de 5.000 mètres de paléozoïque (*Castle Mountains group*).

Enfin, que s'est-il passé à cette origine des temps à l'ouest de l'élément positif Pacifique? On ne sait qu'une chose, c'est qu'il y a une fosse profonde tout le long de la côte du Pacifique, et c'est entre un grand morceau effondré dans ces abîmes et le bord de l'élément positif que se sont faites les grandes dislocations et les plissements qui ont engendré les *Coast Ranges*.

C'est sur l'ossature ainsi constituée que vont se dérouler les phénomènes des temps primaires : cherchons donc maintenant à entrevoir la figure que faisait notre continent après cette évolution paléozoïque, qui a été si importante pour lui, à entrevoir sa *figure postprimaire*.

Les phénomènes dont il s'agit ont été de plusieurs sortes. En premier lieu, des pluies diluviennes ont produit des érosions formidables sur nos éléments positifs, notamment dans les régions accidentées, et ont entraîné leurs produits en dépôts sédimentaires (dont nous avons déjà une idée des épaisseurs) sur les fonds des premières mers, installées dans les creux. Une lutte gigantesque se fait entre l'eau et le feu, les matières ignées réussissant souvent à se faire jour par les joints et les cassures et *métamorphisant*

Digitized by Google

en grand les premières roches sédimentaires : de là les nombreuses surrections de roches intrusives, principalement granitiques, au milieu des terrains paléozoïques, et le caractère schisteux (ardoises fréquemment) ou cristallin (calcaires et marbres cristallins) pris par ceux-ci. Enfin, des mouvements et des pressions (poussées plus ou moins horizontales qu'on appelle *efforts tangentiels*) (1) se produisirent à divers moments entre tels et tels blocs, engendrant des cassures, des plissements, des élévations de montagnes nouvelles et des déplacements de mers. Après chaque période, le nouveau relief subissait d'ailleurs les effets de l'érosion, dérasant les anticlinaux et remblayant les synclinaux, puis de nouvelles convulsions de l'écorce se produisaient, modifiant les continents et les mers, et il en fut ainsi jusqu'à l'époque pléistocène. (Il faudrait, pour bien faire comprendre ces changements, donner la carte des mers et des continents aux diverses époques géologiques, mais ce serait un travail difficile, qui sortirait trop des limites de cette modeste esquisse.)

L'un des mouvements les plus importants est celui qu'a subi vers le milieu de l'ère dévonienne le bloc de l'Appalachia; il a exercé une poussée allant dans

(1) Il faut sans doute rechercher la cause primordiale de ces mouvements dans le refroidissement progressif du globe et le raccourcissement continu du rayon du noyau central; pour suivre ce raccourcissement et continuer à s'appuyer sur le noyau, les blocs constituant la croûte sont bien obligés à un moment donné de tenter de s'enfoncer en se serrant et s'écrasant les uns contre les autres : de là des ruptures d'équilibre, dont les tremblements de terre actuels ne sont que de faibles manifestations.

Digitized by Google

la direction du nord-ouest, comme si elle venait de l'Atlantique, sur les terrains déjà déposés dans la gouttière appalachienne, et il en est résulté les grands plissements orientés N.-E.—S.-O. et les chaînes parallèles des Alleghanys (Blue ridge, Greenbrier Mountains, Great Smoky chain, Clinch Mountains, Cumberland Mountains). Ces plis et coulisses, les grandes failles et les recouvrements se poursuivent sur de grandes distances (1); vers le nord-est, les grands plissements contournent les Adirondacks, puis vont en s'écartant (virgation par détente) occuper le Maine et le Nouveau Brunswick et se faire sentir jusqu'à Terre-Neuve (2). Après cette période de plissement, la mer dévonienne s'étendit sur de grandes surfaces et laissa déposer des grès rouges, souvent schisteux (correspondant à l'*old red sandstone*); puis vinrent les temps carbonifères, où se déposèrent dans les bassins houillers déjà cités les couches du Mississippien, puis du Pennsylvanien, épaisses souvent ensemble de

(1) Ainsi on peut suivre la faille de Rome (Géorgie) sur plus de 440 kilomètres.

(2) Un exemple de grands plissements analogues nous est donné en Europe par la chaîne ou plutôt la *zone hercynienne :* ici, entre le Jura et le Taunus, entre la Forêt-Noire et le bassin de la Ruhr, la force tangentielle qui agissait vers la fin de l'époque houillère, avait sa direction vers le N.-N.-O., venant du S.-S.-E. Les plis auraient été recouverts par 1.200 ou 1.500 mètres de dépôts allant du permien au jurassique supérieur, puis le tout se serait affaissé d'au moins 2.500 mètres en donnant naissance à de grandes lignes de fracture, tout comme aux Appalaches : l'une de ces cassures est la faille colossale qui limite au sud le bassin de Sarrebruck, avec 3.000 à 4.000 mètres de dénivellation, et se poursuit dans la direction de Saint-Avold jusqu'en France.

Digitized by Google

4.000 mètres, et une grande partie du nord-est des États-Unis se trouva ainsi définitivement constituée.

Les Montagnes Rocheuses aux États-Unis subirent-elles de grands mouvements pendant l'époque primaire? C'est difficile à dire, car on ne signale guère de plissements attribués à la fin de cette époque que dans les Elk Mountains (Col.), et on sait que c'est surtout à la fin du crétacé que cette région a subi ses grandes dislocations. Il en est de même sans doute de l'élément Pacifique et des Rocheuses canadiennes, en sorte qu'on peut dire qu'à l'aube des temps secondaires, le continent s'est beaucoup rapproché de sa forme d'aujourd'hui dans sa moitié orientale, mais qu'il en est resté très différent dans sa moitié occidentale.

Pendant l'époque mésozoïque, après une période de tranquillité relative correspondant au trias et au jurassique (peu abondants dans le Nord-Amérique), viennent les immenses dépôts dans les mers crétacées, dépôts qui recouvrent trois grandes régions : la plaine côtière tant de l'Atlantique que du golfe du Mexique, les grandes plaines centrales, enfin la Prairie canadienne et son long prolongement vers le nord. Ensuite se produisirent les grands mouvements dont je viens de parler pour les Montagnes Rocheuses et pour l'élément Pacifique. Comment ces deux massifs ont-ils joué? Ils semblent avoir cherché à basculer l'un vers l'autre, en comprimant et plissant par conséquent les terrains déposés sur l'élément négatif qui les sépare, le Grand Bassin de l'Utah. Les efforts tangentiels développés vers l'Est par l'élément Pacifique se

Digitized by Google

suivent facilement dans toute sa longueur : aux États-Unis, ils engendrent les chaînons à direction méridienne appelés *Basin ranges*, lesquels seraient les restes du morcellement par effondrements subséquents du territoire ainsi plissé; au Canada, les Rocheuses semblent avoir marché, comme dit Termier, sur la Prairie (le cambrien arrive à chevaucher pendant 11 kilomètres sur le crétacé), et ce mouvement de plissement et de charriage vers l'Est est très caractérisé.

Enfin, un phénomène de première importance marque aussi dans l'Ouest la dernière moitié des temps secondaires : c'est la grande expansion des roches intrusives granitiques et dioritiques (appelées par les Américains *granodiorite*), presque tout le long de la côte Pacifique, ainsi que dans une grande partie de l'État d'Idaho. La bande côtière commence à l'Est du massif du Saint-Élie pour descendre jusqu'au sud de Vancouver, soit sur près de 2.000 kilomètres, puis elle recommence au nord de l'État de Californie pour ne se terminer qu'au cap San Lucas à la pointe extrême de la presqu'île californienne : la grandiorite forme ainsi la Cordillère occidentale de la Colombie britannique, appelée au Nord *Coast Range* et ensuite *Cascade range*, puis toute la partie occidentale de la Sierra Nevada (laquelle domine toute la *grande vallée de la Californie*). Il semble bien que l'expansion de cette matière en fusion se soit faite par le large joint qui s'ouvrait à l'ouest de l'élément positif Pacifique, et on peut concevoir qu'au moment où la tête de cet élément se déversait vers l'Est pour pro-

Digitized by Google

duire les plissements précités, sa base par le mouvement de bascule faisait sourdre en grandes masses les matières ignées. Celles-ci ont métamorphisé ici le jurassique, là le crétacé, ce qui fixe l'âge de cette monstrueuse éruption : il se pourrait d'ailleurs qu'elle se soit faite en plusieurs fois.

Les dernières de ces convulsions ont-elles coïncidé avec la grande période de dislocation de l'Amérique du Sud qui a amené la sortie des *andésites* vers la fin du crétacé? On a essayé en effet de rattacher les chaînes des *Coast Ranges* du Sud de la Californie au système des Andes : on peut en tout cas y relever de longues et nombreuses cassures parallèles, datant de cette époque, et recouvertes en de nombreux endroits par les couches tertiaires (ainsi les franciscan séries du jurassique se retrouvent dans le miocène). Ces cassures ont produit une série de coulisses aboutissant obliquement à la mer, ce qui a donné à la région un aspect assez semblable à celui du Jura. Ainsi aux environs de San Francisco, les failles ont la direction N.-O.—S.-E., et l'une d'elles, qui court sur 600 kilomètres de long, de Punta Arena au mont Pinos, paraît avoir occasionné le tremblement de terre du 18 avril 1906, la lèvre S.-O. s'étant déplacée par rapport à celle N.-E. (de 3^m 05 horizontalement et de 1^m 22 verticalement vers le haut). Une grande faille sépare de même la chaîne de San Bernardino du granit du désert de Mohave; dans la chaîne de Santa Ana, nombreux synclinaux et anticlinaux parallèles, toujours dans la même direction, ce qui indique une zone de plissement, etc., etc. Enfin, peut-être faut-il

Digitized by Google

rattacher à la même période de dislocation les grandes failles qui ont morcelé les plateaux, tels que celui du Colorado (1), en blocs ou paquets, et encore les intumescences (*swells*) en forme de dômes qui ont produit de simples soulèvements (New-Mexico et Utah), comme si les masses éruptives n'avaient pas eu assez de force pour arriver à la surface.

A ce moment encore, le continent paléozoïque qui occupait sans doute la place des Grandes et Petites Antilles paraît avoir subi une expansion grano-dioritique, étendue sur une grande longueur dans l'axe orienté est-ouest des îles de Saint-Domingue et de Cuba. Ce ou ces continents se sont ensuite effondrés (effondrement déjà signalé de la mer Caraïbe), et les mers tertiaires, après avoir battu en brèche la masse intrusive, n'en laissèrent subsister que de grands îlots dressés suivant l'alignement précité au milieu soit du paléozoïque resté exondé, soit des dépôts éocènes et oligocènes. Les Petites Antilles ne présentent pas de traces de l'intrusion post-triasique et semblent ne devoir leur forme actuelle qu'aux grandes éruptions volcaniques d'âge miocène dont il va être parlé.

Nous voici en effet arrivés aux temps tertiaires. Ils comportent d'abord une longue période de tranquillité, pendant laquelle les dépôts éocènes, oligocènes et miocènes : 1° vinrent en quelque sorte ourler

(1) On cite dans ce plateau la faille de *Hurricane*, qui peut être suivie sur plus de 300 kilomètres et donne un rejet allant de 450 mètres sur la paroi sud du grand cañon jusqu'à 3.000 à 4.000 mètres au nord (mettant ainsi l'éocène plus bas que le carbonifère).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

successivement de bandes continues plus ou moins larges toute la côte atlantique (au sud de Long Island) et toute la côte du golfe du Mexique, 2° remplirent les grandes cuvettes marines soit communiquant avec les autres mers, soit isolées, qui existaient à la fin des temps crétacés : tels sont l'immense surface qu'occupent les formations d'Ogalalla et d'Arikaree (miocène) à l'est du Front range et du Sangre de Cristo range (ou plutôt du crétacé supérieur et du *Laramie* qui les bordent); le bassin d'éocène continental entre les Rocheuses et les Wasatch, celui du Montana et du North Dakota, enfin celui de la province d'Alberta, 3° en dernier lieu, divers lambeaux isolés sur la côte Pacifique, dont le plus étendu de beaucoup est celui d'éocène et oligocène marins qui occupe presque tout l'ouest de l'État d'Oregon.

Mais, à l'époque miocène, une activité volcanique et sans doute séismique intense — et qui n'est pas encore éteinte de nos jours — s'éveilla sur toute la partie occidentale de notre continent et en changea singulièrement la face. De nombreuses émissions de laves basaltiques ou rhyolitiques se firent jour à des intervalles espacés parfois de plusieurs siècles (on a la preuve que des forêts avaient crû entre deux émissions) : on en trouve souvent jusqu'à 80 ou 100 ayant donné autant de couches superposées, de chacune 6 à 30 mètres d'épaisseur (au total dans la Steens Mountain, Oregon, le manteau de lave atteint une épaisseur de 1.500 mètres). Les matières en fusion semblent être sorties de longues cassures, et il y eut aussi de nombreuses projections de blocs

Digitized by Google

(rhyolites principalement) et surtout de cendres, celles-ci ayant formé des couches meubles (*ash beds*) en se déposant soit subaériennement, soit dans les grands lacs résultant des précipitations abondantes de l'époque (1). D'autres couches meubles sont résultées aussi de la décomposition des laves à la surface entre une émission et la suivante, et de l'entraînement des débris par le ruissellement : cet entraînement a même creusé dans certaines régions comme dans les bassins de la Columbia, du Snake River, de l'Yakima, etc., ces cañons si caractéristiques appelés *coulées* (Grand Coulee, Moses Coulee, Black rock Coulee, Lind Coulee, etc.). Enfin, comme bien l'on pense, de nombreuses cassures (et même des plissements dans la direction de l'ouest vers l'est aux États-Unis) ont disloqué les couches volcaniques une fois déposées : de là un grand nombre de sources ascendantes, souvent thermales, se faisant par ces cassures, et notamment les *geysers* si nombreux et si intéressants du Yellowstone national Park.

Mentionnons rapidement les principales surfaces occupées par ces roches volcaniques, et voyons en même temps les rapports qu'elles ont avec les volcans encore aujourd'hui en activité. C'est d'abord dans l'extrême Nord-Ouest, toute la ligne des îles Aléoutiennes, îles qui sont toutes volcaniques et ne comptent pas moins de 34 cônes ayant été actifs

(1) Ces dépôts lacustres ont donné naissance à des formations parfois étendues telles que les John Day series, Payette formation (Oregon et Idaho), Ellensburg formation et Guye formation (Washington).

Digitized by Google

dans les temps modernes et dont 10 fument encore; cette ligne relie le cercle des volcans du Japon, des Kouriles (23 volcans) et du Kamtschatka (33 volcans, dont 12 encore actifs) à la série des volcans de l'Alaska (5 volcans, dont l'Augustin et l'Iliamna encore actifs) et de la Colombie anglaise (le Wrangell, le Tillman et le Drum). Les expansions de laves autour des volcans précités et dont plusieurs portent des glaciers et des neiges éternelles ne sont que d'étendue relativement faible; mais il n'en est plus de même : 1° pour une longue bande, de largeur variable, allant dans la Colombie anglaise du lac Babine au mont Baker; 2° pour une vaste nappe occupant sur plus de 650.000 kilomètres carrés (c'est-à-dire plus que la France entière) la plus grande partie des États de Washington, Oregon, Idaho, le Nord du Nevada et le Nord-Est de la Californie, avec un prolongement vers l'Est formant le massif du Yellowstone; 3° le revers oriental de la Sierra Nevada avec nombre de bandes orientées nord-sud dans l'État du Nevada; 4° trois importants épanchements autour du grand plateau du Colorado, l'un au nord-ouest, l'autre au nord-est (massif du San Juan Mountains), le dernier et le plus vaste au sud dans l'Arizona et le New-Mexico, avec de nombreux massifs isolés épars plus au sud encore dans ces deux États; 5° enfin l'immense bande parallèle à la côte Pacifique et qui la suit depuis le sud de l'Arizona jusqu'à l'isthme de Panama, avec seulement une interruption résultant de la présence de l'élément archéen de l'isthme de

Digitized by Google

Tehuantépec. Cette vaste expansion volcanique couvre environ la moitié du Mexique et de l'Amérique centrale.

Dans les quatre premières surfaces ci-dessus et dans le Nord de la cinquième, c'est-à-dire dans le Sud de la Colombie anglaise, aux États-Unis (anciens volcans Baker, Hood, Rainier, Sainte-Helens, Lassen et Shasta) et dans le Nord du Mexique (où le Pinacate est seul actuellement en éruption), l'activité volcanique paraît éteinte; mais elle recommence de plus belle au plateau d'Anahuac. Du Pacifique au golfe du Mexique, on compte des volcans qui sont parmi les plus importants du globe : le Ceboruco, le Colima, le Jorullo, le Nevado de Toluca, l'Istacihuatl, le Popocatepetl, l'Orizaba et le Tuxla. L'Amérique centrale compte de son côté plus de 50 volcans, dont 25 encore actifs (l'Agua et le Fuego, qui ont détruit tant de fois, et encore dans les premiers jours de janvier 1918, la capitale souvent changée de place du Guatemala, l'Isalco ou Phare du Salvador (1); le Coseguina au Nicaragua, le Conchagua au Honduras, sont les plus célèbres), et la chaîne se continue par les grands volcans de la Colombie et de l'Ecuador. Ainsi se trouvent jalonnées d'abord cette grande ligne de dislocation parallèle à la côte du Pacifique, que nous avons vue avoir été le théâtre de formidables éjections à deux époques différentes (la première vers la fin des temps

(1) En juin-juillet 1917, la ville de San Salvador a été détruite une fois de plus par un réveil de l'activité du Quetzaltepeque, accompagné de tremblements de terre.

Digitized by Google

secondaires lors de l'émission de la granodiorite, la seconde débutant avec l'éruption des laves miocènes et se continuant encore), puis une autre ligne de dislocation transversale allant du Pacifique à l'Atlantique en suivant la cassure qui limite au sud le plateau mexicain. Quant aux volcans des Petites Antilles (tout le monde a encore présente à la mémoire la dernière éruption du Mont Pelée), ils jalonnent une autre ligne de faible résistance, se rattachant sans doute à la chaîne méditerranéenne : les volcans du Mexique seraient à la jonction de cette chaîne et de la chaîne Pacifique. Ces lignes et ces régions sont aussi de grands centres de l'activité séismique, ce qui montre que la cause des deux ordres de phénomènes est commune et doit être cherchée dans l'instabilité des blocs de la croûte, reposant sur un noyau qui se rétracte sans cesse.

Après le feu, voici venir le règne de la glace. Le début des temps *quaternaires*, l'époque *pléistocène*, est en effet marquée par un grand refroidissement qui couvrit — et cela à plusieurs reprises — toute la moitié Nord du continent, comme d'ailleurs tout le Nord de l'Europe, d'une vaste calotte de glace, en même temps que des glaciers isolés s'installèrent plus au sud sur les montagnes un peu élevées. La glace en s'avançant vers le sud rabotait puissamment les formations rencontrées, et les débris en résultant ont formé les dépôts glaciaires appelés *drift*. Le drift est différent, suivant que les dépôts sont restés en place sous forme de moraines de fond ou d'extrémité (frontales ou latérales), ou qu'une période de réchauffe-

Digitized by Google

ment survenant ils ont été entraînés au loin par les rivières formidables issues de la fonte des glaces et déposés soit en couches minces sur de grandes surfaces, soit dans le fond des *lacs glaciaires :* dans le premier cas, c'est le *till* (*bowlder clay* ou argile à blocaux, *hardpan* ou *beeswax clay*) argileux surtout dans les *drumlins* et, dans le second, c'est le drift stratifié (*outwash*), plutôt graveleux et caillouteux.

Or, c'est jusqu'à cinq fois que ces phénomènes de glaciation et de réchauffement successifs se sont produits dans le Nord-Amérique, les glaciations étant séparées par des périodes dites interglaciaires qui duraient sans doute plusieurs siècles et pendant lesquelles s'installaient un système hydrographique et topographique, une faune et une flore, balayés ensuite par le retour de la glace. Les cinq périodes glaciaires portent les noms de nébraskienne, kansienne, illinoisienne, iowienne et wisconsienne (cette dernière la plus récente), et les périodes interglaciaires sont dites d'Afton, d'Yarmouth, de Sangamon et de Péoria. C'est le drift le plus ancien, le nébraskien ou le kansien, qui descend le plus bas au sud : la ligne limite va ainsi de Long Island au confluent de l'Ohio et du Mississipi, puis elle remonte vers le N.-N.-O. de l'angle N.-E. du Kansas à l'angle S.-O. du North-Dakota, et de là se dirige directement vers l'Ouest un peu au sud de la limite du Canada et des États-Unis. Cette inflexion vers le nord de la moitié occidentale de la ligne est sans doute due à la pauvreté des précipitations atmosphériques sur cette moitié aux époques correspondantes. Le retrait dé-

Digitized by Google

finitif de la glace après la période wisconsienne a laissé les choses en l'état actuel, et les grands lacs de l'Est des États-Unis, ainsi que ceux du Canada, peuvent être considérés comme les résidus restant après la dernière fonte de lacs glaciaires à niveau d'eau plus élevé et par suite de surface plus étendue.

Dans l'Ouest, les choses se sont passées autrement, à la suite d'un changement de climat qui s'est produit sans doute vers la fin de l'ère pléistocène et qui en raréfiant les pluies sur de grandes surfaces a transformé celles-ci en déserts (1). Au voisinage de la limite du drift, c'est-à-dire dans le bassin lacustre du Centre Orégon et dans le grand bassin de l'Utah, il y avait de grands lacs glaciaires (on a donné le nom de lac Bonneville (2) et de lac Lahontan aux deux principaux lacs anciens du Grand Bassin), dont les lacs actuels (3) ne sont que les résidus,

---

(1) Ce changement de climat aurait-il été la conséquence de la surrection de la Sierra Nevada, de la Sierra Madre, des Coast ranges et de la Sierra de Californie qui seraient venues interposer un écran entre les vents pluvieux de l'Ouest ou du Sud-Ouest et l'arrière? Cela est difficile à dire, parce qu'il semble qu'il n'a eu lieu qu'assez longtemps après cette surrection.

(2) Le lac Bonneville, le plus oriental des deux, aurait occupé 50.000 kilomètres carrés, serait monté à 300 mètres plus haut que le niveau actuel du grand Lac Salé et se serait déversé alors dans le Snake River par la Cache Valley : on retrouve ainsi des rivages à deux stades intermédiaires, celui de Provo et celui de Stansbury.

(3) Les lacs Malheur, Harney, Silver, Warner, Alkali, Abert, Summer, Goose, Rhett, Klamath, etc., et beaucoup de basfonds marécageux sont les résidus du bassin de l'Oregon; les deux Lacs salés, le Blue Lake, les lacs d'Utah et Sevier sont

Digitized by Google

et ce sont les immenses dépôts faits dans ces lacs qui, la sécheresse venue, ont formé les déserts. Le Grand Bassin est sillonné, ai-je déjà dit, par des chaînes à direction méridienne qu'on nomme les *Basin ranges*, et plusieurs des vallées entre ces chaînes n'ont pas d'issue (*bolsons*) : l'une d'elles, la Death Valley, aboutit même à un creux situé à 85 mètres en dessous du niveau de la mer. La *Grande Valley de Californie*, qui n'occupe pas moins de 41.400 kilomètres carrés (entre la Sierra Nevada et les Coast ranges), peut être considérée comme la plus occidentale de ces dépressions : elle est fortement remblayée par les cônes d'alluvions (*alluvial fans*) des rivières qui y débouchent, et ce *valley fill* est ainsi le produit de l'érosion et du ruissellement superficiels, très intenses avant le changement du climat.

Il en a été de même pour les grands déserts situés plus au sud : désert de Mohave, désert du Colorado (ancien prolongement du golfe de Californie remblayé et aboutissant aujourd'hui au Salton Sink, à 83 mètres en dessous de la mer), désert de la Gila s'étendant à tout le Sud de l'Arizona et du New-Mexico; puis au Mexique, une partie des États de Sonora, Chihuahua, Coahuila et Sinaloa (avec l'immense bolson de Mapimi). Ces déserts ne sont autre chose que des cuvettes ou dépressions, ouvertes dans le granit, les laves volcaniques ou le crétacé, à fond plus ou moins ondulé et remblayé par le produit des

---

ceux du lac Bonneville; enfin les lacs Carson (avec le *Carson Sink*), Humboldt, Pyramid, Honey, Walcker, etc., etc., ceux du lac Lahontan.

Digitized by Google

érosions des montagnes encaissantes. La pluie n'y dépasse plus 20 à 25 centimètres par an; mais elle tombe par averses rares, mais intenses, en sorte que l'érosion y a encore actuellement une assez grande puissance.

Le vènt en agissant sur les sables des déserts y a produit des dunes intérieures, semblables aux collines de sable du bord de la mer, et il en a été de même pour les grandes étendues sableuses ou gréseuses des formations sédimentaires plus anciennes, telles que les sables de Chandler district (Oklahoma), les sables miocènes de l'Ouest et du Centre du même État, la grande surface sableuse (62.000 kilomètres carrés) d'*Arikaree formation* dans le centre du Nebraska, les alluvions des vallées d'Arkansas River, Platte River, North Platte, Loup et Republican River, etc.; c'est d'ordinaire du Sud ou du Sud-Ouest que vient le vent dominant, en sorte que les dunes sont orientées en conséquence et occupent surtout la rive nord des rivières précitées. Quand au lieu de sable le vent a soufflé sur des étendues de limon fin ou de vase sèche, comme il arrive sur le drift glaciaire, sur les alluvions des grandes vallées (bas Mississipi notamment), sur les *flats* à l'emplacement des lacs desséchés ou au fond des bolsons, il s'est formé non plus des dunes, mais du *loess*. Cette formation limoneuse d'origine éolienne règne sur une grande bande Nord-Sud de chaque côté du Mississipi, au sud de Cairo; la bande orientale, de 30 à 50 kilomètres de large est la plus importante (*Bluff formation*). Le lœss occupe aussi les plateaux

Digitized by Google

entre les vallées du Nord du Kansas et du Sud du Nébraska; enfin dans les États du Centre nord des États-Unis, il recouvre souvent la formation de Lafayette (pliocène) au sud de la limite du drift, puis les drifts illinoisien et kansien (jamais l'iowien ni le wisconsien).

L'action de la mer sur les côtes, principalement sur la côte atlantique, ne s'est pas terminée comme celle de la glace avec l'époque pléistocène, et elle continue encore de nos jours. Dégradant ici et construisant là (*degradation* et *aggradation*), la mer remanie sans cesse les côtes basses et, pénétrant par les estuaires, elle va déposer ses sables et ses limons assez loin dans les vallées, tandis que par une action inverse les fleuves apportent à leurs embouchures les produits de l'érosion dans leur bassin et tendent à prolonger les terres vers le large. Il y a donc une sorte de lutte entre les deux éléments, lutte qui a eu des phases diverses, en se compliquant parfois, comme en Floride, d'exhaussements ou d'abaissements de niveau. Certaines parties de la côte sont loin d'être arrivées à l'état de maturité : ainsi les lagunes sont nombreuses de la Floride au Texas ainsi que sur la côte mexicaine, en attendant de passer à l'état de lacs intérieurs tels que le Pontchartrain, tandis que les bayous multiplient à l'infini leurs cours sinueux au milieu de ces terres basses et marécageuses (devenues dans ces derniers temps de belles rizières au Sud des États-Unis). Enfin les vases du Mississipi, qui ont comblé jadis l'ancien golfe depuis Cairo, poussent toujours plus loin

Digitized by Google

l'énorme champignon qu'elles édifient et qui s'avance à ce jour à près de 150 kilomètres au sud-est de la Nouvelle-Orléans.

En dernier lieu, les organismes vivants apportent eux aussi leur pierre à l'édifice, puisque les madrépores viennent ourler certaines côtes, notamment celle de la Floride, de leur chapelet de corail. Ce n'est pas seulement d'ailleurs dans les temps actuels que la vie a joué un grand rôle dans la constitution du sol; on sait que nombre de formations calcaires répandues un peu partout ne sont autre chose que des amas de polypiers, qui ont été associés ou non aux crinoïdes, à des algues incrustantes, etc. Aujourd'hui, les récifs coralliens ne paraissent pas dépasser, vers le Nord les Bermudes, par 32° 15′ de latitude (la mer ne doit pas descendre au-dessous de 20° de température, en sorte que la limite serait l'isochimène de 20°). Il en résulte cette curieuse succession de récifs frangeants qui prolongent la Floride sous le nom de *keys* (un chemin de fer passe aujourd'hui de key en key jusqu'à Key-West) et qu'on retrouve sur la côte Nord de Cuba.

C'est donc ainsi par les sables fins des dunes côtières ou désertiques qu'emporte le vent, par les vases impalpables provenant de la dénudation de l'immense bassin du Mississipi et véhiculées par le fleuve, enfin par les récifs que construisent sans cesse les coraux qu'achève aujourd'hui de se parfaire ce grand continent Nord-Américain que nous avons vu formé à l'aube des temps géologiques par le chaos des grands blocs ignés en équilibre instable.

Digitized by Google

L'histoire de ce continent et les faits que les géologues américains, si nombreux et si actifs, nous ont révélés infirment ou confirment telles ou telles théories des savants européens sur la structure du globe, le volcanisme, le séisme, etc., et permettent d'affermir nos connaissances sur l'évolution et les convulsions de la planète : c'est une page de l'histoire de la Terre, et elle m'a paru bien mériter comme telle d'être citée à titre d'exemple et d'enseignement.

Lu le 15 mars 1918.

Digitized by Google

PROBLÈMES DU LENDEMAIN DE LA GUERRE

LA RECONSTRUCTION DES VILLES ET LA QUESTION URBAINE

Par M. G. HOTTENGER

MEMBRE TITULAIRE

I. — Idée générale de la question.

Dès le mois de février 1915, la municipalité de Reims, délibérant sous les obus et au milieu de ruines qui n'ont fait, hélas! que s'accumuler depuis lors, décidait sans plus tarder de mettre à l'étude le plan de reconstruction de la ville. Dans une circulaire fort bien conçue (1) elle posait la question urbaine, avec tous ses éléments techniques, législatifs et financiers.

(1) « Le quartier Cérès—Godinot—Archevêché, d'une superficie de 8 hectares environ, a été détruit par l'incendie, et des murs calcinés à peu près rien n'est utilisable : il faudra le refaire en entier. Mais personne n'admettrait que l'on conservât ses rues étroites et enchevêtrées : les nécessités de la circulation moderne, les exigences de l'hygiène dans

Digitized by Google

En terminant, elle faisait appel à « tous ceux, spécialistes ou non, que ces questions intéressent sous quelque rapport — architecture et voirie, législation, finance », et les conviait « à apporter leurs idées à l'Administration municipale qui les accueillerait sans parti pris et leur fournirait, pour leurs études, tous les plans et renseignements qu'elle possède ». (Circulaire de la Ville de Reims, service de la voirie, du 25 février 1915.)

Depuis lors la question s'est généralisée, les études et les projets se multiplient, les initiatives se font de plus en plus abondantes, et quelles que soient leur

---

une grande agglomération, imposent une transformation totale du *plan d'alignement.*

« D'autre part, on se rend compte que la législation actuelle sur les *expropriations,* dont la revision était déjà projetée, ne permettrait pas l'exécution d'ensemble d'une telle entreprise, même à des conditions ruineuses : il est nécessaire de déterminer les modifications qui devront y être apportées de suite par le Parlement.

« Enfin, il faut prévoir les *ressources* et les *organismes* indispensables pour engager les travaux et en pousser l'exécution, tels par exemple que le groupement des propriétaires actuels, la formation de sociétés, ou une combinaison d'entreprises publiques, tout cela pouvant nécessiter des dispositions nouvelles qui seraient à fixer en même temps que le nouveau régime d'expropriation. Il faut établir les devis généraux d'expropriation, de lotissements, de voiries. En dehors des quartiers incendiés, une quinzaine d'hectares, un grand nombre d'immeubles ont été profondément atteints, un peu partout et principalement dans certains faubourgs : il est naturel qu'on profite de cette circonstance pour réaliser ou amorcer bien des améliorations, soit dans les installations connexes à la voirie, soit pour l'aménagement des habitations ouvrières et des quartiers nouveaux, par le doublement de certaines voies, par l'extension des transports en commun, etc... Il y aurait donc lieu de rechercher tout ce qui pourrait concourir à l'établissement d'un plan régulateur de la ville. »

Digitized by Google

origine et leur valeur, une même pensée se retrouve partout : il ne suffit pas de refaire, si on ne refait mieux; il faut que de leurs ruines, nos demeures et nos villes se relèvent plus saines et plus belles, il faut que de l'excès du mal sorte, en matière d'habitation, un grand bien et un réel progrès social.

N'y a-t-il pas là quelque illusion? Le progrès pourra-t-il être aussi général, aussi complet qu'on le voudrait? Il est presque sans exemple que les ruines de la guerre aient jamais été relevées avec art et méthode, sans autre règle que la nécessité immédiate : les améliorations, les embellissements sont par eux-mêmes le fruit de la paix et l'heureux couronnement d'une période de calme et de prospérité.

Quoi qu'il en soit, l'attention générale est aujourd'hui sollicitée, en matière d'habitation et d'extension urbaine, notamment, par bien des questions qui, hier encore, l'intéressaient à peine. Les initiatives de l'autorité et celles des particuliers se préparent et se combinent, sous les formes les plus diverses : établissement d'un service spécial de reconstitution au ministère de l'Intérieur, formation de sociétés de reconstruction dans le Nord, dans la Marne, en Lorraine, Exposition de la Cité reconstituée, publications de tous genres, études spéciales dans les diverses associations d'ingénieurs et de techniciens.

Qu'il s'agisse de nos villes ou de nos campagnes, des habitations prises isolément ou de leurs agglomérations, l'effort tenté, restât-il en partie impuissant sur les lieux mêmes où il s'exercera, ne peut

Digitized by Google

manquer d'avoir, sur l'ensemble du pays, une heureuse répercussion.

C'est cette éventualité d'ordre plus général que nous voulons considérer pour nos villes, non moins que l'entreprise elle-même. A la vérité, sauf peut-être sur le terrain financier, les mêmes problèmes se posent pour la reconstruction des villes détruites et pour le développement de toutes nos villes en général, pour leur assainissement, leur extension et leur embellissement. L'occasion seule est spéciale qui nous met en leur présence : la question elle-même ne date peut-être que d'hier dans son ensemble, mais non point d'aujourd'hui seulement. C'est elle que, faute d'une terminologie plus heureuse et mieux appropriée, nous désignerons, en deux mots, sous le nom de question urbaine. *Qu'est-ce donc que la question urbaine?* Comment la concevoir et comment l'interpréter? Quelles sont les solutions légales qu'elle réclame, et les conditions de son application pratique?

***

Aristote dit quelque part dans sa *Politique* que la cité doit être bâtie de façon à assurer à ses habitants la sécurité et le bonheur. La sécurité, sans doute, mais le bonheur! Comment associer la cité à la poursuite du rêve qui attire tous les humains et qui les trompe si souvent! Nos idées et notre langage se sont précisés depuis lors, et nous distinguons le bien-être du bonheur. Laissons donc de côté cette affaire si personnelle qu'est le bonheur et contentons-nous du

Digitized by Google

bien-être dans l'élaboration de nos projets collectifs, bien-être physique, bien-être moral. Une ville laide et malsaine ne saurait assurer le bien-être à ses habitants, et le bien-être ne serait rien sans la sécurité. Les garanties morales ont leur rôle sans aucun doute, mais, au point de vue public, elles sont affaire d'administration et de police plutôt que d'installation et d'habitation. En sorte que la conception de la cité dans son aménagement matériel nous apparaît assise sur une triple notion de *sécurité*, d'*hygiène* et de *beauté*.

Nos villes ont connu une longue période où leur vie tout entière était déterminée par le besoin de sécurité. Chacune avait son mur d'enceinte, et souvent son château, qui la défendait ou l'opprimait, suivant les circonstances et les vicissitudes de la lutte ou de l'union entre bourgeois et seigneurs. Les règlements de voirie n'étaient certes pas inconnus, mais ils se réduisaient à quelques prescriptions relatives à la propreté des rues et à la sécurité intérieure. Construisait qui voulait, ou peu s'en faut, et comme il voulait. Le pittoresque y gagnait beaucoup, mais alors, comme aujourd'hui encore en mainte ville d'Orient et d'Extrême-Orient, le pittoresque était fait aux dépens de l'hygiène et de la santé publiques.

L'art a certainement tenu une grande place dans la vie urbaine du Moyen Age : nos vieilles cathédrales, certaines halles et maisons de ville, certaines demeures particulières ou corporatives, sont encore là, celles du moins que n'a pas anéanties la barbarie

Digitized by Google

teutonne, pour nous en donner le magnifique témoignage. C'est sur les édifices eux-mêmes, publics ou privés, laïques ou religieux, que l'art portait son œuvre, sans s'inquiéter des alentours. La question d'espace et de perspective importait peu aux artistes d'alors : ils étaient trop amoureux de leur objet, semble-t-il, trop entraînés par leur ardeur mystique ou la luxuriante fantaisie de leur imagination, pour avoir besoin de répandre leur invention et de l'ordonner dans un ensemble architectural, pour lequel d'ailleurs, dans la ville enserrée par ses murailles, ils eussent rarement trouvé les dégagements nécessaires. Et puis, quel cadre plus original et mieux approprié que la ville entière telle qu'elle était au Moyen Age, bâtie avec les seules ressources du lieu, formée pièce par pièce par le lent travail des générations successives ! Nos anciennes cathédrales surtout étaient, et sont souvent encore, entourées de quartiers aux rues étroites et pittoresques, étreintes par la masse des maisons qui se pressent aux pieds de leurs tours, le long de leurs murailles, et jusqu'au seuil de leur parvis. Et c'est de nos jours une question des plus discutées de l'architecture historique de savoir s'il convient, sous prétexte de dégagement, de dépouiller ces vénérables monuments de leur cadre originaire et de leur entourage traditionnel.

Il faut arriver à la Renaissance et aux innovations de l'architecture italienne dans notre pays, pour trouver les premières entreprises d'ensemble, les premières perspectives, et les premiers plans de ville.

Digitized by Google

Sans être encore complètement délivrées de leur enceinte, les villes mieux assurées de leur sécurité, ou amenées à en reporter le souci à l'État, s'élargissent et s'ornent de jardins et de promenades. A la place des châteaux forts et des donjons où jusqu'alors résidaient nobles et souverains, on voit dans les villes s'élever de somptueuses demeures et des palais qui demandent à l'ensemble architectural de l'alentour un regain de magnificence. La beauté classique est faite avant tout de majestueuse harmonie, et avec elle devait naturellement apparaître l'ordre dans les constructions : dès que son règne s'étend, les entreprises d'ensemble se multiplient, imposant aux propriétaires riverains les servitudes architecturales qui doivent assurer l'équilibre et la régularité des proportions. C'est à Paris la place des Vosges (1605), la place Dauphine (1607), la place des Victoires (1685), la place Vendôme (1699), la place de la Concorde et ses abords (1757); à Nancy, la place Carrière, la place Stanislas; à Strasbourg, la place de Broglie, et combien d'autres encore! La place publique est alors un motif de décoration plus encore qu'une nécessité de la circulation ou de la vie sociale. Avec la noblesse de ses créations, la majesté de ses monuments et le nombre de ses perspectives, l'œuvre des dix-septième et dix-huitième siècles marque à la fois la naissance et l'épanouissement de la grande architecture urbaine. Mais cette œuvre est essentiellement somptuaire et aristocratique : elle se borne à élever des édifices publics, des résidences princières, des palais, et à les faire valoir par l'ordonnance géné-

Digitized by Google

rale de la place et des voies environnantes. Elle ne s'étend à l'ensemble d'une ville ou d'un quartier qu'au cas où cette ville tout entière est le cadre même de la demeure royale, comme à Versailles, ou lorsqu'il s'agit d'une création nouvelle, comme Charleville ou le Nancy de Stanislas. Certes, les plans de villes ne sont pas chose inconnue, et on en conserve de fort beaux qui datent de cette époque, tel le plan de Paris, dressé en 1734 sur les ordres de Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands. Mais ils servent à constater l'état de choses existant, plutôt qu'à en préparer la transformation et l'extension.

Des idées qui nous poussent aujourd'hui à reprendre le plan de nos villes, et à le travailler en vue du bien public et de l'utilité générale, aucune ne s'imposait alors, et certaines étaient inconnues : sans doute Boileau nous a décrit avec sa verve satirique les « embarras de Paris », mais les moyens de transport et le mouvement des passants s'accommodaient tant bien que mal des rues tortueuses et des carrefours trop étroits, sans que personne songeât à voir dans leur élargissement une nécessité vitale; ce n'est que peu à peu et sans grande hâte que, dans les quartiers nouveaux, le public goûtait la satisfaction de trouver avec des voies plus larges, une circulation plus facile. Pourquoi, d'autre part, aurait-on eu pour nos villes le souci général de leur avenir? Paris excepté, lorsqu'elles se développaient, c'était avec une telle lenteur qu'on s'en apercevait à peine. Enfin, l'hygiène publique, réduite en fait à quelques prescriptions

Digitized by Google

traditionnelles, était toujours insoupçonnée aussi bien comme science que comme institution administrative.

Sans doute, c'était déjà la ville qui était le centre politique, intellectuel, économique de chaque région, de chaque pays (1), mais, pour la grande masse de nos populations, la vie rurale était toujours la règle, et la vie urbaine l'exception.

En 1787, on comptait en France, Paris compris, 79 villes de plus de 10.000 habitants, avec une population totale de 2.549.910 habitants (2), ce qui, par rapport à la population totale du royaume, qu'on a évaluée à 26.300.000 habitants (3), donne seulement 9,67 %. On suppose que la population urbaine à cette époque, d'après la distinction inaugurée plus tard, en 1846, par le service de statistique (4), s'élevait à 3.900.000 habitants, ce qui laisse encore plus de 85 % pour la population rurale.

(1) Il faut remonter bien haut et jusqu'à la première période de notre histoire, pour trouver un état de choses où il en fut autrement, et le temps où la vie rurale exerçait une prédominance absolue : on sait qu'à proprement parler, Charlemagne n'eut pas de capitale, et que, hors des camps, sa vie se passait presque entièrement en quelqu'une de ses nombreuses *villas*. Depuis lors, une évolution lente et continue avait de plus en plus rompu l'équilibre entre l'influence des villes et celle des campagnes, mais non entre le chiffre de leurs populations respectives.

(2) D'après un document intitulé « Population du Royaume » (Arch. Nat., H. 1444, cité par M. LEVASSEUR, dans *La Population française*, t. I).

(3) LEVASSEUR, *op. cit.*, t. I, p. 168.

(4) La *population* (présumée) *urbaine* est la population totale de toutes les communes dont la population agglomérée au chef-lieu dépasse 2.000 habitants. La population rurale est la population totale de toutes les autres communes.

Cette distinction est évidemment arbitraire et ne répond

Digitized by Google

Sans doute, la ville exerce déjà son attraction : elle l'exercera davantage encore à partir de la Révolution, qui va abaisser toute barrière sociale. Mais c'est une évolution lente encore, qui en soixante ans ramène la proportion de la population rurale à 75,6. Cette évolution, voici que vers le milieu du dix-neuvième siècle le chemin de fer vient la précipiter : il apparaît et avec lui s'ouvre le règne de la vapeur, de la machine, de la grande industrie, qui en renouvelant la face du monde, va déplacer l'équilibre entre la ville et la campagne. Attirées par l'appât du gain ou du plaisir, entraînées par le mirage autant que par la réalité d'une vie plus facile et de plus de bien-être, nos populations désertent les campagnes et affluent vers les villes où semble les pousser une inexorable fatalité. Beaucoup de villes ne tardent pas à absorber leurs faubourgs et à déborder leurs anciennes limites, tandis que des localités, naguère encore sans importance, deviennent en peu d'années de véritables centres urbains. Aussi le poète belge Verhaeren a-t-il pu faire une comparaison frappante entre la pieuvre et la ville moderne, la ville « tentaculaire ».

Les témoignages qui font ressortir cette évolution abondent. Contentons-nous de quelques chiffres.

En 1911, on comptait en France 298 villes de plus de 10.000 habitants, avec une population totale de

---

peut-être pas toujours exactement à l'idée qu'elle a suggérée, mais il serait impossible dans une distinction de ce genre de se plier entièrement à la complexité des faits.

Digitized by Google

12.691.431 habitants, soit 32,05 % de la population générale du pays (1).

En 1846, la population urbaine, lorsque fut innovée la distinction statistique, ne comprenait encore que 24,4 % de la population; elle s'élevait à 32,4 en 1876 et 44,2 % en 1911. Il est certain qu'avant dix ans elle l'emportera sur la population rurale.

En cent ans, de 1801 à 1901, Paris a augmenté de 364 %; Nancy de 223,5 %; Marseille de 298 %; Saint-Étienne de 736 %; Roubaix enfin de 1.440 % !

Il y a un siècle, trois villes en France seulement, Paris, Lyon et Marseille, comptaient plus de 100.000 habitants : il y en a quinze aujourd'hui. L'Allemagne n'en avait que deux, Berlin et Hambourg : elle en a trente-trois aujourd'hui; enfin, en Angleterre, Londres était la seule ville de plus de 100.000 habitants. Et si l'on passe aux villes américaines que diraient leurs fondateurs, s'ils revoyaient New-York, Buenos-Aires, Chicago ou Rio de Janeiro !

Une révolution aussi profonde, une transformation aussi prompte et aussi complète, eût dû avoir, semble-t-il, dès les premières années, sa répercussion immédiate sur les idées et les institutions, et, par l'évidence même de ses phénomènes, par l'exubérance de ses manifestations, poser aux yeux de tous, administrateurs, économistes, architectes, hygiénistes,

(1) Rappelons-nous les chiffres donnés plus haut pour 1787 et comparons. Il y a lieu de faire observer que ces chiffres comprenaient les villes d'Alsace et de Lorraine, Metz, Strasbourg et Colmar, et que ceux de 1911 comprennent, d'autre part, Nice, Annecy et Chambéry.

Digitized by Google

ingénieurs, la question urbaine dans toute sa netteté et sa pressante réalité : comment aménager et réglementer nos villes, en raison de leur accroissement en vue de leur extension continue?

Il n'en fut rien. Sans doute, alors moins que jamais, nos villes ne restaient cristallisées dans leur formation antérieure, et lorsque avec leur population s'augmentaient leurs ressources, elles se livraient à des travaux d'édilité dont leur accroissement même leur faisait une nécessité. Il n'est pas de grandes villes que chaque génération et chaque régime n'ait, au cours du dix-neuvième siècle, plus ou moins renouvelée et marquée de son empreinte. Mais cette série d'entreprises, percées et élargissements de rues, constructions de quais, création de boulevards et de quartiers nouveaux, ne révéla pas aux esprits la pensée générale qui, en se modelant sur la réalité, en classant les nécessités sociales de la vie urbaine, jetterait les fondements et poserait les règles d'une science nouvelle. Une fois de plus, les idées ont longtemps suivi les faits avant de les gouverner, et ne sont arrivées que par un long détour à les dominer et à les diriger.

C'est tout d'abord la question de la salubrité de l'habitation qui, en matière urbaine et sous une forme générale, s'imposa à l'attention publique et à l'action de l'autorité. Comment ignorer le danger, en présence des ravages causés par les épidémies de 1832 et 1849? Ce fut l'origine de la loi du 13 avril 1850, « loi relative à l'assainissement des logements insalubres ». Mais cette loi tendait à réprimer les abus,

Digitized by Google

plutôt qu'à les prévenir en réglementant les constructions nouvelles. Il fallut attendre cinquante ans pour arriver, avec la loi du 15 février 1902, à une législation effective et complète, que l'extension continue et le surpeuplement croissant des agglomérations urbaines, aussi bien que les progrès de la science de l'hygiène, rendaient de plus en plus nécessaire. Désormais, chaque commune doit avoir son règlement sanitaire, assurant la salubrité des maisons et des voies privées, et imposant aux constructions nouvelles un certain nombre de dispositions essentielles à la santé de leurs futurs habitants.

Avec le second Empire et l'arrivée du baron Haussmann à la préfecture de la Seine, commença pour la ville de Paris une ère de grands travaux et de transformation générale qui renouvela la configuration et l'aspect de la capitale. On ouvrit de larges voies dans les anciens quartiers, on en créa de nouvelles partout où la ville s'étendait; on perça, on dégagea, on élargit, on démolit et reconstruisit partout avec une sorte de fièvre. Des raisons de tactique militaire déterminèrent en premier lieu la direction des voies nouvelles et leur disposition : il fallait couper court désormais à toute velléité de guerre civile. Or, il se trouva que, dans la plupart des cas, ces boulevards, ces avenues, ces longues et larges voies, ouvertes en vue de la guerre de rues, s'adaptèrent aux besoins de la circulation et répondirent aux exigences de l'hygiène. Malheureusement, elles présentaient toutes un grave défaut, toutes elles suivaient un trajet recti-

Digitized by Google

ligne, et jusque dans les quartiers les moins fréquentés, reproduisaient le type de la grande artère urbaine avec une fastidieuse monotonie; elles imposaient partout leur implacable géométrie, sans le moindre respect des reliques du passé, anéantissant sur leur passage tous les souvenirs et dispersant toutes les vieilles pierres.

L'œuvre accomplie dans la capitale fut vivement critiquée, mais elle fut surtout beaucoup imitée : la grande majorité du public ne vit guère dans ces critiques qu'une arrière-pensée politique, qui d'ailleurs n'en était pas absente, et on érigea en principes d'esthétique ces procédés d'un utilitarisme, souvent heureux sans doute, mais presque toujours dénué d'invention et de goût. Haussmann fit école et répandit partout la superstition des grandes voies rectilignes, sans qu'on se demandât si ce qui pouvait, à la rigueur, convenir à Paris, ne risquait pas d'être une folle entreprise partout ailleurs. « Les plus petites villes en France et ailleurs voulurent participer aux bienfaits de « l'haussmannisation » : au dédale des anciennes rues on substitua partout la géométrie des grandes avenues lugubrement rectilignes, oubliant que le plan compliqué des vieilles rues répondait presque toujours aux exigences du climat et aux besoins de la salubrité (1). » En dépit de l'immense entreprise qui avait transformé Paris, l'art et la science des villes étaient encore à créer.

---

(1) André Hallays, conférence sur l'esthétique des villes, *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse,* 1903, p. 261.

Digitized by Google

A quel point, après cette expérience, les esprits étaient loin encore de la conception qui doit faire aux municipalités un devoir régulier et une obligation légale de veiller à la beauté de leurs villes en même temps que de présider à leur extension et à leur transformation, il faut pour s'en faire idée, parcourir les ouvrages de ce temps, relatifs à des questions d'administration municipale. Voici, entre autres, un ouvrage qui pendant plus d'un quart de siècle fit autorité en la matière. Rien de plus curieux que les considérations préliminaires auxquelles se livre l'auteur, M. Lambert des Cilleuls, chef de division à la préfecture de la Seine. « L'embellissement des villes, sainement compris, dit-il, doit consister surtout dans les mesures de police destinées à conserver sûres et saines les rues et les maisons... Quant à la décoration des cités, qui a pour objet d'imposer aux yeux l'admiration par le style et les proportions des monuments, par l'étendue et la situation pittoresque des promenades, on ne peut la négliger, à coup sûr, mais il ne faut pas qu'elle absorbe les soins d'une Administration intelligente et consciencieuse; la décoration est affaire de goût, et le goût change avec le temps. Pour décorer une ville, on est d'ailleurs entraîné à des sacrifices qui, bien souvent, sont loin d'être justifiés par les résultats obtenus. » (*Traité de la Voirie urbaine.* Paris, 1878.)

Les esprits ne devaient arriver que par une lente élaboration à la conception générale et doctrinale que la leçon des faits eût dû, semble-t-il, imposer dès ce moment. Les villes continuaient à s'accroître, et

Digitized by Google

avec elles, l'insuffisance, le renchérissement et le surpeuplement des habitations populaires. Au mal grandissant, il fallait des remèdes plus positifs que des mesures de police sanitaire; aussi, dans les milieux éclairés, se préoccupa-t-on, soit de construire, soit de faciliter la construction d'habitations à bon marché. C'est en 1885 qu'une campagne fut ouverte par la Société d'Économie sociale, dont les principaux membres publièrent chacun, à cette date, un ouvrage sur la question (1). A l'Exposition universelle de 1889, une place importante fut réservée à cette question dans la Section d'économie sociale; en même temps, s'est réuni à Paris le premier Congrès international des habitations à bon marché, bientôt suivi par la formation de la Société Française des Habitations à bon marché (1890), centre d'études et de propagande qui a fait rayonner par tout le pays l'idée de la réforme du logement ouvrier comme moyen de réforme sociale.

Dès le principe, le débat s'ouvrit sur les deux formes de l'habitation ouvrière, maisons collectives ou maisons isolées, *block* ou *cottage*», disent les Anglais. Comment hésiter? La supériorité du « cottage » ne fait aucun doute, à quelque point de vue qu'on se place, mais pour nos grandes agglomérations urbaines, où le terrain coûte cher, où les moyens de transport

(1) E. Cheysson, *La Question des habitations ouvrières en France et à l'étranger*, Paris, 1886. — A. Delaire, *Les Logements d'ouvriers et le devoir des classes dirigeantes*, Lyon, 1886. — Georges Picot, *Un devoir social : les logements ouvriers*, Paris, 1885.

Digitized by Google

sont insuffisants, le « cottage » est le rêve, et la cité populaire la réalité courante. La « cité » sera donc un palliatif qui, en attendant mieux, remédiera au surpeuplement; mais, tout en sacrifiant à la réalité, il importe de réaliser le rêve du « cottage », de l'habitation séparée, partout où cela sera possible, non seulement pour l'ouvrier, mais encore pour tout habitant, car le progrès n'intéresse par moins l'employé, le fonctionnaire, le bourgeois que l'homme du peuple; et pour y arriver, que faire, sinon réagir contre le surenchérissement des terrains, contre l'insuffisance des voies et des moyens de communication, en transformant, en aménageant nos villes anciennes et en gouvernant leur extension? Sans doute l'aménagement, l'extension, sont avant tout affaire d'interprétation des conditions locales, mais ils n'en supposent pas moins un certain nombre de règles et de prescriptions générales. Ces règles, quelles sont-elles et que doivent-elles être?

On peut suivre les progrès de ces idées dans le *Bulletin de la Société des Habitations à bon marché* et dans la série des congrès qui se sont succédé. La question apparaît d'abord incidemment, de temps en temps, puis elle s'impose et se précise de plus en plus. Elle a pour la première fois sa place marquée au programme du septième congrès des habitations à bon marché, celui de Liége, en 1905 : « Quelles sont, dit le programme (4e question), les règles à suivre pour établir des plans d'ensemble, de façon à permettre le lotissement le plus convenable des terrains, soit par la transformation des anciennes agglomérations, soit

Digitized by Google

par l'appropriation des terrains nouveaux? » Le rapport général conclut : « Construire des habitations sur des terrains d'un prix élevé, c'est se placer du premier coup et de propos délibéré dans les conditions les plus défectueuses. » Sans doute, mais comment trouver des terrains à bon marché dans un rayon suffisamment rapproché du travail et des affaires, qui attirent et retiennent l'habitant? Aussi, le congrès suivant, celui de Londres (1907), a-t-il examiné en particulier, les moyens de communication : « Comment, demande son programme, développer des communications rapides et à bon marché entre les campagnes suburbaines et les villes? » Et le congrès reconnut que le plan des villes est l'élément primordial de la question. Enfin le dixième et plus récent congrès, celui de Scheweningue-La Haye en 1913, fut, par certains côtés, un véritable congrès d'extension urbaine : la question y tint une place proéminente et domina manifestement les esprits.

De son côté, la Société des Habitations à bon marché a pris la question en main et, depuis plusieurs années, réunit dans son bulletin tout ce qui concerne l'extension urbaine, au même titre que l'habitation populaire elle-même, et la considère à bon droit dans sa généralité comme une seule et même question.

Logement populaire, hygiène de l'habitation, surpeuplement, ce sont là autant de problèmes de première importance sans doute, mais qui échappent aux yeux du commun sous la rayonnante prospérité

Digitized by Google

de nos grandes villes et dans le tourbillon de nos rues affairées. Il fallait autre chose pour frapper les esprits : il fallait, pour présenter au public la question urbaine sous des traits plus sensibles, le spectacle de quartiers nouveaux tracés sans autre règle que le bon plaisir des spéculateurs; les atteintes portées aux sites naturels et à l'aspect de nos cités par des installations utilitaires que n'inquiètent ni le souci du décor, ni le respect de la beauté; les extravagances enfin de certaines constructions, la pesante laideur de leur masse, la malfaisante hardiesse de leur élévation, la déchéance artistique de leur décoration. Tout ce qui nous choque fait par contre-coup appel aux règles qui redresseront la réalité : le désordre réagit sur nous en un rêve d'ordre et de stabilité, la banalité ou la laideur en un rêve de beauté. Comment, en présence de tant de licences et de défaillances, ne pas comprendre qu'une réglementation s'impose, et que les villes ont leur esthétique, sans laquelle il n'est pour elles ni régularité ni beauté !

L'*esthétique des villes :* « L'auteur de cette formule, dit M. André Hallays, est M. Charles Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles. Administrateur avisé, doué d'un goût très délicat, M. Buls a attaché son nom à la restauration de l'Hôtel de Ville de la place de Bruxelles. En 1893, à propos d'un vaste opération de voirie qui menaçait de bouleverser Bruxelles, il publia un opuscule, intitulé *L'Esthétique des Villes,* où il montrait que la construction et la décoration des villes méritent d'être étudiées par les architectes et les ingénieurs, comme un art parti-

Digitized by Google

culier qui doit avoir ses lois, ses règles et ses traditions (1). »

Depuis ce temps ces idées ont fait leur chemin, elles ont trouvé des promoteurs ardents qui les ont répandues en menant le bon combat contre les abus de l'architecture moderne et pour la défense des richesses artistiques que nous tenons du passé. Elles ont aujourd'hui chez nous, comme déjà à l'étranger, leurs premiers spécialistes, qui en font leur étude propre et leur font prendre corps dans un ensemble de règles techniques et doctrinales, en attendant l'ère prochaine des réalisations pratiques. Enfin elles ont eu leur écho à plusieurs reprises au Conseil municipal de Paris et au Parlement (notamment aux séances de la Chambre des 14 et 24 juin 1909), et elles ont reçu leur première consécration légale dans la loi du 21 avril 1906, sur la protection des sites et monuments, et dans les modifications apportées en 1911 et 1912 au décret-loi du 26 mars 1852, sur les rues de Paris, que nous exposerons plus loin. Seule la lenteur et les à-coups de notre machine parlementaire ont empêché jusqu'alors que l' « esthétique des villes » reçoive sa sanction définitive dans une loi sur les plans de ville et les questions qui s'y rapportent.

Sous ces diverses influences, les productions de tous genres, œuvres d'auteurs ou publications périodiques, se sont multipliées au cours de ces dernières années, et la bibliographie urbaine sous toutes ses formes semble d'autant plus abondante aujourd'hui qu'elle

(1) André Hallays, *op. cit.*, p. 257.

Digitized by Google

était plus rare auparavant (1). Donnons seulement ici une mention spéciale à l'œuvre maîtresse dans laquelle de l'expérience de la capitale, M. Hénard, architecte de la Ville de Paris, dégage les éléments et les règles de la question urbaine (2).

Au mouvement des idées ont correspondu un grand nombre d'initiatives collectives qui se sont succédé presque d'année en année : citons la création de la section d'hygiène urbaine et rurale au Musée social, en 1908, de l'Association des cités-jardins (1904), de l'Alliance d'hygiène sociale (1904), de l'Association des hygiénistes et techniciens municipaux avec son organe (1905), et plus récemment (1913) de l'Association des architectes urbanistes. Même abondance de congrès : outre les congrès d'habitations à bon marché, congrès d'assainissement et de salubrité de l'habitation, congrès d'hygiène sociale, congrès des hygiénistes municipaux, etc. Citons enfin l'Exposition de la cité moderne, qui a eu lieu à Nancy, sur l'initiative de la Chambre de Commerce et de la Société Industrielle de l'Est, en 1913, la première en France qui ait eu pour objet exclusif l'habitation et l'extension urbaine.

---

(1) Nous renvoyons les lecteurs que la question intéresserait particulièrement à la bibliographie donnée par M. LORTSCH, dans *La Beauté de Paris* (Paris, Larose, 1913), par M. G. BENOIT-LÉVY dans *La Ville et son Image* (Paris, 1910); par MM. AGACHE, AUBURTIN et REDONT dans leur ouvrage récent, *Comment reconstruire nos cités.*

(2) HÉNARD, *Étude sur les transformations de Paris (alignements, circulation, espaces libres, places publiques, etc.).* Paris, 1903.

Digitized by Google

Le phénomène de l'extension urbaine est un phénomène aujourd'hui universel, un problème commun à tous les peuples civilisés. Ce problème, il s'en faut que tous l'aient résolu, mais tous y travaillent. Maintenant que nous savons ce qui nous concerne, jetons un regard sur l'étranger et voyons son expérience.

Les rapports présentés au dixième congrès des habitations à bon marché, véritable congrès, avons-nous dit, de l'extension urbaine, forment en quelque sorte un répertoire de la question, et pourraient fournir la matière d'une abondante étude de législation comparée. Presque tous les pays d'Europe, France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Roumanie, Suisse, Italie, etc., ont apporté leur contribution. Mais une revue générale ne serait ici qu'une sèche nomenclature, une fastidieuse énumération : limitons-nous plutôt aux deux exemples caractéristiques, à l'Angleterre et à l'Allemagne. Quelles que soient la forme et les variantes qu'y apporte le tempérament de chaque nation, la question urbaine est avant tout question de réglementation : elle appelle avant tout une active et rigoureuse intervention de l'autorité s'imposant aux entreprises des intérêts privés et opposant aux droits des propriétaires les droits de la collectivité. La solution est avant tout affaire de législation et d'organisation.

On devine qu'en Allemagne l'action publique et administrative n'a pas tardé à se faire sentir et la réglementation à s'imposer, tandis qu'en Angleterre c'est l'initiative privée, ce sont ses entreprises, ses publications et ses fondations qui ont agi sur l'opi-

Digitized by Google

nion et ont abouti à la législation du *Housing and Town planning Act de 1909*.

De même que chez nous, c'est la question de l'habitation ouvrière et du surpeuplement qui dans ce pays apparut la première et posa ensuite la question de l'extension. La lutte contre les *sluns*, contre les bouges et les taudis, fut menée à la fois par de nombreuses sociétés particulières et par le Gouvernement; l'intervention officielle se traduisit par la série des *Housing Acts*, qui, commencée en 1855, aboutit en 1890 à une véritable codification des prescriptions en matière d'habitation. Elles furent encore complétées par l'*Act* de 1909.

La logique des faits devait s'imposer aux Anglais comme à nous-mêmes : ne vaut-il pas mieux prévenir le mal que de le réprimer, et désormais construire dans des conditions qui assurent aux habitants la plénitude de la santé et de l'agrément? On retrouve dans la solution et dans la série des voies et moyens la forte empreinte du caractère national.

Malgré leur énorme accroissement, les villes anglaises ont conservé pour l'habitation l'usage de la maison isolée : c'est elle, c'est le *single house* qui l'emporte encore, et de beaucoup, sur le logement collectif des grands *buildings*. Il ne s'agit que de desserrer l'agglomération, de détendre pour ainsi dire le voisinage des habitations, en réduisant également le maximum des maisons qui peuvent être construites par acre, de façon à ce que chacune d'elles, grandes ou petites, riches ou pauvres, ait à son alentour la cour ou le jardin qui l'isole complètement. Tout au

Digitized by Google

plus et par économie, admettra-t-on la réunion en un même bloc, de deux ou trois habitations, d'ailleurs indépendantes entre elles La santé et l'indépendance, voilà les arguments qui dès l'origine dominent les esprits; quant à la beauté, on ne l'oublie ni ne la dédaigne, loin de là, mais on s'en remet avant tout à la nature pour la dispenser. Bref, pour l'Anglais, la cité de demain, c'est la *cité-jardin;* et comme chez l'Anglais la réalisation personnelle est inséparable de la conception, ce sont des initiatives particulières qui ouvrirent la voie et donnèrent l'exemple sur lequel s'élabora plus tard la législation. Ce fut d'abord un grand industriel, Sir Lever, le grand fabricant de savon, qui, en 1888, fonda pour ses ouvriers la cité modèle, la Garden-City de Port Sunlight. Son exemple fut suivi en 1900 par un autre industriel, Cabdury, à Bournville près de Birmingham. Ces initiatives se sont multipliées par la suite. C'est un véritable enchantement pour le visiteur de voir avec quel art vigilant et quel sens pratique tout à la fois, avec quelle heureuse intuition et quelle expérience ont été prises toutes les mesures qui pouvaient faire la beauté de ces petites cités et favoriser la santé de leurs habitants. Ajoutons que, si le but fut désintéressé, le moyen n'en servit pas moins les fondateurs : ces fondations furent pour ces industriels la meilleure des réclames.

Les « pionniers » de la cité-jardin (pour employer l'expression anglaise) firent école. A la vérité, leurs initiatives étaient d'une portée limitée et de peu de force probante, puisqu'elles reposaient avant tout,

Digitized by Google

sinon exclusivement, sur l'entreprise d'un seul homme. Elles appelaient une expérience plus large et plus indépendante, une application plus étendue. La cité-jardin trouva son interprète et son théoricien dans M. Ebénézer Howard, qui l'exposa en 1902 dans son livre *La Cité de demain,* un livre qui n'est certes pas étranger à toute utopie, mais qui eut le grand mérite de venir à son heure. L'auteur était, comme la généralité de ses compatriotes, un homme d'action, et il proposait de réaliser sa conception dans une ville nouvelle, qui fût un modèle dont les autres villes pussent s'inspirer dans leur développement, et un exemple aussi qui pût servir à d'autres créations semblables. L'idée fit rapidement son chemin. En 1903, un appel était lancé dans le public, et, dès le mois de septembre, une société se formait au capital de 7.500.000 francs groupant dans cette entreprise des personnes appartenant en grande partie au monde industriel, mais représentant dans leur ensemble les classes les plus diverses de la société et tous les partis politiques. Et sans plus tarder, à 50 kilomètres de Londres, sur le domaine de Letchworth, d'une superficie de 1.500 hectares, acheté au prix de 3.800.000 francs environ (ce qui ne fait, en définitive, que 25 centimes le mètre carré), fut commencée la ville nouvelle, la cité-jardin de Letchworth. Au moment de la guerre, Letchworth comptait déjà près de 9.000 habitants. Et en aucun cas, en raison même des limitations prévues pour la construction, sa population ne pourra dépasser 34.000 habitants.

Vers le même temps se fondait à Londres la *Garden*

Digitized by Google

and Town planning Association, avec son organe et son *magazine*, qui ont largement contribué à répandre dans le public les idées nouvelles. Gagnées tout simplement par le mouvement, les municipalités aspiraient à mettre fin à l'incohérence de leur développement, et à appliquer à leur tour, dans les faubourgs-jardins, la conception et l'expérience des *garden-sities*. Une loi devenait dès lors nécessaire : ce fut le *Housing and Town planning* de 1909. Résumons ses prescriptions : toute autorité locale — Conseil de ville ou Conseil de district — peut établir un plan d'extension pour toute superficie qui, soit dans le périmètre de sa circonscription, soit dans son voisinage, paraît susceptible de devenir, à plus ou moins bref délai, terrain à bâtir. Le plan est soumis à l'approbation du *Local Government Board* qui, sur la proposition de l'autorité locale, fixe en même temps le nombre maximum de constructions à établir par acre de terrain, leur hauteur, la largeur des voies, etc., ainsi que la contribution à fournir par les propriétaires pour l'établissement des voies, et, s'il y a lieu, les servitudes auxquelles devront être soumises leurs constructions. Toute plus-value notable donne lieu à compensation de la part du propriétaire qui en bénéficie; mais, d'autre part, une indemnité est due à tout propriétaire qui peut prouver que l'établissement du plan lui a causé un préjudice sérieux. Les autorités locales peuvent étendre le plan à tout leur territoire et diriger elles-mêmes leur extension en achetant des terrains qu'elles détailleront et loueront ensuite, bâties ou non bâties. Le *Local Government Board*

Digitized by Google

peut imposer un plan d'extension à toute autorité locale qui se désintéresserait de la question, ou s'y déroberait à tort.

Telles sont les dispositions principales de la législation nouvelle. Son succès a été rapide et complet. Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis sa promulgation que plus de deux cents demandes étaient en instance ou en entier auprès du *Local Government Board*, et on estimait que ce n'était encore là qu'un début (1).

En Allemagne la question nous apparaît sous un tout autre aspect. C'est uniquement une question administrative et législative, où l'initiative des particuliers n'a aucune place (2). Il s'agit moins de desserrer l'agglomération menacée de congestion, que de discipliner son extension. De plus, la théorie s'est, dès le début, élaborée, et on peut dire que l'Allemagne est la terre d'élection de la technique urbaine : c'est dans l'expérience et la théorie allemande que nous pouvons trouver les plus utiles renseignements, — *fas est ab hoste doceri*, — sauf à les contrôler et à les adapter à notre tempérament et à notre conception nationale.

Il est difficile de donner un aperçu général de la législation allemande en matière d'extension, car il s'agit d'une question locale qui dans chaque État a

(1) Rapport de M. Henri R. Alridge, secrétaire du National Housing and Town planning Comity, au dixième Congrès d'habitations à bon marché.

(2) Quelques cités-jardins se sont fondées tout récemment en Allemagne, mais ces initiatives privées n'ont eu aucune influence sur la législation, qui les a de longtemps précédées.

Digitized by Google

sa législation particulière. Mais cette législation existe partout, plus ou moins complète et détaillée.

La construction appelle par elle-même un certain nombre de prescriptions et de prohibitions : il y a là matière à réglementation et le cas ne pouvait échapper à la minutieuse vigilance de l'autorité. Chaque État a donc sa réglementation générale de la construction (1), *Baugesetz*, que vient encore renforcer, dans les limites de la loi, la réglementation spéciale, *Bauordnung*, dans chaque ville. Les prévisions réglementaires pénètrent souvent jusqu'aux détails les plus secondaires, non seulement dans certaines dispositions extérieures des bâtiments, mais encore dans leur aménagement intérieur, tel, par exemple, que l'établissement de la cage d'escalier. Si habitué qu'on soit en Allemagne aux méticuleuses exigences de l'autorité, cette fois la surabondance de ses prescriptions et de ses prohibitions apparaît à beaucoup d'esprits comme excessive et tyrannique.

Les prescriptions relatives au plan des villes, *Bebauungplan*, plan de construction, ont trouvé leur place naturelle dans le règlement local de construction, *Bauordnung:* tandis qu'ailleurs, ainsi que nous l'avons vu, la logique des faits a posé aux yeux du public la question du plan, après celle de l'habitation popu-

(1) Les principales lois sont présentement celles de la Bavière, du 17 juin 1901; du Wurtemberg, 28 juillet 1910; de la Saxe, 1er juillet 1900 et 20 mai 1904; de la Hesse, 30 avril 1881; du grand-duché de Bade, 15 octobre 1908; de l'Alsace-Lorraine, 6 janvier 1892. Plusieurs de ces lois ont remplacé des lois plus anciennes. La plus ancienne loi est celle de la Prusse, du 2 juillet 1875.

Digitized by Google

laire et du surpeuplement, ici c'est la logique administrative qui l'a conçue comme partie intégrante de la réglementation en matière de construction.

Nous avons vu aussi qu'en Angleterre, c'est la question de la limitation du nombre de maisons par acre de terrain qui domine à la fois les esprits et la loi, et oriente le *Town planning* vers la solution de la cité-jardin; en Allemagne, c'est la distinction des quartiers, et en quelque sorte leur hiérarchisation en quartier d'affaires, d'industries, de résidence et d'habitations populaires, qui est à la base de la réglementation et de la théorie, tout au moins pour les quartiers nouveaux, et dans la zone d'extension; c'est aussi la classification des voies de grand, de moyen et de petit trafic, chaque quartier et chaque voie ayant, suivant sa nature, sa réglementation propre.

Le droit du propriétaire n'a rien d'absolu comme chez nous, et son exercice, en ce qui concerne la construction, est étroitement subordonné à l'agrément de l'Administration. En Prusse, l'Administration peut refuser le permis de construire partout où une rue n'existe pas; elle peut refuser aussi le raccordement aux voies communales et aux réseaux des conduites d'eau, de gaz et d'égout, si c'est le propriétaire lui-même qui établit la rue nouvelle. De même, en Bavière, en Alsace-Lorraine, le permis peut être refusé, tant qu'un alignement ne peut être donné, c'est-à-dire tant qu'il n'y a pas de rue tracée. En Wurtemberg et dans le grand-duché de Bade, le permis ne peut être différé pendant plus de deux ans et en Saxe pendant plus de trois ans.

Digitized by Google

Ajoutons enfin que, de plus en plus, les villes se rendent maîtresses de leur extension en agrandissant leur domaine communal et en achetant des terrains dans leur zone d'extension, de façon à combattre la spéculation.

On peut, certes, discuter le goût qui règne dans les villes allemandes, on peut plaisanter cette manie de l' « asticage », qui s'attaque à tous les anciens monuments, à toutes les ruines et jusqu'à la nature elle-même dans les sites environnants, on peut enfin relever les multiples manifestations de ce défaut visuel, ou plutôt de cet orgueil maladif, qui si souvent porte l'Allemand à exagérer les proportions, à confondre le grandiose avec l'énorme, et l'imposant avec le colossal, mais ce que l'on ne peut contester, c'est le sentiment d'intérêt général, la haute prévoyance et le souci esthétique, que révèle dans tous ses détails le développement de l'agglomération urbaine; c'est l'ensemble des résultats obtenus et l'impression d'ordre, de régularité et de salubrité, que laisse la visite des villes allemandes. Loin d'avoir cet aspect désolé que présentent si souvent nos banlieues, avec la misère des terrains vagues, la lèpre des boues de ville, les verrues des baraques informes, leurs environs immédiats sont généralement et même rigoureusement aménagés : alors même qu'ils ne donnent pas à la ville le cadre d'une nature majestueuse, ils conservent toujours quelque chose du charme de la campagne et attirent à eux le promeneur. Laissons donc de côté toute prévention patriotique — le patriotisme n'a que faire ici — et, sans dédaigner les

Digitized by Google

conceptions anglaises, pénétrons-nous de l'expérience des villes allemandes : nous y trouverons dans l'ensemble bien des exemples à suivre, sinon partout des modèles à imiter.

Ainsi des divers points de l'horizon et dans tous les pays, les esprits, sans pourtant suivre la même voie, ont convergé vers la même fin, vers une conception à la fois pratique et esthétique de la question urbaine. Il s'en faut pourtant que la conception soit uniforme et surtout qu'elle procède des mêmes origines. Chaque peuple l'a traitée suivant son tempérament national. En particulier, les Anglais virent d'abord et surtout l'utilité pratique et hygiénique, et les Allemands la nécessité administrative, mais, quelle que soit l'invention première, la question en se précisant dans ses divers éléments ne s'en est pas moins renforcée dans son unité finale. Elle a aujourd'hui sa place marquée et bien définie, comme science et comme art, dans l'ensemble des connaissances et des entreprises qui sollicitent l'activité humaine.

Contemplons-la pour finir cette branche nouvelle de l'activité humaine, et passons-la en revue sous ses divers aspects.

Et tout d'abord la *question technique*. Elle est à la base même du problème. Sans doute, les conditions naturelles, la situation géographique de la ville, son orientation, son climat, détermineront toujours le développement de leur agglomération, autant que leur origine même. Elles présideront à leur croissance comme elles président à leur naissance. Mais ces con-

Digitized by Google

ditions, il y a lieu de les interpréter et de disposer d'après elles, et en conformité des besoins matériels, moraux et sociaux des habitants, les voies publiques, les places, les promenades, les habitations elles-mêmes. Il y a pour cela des règles qui s'imposent, et ces règles ne seront pas les mêmes suivant qu'il s'agit de l'*extension* ou de l'*aménagement*, d'un quartier nouveau à créer ou d'un quartier ancien à transformer. Avant tout, il faut distinguer; il faut classer les éléments constitutifs de la ville en général, les quartiers et les voies, les édifices, les espaces libres : quartiers d'affaires ou d'industries, quartiers populaires ou résidentiels, voies commerciales et voies de grand trafic, voies de promenades et voies d'habitations, etc. Chaque élément recevra dans chaque classe un traitement différent : il est évident, par exemple, que la largeur de la chaussée et sa structure, le caractère et l'aspect imposés aux habitations seront différents suivant qu'il s'agit d'une voie de grand trafic dans un quartier d'affaires, ou d'une voie secondaire, d'un passage ombragé dans quelque quartier résidentiel. On a trop peu distingué chez nous et trop peu organisé jusqu'à ce jour dans ces questions édilitaires, et n'est-ce pas de la confusion des idées que pour une bonne part est sorti le laisser-aller et le désordre dans l'exécution?

La *question esthétique* va de pair avec la question technique. Quels tempéraments apporter au nom de l'esthétique, à la liberté des constructeurs, et comment se prononcer administrativement sur une question aussi délicate?

Digitized by Google

Comment aussi concilier l'œuvre du passé avec les entreprises du présent? Comment respecter nos monuments, l'aspect de nos villes et les sites qui les environnent, tout en donnant satisfaction aux exigences de la vie moderne? Et ces exigences elles-mêmes, comment traiter les installations qu'elles imposent, usines et chemins de fer, halls et entrepôts, voies électriques, ponts, viaducs, réclame commerciale, etc.? Comment, sans leur enlever quoi que ce soit de leur utilité, les empêcher de nuire à la beauté, et même leur en assurer quelque reflet?

Il y a aussi l'*art de l'ingénieur*, qui trouve des applications de plus en plus étendues dans les multiples installations urbaines (adduction des eaux, réseaux des égouts, traitement des eaux usagées, déchets et ordures, etc.) et qui réclame sa place, une place qu'il lui faut dans bien des cas examiner et débattre avec les architectes et les artistes. Comment aussi ne pas chercher à remédier à ces vices rédhibitoires, à ces *publics nuisances*, comme disent les Anglais, que sont pour nos villes, de plus en plus affairées, la poussière et la fumée, la trépidation et le bruit?

Mais par-dessus tout, la question urbaine est une *question administrative* et légale : de quelque côté qu'on se tourne, qu'il s'agisse de veiller au patrimoine esthétique ou à la santé publique, qu'il faille protéger la beauté, recourir à l'utilité, ou imposer la nécessité, c'est toujours de réglementer qu'il importe, mais jusqu'où doit aller la réglementation? Quelles limites doit-elle observer, et quelles formes

Digitized by Google

revêtir? Certes le débat n'est ni nouveau ni original: qu'est-ce en effet, sinon l'éternel débat entre l'autorité et la liberté? Mais depuis douze ou quinze ans, il s'est précisé et avivé sur le terrain édilitaire, et il a donné lieu notamment à une série de prescriptions ou de propositions législatives, sur lesquelles nous aurons à revenir par la suite.

La science des villes est née, science précise en son objet sans doute, mais combien incertaine en ses limites! Partout, en pratique, elle confine au domaine de l'art. Livrée à elle-même et à la seule théorie, elle serait frappée d'impuissance. Quoi de plus banal et de moins naturel qu'une ville bâtie sans autre inspiration que la géométrie, comme tant de villes du Nouveau Monde. Sans doute Versailles est bâtie en forme concentrique, mais il y eut à son origine la personnalité toute-puissante du Grand Roi pour la marquer d'une majestueuse empreinte. Dans sa *City of to morrow*, M. Ebénézer Howard nous trace le portrait de la cité future : elle sera formée de vastes cercles concentriques, séparés les uns des autres par de vastes parcs, et comprendra successivement, en allant du centre à la périphérie : les monuments publics (maison de ville, bibliothèques, musées, cathédrale), les magasins, les habitations, les usines, et, plus loin, tout autour de la ville, la zone agricole, *agricultural belt*, avec ses métairies et ses fermes. Il suffit de visiter la cité-jardin de Lechworth pour voir combien, tout en restant fidèle à sa conception première, son fondateur a dû, dès le début, consentir

Digitized by Google

de menus sacrifices et d'heureuses dérogations à la rigueur géométrique pour en modeler le plan suivant les conditions du lieu et les nécessités naturelles. C'est qu'à la vérité, la cité ne peut être le produit d'une pure technique. C'est un organisme vivant qui naît et grandit suivant des lois qui ne sont pas celles de la géométrie, mais celles de la nature et des groupements sociaux. Cet organisme a besoin, pour s'adapter à sa fonction, de se plier aux contingences de la vie. Et cette vie qui l'anime, c'est celle même des hommes qui l'habitent : c'est l'art et le savoir de leurs habitants qu'expriment les villes dans leur plan et leurs monuments, autant et plus que la nature qu'elles interprètent dans leurs formes et leurs contours; ce sont leurs traditions qu'elles racontent, leurs idées et leurs sentiments qu'elles révèlent. C'est cette vie intime que la science nouvelle doit servir et non point dominer, car c'est elle qui, en donnant une âme à nos villes, en fait le charme, la variété et le prix.

Ce qui manque le plus à cette science nouvelle, c'est le nom qui doit la désigner. Qui ne connaît la classique observation de Boileau :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Il semble qu'ici l'expérience soit en défaut : la conception s'est précisée sans que le terme survînt. Question urbaine, science des villes, autant d'expressions, à la vérité, trop compréhensives et trop générales,

Digitized by Google

comme en allemand *Stadtwesen*, *Städteverhältniss*. Les nouveaux spécialistes se présentent comme agents et représentants de l'*urbanisme*. Le mot se comprend sans doute et précise davantage, mais il ne dit pas encore tout ce qu'on voudrait lui faire exprimer, et, d'autre part, il a je ne sais quoi de systématique qui répond mal à l'idée, je ne sais quelle raideur doctrinale qui inquiète et indispose. Si nous voulions préciser davantage, il nous faudrait renoncer au mot synthétique, et en rester à l'analyse; avec l'*extension* et l'*aménagement* des villes. L'Anglais est mieux partagé avec le *Town Planning*, encore qu'en ce terme il ne comprenne que l'extension, en laissant au terme de *Housing* la charge de désigner l'aménagement en même temps que tout ce qui concerne l'habitation.

Mais cette question de terminologie n'a qu'une importance secondaire. C'est au temps et à l'expérience qu'il appartiendra de fixer le terme propre. Passons plutôt à une question d'une bien autre portée pratique, à laquelle nous devons nous limiter désormais.

Jetons les yeux sur nos villes françaises, voyons ce qu'il est advenu jusqu'à ce jour des idées que nous avons exposées. Quels sont sous nos yeux les travaux qui témoignent de leur valeur et de leur efficacité? Aujourd'hui, ou plutôt hier, à la veille de la guerre, qui a suspendu les œuvres de paix pour ouvrir l'ère des dévastations et des destructions, nos villes se transformaient-elles avec l'activité et la mesure que commanderaient à la fois le respect du passé, les besoins modernes de la circulation et de l'hygiène, le

Digitized by Google

souci de leur avenir? S'étendaient-elles suivant les données les mieux établies de la méthode et les exigences du goût? Où sont les entreprises qui, en combinant l'art et la science, le rôle de l'architecte avec celui de l'ingénieur, donneraient à tous leurs habitants, aux classes populaires comme aux plus aisées, le maximum de santé et de commodités, de bien-être et d'agrément? Il semble que rien ne soit changé jusqu'à ce jour, et on devine que quelque cause profonde paralyse les efforts et s'oppose en fait à la réalisation des idées les mieux élaborées, à l'exécution des projets les mieux conçus. En pareille matière, qu'est-ce que l'idée sans le fait qui la réalise? Qu'est-ce que la conception sans l'exécution?

II. — La question urbaine et la législation.

Reprenons les faits dans leur réalité, et nous verrons se préciser la nécessité légale.

Il y a d'abord les voies publiques. Tracer des voies nouvelles ou modifier les voies anciennes, réserver les espaces libres, aménager les places, carrefours et parcs publics sans lesquels l'agglomération risquerait de se congestionner, tel est bien le rôle qui revient tout naturellement à l'autorité municipale en matière de voirie. L'instrument primordial de l'extension urbaine, c'est le *plan d'alignement.*

Le plan une fois établi et adopté, il importe que l'autorité municipale puisse en assurer l'exécution, en acquérant les terrains et généralement tous les

Digitized by Google

immeubles nécessaires, et qu'elle dispose facilement et largement des ressources de l'*expropriation pour cause d'utilité publique.*

Enfin sur les voies et places publiques, les constructions privées qui s'élèveront, de même que celles qui existent déjà, ne peuvent être dans tous leurs détails abandonnées au bon plaisir des constructeurs : il est des prescriptions qui doivent s'imposer au nom de la sécurité, de l'esthétique et de l'hygiène, et faire l'objet d'un *règlement municipal* en matière de construction, — troisième et dernier élément de la législation urbaine.

Comment et dans quelle mesure nos lois ont-elles jusqu'à ce jour répondu à ces diverses nécessités? La question pourrait nous entraîner loin : force nous est ici de nous limiter à un bref résumé (1).

Et d'abord les *plans d'alignement.* Une loi du 16 septembre 1807 en impose aux villes l'obligation « pour l'ouverture de nouvelles rues et l'élargissement des rues anciennes » (art. 52). Bien mieux, elle leur assure pour l'exécution de ce plan des ressources éventuelles, elle oblige les particuliers à contribuer aux dépenses des travaux publics lorsque, par suite des travaux exécutés, leurs propriétés se trouveront avoir bénéficié d'une plus-value : « Lorsque, dit le texte, pour l'ouverture de nouvelles rues, pour la formation de

(1) Le lecteur peut au surplus trouver un exposé détaillé de la question dans notre article *Nancy après la Guerre,* paru, sous le pseudonyme de Félix URBAIN, dans le *Bulletin de la Société Industrielle de l'Est,* n° 132.

Digitized by Google

places nouvelles, pour la construction de quais, ou pour tous autres travaux publics, des propriétés privées auront acquis une notable augmentation de valeur, ces propriétés pourront être chargées de payer une indemnité qui pourra s'élever jusqu'à la valeur de la moitié des avantages qu'ils auront acquis... » Plût au Ciel que ces deux articles eussent été largement interprétés et universellement appliqués ! La question urbaine se fût trouvée résolue du coup.

Malheureusement, de ces deux dispositions fondamentales, l'une, celle sur les plans, a été interprétée de façon tellement restrictive qu'elle est restée pratiquement sans influence sur le développement de nos villes ; et l'autre, celle sur les plus-values, a été dès l'origine, et par la même loi qui l'édictait, entourée de formalités d'une telle complication et d'un résultat si aléatoire, qu'elle n'a reçu qu'un petit nombre d'applications : les municipalités ont aujourd'hui renoncé à y recourir.

Puisque les villes sont tenues d'avoir un plan d'alignement, qu'est-ce donc qui peut s'opposer à ce que les prévisions de ce plan débordent les limites des quartiers actuellement construits et embrassent tout ou partie de la périphérie, en frappant de servitudes *non ædificandi* tous les espaces nécessaires aux voies et places prévues ? N'était-il pas possible par une interprétation large de plier le texte légal à la logique des faits ? Malheureusement, après quelques hésitations, la jurisprudence s'est prononcée en faveur de l'interprétation la plus étroite : qui dit alignement dit servitude imposée par la riveraineté de la

Digitized by Google

voie publique, or peut-on prétendre imposer l'alignement sur une voie qui n'existe encore que sur le papier, et en bordure d'un terrain qui n'appartient pas encore à la commune?

L'alignement ne peut être imposé, faute d'un droit actuellement acquis par la commune; voilà donc celle-ci obligée, pour établir un plan d'extension, d'acquérir du même coup tout le réseau de voies qu'elle estime utile ou nécessaire, et d'autre part impuissante à empêcher l'établissement de voies que les propres particuliers et les spéculateurs ouvriront contrairement à ce plan. C'est la ruine complète de toute entreprise méthodiquement organisée.

Aussi, dans ces dernières années, plusieurs propositions de lois ont été présentées, qui obligeraient les villes à avoir un plan d'extension, ou qui du moins leur en donneraient la faculté et les moyens d'exécution. Depuis la guerre, ces propositions ont été reprises par le Gouvernement et refondues dans un projet qui a été adopté par la Chambre des Députés, le 1er juin 1915. Ce projet est depuis ce temps soumis au Sénat qui ne l'a pas encore examiné : nouvel exemple de la déplorable lenteur avec laquelle procède le Parlement, dès qu'aucun intérêt politique n'est en jeu!

Du moins notre régime légal, en matière d'*expropriation pour cause d'utilité publique*, va-t-il favoriser les entreprises édilitaires et faciliter aux municipalités les acquisitions nécessaires? En aucune façon.

C'est, on le sait, la loi du 3 mai 1841 qui régit la

Digitized by Google

matière. Les législateurs de l'époque voyaient avant tout dans l'expropriation une atteinte portée à la propriété individuelle : ils en ont donc limité strictement l'application et l'ont entourée des plus formelles garanties. Mais aujourd'hui il est manifeste qu'ils ont été trop loin et que, voulant garantir la propriété privée, ils l'ont fait aux dépens de l'intérêt général.

Tel qu'il est composé, tel qu'il restait, hier encore, livré à lui-même dans ses délibérations, le jury n'a jamais représenté, à proprement parler, que les intérêts des propriétaires expropriés. Grâce à la facilité avec laquelle il accueille les prétentions de ceux-ci, l'expropriant paie le plus souvent bien au delà de la valeur réelle, et aujourd'hui l'opinion publique ne peut concevoir qu'une expropriation ne soit pas pour les propriétaires un bénéfice et une heureuse fortune : en réalité ce ne devrait être ni un bénéfice ni un sacrifice.

Ce serait peu de chose encore de payer un prix surfait et des indemnités exagérées, si en retour nos municipalités pouvaient s'assurer le bénéfice de la plus-value qu'elles créent par leurs entreprises édilitaires. L'article 51 de la loi de 1841 contient bien une disposition analogue à celle de la loi du 16 septembre 1807, mais si son application est plus facile, sa portée est encore plus limitée et ses résultats sont aussi illusoires. En effet, pour que la plus-value puisse être recouvrée, il faut qu'elle soit « immédiate et spéciale » et qu'elle profite au restant de l'immeuble exproprié, en sorte qu'on puisse la déduire de l'indemnité d'ex-

Digitized by Google

propriation. Dans ces conditions, cette opération si légitime est restée jusqu'à ce jour l'exception, au lieu d'être le cas normal et la règle générale.

Ce n'est pas à cela seulement que se borne l'insuffisance de la loi de 1841. Nous y reviendrons en exposant les projets qui tendent à compléter la législation actuelle.

La *réglementation de la construction* est le troisième élément de la législation urbaine. Elle va de pair avec l'établissement des plans municipaux et leur exécution. C'est peut-être à ce point de vue que nos municipalités sont aujourd'hui le mieux armées. S'en douterait-on à la vérité, en voyant les défectuosités et les vices qui affligent les constructions anciennes, et les atteintes que tant de constructions nouvelles portent au bon goût, à l'esthétique et souvent même à l'hygiène?

Cette réglementation de la construction a son origine dans le décret-loi du 26 mars 1852, qui impose aux constructeurs l'obligation d'adresser un plan des constructions projetées et de se soumettre aux prescriptions qui leur seront faites « dans l'intérêt de la sécurité publique et de la salubrité ». Le législateur devait ajouter plus tard (L. 13 juill. 1911) : « ainsi que de la conservation des perspectives monumentales et des sites ». Addition intéressante et qui témoigne d'une orientation nouvelle, mais qui n'impose aucune règle formelle et soulève à la vérité une question bien délicate : comment l'autorité municipale, chargée d'appliquer ces prescriptions,

Digitized by Google

remplira-t-elle ce rôle de gardienne de la beauté de nos cités?

Le véritable statut légal en matière de constructions, c'est d'ailleurs le règlement municipal que prescrit la loi du 15 février 1902. Le modèle établi par le Conseil supérieur d'Hygiène et presque partout intégralement adopté, comprend les dispositions les plus précises sur les conditions de salubrité à observer par les constructeurs, sur la hauteur des constructions, sur la dimension des pièces d'habitation, etc. (1).

Pourquoi faut-il que cette réglementation soit trop souvent encore impuissante? C'est qu'elle n'a pas chez nous comme déjà en plusieurs pays étrangers sa sanction nécessaire, c'est que le permis de construction ne trouve pas son complément naturel dans le permis d'habitation que tout constructeur devrait être tenu de se faire délivrer après achèvement des travaux; et c'est plus encore parce que la sanction dépend uniquement de l'autorité municipale. En matière de construction comme en matière d'extension urbaine, se fait sentir la nécessité d'une organisation permanente et libre de toute préoccupation électorale. Encore une question sur laquelle nous aurons à revenir par la suite.

Si bref que soit notre exposé, on voit que l'instrument légal existe, mais qu'il ne s'est pas adapté à

(1) Ces statuts viennent encore d'être revisés et mis au point par les soins d'une association nouvelle.
La plupart des modifications proposées ont été adoptées par le Conseil supérieur d'Hygiène.

Digitized by Google

l'œuvre nécessaire. Nous sommes manifestement en retard sur les autres pays voisins. Le mouvement législatif n'a suivi chez nous ni le mouvement des idées, ni le développement des besoins. De là une insuffisance et une impuissance dont les effets s'étalent sous nos yeux, dans ces rues trop étroites ou mal tracées, dans ces quartiers congestionnés faute d'espaces libres, dans ces constructions nouvelles qui sont trop souvent un défi au bon sens et au bon goût. Il importe de réagir et de mettre au point notre législation, en matière urbaine, aujourd'hui surtout que le relèvement des ruines accumulées par la guerre va lui ouvrir un champ d'application pour ainsi dire indéfini.

Déjà avant la guerre des efforts ont été faits que les circonstances devraient aujourd'hui faire complètement aboutir, si notre Parlement ne préférait aux nécessités pratiques la vanité des agitations politiques.

Un premier progrès a été accompli par la loi du 21 avril 1914, qui a apporté à la loi du 3 mai 1841 les modifications les plus simples et les plus faciles. En vertu de cette loi nouvelle, le magistrat directeur devient président du jury; il peut ainsi exercer dans les délibérations et lors du vote la juste influence qui lui revient comme représentant de l'intérêt public. De plus, en évaluant l'indemnité, le jury doit désormais se prononcer à part au sujet du préjudice éventuel que peut subir l'exproprié, et le distinguer du préjudice certain : ainsi devra disparaître un abus criant, qui trop souvent enflait démesurément l'indemnité.

Digitized by Google

Mais ce ne peut être là qu'un début, d'autant plus qu'aux considérations qui s'imposaient dès longtemps sont venues bientôt s'ajouter d'autres qui, hélas ! surgissent des ruines mêmes de la guerre. Dès le printemps de 1915, le Gouvernement a pris l'initiative d'un projet de loi qui réunissait l'ensemble des modifications et améliorations déjà proposées, quelques-unes depuis près de trente ans ! Ce projet a été examiné par la Commission du Sénat et a fait l'objet d'un long et substantiel rapport de M. Jeanneney. Mais l'affaire en reste là : espérons néanmoins que la force des choses finira par triompher de l'inertie de notre machine parlementaire, et, en attendant, donnons ici à ce projet toute l'attention qu'il mérite.

Il y a lieu de remarquer d'abord quelle place tiennent les entreprises urbaines, soit dans l'exposé des motifs, soit dans le rapport de la commission : le temps est loin où l'usage de l'expropriation dans les travaux d'édilité était une extension de la loi de 1841, plutôt qu'un cas d'application normale et expressément prévu. Le projet actuel distingue à bon droit deux catégories d'entreprises en vue desquelles il est établi : d'une part les opérations de voirie urbaine, et d'autre part les grands travaux publics.

Laissons de côté les modifications d'ordre général, si utiles soient-elles en elles-mêmes, celles qui intéressent la constitution du jury et la procédure, et limitons-nous aux deux grandes innovations qui, du jour où elles seront introduites, auront sur l'avenir des entreprises urbaines une importance capitale : expropriation par zone et récupération des plus-values.

Digitized by Google

L'expropriation par zone est celle qui, ne se bornant pas à l'assiette même des travaux, peut s'étendre à l'ensemble des immeubles nécessaires à leur mise en valeur, y compris dès lors ceux qui peuvent bénéficier d'une plus-value. C'est une opération dès longtemps pratiquée à l'étranger. Chez nous au contraire, l'autorité publique, fidèle interprète du texte de la loi de 1841 et de son esprit, tenait la main à ce que l'expropriation restât limitée aux immeubles compris directement dans l'assiette de l'ouvrage projeté, ou à ceux adjoints par voie de conséquence immédiate. Or, il arrive notamment, en matière de voirie, que telle parcelle limitrophe de l'alignement prévu ne se prête en aucune façon par sa forme, son étendue, son orientation, à recevoir des constructions en rapport avec la voie nouvellement créée et transformée. Il importe que l'expropriation puisse s'étendre, — nous citons le texte du projet, — non seulement « aux superficies comprises dans le périmètre des ouvrages projetés », mais encore « à toutes celles qui seront reconnues nécessaires pour assurer à ces ouvrages leur pleine valeur immédiate ou d'avenir ». Et notamment en matière de voirie urbaine, l'expropriation devra pouvoir être déclarée « pour toutes les superficies hors alignement faisant obstacle à un lotissement rationnel, ou non susceptibles de recevoir des constructions qui s'accordent avec le plan général des travaux ».

Ce texte assure aux administrations publiques un double avantage : non seulement il leur donne la faculté d'exproprier par zone, mais encore, par ces

Digitized by Google

mots « leur pleine valeur immédiate ou d'*avenir* », il prévoit le cas, qui pourra devenir usuel, d'opérations à faire par étapes, telles que l'exécution des plans d'extension des villes. Nos municipalités deviendront ainsi pleinement maîtresses de leur extension et de leur aménagement. Non plus que l'espace, le temps ne sera plus compté avec parcimonie à leurs entreprises, jusqu'à ce jour limitées à deux années par la loi sur l'expropriation : celles-ci pourront être réparties sur une période plus ou moins longue et être exécutées en proportion des ressources dont disposera le budget municipal.

Ces ressources, d'autre part, se trouveront assurées, en partie tout au moins, par la *récupération des plus-values :* ce même texte dispose en effet que l'expropriation pourra s'étendre, non seulement aux immeubles qu'il est nécessaire d'acquérir, mais encore à tous ceux auxquels l'exécution des travaux doit procurer une notable augmentation de valeur et qui seront compris dans un périmètre déterminé. La dépossession éventuelle des immeubles avantagés devient ainsi le moyen normal de récupération.

Avec cette nouvelle législation, on peut se demander si une *loi spéciale sur le plan des villes* serait encore nécessaire : l'entreprise qui bénéficiera de l'expropriation pouvant désormais comprendre un ensemble de travaux, embrasser toute une série d'ouvrages et se répartir sur un certain nombre d'années, ne pourra-t-elle pas avoir pour objet l'exécution du plan général d'une ville ou du moins d'un quartier, le tracé ou l'aménagement total ou partiel d'une zone

Digitized by Google

d'extension? C'est là, dit-on, ce qui fait douter au Sénat de l'utilité de la loi votée par la Chambre et imposant aux villes l'obligation d'avoir un plan d'extension, obligation beaucoup trop absolue à la vérité, telle qu'elle est prescrite par le texte adopté.

Pour nous, nous restons résolument partisan d'une loi spéciale. N'y a-t-il pas lieu de craindre en effet que l'autorité, soit administrative, soit judiciaire, en appliquant la nouvelle législation sur l'expropriation, ne soit prise, une fois de plus, de scrupules juridiques et ne lui donne une interprétation restrictive qui en paralyse les effets, du moins en ce qui concerne les entreprises des municipalités et leur zone d'extension?

Revenons un instant à l'expropriation et aux innovations projetées. Nous verrons que l'une d'elles, l'expropriation par zone, vient d'être déjà adoptée, mais pour un cas particulier, celui d'insalubrité.

A vrai dire, l'expropriation par zone existait depuis longtemps chez nous, puisque la loi du 13 avril 1850 sur la salubrité publique, dans son article 13, reproduit avec une légère addition dans la loi du 15 février 1902, dispose qu'en cas d'insalubrité manifeste et permanente, dont les causes ne peuvent disparaître qu'au moyen de travaux d'ensemble, la commune peut, dans les formes de la loi du 3 mai 1841, « acquérir *la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux*. Mais laisser une telle opération soumise purement et simplement aux formalités de la loi de 1841, c'était rendre pratiquement impossible l'opé-

Digitized by Google

ration ainsi prévue. En effet, pour tous ces immeubles, la valeur locative est toujours hors de proportion avec la valeur vénale ; seul un revenu au taux nominal de 10 à 12 % peut faire compensation avec la tâche ingrate de la gérance ou satisfaire la cupidité du propriétaire qui se livre à ce genre d'exploitation. N'importe, on pouvait être sûr que, fidèle à ses errements, le jury prendrait pour base principale, sinon unique, de son évaluation, la valeur locative établie au taux ordinaire de 5 %, et arriverait ainsi à fixer l'indemnité d'expropriation au double de la valeur réelle, sinon à l'exagérer davantage encore.

Pour porter remède à l'impuissance fatale dont se trouvait ainsi frappée toute municipalité décidant d'entreprendre des travaux d'assainissement et d'aménagement, il y avait donc lieu d'établir une *expropriation spéciale pour cause d'insalubrité publique.* Cette fois, la réforme proposée a abouti, et, depuis la loi du 17 juin 1915, une expertise doit fixer au préalable la valeur vénale de chaque immeuble, et la somme qu'en raison du surpeuplement et de l'insalubrité, le jury devra déduire de cette valeur, comme représentant le montant des dépenses qui seraient nécessaires pour rendre l'immeuble salubre.

Cette heureuse innovation ouvre un large champ à l'initiative de nos municipalités. Elle rend désormais possibles, dans les anciens quartiers, d'importants travaux de transformation et d'aménagement, et notamment, à Nancy, l'exécution d'un projet de transformation du quartier Saint-Sébastien, établi

Digitized by Google

et présenté en 1913, lors de l'exposition de la cité moderne.

La loi modifiant le régime de l'expropriation et celle imposant ou facilitant le plan d'extension des villes le jour où elles seraient l'une et l'autre adoptées, suffiraient-elles à assurer les facilités légales que réclame l'extension urbaine? Il resterait encore, à notre avis, une lacune à combler. En effet, les obligations résultant du plan d'extension ne concerneraient que les voies et espaces publics; elles ne s'étendraient pas aux lots de terrains dessinés par la création de ces voies. Il s'en faut pourtant que les terrains des zones d'extension soient partout appropriés à leur destination nouvelle. Souvent leurs parcelles informes se présentent obliquement sur la voie publique; souvent aussi elles sont coupées de ruelles qu'il importe de supprimer. Qui ne connaît les ruelles qui sont la tare de notre Nouveau-Nancy! Il y a d'autre part des passages qu'il faudrait créer dans des îlots trop compacts, des nivellements qu'il faudrait faire, des ruisseaux parfois qu'il faudrait couvrir ou détourner à l'égout.

Il est donc indispensable que les propriétaires puissent facilement se réunir et s'associer pour reviser et aménager les superficies qui leur appartiennent, aussi et surtout, dans nos régions dévastées, comme le fait remarquer M. Jules Siegfried (1), pour reconstituer l'emplacement de leurs bâtiments et, s'il y a lieu, procéder à un nouveau lotissement.

Ces associations existent bien légalement, mais,

(1) *Ann. parlem.* Chambre des Députés 1917, nº 3158.

Digitized by Google

par une réserve incompréhensible, la loi du 22 décembre 1888, en admettant les travaux urbains au bénéfice de la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales entre propriétaires, n'a pas compris ces travaux parmi ceux qui peuvent faire l'objet d'associations autorisées. Il ne peut donc y avoir pour les remembrements urbains que des associations libres, et l'unanimité des intéressés étant requise pour qu'elles soient constituées, l'opposition, ou pour dire vrai, l'entêtement le moins justifié d'un seul propriétaire peut créer à l'entreprise les plus grandes difficultés, sinon même la faire échouer. Il importe donc de modifier la loi en ce sens et d'organiser les remembrements urbains, tout autant que les remembrements ruraux, en étendant les droits de la majorité : tel est l'objet d'une proposition de loi que nous avons faite et qu'a bien voulu présenter M. Louis Marin (1).

Et maintenant embrassons d'un même coup d'œil l'ensemble des avantages qui doivent résulter, à plus ou moins brève échéance, des mesures légales proposées et réclamées et de celles déjà adoptées.

Désormais, plus d'indemnités d'expropriation excessives et frustratoires, et en général plus d'entreprises d'édilité qui, faute de trouver dans la plus-value créée la juste compensation des frais engagés, fassent hésiter et reculer les municipalités soucieuses de leur budget; plus de quartiers insalu-

(1) *Ann. parlem.* Chambre des Députés, 1917, n° 3103.

Digitized by Google

bres auxquels on ne puisse toucher sans avoir à surpayer jusqu'aux causes mêmes d'insalubrité.

L'expropriation par zone et le recouvrement des plus-values les rendront pleinement maîtresses de leur développement, en leur permettant d'acquérir successivement tous les immeubles, non seulement indispensables, mais encore utiles à leur extension et à leur aménagement. Plus d'îlots livrés, tels quels, à la construction, sans aménagement nécessaire et préalable : les propriétaires pourront et devront s'associer chaque fois qu'il y aura lieu de reviser la superficie ou de l'aménager. Enfin plus de constructions qui soient un défi au bon sens et au bon goût : dès maintenant, nos villes ont le contrôle légal des constructions, au point de vue non seulement de l'hygiène et de la sécurité, mais encore de l'esthétique. Il ne dépend que d'elles de l'exercer, sauf à le voir préciser, comme il convient, par la jurisprudence du Conseil d'État.

Dès demain peut-être, il faut l'espérer, la question urbaine aura reçu la plénitude de ses solutions légales : il ne sera plus possible à nos villes de rester indifférentes, indifférentes parce qu'impuissantes, à l'insalubrité de leurs quartiers populaires, à l'extension anarchique de leur périmètre, à l'enlaidissement fatal de leurs plus beaux aspects.

III. — La question urbaine et l'organisation municipale.

Notre tâche est-elle terminée, et le problème serait-il ainsi pleinement résolu? Non point, car nous

Digitized by Google

n'avons guère fait jusqu'alors qu'interpréter, au point de vue légal, les faits immédiats et l'avenir le plus prochain. Or, l'extension urbaine est une œuvre de longue haleine; les vues qui la dominent doivent reposer sur des horizons lointains. Nous n'avons pas davantage dépassé dans nos conceptions le périmètre de la ville elle-même, alors que toute ville qui grandit ne tarde pas à déborder sur les localités voisines et que, dans la réalité des faits, l'extension de la ville devient rapidement un problème suburbain. La question pour être complète doit être posée dans toute son ampleur et embrasser en ses termes les possibilités lointaines aussi bien que les réalisations prochaines.

Ne disposant que d'une vie éphémère, sollicitées par une foule d'autres questions, inquiétées par les préoccupations d'ordre électoral, nos municipalités sont-elles dans des conditions favorables pour concevoir, engager et mener à bonne fin une opération d'une aussi vaste portée que l'exécution d'un plan d'aménagement et d'extension? Elles n'ont pour elles ni l'indépendance ni la durée. Aussi nous inspirerions-nous volontiers de l'exemple des villes anglaises et américaines, qui divisent l'action municipale en un certain nombre de comités, parmi lesquels le *Housing and Town planning Comity*. Ces comités se rapprochent beaucoup plus de nos établissements publics que des commissions d'apparence analogue qu'élisent nos conseils municipaux. Ils jouissent d'une grande autonomie et prennent constamment des décisions sans en référer au Conseil, celui-ci se réservant seulement le contrôle financier.

Digitized by Google

Précisément, par la loi du 24 décembre 1912, notre législation est entrée dans cette voie en organisant l'établissement facultatif d'offices publics d'habitations à bon marché. Or, il existe entre la question de l'extension et celle des habitations à bon marché une intime connexion que nous avons fait ressortir, et que les Anglais ont reconnue en réunissant toujours en pratique l'une et l'autre *Housing and Town planning*. Pourquoi ne les imiterions-nous pas? Pourquoi la législation ne nous permettrait-elle pas un jour, — un jour qui est peut-être moins éloigné qu'on ne pense — de donner aux entreprises d'habitations à bon marché la plénitude de leur objet, et de trouver en eux l'organisation permanente et suffisamment indépendante qui, au cours des années et à l'abri des fluctuations de la politique locale, réaliserait une « politique foncière » et présiderait à l'exécution du plan d'extension?

Qu'est-ce donc que cette politique foncière, *Bodenpolitik*, comme disent les Allemands, qui l'ont beaucoup pratiquée dans la récente extension de leurs villes? Il importe de nous arrêter un instant à cette question, afin de bien préciser notre pensée en ce qui concerne l'organisation de l'extension urbaine.

On peut définir la politique foncière l'ensemble des mesures propres à réagir contre le renchérissem[illegible] des terrains, conséquence fatale et unive[illegible] l'accroissement des villes.

Toute ville qui grandit se trou[illegible] présence d'un double phénomène. D[illegible] part, à l'intérieur de la ville, les propriétaires, excités par l'élé-

Digitized by Google

vation des loyers, exhaussent leurs maisons et construisent à la suite des seconds et des troisièmes corps de logis; cours, jardins, espaces libres de toute nature, diminuent ou disparaissent l'un après l'autre, en sorte que, pour le plus grand dommage de la santé publique, les îlots bâtis ne tardent pas à présenter un enchevêtrement de bâtiments à peine séparés les uns des autres par des cours étroites et de sombres courettes. C'est contre cet abus que tendent à réagir les règlements municipaux établis en vertu de la loi sur l'hygiène du 15 février 1902. D'autre part, dans toute l'étendue de toute la périphérie, les terrains renchérissent sous la poussée d'une spéculation d'autant plus active que l'extension est plus sensible, en sorte que les prix s'élèvent en raison même de l'accroissement de la population.

La conséquence naturelle et immédiate de l'extension urbaine, c'est une énorme plus-value de tous les terrains, terres arables, terres maraîchères, comprises dans la zone d'extension. De la valeur ancienne à la valeur nouvelle, il y a toute la différence qui sépare l'unité de mesure dont on se servait autrefois, de celle dont on se sert maintenant, toute la différence qu'il y a entre le « jour », la verge ou l'arpent d'une part, et l'are ou le mètre carré de l'autre.

Cette plus-value, à qui appartient-elle? En droit strict, c'est évidemment à celui qui la réalise, son titre de propriétaire à la main, mais en équité?

En équité, elle devrait revenir avant tout à la collectivité. D'où vient-elle en effet, cette plus-value, sinon de la foule qui afflue et des affaires qui surgis-

Digitized by Google

sent dans la ville nouvelle, du travail d'extension et des ouvrages que l'extension impose aux administrations publiques? Mais vient-elle aussi du propriétaire? D'abord, le propriétaire originaire n'est pas la plupart du temps celui qui recueille la plus-value. Pour cela, en effet, il faut savoir attendre, il faut savoir apprécier, et au besoin s'associer. Autant de qualités qui ne sont pas le lot du commun. Il faut savoir attendre, disons-nous, et précisément tout l'art de la spéculation consiste à intervenir à temps, à se réserver les terrains, et à les faire véritablement entrer en ligne sur le marché à leur heure, les uns après les autres. De cette raréfaction voulue et de ce machiavélisme à gros grain résulte nécessairement une hausse, une hausse factice et éminemment malfaisante.

Or, quel remède opposer à la spéculation, sinon la concurrence? Le remède, c'est l'achat en masse des terrains de la zone d'extension. Oui, il importerait à nos villes, non seulement de devenir maîtresses de leur développement par l'établissement du plan d'extension, mais encore de couvrir tous les frais de ce développement et d'amoindrir leurs charges, en s'assurant le bénéfice de la plus-value normale du sol, et non pas seulement, comme nous l'avons vu, de la seule plus-value créée par les travaux qu'elles sont amenées à exécuter. Mais alors, dira-t-on, c'est tout simplement la place des spéculateurs qu'il s'agirait de prendre et d'exploiter? Quel mauvais service on rendrait ainsi aux villes si elles nous écoutaient! A quelles tentations, à quels risques ne les exposerait-on pas, en les poussant dans cette voie!

Digitized by Google

Est-ce bien vrai? L'expérience est déjà faite : bien des villes déjà ont eu à disposer d'importantes surfaces de terrain et à les réaliser, notamment en cas de démantèlement de leurs fortifications. Quels risques, quels dangers l'opération a-t-elle révélés? Pour nous, à la vérité, nous redouterions moins de voir les villes acquérir des terrains pour les morceler et les mettre en circulation que de les voir s'engager dans la voie qui leur a été ouverte, en construisant et gérant des maisons ouvrières.

D'ailleurs, pourquoi parler de spéculation? Ici, la spéculation consiste moins à acheter pour revendre qu'à conserver après achat tout le temps nécessaire pour provoquer une hausse factice en restreignant le marché et en accaparant. Tel ne serait pas le cas des opérations faites par les villes : par le seul fait de leur acquisition, forcément connue de tous, les terrains seraient désignés pour la vente, distraction faite des surfaces nécessaires à l'exécution des plans municipaux, et les prix seraient normalement établis, avec le prix d'achat pour base, par le jeu naturel et publiquement connu de l'offre et de la demande.

Il est bon de rappeler ici l'expérience de l'étranger. En Angleterre, la question ne s'est pas tout d'abord posée avec acuité, car la propriété est très peu divisée, elle appartient à quelques grands propriétaires, dont certains, tels le duc de Westminster à Londres, le duc de Norfolk à Sheffield, ont accru leurs revenus au cours du siècle dernier en d'énormes proportions, non pas en aliénant leurs terrains, mais en les don-

Digitized by Google

nant à long bail, suivant une méthode qui est d'ailleurs recommandée aux villes elles-mêmes. Néanmoins, le *Town planning Act* de 1909 donne largement aux villes la faculté d'augmenter leur domaine foncier en vue de leur extension. Elles ne feront en cela que suivre l'exemple largement pratiqué par les villes allemandes. En 1909, sur une superficie de 11.250 hectares, la ville de Cologne en possédait à titre privé, c'est-à-dire indépendamment du sol des voies publiques, 882; Dusseldorf, à peu près autant sur 11.117 hectares; Gelsenkirchen, 326 sur 3.084, etc... Bien mieux, sur 9.064 hectares, Francfort avait la propriété de 2.281, sans compter 238 hors de son territoire, et Wiesbaden 885 sur 2.250, soit 39,3 % de sa superficie. Plus près de nous, une ville que nous ne pouvons oublier, Strasbourg, possédait à la même époque 167 hectares en ville et dans la banlieue. Elle en a acquis 130 autres dans le courant de l'année 1912.

Pouvons-nous prétendre imiter ces exemples? Devons-nous le souhaiter? A la vérité, il faudrait pour cela un bouleversement complet de notre régime municipal, largement affranchi de la tutelle administrative et devenu maître plus ou moins absolu de ses décisions et de ses entreprises. C'est une éventualité qui échappe à toute prévision et qui prête le flanc à bien des objections. Mieux vaut délibérer sur la réalité et chercher le remède autre part : il se présente d'ailleurs de lui-même à nos yeux. Si la spéculation tient à resserrer la zone d'extension et à ne la livrer à la construction que progressivement et à

Digitized by Google

haut prix, la traction électrique au contraire, en multipliant les communications, doit développer cette zone d'une façon indéfinie. Il suffirait de lui ouvrir le champ et d'aplanir les obstacles qui s'opposent à sa progression, en lui réservant les voies particulières qui, sans danger pour la circulation, lui donneraient accès sur toute la périphérie, sinon même jusqu'au cœur de la ville. N'avons-nous pas déjà l'exemple de ces villes anglaises et américaines, et de plus en plus celui de Paris même, où les premières heures de la journée font affluer par milliers vers le centre patrons, employés, ouvriers et ouvrières, que les dernières heures feront ensuite refluer vers la périphérie?

C'est bien dans l'extension pour ainsi dire indéfinie de la banlieue qu'il faut chercher la solution de la question urbaine. Peut-être la traction électrique est-elle destinée à transformer la vie sociale, du moins en matière d'habitation, non moins profondément qu'au cours du dernier siècle le chemin de fer a transformé la vie économique.

La haute portée et l'urgence d'une telle transformation apparaîtront davantage encore au lendemain de la guerre. C'est l'avenir de la famille et de la race que menace la congestion de la vie urbaine, et c'est lui qui impose le desserrement, nous dirions presque la dispersion, de l'agglomération.

Dans nos villes étroitement resserrées, le véritable foyer, c'est-à-dire l'habitation séparée, le *single house*, est presque toujours un luxe. La grande majorité des habitants habite dans des maisons collectives, des appartements, des logements, et faute de

Digitized by Google

moyens de transport suffisants, vivent dans le voisinage immmédiat de leurs occupations. Or, d'une façon générale, on peut dire que l'installation du foyer, telle que la comprennent nos mœurs urbaines, telle que l'imposent au surplus le défaut d'aménagement de nos cités et leur extension inorganique, est nettement défavorable à la présence de nombreux enfants : loin d'inviter les ménages à multiplier les naissances, elle les pousse à les restreindre. Dans les quartiers populaires, les enfants ne manquent pas, en dépit de l'installation défectueuse : mais là sévit l'entassement, si contraire à l'hygiène et à la moralité, si funeste au premier âge et à l'enfance. On peut concevoir, et avec le temps on doit réaliser, un tout autre état de choses.

Le problème est complexe sans doute, et met en jeu bien des droits acquis, bien des intérêts opposés, intérêts des propriétaires et des commerçants, menacés par l'éloignement, les uns de leurs locataires, les autres de leur clientèle; intérêts des villes elles-mêmes, dominées par la préoccupation des recettes de leur octroi, sinon par la crainte de voir diminuer, avec le nombre de leurs habitants, leur importance et leur prestige. Qui ne sait que c'est pour ces raisons, pour la première surtout, que la Ville de Paris ne s'est pas prêtée au raccordement ou au prolongement *extra muros* de son Métropolitain?

Pour gouverner l'extension, pour résoudre le problème de l'habitation, il faut un organisme assuré d'une autre durée, animé d'un autre esprit, ou tout au

Digitized by Google

moins armé d'autres pouvoirs que ceux de nos municipalités; il faut une puissance capable de dominer la multiplicité des intérêts locaux, en les groupant dans une œuvre commune et de longue portée. Une telle nécessité apparaîtrait d'autant plus évidente que l'extension, comprise comme nous venons de l'indiquer, se reporterait plus loin, jusqu'à la limite utile, peut-on dire, du réseau des transports suburbains; elle gagnerait de proche en proche, bien plus rapidement que par le passé, toutes les communes suburbaines, et c'est dans ces communes surtout que s'imposerait plus que jamais le contrôle de la construction et l'aménagement de la zone de voirie. Sans doute, rien ne s'oppose à ce que toutes les localités intéressées s'unissent dans une œuvre d'utilité commune : la loi du 22 mars 1890, complétant celle du 5 avril 1884, prévoit les syndicats de communes, véritables établissements publics, jouissant de la personnalité civile, ayant, en vue des intérêts intercommunaux, les mêmes droits et les mêmes obligations que les communes elles-mêmes. Mais qui ne comprend que c'est là, en l'espèce, une solution toute chimérique? Les localités suburbaines entendent bien tirer de la grande ville voisine tous les avantages possibles, mais elles tâchent partout d'échapper aux charges. Il n'est guère vraisemblable qu'elles aient jamais assez d'esprit public pour ne voir que l'intérêt général, et se prêter d'elles-mêmes à une opération, dont la conséquence plus ou moins prochaine, mais fatale, serait leur disparition en tant que communes indépendantes.

Digitized by Google

Le syndicat intercommunal n'aurait de chances de naître qu'autant qu'il deviendrait obligatoire, comme le prévoit le projet voté par la Chambre sur le plan des villes. Et même alors, il ne pourrait agir et durer qu'autant qu'échappant dans son ensemble aux influences des diverses politiques locales et aux variations électorales, il ne serait pas constitué comme l'émanation directe et exclusive des municipalités intéressées. Nous n'en sommes pas là et nous n'y arriverons sans doute jamais.

Autre solution, radicale celle-là : l'annexion des communes suburbaines. L'étranger la pratique largement, mais chez nous, bien que prévue par notre loi municipale, elle met en jeu tant d'intérêts, elle est subordonnée à tant de conditions, qu'elle reste une exception. A l'étranger même, elle rencontre des difficultés, et nous voyons notamment une capitale comme Bruxelles ne réunir sous l'administration de la municipalité centrale qu'un tiers à peine de la population.

Nous en restons donc à la solution que nous avons présentée, à l'Office central d'Habitation et d'Extension. C'est, peut-on dire, la solution anglaise, celle dont le *London County Council*, pour la métropole londonnienne, donne le type puissamment agrandi. Elle laisse l'initiative à chaque municipalité, pour toute question locale, mais elle prend la direction de toute entreprise, dès que celle-ci présente un caractère extra-municipal et d'intérêt collectif.

De quelque côté qu'on se tourne, qu'il s'agisse

Digitized by Google

d'esthétique, de voirie ou d'hygiène, d'habitation ou d'extension, de réglementation ou d'organisation, le droit de propriété individuelle, en matière urbaine, apparaît de plus en plus dominé par des nécessités sociales qui conduisent, non certes à sa disparition, mais à sa restriction progressive. Dans toute l'étendue de l'agglomération, le droit de bâtir ne doit s'exercer que dans des conditions de plus en plus étroitement limitées. La liberté est partout ici voisine de la licence, et trouve d'autre part sa propre garantie dans les restrictions nécessaires. A quoi me sert la liberté dont j'use en construisant, si je ne suis pas assuré que dès demain mon voisin ne viendra pas m'enlever l'air, la lumière et la vue sur lesquels je comptais? A quoi me sert de bâtir entre cour et jardin, si dès demain ma nouvelle habitation sera dénaturée par le voisinage d'une usine ou d'un immeuble de six étages? Voyons plutôt la banlieue de nos villes : que donne là, hélas! la liberté de bâtir n'importe où et n'importe quoi!

Faut-il, en terminant, faire le tableau idéal de la législation et de l'organisation urbaines et poser les principes de la réglementation nécessaire? Aucune abstraction en ceci : nous ne faisons qu'interpréter les faits et l'exemple de l'étranger, aussi bien l'exemple de l'Angleterre, terre de la liberté personnelle, que celui de l'Allemagne, pays de la réglementation.

1° La réglementation doit s'étendre à toute l'agglomération, c'est-à-dire à la ville et aux communes environnantes, aussi loin que les transports suburbains peuvent reculer les limites de l'extension.

Digitized by Google

2° Cette zone urbaine doit être placée, au point de vue de l'habitation et de l'extension, sous la dépendance d'une autorité unique et d'une organisation centrale.

3° Cet organisme central doit pouvoir acquérir les terrains à réserver aux espaces libres, et même ceux destinés à la construction, chaque fois que la spéculation rend cette acquisition nécessaire.

4° L'établissement du plan d'extension doit entraîner, s'il y a lieu, la revision du parcellement des propriétés privées, et le remembrement des terrains ouverts à la construction.

5° Nul ne peut construire que sur un terrain en bordure d'une voie publique; nul ne peut ouvrir une rue, même sur son seul terrain, qu'avec le consentement de l'autorité et conformément au plan général.

6° Nul ne peut construire sans un permis de bâtir, délivré seulement après constatation que le projet soumis est conforme aux exigences de l'esthétique aussi bien qu'aux règles de l'hygiène, conforme également aux conditions et caractère propres du quartier où la construction doit s'élever.

7° Ce n'est pas tout encore. Ces règles doivent avoir leur sanction, et volontiers nous compléterions le permis de bâtir par le permis d'habiter, en usage en Allemagne, c'est-à-dire qu'une fois les travaux terminés, il serait procédé à un récolement, grâce auquel « les habitations nouvellement bâties ou modifiées de manière essentielle, ne peuvent être habitées ou employées, avant que l'Administration, s'étant rendu compte de l'exécution de la construction,

Digitized by Google

conformément aux prescriptions réglementaires et aux dispositions du projet approuvé, ait donné l'autorisation de les habiter ou de les utiliser » (1).

Sans doute il y a là de quoi scandaliser tout esprit qui ne voit dans le droit de propriété que l'abstraction juridique de la conception romaine. Pour nous, nous y voyons avant tout une réalité vivante, un phénomène social, qui comme tous les phénomènes de ce genre, doit être étroitement rattaché aux conditions du milieu et aux exigences de la vie sociale. L'étranger l'a compris, et de jour en jour se précise l'organisation qui doit donner à l'intérêt général sa juste interprétation, et garantir le droit du propriétaire lui-même, tout en restreignant sa liberté.

IV. — La reconstruction des villes détruites.

Mais laissons là ces considérations générales et plus ou moins spéculatives, pour nous porter vers les réalisations immédiates : revenons à notre point de départ, *à la reconstruction de nos cités anéanties.*

L'immense désolation des ruines accumulées ne peut prévaloir contre notre courage et abattre notre espérance : nous gardons notre foi dans un lendemain réparateur et dans une résurrection prochaine. L'effort se prépare, et manifestement nous voudrions montrer au monde que le progrès moderne,

(1) Extrait de règlement allemand, cité par M. Bonnier, dans sa « Conférence sur les Règlements de Voirie ».

Digitized by Google

qui a centuplé la puissance de destruction dont dispose l'ennemi, n'a pas accru en de moindres proportions notre puissance de reconstitution. Nous voyons déjà nos villes sorties de leur tombeau plus vivantes et plus belles. Mais que d'obstacles à ce rêve, dès qu'on passe aux détails de la réalisation!

Pour reconstruire, il faut des capitaux, des matériaux, de la main-d'œuvre. Comment, au lendemain de la guerre, pourra-t-on les trouver les uns et les autres en quantité suffisante pour une entreprise d'une étendue en quelque sorte indéfinie? Comment surtout se fera le règlement des indemnités pour dommages de guerre, et en attendant, sur cette éventualité plus ou moins prochaine, comment échafauder le crédit nécessaire? Le problème financier mériterait à lui seul une étude spéciale, à laquelle manquerait d'ailleurs l'élément principal, c'est-à-dire la connaissance des événements qui mettront fin à la guerre et détermineront la situation du crédit public.

Pour nous limiter à notre sujet, supposons le problème résolu. Capitaux, matériaux et ouvriers sont assurés : comment reconstruire?

La première mesure à prendre ne peut faire doute, c'est la revision du plan de la ville, comme l'indique la circulaire de la Ville de Reims, que nous reproduisions en commençant. Nous nous garderions bien de bouleverser le plan ancien, qui retrace l'histoire de la cité et interprète sa situation naturelle, mais nous n'hésiterions pas à y faire toutes les retouches nécessaires, pour l'adapter aux conditions de la vie moderne, et surtout aux exigences de la circulation. Les

Digitized by Google

règles de l'*urbanisme* (puisqu'il faut l'appeler par son nom) trouveraient ici d'heureuses applications. Il y aurait lieu, du moins pour les plus grandes villes, de prévoir largement l'extension, et d'en élargir la zone au moyen d'avenues qui faciliteraient les transports en commun et réserveraient un parcours spécial à la traction électrique et à la traction automobile.

Au surplus, il ne faut pas se dissimuler qu'assez rare sera le cas de l'agglomération ou du quartier anéanti, dont le sol ne présentant plus que d'informes vestiges, pourrait se prêter à toutes les combinaisons d'un nouveau plan. Partout ailleurs l'aménagement des voies publiques, les substructions et les murs des habitations se retrouveront plus ou moins intacts, et par économie de temps et d'argent, par besoin d'éviter tout déplacement et toute expropriation trop étendue, on sera amené à en tirer tout le parti possible.

A ce sujet s'est posée de prime abord et se pose encore une question délicate : en dépit de toutes les difficultés, les habitants poussés par une hâte bien légitime, ne peuvent manquer d'être tentés de reconstruire sans plus tarder et avec les moyens de fortune qu'ils trouveront; et ainsi ils relèveront les ruines avec tous les contresens que présentait la situation primitive. Comment les en empêcher? Par arrêté du 18 avril 1915, le préfet de Meurthe-et-Moselle a décidé qu'aucune construction, reconstruction ou grosse réparation, ne serait autorisée, qu'après que les plans des entrepreneurs et constructeurs auraient été approuvés. Pareille mesure était prise ailleurs, et, dans l'Oise notamment, un avis était affiché, ainsi

Digitized by Google

conçu : « Il ne pourra être effectué jusqu'à nouvel ordre aucune construction, sauf des abris provisoires et temporaires, ni réparation confortative, ni reconstruction des bâtiments existants. » La formule était claire et précise. Mais n'était-ce pas dépasser le but que d'interdire toute « réparation confortative »? Aussi, à la Chambre, lors de la discussion sur le plan des villes, le 1er juin 1915, s'est-il trouvé un député pour interpeller le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur : « Votre interdiction est excessive et arbitraire. Vous découragez les initiatives. Vous mettez sur le pavé des centaines (!) d'ouvriers », etc... Et aussitôt le représentant du Gouvernement de chercher à composer : « Non, la mesure ne vise que les agglomérations entièrement détruites ou partiellement dévastées. Il ne s'agit pas de bâtiments isolés, mais de groupes de maisons détruites et entraînant réfection totale (1). » N'est-ce pas la porte ouverte à bien des exceptions et à bien des abus?

Au surplus, dans la même séance, la question se trouvait réglée par l'adoption d'un amendement Borrel ainsi conçu : « A partir de la promulgation de la présente loi, et jusqu'au jour où le plan d'aménagement aura été établi, aucune construct[illegible] provisoires ou temporaires, ni rec[illegible] pourra être effectuée dans les agglomérations visées au présent article, sans une autorisation du préfet donnée sur avis de la commission constituée sous l'article 5 ci-après. »

(1) *Journal officiel* du 2 juin 1917. Débats parlementaires.

Digitized by Google

Malheureusement il y a de cela plus de deux ans et la loi votée par la Chambre est toujours en suspens devant le Sénat.

En attendant, la légalité de l'interdiction, quelle que soit l'étendue de ses termes, nous paraît bien fragile; elle ne peut reposer que sur l'obligation d'observer les règlements municipaux pris en application de la loi du 15 février 1902 pour assurer la salubrité des habitations (1). Il y a là, à la vérité, en attendant le vote définitif de la loi, une mesure discrétionnaire de l'autorité : on peut en contester la valeur légale, mais non certes la valeur pratique.

D'une façon générale, peu importent les mesures prises et les projets en cours, si pour produire leur plein effet, ils se sont assurés du bon vouloir et de l'active coopération des intéressés eux-mêmes. Il y a là un effort de propagande qui s'impose avant tout. Il convient de prévenir, sans heurt ni contrainte, toute précipitation et toute insouciance; et, pour cela, il n'est pas de meilleur moyen que de faire pénétrer partout la pensée que tant de souvenirs anéantis, tant de ruines accumulées, tant de souffrances endurées, ne peuvent trouver leur compensation que dans un réel et durable progrès qui, surgissant de l'excès même du mal, non seulement rétablira la vie dans nos cités, mais encore la rendra plus facile et plus agréable.

---

(1) On pourrait aussi, il est vrai, dans certains cas, s'appuyer sur la disposition ajoutée par la loi du 13 juillet 1911 au décret du 26 mars 1852 pour la conservation des perspectives et des sites. Mais ce ne peut être là qu'un moyen exceptionnel.

Digitized by Google

Il faut reconstruire rapidement et simplement : la rapidité sera la condition nécessaire d'où dépendra la reprise normale de la vie locale et du travail, la simplicité s'imposera d'elle-même, en raison de la cherté des matériaux, de la difficulté des transports, de la rareté de la main-d'œuvre. Dans ces conditions, ne sera-t-on pas amené à adopter la conception américaine, de plus en plus répandue à l'étranger, celle qui voit dans l'entreprise immobilière une entreprise à court terme, dont le placement doit être amorti en vingt ou trente ans, et non pas comme chez nous un placement à terme indéfini, ou peu sans faut, et par suite non amortissable. On peut compter sur l'invention et l'expérience de nos architectes et de nos techniciens pour donner à cette conception une forme et des moyens qui la rendront acceptable pour nous, aussi bien au point de vue esthétique qu'au point de vue pratique. La génération suivante pourra reprendre l'œuvre hâtivement accomplie, et lui donner, s'il y a lieu, un caractère plus original, plus conforme à nos traditions et à nos goûts.

L'originalité et la couleur locale pourront d'ailleurs, si on y prend garde, se concilier avec la rapidité de la première entreprise. Des matériaux plus légers et travaillés en série, une exécution simple et économique, n'empêcheront pas de reproduire du premier coup, le type d'habitation et d'installation auquel les habitants de nos villes autant peut-être que ceux de nos campagnes, étaient habitués, et qui s'impose dans une large mesure, en raison des ressources locales et des conditions géographiques ou climatériques. On

Digitized by Google

a beaucoup insisté en ces derniers temps, et à propos de reconstruction, sur le caractère original de l'habitation rurale, et sur sa variété suivant les régions. L'originalité est moindre sans doute dans nos villes, et va diminuant avec l'industrialisation de toutes les entreprises, mais elle n'en est pas moins réelle, et, il y a lieu d'en tenir compte dans les divers projets, si on veut que les habitants retrouvent dans leur nouvelle demeure le sentiment du « chez soi » et la satisfaction que donnent la vue et l'usage des choses familières.

Il importe avant tout de réserver l'avenir, et ce sera là le grand bienfait du plan qu'il faut rendre obligatoire, suivant le projet voté par la Chambre des Députés, pour toutes les agglomérations atteintes par la guerre. C'est surtout pour les édifices publics, pour tous ceux qui avaient une valeur artistique, qu'une reconstruction trop hâtive serait dangereuse. A nos églises, à nos maisons de ville, mieux vaudra assurer, dans les meilleurs conditions possibles, l'abri provisoire qui réservera l'œuvre du temps et permettra de procéder avec une sage lenteur à leur reconstruction. A vouloir refaire en quelques années, en quelques mois, ce qui fut souvent l'œuvre des siècles, on n'obtiendrait que l'impression du pastiche et du décor artificiel, quelque chose comme les reconstitutions historiques de nos expositions universelles. Il faut sur le plan nouveau marquer la place des édifices, avec tous les accessoires et dégagements qui, plus tard, pourront les compléter et les mettre en valeur, et s'en tenir là pour le moment. Faut-il ajouter ausis

Digitized by Google

qu'en reproduisant ensuite le style et l'inspiration première, il sera bon d'y ajouter quelque chose de nous-mêmes et de la marque de notre époque, de même que s'ajoutait à nos cathédrales l'empreinte originale de chacune des générations qui y donnaient leur travail et leur art? Question d'espèce, peut-on dire, et de circonstances, pour laquelle il serait imprudent de généraliser.

Question d'espèce encore, et surtout, que la question des ruines. Lesquelles conviendra-t-il de laisser subsister en témoignage perpétuel de la barbarie ennemie, et comme protestation vengeresse contre la cruauté de ses destructions? Lesquelles devra-t-on relever, et dans quelles mesures? Une ruine peut n'être qu'une blessée, qu'on peut soigner et conserver à la vie. Mais souvent aussi une ruine est une chose morte : pour lui rendre la vie, il faudrait qu'en nous revécût l'âme qui l'anima. Il faudrait que nous eussions en nous la simplicité et la quiétude, la fantaisie et l'ardeur imaginative, la foi mystique et l'idéal des artistes qui avaient vécu leur œuvre avant de la réaliser en des formes sensibles. Chaque génération qui passe se révèle et se raconte dans les œuvres qu'elle exécute, dans les monuments qu'elle élève, dans la pierre qu'elle dispose et qu'elle travaille. Comment reprendrions-nous ce langage mystérieux des siècles partout où la voix s'est éteinte, anéantie avec l'organe qui l'exprimait! L'ennemi ne s'y est pas trompé, et en donnant libre cours à sa rage destructive, en s'attaquant à nos monuments, à nos anciens châteaux, aux plus humbles églises de nos

Digitized by Google

campagnes comme aux plus vieilles cathédrales, il savait que c'était au cœur même qu'il nous frappait, et que c'était quelque chose de l'âme française qu'il anéantissait... Mais cette âme est immortelle. Ayons confiance en elle et en son inépuisable vitalité. Dans nos cités reconstituées et rendues à leur laborieuse activité, cette âme reparaîtra après l'épreuve, plus vivante et plus belle : puisse-t-elle, au milieu de la paix et de la prospérité, retrouver, dans les œuvres de la génération qui vient, une expression digne d'elle et des plus glorieux monuments du passé !

Lu les 10 et 24 mai 1918.

Digitized by Google

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

« RUSTICIADE » DE LAURENT PILLARD

Par M. Albert COLLIGNON

MEMBRE TITULAIRE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

L'auteur de la « Rusticiade ».

Par deux fois, au cours du XVI^e^ siècle, des poètes lorrains ont emboué la trompette héroïque pour célébrer les hauts faits de leurs ducs. Pierre de Blarru chante dans la *Nancéide* la victoire de René II sur Charles le Téméraire ; Laurent Pillard, dans la *Rusticiade*, celle du duc Antoine sur les Rustauds. J'ai écrit, il y a longtemps déjà, une étude sur la *Nancéide* (1); j'ai consacré aussi une note à la *Rusticiade* (2). Aujour-

(1) *De Nanceide Petri de Blaro Rivo Parisiensis.* Nancy, Berger-Levrault, 1892.

(2) « *De quelques imitations dans la Rusticiade.* » *Annales de l'Est.* T. VII, numéro d'octobre 1893, p. 594.

Digitized by Google

d'hui je voudrais revenir sur ce dernier poème et essayer d'en déterminer avec précision la valeur, tant au point de vue historique qu'au point de vue littéraire.

Nous examinerons donc d'abord quelles sont les sources du récit de Pillard et quelle contribution personnelle il a pu apporter à l'histoire de la guerre des Rustauds. Nous chercherons ensuite ce qu'il est en tant que poète, dans quel esprit il a conçu son épopée et quels modèles il a imités.

Rappelons auparavant sa biographie et le sujet de son poème.

Laurent Pillard était né à la fin du XVe siècle, vers 1480, dans un village voisin de Pont-à-Mousson, que M. Pfister suppose avec vraisemblance être Norroy (1). Sa famille était des plus modestes, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même :

« Une humble et obscure demeure m'a donné le jour, non loin de Pont-à-Mousson, riche en moissons, à travers laquelle l'aimable Moselle promène les replis de ses eaux vagabondes (2). »

Son père l'ayant laissé orphelin à l'âge de deux ans, sa mère à laquelle il témoigna toujours la plus vive

---

(1) Je ne fais guère que résumer la biographie de Pillard, telle que la donne M. Pfister dans son étude intitulée : *Les Testaments des deux Laurent Pillard et de Jean Basin de Sandaucourt, chanoines de Saint-Dié.* (*Bulletin de la Société philomatique vosgienne,* 1910-1911, p. 45-49 du tirage à part.)

(2) *Exilis genuit me sine luce domus,*
Cui vicina jacet frugum Ponsmontio dives,
Qua fluit undivago grata Mosella sinu.
(*De Seipso,* v. 2 à 4.)

Digitized by Google

affection, vint se fixer à Pont-à-Mousson, où il fit ses études et fut élevé à la prêtrise.

« C'est là que tout enfant je fus nourri par les soins d'une mère, car mon père me laissa orphelin à l'âge de deux ans. Mais quand peu à peu je fus arrivé à l'âge adulte, je m'engageai publiquement dans les honneurs du sacerdoce (1). »

Il avait un oncle, Laurent Pillard l'aîné, chanoine de Saint-Dié et curé de Corcieux (2), qui contribua aux frais de son éducation, et l'appela à Saint-Dié, quand il eut conquis le titre de maître, pour lui résigner sa charge (3). Là, dans sa maison canoniale, Laurent Pillard le jeune, fidèle aux traditions de son oncle qui fit partie du Gymnase vosgien, consacra ses loisirs au culte des Muses. Il composa, en 1518, un petit poème en vers de dix syllabes demeuré inédit (4). L'ouvrage n'a pas de titre; mais on peut par le contexte lui donner celui-ci : « Apothéose du connétable Charles de Bourbon, dédiée à sa sœur Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, femme du duc Antoine. »

---

(1) *Hic me nutrivit genitricis cura puellum.*
Nam bimum liquit me sine patre pater.
At mihi dum paulum succrevit adultior ætas,
Mystarum celeber me redimivit honos.
(*De Seipso*, v. 7 à 10.)

(2) Voir sa biographie dans Pfister, *op. cit.*, p. 24-27.

(3) Ce fut avant le 1er septembre 1513, date à laquelle Laurent Pillard l'aîné fit son testament.

(4) Manuscrit 17385 du British Museum (Addit. mss.), petit volume in-8 sur papier, comprenant en tout 52 feuillets d'écriture du XVIe siècle alternant avec des dessins en grisaille ou camaïeu gris et blanc.

Digitized by Google

« Un préambule, adressé en latin à Nicolas Martin, chantre de Saint-Dié, occupe les folios 1 et 2. Puis vient une jolie grisaille emplissant le folio 3, où l'on voit l'auteur, jeune, tonsuré et imberbe, présentant son livre à une princesse suivie d'un écuyer et de trois dames d'honneur. Le livre commence au folio 4 par un chapitre intitulé : « Apparition de Mgr Charles de Bourbon à l'auteur. »

« Le mérite de cette composition improvisée pour flatter la duchesse de Lorraine est médiocre, le style aussi déclamatoire et pompeux que vide (1). »

En même temps que les fonctions de chanoine, Laurent Pillard remplit les fonctions de sonrier du val, puis de sonrier de la ville (2). A la mort de son oncle, il le remplaça aussi dans sa cure de Corcieux. « Il nous reste dans l'église de Corcieux un très beau vitrail où le curé s'est fait représenter. On le voit à mi-corps, le visage fin, l'air doux, les cheveux blancs; à côté de lui, son patron, saint Laurent, la tête nimbée, tient de sa droite le gril, instrument de son supplice; le chanoine a les yeux tournés vers un autre vitrail qui fait face au précédent du côté nord et qui représente la Vierge tenant l'enfant Jésus sur

(1) Jules GAUTHIER, *Notice de deux manuscrits du British Museum* (*Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Histoire et philologie.* Année 1896. Paris. Imprimerie Nationale, 1897, p. 331-342).

(2) « Le sonrier du val levait les droits du chapitre dans les huit mairies du val; il nommait les maires, doyens et bas officiers. Le sonrier de la ville levait les mêmes droits dans la ville de Saint-Dié et les hameaux d'Hellieule et La Bolle; puis il était chef de la police sur les sujets du chapitre. » Note de M. Pfister, *op. cit.*, p. 47.

Digitized by Google

ses genoux. Pillard porte, suspendu par une courroie à son bras gauche, un écu sur lequel sont ses armoiries : d'azur à la rose de gueules, tigée et feuillée de sinople, côtoyée d'un L et d'un P en or. [La rose était l'emblème héraldique du chapitre, et la plupart de ses membres la firent entrer dans leur blason (1).] »

On peut se demander à quel incident de sa vie Pillard fait allusion quand il écrit dans la pièce *de Seipso* : « Je succombai et me laissai aller à la négligence des lois du Tout-Puissant et à l'oubli des biens impérissables de la demeure céleste (2). » Il semble bien qu'il ne faut voir là qu'un acte de contrition général dicté par l'humilité du chrétien.

Le seul événement important de l'existence de Pillard est la composition de la *Rusticiade* qui, terminée en 1541, fut imprimée en 1548 à Metz, chez Jean Palier (3), accompagnée de diverses pièces en vers latins écrites pour la plupart à l'occasion de la mort de ducs ou duchesses de Lorraine (4), sous le titre de *Nénies ou Monodies*. L'année qui suivit l'apparition de la *Rusticiade*, Pillard fit, le 12 septembre, le testament que M. Pfister vient de publier. Il vécut encore quelques années et mourut le 13 janvier 1553.

---

(1) PFISTER, *op. cit.*, p. 45.

(2) *In quo succumbens neglexi jura Tonantis*
Et bona cælestis non ruitura domus.
(*De Seipso*, v. 11 et 12.)

(3) Voir BEAUPRÉ : *Recherches sur les Commencements et les Progrès de l'Imprimerie en Lorraine*, p. 114, 115, 116.

(4) Antoine, François, René de Bourbon, Philippe de Gueldre.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Les faits historiques dans la « Rusticiade ».

Le sujet du poème de Pillard est la guerre des Rustauds (1), dont l'histoire a été résumée par M. Pfister en quelques pages que je ne puis mieux faire que de reproduire (2). Nous verrons de la sorte quelle matière elle offrait à la tentative épique du chanoine lorrain.

« La révolte des paysans venait d'éclater en Allemagne, terrible et implacable, et de gagner l'Alsace (avril 1525). Depuis Bâle jusqu'à Haguenau, Jacques Bonhomme se souleva. Il voulait que la dîme servît exclusivement à l'entretien de ses pasteurs; il réclamait la liberté de la chasse et de la pêche, l'abolition des corvées et du servage; il entendait profiter de son travail, en jouir et n'être plus traité comme une bête de somme. Les vignerons de Riquewihr demandaient à élire librement leur seigneur. Le mouvement était issu de la Réforme; mais on vit en Alsace y participer des paysans restés profondément attachés au catholicisme. Le maire de Rosheim, Georges Ittel,

(1) « On trouve quelquefois les Rustauds appelés *Bourres* ou *Burres*, par corruption de l'allemand *Bauer*, paysan. Mais les documents lorrains ajoutent toujours au mot paysan l'épithète injurieuse de *luthérien*. »

Henri LEPAGE, *Documents inédits sur la guerre des Rustauds*. Nancy, 1861, p. VII (t. VI du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*).

(2) *Histoire de Nancy*, t. II, p. 91-93.

Digitized by Google

un bourgeois de Molsheim, Érasme Gerber, se mirent à la tête des rebelles. Les églises furent pillées, les châteaux démantelés. Les Rustauds s'emparèrent de Saverne; quelques-uns franchirent le col, pénétrèrent en Lorraine et se répandirent dans la vallée de la Sarre. Les paysans lorrains, en particulier ceux de Dieuze, menacèrent de se joindre à eux. Le duc Antoine résolut d'arrêter l'invasion. Une armée se forma à Nancy le 3 mai 1525. Le frère d'Antoine, Claude de Guise, gouverneur, au nom du roi de France, de la Champagne, fut appelé à se mettre à sa tête. Le 8, un envoyé des paysans se présenta au duc avec des lettres écrites en leur nom, assurant qu'ils ne demandaient que la libre prédication de l'Évangile et qu'ils n'avaient pas l'intention de rien entreprendre contre son autorité. Mais Antoine le fit saisir par ses archers de corps « et fut trouvé que ledit messager avoit commis crime de lèse-majesté d'avoir en ce point fait alliance avec les ennemis de son prince naturel et souverain seigneur, sans avoir honte ni vergogne de lui présenter telles lettres, comme de défiance, dont il fut décapité honteusement la veille de la Fête-Dieu (14 juin), devant la porte de la Craffe (1) ».

« Cependant, menacés par toutes les forces de la Lorraine, les Rustauds se rendirent à discrétion dans Saverne. Par un manque de parole qui ne fait pas honneur au duc lorrain, la capitulation fut violée; Gerber fut pendu; 16.000 paysans environ furent

(1) VOLCYR, liv. I, chap. LXXXI

Digitized by Google

massacrés (1) et on montre encore le *Ketzergraben* (la fosse des hérétiques) où leurs cadavres furent jetés. Quelques bandes purent s'échapper et remontèrent l'Alsace le long des Vosges; surprises à Scherwiller, à l'entrée de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, elles furent entièrement vaincues; 12.000 paysans restèrent sur le champ de bataille. Cette victoire sauva la Lorraine d'un grand péril. L'armée rentra dans le duché par le val de Villé et par Saales; Antoine fit, le 28 mai, une entrée triomphale à Nancy. Désormais, il passa pour le champion de la chrétienté. La guerre des Rustauds fut assimilée à la guerre contre Charles le Téméraire; le secrétaire du duc, Volcyr, en écrivit une relation qui peut être rapprochée de la *Chronique de Lorraine*. Pilladius écrivit la *Rusticiade* comme Pierre de Blarru avait composé la *Nancéide*. »

C'est, selon toute vraisemblance, la *Nancéide* dont on retrouve des imitations en plusieurs passages de son poème, qui a inspiré à Pillard l'idée d'écrire la *Rusticiade*. Mais la tâche qu'il se proposait était beaucoup plus ingrate que celle qu'avait accomplie avec plus ou moins de bonheur le vieux chanoine de Saint-Dié. Le sujet choisi par lui offrait bien moins de ressources que celui qu'avait traité Blarru. D'un côté, les sièges et la bataille de Nancy, féconds en péripéties dramatiques, une guerre dont les conséquences furent

(1) « En sortant, et qu'ils étaient par les champs, en plusieurs bandes, sans se défendre, ont été assaillis et inhumainement tués et occis. »

La *Chronique de Metz*, publiée par HUGUENIN, Metz, Lamort, 1838, p. 822.

Digitized by Google

si importantes pour la Lorraine non moins que pour la France; des figures d'un vigoureux relief et vraiment épiques, comme Charles le Téméraire; un héros jeune et sympathique, René de Lorraine, luttant pour l'indépendance de son duché; une grande variété de personnages, depuis Chiffron de Baschi, noble victime de son dévouement à son prince, jusqu'au traître Campobasso. De l'autre côté, une campagne qui ne dure que vingt jours, une guerre non plus seulement contre l'ennemi du dehors, mais sociale et religieuse en même temps; des victoires qui, sans doute, écartaient de la Lorraine un grave péril, puisqu'on pouvait craindre que cette révolte des paysans commencée au nom de la Réforme ne dégénérât en une sanglante jacquerie, mais qui furent suivies de massacres inutiles et accompagnées de cruautés que, malgré tous leurs efforts, les apologistes du duc Antoine n'ont réussi qu'imparfaitement à excuser. De plus les faits par eux-mêmes présentent peu de diversité; les épisodes caractéristiques sont rares. Le principal héros, Antoine, parle et prie plus qu'il n'agit; les autres, tels que Guise et Vaudémont, sont de vaillants soldats; mais il y a quelque monotonie dans le récit de leurs prouesses; quant aux chefs des Rustauds, nécessairement sacrifiés, ils manquent de vérité et de vie.

Ce n'est d'ailleurs qu'une partie de la guerre des Rustauds qui a été chantée par Pillard, celle où le duc Antoine a joué le principal rôle et qui a eu pour théâtre la Lorraine et l'Alsace. Or, on sait que cette guerre a embrassé encore la Souabe, la Franconie, le

Digitized by Google

Palatinat, la Forêt-Noire, le Tyrol, la Hesse, la Thuringe, la Saxe, etc. (1).

Le sujet s'est donc réduit pour Pillard au récit de l'expédition d'Antoine contre les Rustauds en Lorraine et en Alsace et des hauts faits accomplis par le duc ainsi que par les princes de sa maison. La matière n'étant pas assez abondante pour remplir les six chants de son épopée, il y a introduit le merveilleux, il a multiplié les discours, les moralités, les comparaisons développées, les descriptions; il y a inséré de purs hors-d'œuvre et s'est ingénié à suppléer par toutes sortes de procédés à l'insuffisance des ressources que lui offrait son sujet. Pour la narration des faits il a suivi rigoureusement l'ordre du temps et son poème peut être comparé à cet égard à une chronique en vers.

Considérons-le d'abord au point de vue historique. A quelles sources Pillard a-t-il puisé? Apporte-t-il sur la guerre des Rustauds des renseignements personnels, inédits, et dont l'histoire doive tenir compte? Les faits eux-mêmes sont-ils présentés avec exactitude et jugés dans un esprit d'impartialité? Autant de questions auxquelles il nous faut répondre. Assurément, je n'oublie pas qu'une épopée n'est pas une simple chronique; mais, si on lui concède le droit d'ajouter au récit des événements réellement accom-

(1) Voir, entre autres, DE BUSSIÈRE, *Histoire de la Guerre des Paysans*, PLANCY, 1852, 2 vol.

ZIMMERMANN, *Allgemeine Geschichte des grossen Bauern-Kriegs*. Stuttgard, 1841-1843, 3 vol. Nouvelle édition, 1856-1857, 2 vol.

SCHREIBER, *Der Deutsche Bauernkrieg*. Fribourg. 1863-1866.

Digitized by Google

plis divers ornements accessoires, on doit pour le récit des événements eux-mêmes exiger qu'il soit conforme à la stricte vérité.

Il faut rendre à Pillard cette justice qu'il s'est efforcé de raconter avec exactitude la guerre des Rustauds et qu'il est entré sur un assez grand nombre de points dans des détails précis et circonstanciés (1). Il a interrogé ou consulté les écrits de plusieurs de ceux qui avaient pris part à cette guerre ou qui, attachés à quelque prince de la famille ducale, avaient été à même de se renseigner.

Au nombre de ces derniers figure en toute première ligne Nicolas Volcyr, historiographe et secrétaire du duc Antoine, qui le suivit pas à pas pendant cette guerre, notant tous les faits à mesure qu'ils se produisaient et recueillant directement les matériaux des livres qu'Antoine le chargea de composer pour célébrer sa victoire sur les Rustauds. Ce livre fut publié sous le titre suivant : *Histoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire* obtenue contre les seduycts et abusez Lutériens mescreans du pays

(1) Dans l'hexastique par lequel Adam Bergier, de Saint-Dié, invite les Lorrains à la lecture de la *Rusticiade*, Pillard est loué comme historien véridique :

Prælia veridico narrat Laurentius ore.
Principis Austrasiæ...

« Le poème de Pillard, écrit Dom Calmet, n'est pas une pièce parfaite; on n'y trouve pas les agréments, ni la politesse des anciens poètes romains; mais il ne laisse pas de nous être très précieux par les détails qu'il nous donne de la guerre du duc Antoine contre les paysans révoltés d'Allemagne. Comme il était contemporain et que la chose se passait, pour ainsi dire, sous ses yeux, il en était parfaitement instruit. » *Bibliothèque lorraine* (Nancy, Leseure, 1751), col. 749.

Digitized by Google

Daulsays et autres, par tres haut et tres puissant prince et seigneur Antoine, par la grace de Dieu duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, etc., etc., en deffendant la foy catholique, nostre mere leglise, et vraye noblesse, a lutilité et prouffit de la chose publique. Avec privilège. Imprimé à Paris, par Galliot du Pré, 1526.

De la comparaison entre cet ouvrage et la *Rusticiade* est résultée pour moi la conviction que la chronique de Volcyr a été la principale source de Pillard (1). Souvent celui-ci s'est borné à mettre en vers, avec plus ou moins d'enjolivements poétiques, le récit du chroniqueur, après l'avoir dégagé des digressions, dissertations pieuses, rapprochements historiques, moralités prolixes et diffuses dont il s'alourdit et s'embroussaille continuellement.

Cette parenté entre la *Rusticiade* et la chronique de Volcyr n'a été, à ma connaissance, signalée nulle part. Aussi me faut-il l'établir en citant un certain nombre de passages caractéristiques.

Une première remarque à faire, pour prouver que Pillard s'est fréquemment servi du récit de Volcyr, c'est que, partout où chez celui-ci se rencontre une énumération de personnages, chevaliers, officiers, chefs de détachements, etc., l'ordre suivi par Pillard dans cette énumération est presque toujours identique à celui que Volcyr a adopté. Or, dans la plupart des

(1) On peut admettre aussi que Pillard a été sur quelques faits renseigné oralement par Volcyr qu'il a dû connaître. Celui-ci n'est mort qu'en 1540 ou au commencement de 1541. Or, le poème de Pillard a été terminé en 1541.

Digitized by Google

cas, cet ordre ne s'imposait nullement, et, pour s'y conformer, Pillard a été plus d'une fois obligé d'appesantir singulièrement son vers ou de recourir à des inversions assez gauches (1). Parfois cependant il omet un ou deux noms.

Voici des exemples de ces rapprochements :

Volcyr (2), p. 36 :

« Pendant que ledit noble prince d'amour (3) estoit absent, les susditz seigneurs, contes, barons, chevaliers, vassaulx, gentilz hommes de son hostel et autres repartirent à enseigne desployée, dudit Nancy, environ une heure après midy..., et marchèrent moult triomphalement en bataille, soubz la charge et conduite de messire Gérard de Harracourt, sieur d'Orme, chambellan dudit prince et sénéchal de Lorraine, accompaigné de messire Philibert du Chastellet, chevalier sieur de Sainct-Amant, chambellan et porteur de la maistresse enseigne de l'hostel dudit seigneur duc, et messire Bernardin de Lenoncourt, chevalier, sieur de Serre, chambellan et cappitaine de l'artillerie... On quel affaire luy assistoit... messire George de Lyoncourt, chevalier, sieur dudit lieu et cappitaine de Prény. »

---

(1) Ainsi, t. I, p. 162.

Hic et Jacobus Germinius ille latronum.
Ductor ; sir Perrinus ibi tunc Landrius atque.
Fortis Adolphus erat Manonvillius heros.

(2) L' « Histoire et recueil de la triumphante et glorieuse victoire..... ». — *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.* Nancy, A. LEPAGE, 1856.

(3) Le duc Antoine.

Digitized by Google

Pillard (1), t. I, p. 156 :

« Là (sous les murs de Nancy), sont réunis, pour les luttes de la vaillance, les comtes si puissants; là sont venus les chevaliers dont l'intrépide phalange est entraînée par l'amour des combats; puis une suite brillante de hauts barons chez qui la crainte n'eut jamais d'accès, et avec eux une foule de jeunes nobles qui, en l'absence du duc, amènent leurs hommes à la guerre. A leur tête était le belliqueux Gérard, de l'illustre maison d'Haraucourt. Il est suivi de Philibert, chevalier du Châtelet, portant l'étendard ducal à la croix blanche... Soudain les bombardes retentissent accompagnées des homicides machines de guerre dont le brave Bernardin de Lenoncourt vient d'être nommé le chef... Georges (2) l'aidait dans cet emploi; car, gouverneur de Prény, il n'avait rien à apprendre. »

Autre énumération. C'est celle des principaux membres du Conseil institué par le duc Antoine pour administrer le duché en son absence.

Volcyr, page 39 :

« ... Dont s'ensuyvent aucuns des commis et députez pour demourer audit lieu : sçavoir, Ré. pè. et seigneur Balthazar du Chastelet, abbé de Sainct-Vincent et

(1) Édition Dupeux. Je cite toujours Pillard d'après cette édition.

(2) Georges de Lioncourt. Dupeux qui, dans ses notes, t. II, p. 260, attribue exactement à Lenoncourt son prénom de Bernardin, crée, dans sa traduction, par une singulière inadvertance, avec ce prénom et celui de Lioncourt, un personnage, Georges Bernardin, qu'il substitue à Georges de Lioncourt.

Digitized by Google

Sainct-Epvre : vénérable et discrète personne sieur Warri de Savigny, prothonotaire apostolique et grant doyen de l'église royalle Sainct-Étienne de Toul; maistre Hugues des Hazars, licencié ès drois et grant prévost de Sainct-George dudit Nancy; messire Hardi Tillon d'Anjou, chevalier, sieur de Cotterolle et grand maistre d'hostel dudit prince; messire Jacob de Germini, chevalier, sieur dudit lieu et cappitaine de la garde de corps dudit seigneur duc; messire Perrin de Landre, chevalier, sieur de Tichimont; messire Aloff de Beauvais, chevalier, sieur de Mononville; Galian de Thissarace, sieur de Bosserville et maistre d'hostel dudit prince; sieur Jehan barron de Montaigny, escuyer trenchant et d'escuyerie de ladicte duchesse, avecques certains autres conseilliers, procureurs, secrétaires, auditeurs, etc. »

Pillard, tome I, page 163 :

« Parmi eux étaient l'éminent Balthazar du Châtelet, abbé vénérable de Saint-Epvre qui a été bâti devant les murs de la capitale des Leuquois; Warri de Savigny, personnage non moins insigne, que la sainte église de Toul voit placé à sa tête, honorant d'un respect tout particulier le patron si puissant qui la protège.

« Entre tant de hauts dignitaires se présente Hugues des Hasards, dont le corps et l'esprit sont si richement dotés... Avec eux se trouve Hardi Tillon, qui a toute l'amitié de notre souverain et sa plus solide affection. Gouverneur du palais de nos princes... On y voyait aussi Jacques de Germiny, commandant des gardes, et Perrin de Landres, et le brave Elophe de Manon-

Digitized by Google

ville, et Galiot de Liseras, et Jean de Montigny, et d'autres dont les noms illustres m'échappent et que j'omets de rapporter. »

Cf. d'autres énumérations analogues poursuivies dans le même ordre chez Volcyr et chez Pillard.

Volcyr, p. 41; Pillard, t. I, p. 165-166; Volcyr, p. 52-53; Pillard, t. I, p. 211; Volcyr, p. 289; Pillard, t. II, p. 193, etc.

J'arrive à des faits dont Pillard n'a pu, selon toute probabilité, avoir connaissance que par la relation de Volcyr.

Ce sont ceux auxquels l'historiographe du duc Antoine a participé ou qu'il rapporte comme témoin oculaire. Je me limiterai à quelques épisodes. Celui du supplice d'Érasme Gerber, tel que le raconte Volcyr, renferme plusieurs détails caractéristiques.

Gerber, fait prisonnier, a déclaré que, si le duc et son armée n'eussent anéanti les bandes de Saverne, plus de 60.000 ou 80.000 Rustauds fussent venus à l'aide des révoltés pour tout ruiner et confondre. On le condamne à mort sans autre forme de procès (1).

Volcyr, p. 216 :

« Doncques, après sa belle confession, ouye tout amplement, sans vouloir se confesser en secret, on faisoit par tout chercher ung maistre des haultes œuvres; tant que ung sieur barbier, ou, comme les autres dient,

(1) Volcyr était présent à l'interrogatoire de Gerber et y prit part comme secrétaire du duc.

P. 215. « Jaçoit ce que l'acteur de ce présent recueil en parla audit Erasmus, qui estoit lyé bien estroictement et garrotté contre le tronc d'un saulx; lequel respondit s.q. »

Digitized by Google

un mareschal, comparut illecques pour saulver sa vie, et fut content d'en estre l'appariteur et bourreau : lequel se print à rire quand il le voit lyé si court si-comme il vouloist dire que moult doucement l'avoit autresfois traicté de son rasouer par dessoubz le menton, et que, pour son dernier mes, il y convenoit aller autrement, avec ce que le babiller ne luy servoit de riens; lequel fut sans délay mené au meillieu de la praerie, où ledit maistre le fit mettre à cheval et lui bailla le moyne par le col; puis il demoura attaché en la branche d'un saulx, à ung doy près de terre, où finablement fut suffocqué, persévérant à son intention. »

Pillard, t. II, p. 110 :

« Pendant qu'on cherche partout un bourreau pour faire subir à l'instant au coupable le supplice hideux, un de ses complices se présente et offre, moyennant le pardon de sa faute, de suspendre son ancien maître avec le terrible lacet. C'est lui qui, en qualité de barbier, le débarrassait jadis de ses cheveux; aujourd'hui, pour avoir la vie sauve, il ne refusera pas le rôle d'exécuteur. Quand ce bourreau improvisé eut vu le malheureux Gerber étroitement enchaîné, il lui adressa d'amères railleries : « O mon respectable maître, lui « dit-il, combien les services que je t'ai rendus autre- « fois devaient t'être plus agréables! Auparavant « j'arrosais ton menton avec l'eau attiédie; mon « ancienne profession ne t'a jamais causé aucun mal. « Si je coupais tes cheveux, tu n'avais rien à craindre « pour ta vie, mais le métier que je vais apprendre « doit te précipiter sur les sombres bords; la corde

Digitized by Google

« qui va serrer ton cou amènera la fin de tes jours. » Il dit, place son ancien maître sur le dos d'un cheval et l'emmène loin de la ville... Le coupable est ainsi transporté jusqu'au moment où son bourreau aperçoit le saule fatal, aux rameaux duquel il attache la corde qui enchaîne et balance dans les airs son ancien maître, en attendant que son cou se brise, et qu'il exhale le dernier soupir. »

C'est aussi d'après Volcyr que Pillard raconte les prouesses de Vaudémont et sa chute en pleine mêlée à la bataille de Scherwiller.

Volcyr, p. 297 :

« ... Le valeureux comte de Vaudémont ne faisoit moins de son costé, assaillant les mutins gaillardement; lesquelz estoient à si gros nombre qu'à peine estoit la plaine suffisante pour les recevoir et eulx mettre en ordre; parquoy n'estoit possible d'entrer léaus sans hurter, en sorte que ledit conte eut l'ung de ses ganteletz emporté avec son habillement de teste à grands coups de picques et hallebardes; et furent les coups si grans, qu'il en pensa perdre l'ung des yeulx de la teste, lequel il porta longtemps bouché et couvert avant que l'oser descouvrir. Néantmoins, un lansquenet, ce voyant audit conflict, luy mist hastivement sa secrette (1) sur son chief; et comme il vouloist combattre à l'espée, ayant mis sa picque en pièces, ung cappitaine desditz lansquenetz, natif de Polone et cousin de Hierofläus, ambassadeur du roy de Po-

(1) *Secrete, secrette, segrete* ou *segrette,* calotte d'acier qui se portait sous le heaume.

Digitized by Google

lone, qui fut l'an passé au lieu de Nancy, luy dit en latin que peu luy serviroit l'espée contre si grosses tourmes et multitude d'ennemys, et luy mist sa picque au poing; le long de laquelle ledit prince, remply de zèle et amour divin, s'avança devant ces gens pour les faire marcher plus courageusement, faisant merveilleux faitz d'armes et donnant adresse à ceulx qui le suyvoient. Combien toutefois que en la fin il ne l'eust davantage, car il fut si fort assailly des gens de guerre qui tenoient le party des Luthériens, non obstant la grant proesse de ceulx qui estoient auprès de luy, que possible ne fut retourner qu'il ne fust abatu et mis par terre, à cause de la grosse résistance que faisoient les ennemys contre luy et les siens. Mais Jehan de la Marche, sieur du Saulcy, qui estoit son lieutenant, s'avança hastivement avecques cinq cens hommes de pied et se mist au plus fort du dangier affin de luy donner le temps de se relever; là où on luy fist gros effort de l'ung des costez et de l'autre... »

Pillard va reprendre le canevas de ce récit; mais il y brodera, selon son habitude, des ornements tels que discours et comparaisons que je juge inutile de reproduire ici.

Pillard, t. II, p. 215 :

« Vaudémont, plein d'une ardeur toute martiale, se rue au milieu des bataillons ennemis, qu'il attaque de près; il se jette au plus épais de la mêlée; il frappe et fait tomber sur la plaine verdoyante de nombreux guerriers; son épée sanglante engage des luttes multipliées. Alors l'ennemi lui lance des traits qui lui

Digitized by Google

portent de rudes atteintes. Désireux d'immoler le beau cavalier, ils l'attaquent à la tête avec vigueur. Les coups qui pleuvent sur le casque du noble guerrier retentissent à ses oreilles au milieu des dards qui volent de tous côtés, mais il résiste en héros...

« Cependant la plèbe, dans une lutte continue, s'acharne à perdre le prince; elle fait pleuvoir sur lui une grêle de traits. En l'assaillant par derrière avec la lance terrible, tout à coup elle lui détache de la main le gantelet doré qui la couvre, et fait tomber la partie antérieure de son haume empanaché. Voyant Vaudémont réduit à cette extrémité, un fantassin ôte aussitôt son propre casque et l'offre avec empressement au prince, pour le préserver des atteintes d'un ennemi furieux. Cependant le comte, infatigable, poussait toujours devant lui la plèbe; mais, pendant qu'il lui lance d'innombrables dards, lui-même est frappé à l'un de ses yeux, toujours si brillants, et qui resta longtemps voilé d'un lin préservateur. Le héros n'en persiste pas moins à se précipiter à travers les rangs de l'armée de Scherwiller et à frapper, faisant couler le sang des plus braves, malgré la blessure qu'il a reçue à l'œil. Mais dans la lutte sa lance se brise, et les nombreux éclats s'en disséminent au loin... Il tire à l'instant l'épée du fourreau qui la tenait renfermée, et se rue sur les assaillants. A cette vue, un chef des fantassins, issu d'un noble sang, s'approche de lui dans la mêlée, et, saisissant une lance de frêne, il la lui remet... »

Vaudémont remercie le généreux guerrier et se précipite au combat avec une nouvelle ardeur.

Digitized by Google

« De sa lance, il renverse les robustes campagnards, les frappe et la fait retentir sur eux; ses attaques continuelles ne cessent de provoquer l'ennemi qui le serre de près, et son audace guerrière ne s'affaiblit pas. Cependant ses jambes fléchissent : il tombe enfin épuisé par les coups multipliés qu'il a portés à l'ennemi, et son corps se teint du sang de ses victimes.

« Cependant le brave de la Marche, qui était près de là, s'aperçoit de la chute du prince : il recueille de toutes parts des fantassins nombreux qu'il réunit à grands cris, et les invite à secourir au plus tôt le prince de Vaudémont; tous s'empressent d'appeler aux armes leurs compagnons, et recommencent un horrible carnage, afin de donner au prince tombé le temps de se relever et de retrouver sa vigueur première. »

C'est le même procédé d'imitation et d'amplification qu'emploie Pillard (t. II, p. 127) quand il reproduit l'épisode, raconté par Volcyr (p. 218), des dames de Saverne allant implorer pour leurs maris et leurs enfants la clémence du duc, ou le discours du comte de Guise demandant qu'on remette au lendemain l'attaque contre les Rustauds à Scherwiller (Volcyr, p. 286, et Pillard, t. II, p. 185).

Ailleurs, tout en répétant ce qu'a écrit Volcyr, l'auteur de la *Rusticiade* l'abrège, et quelquefois, par souci d'une fausse dignité poétique, au détriment de la couleur et du pittoresque.

Tantôt encore il doit à Volcyr un renseignement inédit dont celui-ci nous fait connaître lui-même la source. Exemple : Volcyr, p. 50 :

« Le mardi neufviesme jour du moys de may, le

Digitized by Google

noble prince d'amour receut lettres faisantes mention de certains troubles et mouvemens nouveaulx advenuz sur les bors du pays d'Aulsays et de la Franche Comté; ce que depuis fut avéré au collecteur de ce présent recueil par messire Fierabras, chevalier, sieur de Saint-Loup, mareschal des logis, comment aucuns pillars, amassez pour mal faire, avoient tout destruit on lieu de Faulconnier en Bourgongne et ès abbayes qui sont illecques à l'entour; tant que le curé dudit Faulconnier, avec ses paroissiens, s'estoient mis sus et les suyvoient de si près qu'ils en misrent quatorze par terre et les autres en fuyte par gros desroy. »

Cf. Pillard, t. I, p. 193 :

« Tout à coup le chevalier Fierabras pénètre chez le prince : il annonce qu'une populace séditieuse ravage aussi les frontières des Bourguignons; que les temples saints sont incendiés dans tous les bourgs; que les campagnes ont été dépouillées même près de la forteresse de Faucogney, capable pourtant de se défendre... Il annonce également qu'un prêtre, entouré de ses paroissiens, a immolé par l'épée quatorze de ceux qui faisaient partie de cette bande sanguinaire, qui l'avait assailli, et qu'il a contraint le reste à prendre une prompte fuite. »

Tantôt enfin c'est un simple détail que Pillard emprunte à Volcyr, ainsi la comparaison entre la clémence d'Antoine et celle de Scipion (Volcyr, p. 219; Pillard, t. II, p. 131), ou bien encore cette particularité que le corps de celui des deux apostats qui avait été pendu sans s'être repenti devint incontinent aussi noir que du charbon (Volcyr, p. 272; Pillard, t. II, p. 140).

Digitized by Google

J'estime qu'il est inutile d'allonger la liste de ces rapprochements. La preuve me semble suffisamment faite que Pillard a eu sous les yeux, en composant la *Rusticiade*, l'*Histoire et Recueil...* de Nicolas Volcyr. Et il était naturel qu'il en fût ainsi, puisque ce livre est la relation en quelque sorte officielle de la guerre des Rustauds rédigée par l'historiographe du duc Antoine, qui l'a, je le répète, suivi constamment pendant cette campagne et a noté les événements au jour le jour.

En résumé, la *Rusticiade* en tant que source historique nous apprend peu de chose en dehors de ce que nous savions par Volcyr. J'ai relevé les passages où Pillard parle en témoin et dit : *J'étais là, telle chose m'advint.* Ces passages sont presque tous relatifs, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, à des faits qui ont eu pour théâtre Saint-Dié, résidence du bon chanoine.

« A Saint-Dié, dit-il, est un collège de prêtres parmi lesquels je figure, bien qu'indigne d'une telle distinction (1). » C'est là qu'il a recueilli, de la bouche de Murner, des détails sur la bataille de Scherwiller, Murner « qui a reçu chez le chanoine une modeste hospitalité et un lit médiocre, où cependant ses yeux purent se livrer à satiété aux douceurs d'un long sommeil (2) ».

---

(1) *...ordo sacerdotum...*
inter quos dego non tanto nomine dignus.
DUPEUX, t. I, p. 142.

(2) *Ut mihi narravit docto Murnerius ore,*
e bello veniens, nostra susceptus in æde
hospitio tenui, lecto modicumque parato,
qui tamen hic longo satiabat lumina somno.
DUPEUX, t. II, p. 230.

Digitized by Google

Après le combat de Scherwiller, le duc avait donné mission à Gérard d'Ubexi d'amener de Saint-Dié au val de Villé et dans le bois voisin quatre ou cinq cents hommes robustes et armés d'outils pour rendre les routes propres à la circulation de l'artillerie, des bagages et du butin, car les campagnards vosgiens avaient fait de grands abatis d'arbres pour barricader les chemins et se préserver ainsi des attaques des Rustauds.

Gérard d'Ubexi envoya dans toute la campagne avoisinante des messagers chargés de recruter des ouvriers. Pillard était du nombre. En tant que sonrier de Saint-Dié, il convoqua la population qui dépendait du chapitre pour prendre part au déblaiement des routes (1).

Pillard ne nous laisse pas non plus ignorer que la collégiale de Saint-Dié envoya à Guise et à ses troupes en marche par le val de Villé deux tonneaux et plusieurs vases remplis de vin d'Alsace. Il entre à ce sujet dans des détails dépourvus d'intérêt (éd. Dupeux, t. II, p. 246).

Il raconte les funérailles du duc d'Isenbourg et des autres victimes de la guerre, auxquelles assistèrent les frères du duc Antoine, à l'exception de Guise, alors à la tête de l'armée, et qui eurent lieu à Saint-

(1) *Inter præcones aderam, huic servire paratus*
qui rem sacratæ Fidei servaverat armis,
et populum accivi, qui cum reliquis sua tecta reliquit,
æquavitque viam, truncis ubicumque recisis,
dum noster transire potest exercitus omnis.
DUPEUX, t. II, p. 245.

Digitized by Google

Dié dans le couvent des Franciscains, où se fit aussi l'inhumation.

Les quatre princes lorrains avaient reçu l'hospitalité chez Simon Boileau (1).

C'est à cela ou à peu près que se réduit l'apport personnel de Pillard au récit de la guerre des Rustauds (2).

Aussi, ne saurait-on être surpris que, parmi les historiens de cette guerre, un très petit nombre seulement aient cité la *Rusticiade* comme référence. Elle n'est même pas mentionnée par Alexandre Weill (3), par de Bussière (4), par Rathgeber (5). Digot, en son *Histoire de Lorraine*, se contente de nommer et d'ap-

(1) *Omnes quippe duces una suscepit in æde*
Boylavius Simon, magno et servivit honore.
DUPEUX, t. II, p. 248-250.

(2) Il pourra sembler singulier que, puisqu'il faisait de si nombreux emprunts à Volcyr, Pillard n'ait pas trouvé quelque occasion de nommer le secrétaire du duc Antoine, présent à toute la campagne. Il n'est pas moins surprenant qu'il n'ait fait aucune mention du héraut d'armes du duc, Vaudémont qui n'est autre, comme on sait, que Pierre Gringoire et dont Volcyr parle à plusieurs reprises. Ainsi, p. 150 : « Ledit noble duc Antoine, tantôt après son arrivée, envoya ung hérault d'armes avec la trompette de ses gendarmes alemans devers ceulx de la ville (Saverne) pour parlementer et semondre lesditz ennemys en bataille, ou rendre la ville entre ses mains; mais ilz receurent de grans coups de hacquebutes et de couleuvrines, tellement que la susdicte trompette fut féru, et tint à peu qu'il n'y demeurast, combien que depuis il en mourut. » (Voir aussi p. 317.)

(3) *La Guerre des Paysans*, Paris, Amyot, 1847 (Cet ouvrage contient d'ailleurs fort peu de notes).

(4) *Histoire de la Guerre des Paysans.*

(5) *Études historiques. La Guerre des Paysans* (*Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.* 1868, p. 561-581).

Digitized by Google

précier brièvement le poème de Pillard, lorsqu'il énumère les poètes lorrains du XVIe siècle (t. IV, p. 134); mais il ne lui emprunte aucun renseignement historique.

D'autre part, la *Rusticiade* est assez fréquemment alléguée par un des historiens les plus sobres et les plus précis de la guerre des paysans en Alsace, le Dr Atorf (1). Mais, sauf pour deux ou trois références d'ailleurs insignifiantes, le renvoi est toujours fait à Volcyr en même temps qu'à Pillard. C'est là un double emploi que le Dr Atorf aurait pu s'épargner, puisque, comme nous l'avons montré, Volcyr est la source de Pillard, qui se borne le plus souvent à le répéter ou à l'abréger.

Si, pour la relation des faits, Pillard semble avoir suivi Volcyr d'assez près, il se rapproche encore davantage de lui dans sa façon de les juger. « Le récit de Volcyr, écrit le Dr Atorf (2), émaillé à tout propos de citations des anciens avec grand étalage d'érudition, montre qu'il n'avait pas saisi le sens des revendications des paysans, et qu'il était incapable d'apprécier ce qu'il pouvait y avoir de juste dans leur cause.

C'est pourquoi il ne voit en tout cela, ainsi que le titre de son ouvrage l'indique surabondamment, que le côté religieux; et il ne sait de quelles épithètes assez malsonnantes il doit qualifier ces pauvres Rustauds. Ainsi il les appelle : « Enfants de Bélial, endurcis avec Sathan en leurs iniquitez. » Pour Pillard

(1) *La Guerre des Paysans.* Traduit de l'allemand par Camille Massing, Forbach, Hupfer, 1890.

(2) *Op. cit.*, p. 4.

Digitized by Google

également, les Rustauds ne sont qu'une vile populace en délire, infectée du venin de l'hérésie, des suppôts du roi des enfers. Il ne semble pas admettre qu'ils aient pu avoir de légitimes sujets de plainte qui expliquent leur révolte et qui aux yeux mêmes d'un écrivain très conservateur, tel que de Bussière, « en constituent en quelque sorte la circonstance atténuante » (1). Il ne veut voir en eux que des ennemis de Dieu et de son prince.

Au surplus, on ne pouvait guère demander au chanoine de Saint-Dié de se dégager des idées et des sentiments qui régnaient dans le milieu où il a vécu pour s'élever à l'impartialité sereine de l'historien. Ce qu'on est plutôt en droit de lui reprocher, c'est d'avoir trop uniformément donné à son épopée le ton du panégyrique. Une bonne partie de la *Rusticiade* peut être en effet considérée comme la glorification de la maison ducale et de la noblesse lorraine, dont chaque membre reçoit son tribut d'éloges, depuis le petit Nicolas encore au berceau jusqu'au duc Antoine. Celui-ci brille au premier rang, aussi éloquent et sage dans les conseils que hardi et vaillant sur le champ de bataille. La piété la plus fervente guide ce vertueux héros : toutes ses actions sont grandes et généreuses. Pas une ombre au tableau. Certes, Pillard n'est pas de ceux qui jugeraient que dans cette guerre la répression fut impitoyable et qui accuseraient les chefs lorrains de cruauté. Si les Rustauds, qui s'étaient rendus sur la promesse de la vie sauve, furent odieu-

(1) *Op. cit.*, p. I, *Avant-propos*, p. 13.

Digitized by Google

sement mis à mort dans Saverne, il innocentera complètement le duc Antoine de ce manquement à la foi jurée et rejettera toute la faute sur les troupes allemandes qui faisaient partie de son armée, et qui furent, nous pouvons aisément le croire, très promptes à ces féroces tueries. C'est de la même manière que Volcyr et la plupart des écrivains catholiques ont aussi présenté les faits (1). Les historiens protestants, de leur côté, mettent fortement en doute la bonne foi du duc Antoine et l'attaquent avec violence (2). Digot (3) soutient que le massacre n'avait pas été concerté, qu'il a été la suite de rixes qu'on ne pouvait prévoir. Il en faut chercher la cause dans la sauvagerie d'une soldatesque indisciplinée où entraient tant d'éléments divers et difficiles à commander (4). Cette opinion, plausible en somme, est aussi celle du Dr Atorf. Il ne reste pas moins qu'Antoine et ses généraux ne paraissent pas avoir fait tout le nécessaire pour arrêter le carnage, de même que, après le combat de Lupstein, ils ont laissé se continuer un massacre inutile. Lepage, ce bon Lorrain, n'a pas hésité à écrire que « à Saverne comme à Lupstein... le duc Antoine avait souillé sa gloire par une cruauté que l'histoire doit flétrir et qui

(1) *Op. cit.*, t. II, p. 163.

(2) Zimmermann, *Allgemeine Geschichte der grossen Bauern-Kriegs*, dit d'Antoine que « c'était un tigre de cette race princière de Lorraine, laquelle cachait dans son cœur la plus sinistre bigoterie, avec la soif du sang sur la langue ».

(3) *Histoire de Lorraine*, t. 4, p. 58 à 60.

(4) Dans l'armée du duc Antoine, se trouvaient en particulier des *stradiotes* ou mercenaires albanais renommés pour leur férocité.

Digitized by Google

imprime une tache ineffaçable à la mémoire d'un prince que son peuple avait surnommé le bon (1) ».

Ce parti pris de louer perpétuellement et en toute chose les mérites de la famille ducale, d'exalter le courage et les hauts faits des princes et des seigneurs lorrains, finit par donner à l'épopée de Pillard un caractère de monotonie qui en rend parfois la lecture assez fastidieuse.

Nous pourrions à la rigueur passer condamnation sur ce défaut inhérent en quelque sorte à la conception même d'une épopée qui a pour objet de chanter la gloire des héros de la guerre contre les Rustauds. De même on ne saurait critiquer bien sévèrement Pillard si son œuvre, ainsi que nous l'avons constaté, est rarement documentée de première main et ne nous fournit pas beaucoup de renseignements historiques. C'est une épopée qu'il a prétendu écrire et non une chronique.

Il nous faut donc, pour porter un jugement équitable sur l'ensemble de la *Rusticiade*, la considérer maintenant comme un poème, comme une production qui doit valoir surtout par ses qualités littéraires. C'est sous cet aspect que nous allons l'examiner.

(*A suivre.*)

Lu les 10 et 24 mai 1918.

(1) H. LEPAGE, *Fleurs lorraines*. Nancy, Cayon et Peiffer, 1842, p. 36. *Le Fils du tonnelier.*

Digitized by Google

RENÉ NICKLÈS

ET L'INSTITUT DE GÉOLOGIE

DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY

Par G. FLOQUET

DOYEN DE LA FACULTÉ

Je voudrais expliquer, dans cette courte notice, comment mon éminent et regretté collègue, René Nicklès, a projeté la création de notre institut de géologie, comment il a pu la réaliser et comment il a organisé son œuvre; je voudrais dire aussi quelle était la situation de cet institut au seuil de la guerre et le rôle qu'il a joué jusqu'à ce jour.

Depuis longtemps, l'insuffisance des locaux affectés aux services de la géologie, place Carnot, était notoire. Dans son rapport de rentrée de l'année 1900, notre doyen Bichat disait déjà : « Les collections géologiques, qui s'enrichissent chaque jour, soit par les dons généreux qui nous sont faits, soit grâce aux échantillons recueillis par le professeur et ses élèves, ont fini par remplir toute la place dont nous pouvons disposer. C'est à peine s'il est possible de se mouvoir au milieu de celles que l'on peut exposer; les autres

Digitized by Google

sont reléguées dans des caisses, remisées elles-mêmes dans les caves ou dans les greniers. »

Le mal ne cessait d'ailleurs de s'aggraver, et, en 1909, la venue au laboratoire des carottes de sondage obtenues par les mémorables recherches de Nicklès sur la houille en Lorraine, l'arrivée de la précieuse collection Buvignier, acquise à Verdun, y mettaient le comble.

Du reste, les services de la zoologie et de la botanique, confinés dans les mêmes locaux que la géologie, souffraient d'un malaise tout pareil. Entassés les uns sur les autres, les trois services se gênaient mutuellement, et nous devions constater parfois des faits vraiment comiques. C'est ainsi qu'on découvrit un jour que les souris de M. Cuénot, professeur de zoologie, ces souris qu'il utilisait pour ses belles études sur le cancer, allaient se régaler au détriment des graines de M. Gain, professeur de botanique, beaucoup trop voisin.

La défectuosité des locaux affectés aux sciences naturelles devenait intolérable, et il était urgent de pourvoir, avant tout, à une nouvelle installation du Service géologique, qui se trouvait être le plus pitoyable. Son évacuation de la place Carnot permettrait de lui donner un asile à souhait et, en même temps, elle laisserait du champ à la zoologie et à la botanique, qui pourraient ainsi se desserrer un peu.

Cependant, la géologie avait fait des progrès considérables, et Nicklès se dit que l'occasion était bonne pour mettre l'enseignement au niveau voulu. Non seulement il fallait obtenir des locaux vastes et

Digitized by Google

appropriés, mais il songeait à en profiter pour organiser un enseignement digne, en tous points, de sa science favorite.

« Depuis vingt-cinq ans, écrivait-il en 1908, la géologie a fait d'immenses progrès. On peut, sans exagération, d'après l'avis de ses maîtres les plus autorisés, dire qu'elle est passée maintenant dans le domaine de l'application et qu'elle peut rendre des services réels à l'industrie, dans le domaine des industries minérales, des travaux publics et de l'hygiène (hydrologie). Sans parler de la géologie agricole, qui est, depuis sept années, l'objet d'un enseignement spécial de l'Université de Nancy, l'ensemble de ces applications, pour lesquelles un géologue a besoin d'être guidé dans ses débuts, et qui ne peuvent, sans la connaissance de méthodes spéciales, être déduites comme de simples corollaires, mérite d'être exposé en détail, dans un enseignement spécial de géologie appliquée.

« Il est en effet connu qu'un géologue, possédant bien les données de la géologie générale, ne peut devenir un praticien qu'après des tâtonnements souvent longs et trop souvent suivis d'insuccès. Le but de cet enseignement est d'abréger la durée de ces tâtonnements, d'éviter les insuccès, de donner en somme au géologue théoricien les connaissances et les procédés qui lui permettront de réussir dans les diverses applications.

« Pour atteindre ce but, particulièrement en ce qui concerne les gîtes métallifères, d'autres enseignements, compléments indispensables, sont nécessaires :

Digitized by Google

les géologues praticiens doivent avoir de fortes connaissances de chimie et de minéralogie, et posséder les parties spéciales de l'exploitation des mines et la pratique des levers de plans.

« L'ensemble de ces enseignements permettrait donc aux étudiants qui les suivraient de résoudre, plus tard, toutes les questions concernant la géologie appliquée et les recherches minières; il leur permettrait d'étudier, le cas échéant, dans des pays neufs, des gîtes miniers nouveaux, d'y diriger des travaux de recherches, en présentant toutes les garanties désirables, au point de vue scientifique et technique.

« Enfin, en raison du développement remarquable de l'industrie minérale en Lorraine, un cours de géologie régionale, le cours de géologie de la Lorraine, permettrait aux étudiants qui voudraient se spécialiser particulièrement dans l'étude des gîtes de l'Est de la France, de résoudre utilement les problèmes qui pourraient leur être soumis. »

Ainsi, c'est l'enseignement de la géologie appliquée que Nicklès voulait surtout développer. Il songeait principalement à l'enseignement de la prospection minière, branche qu'il estimait trop peu ou trop superficiellement enseignée en France, et dont il regardait le relèvement comme une nécessité nationale. « Dans son patriotisme, ai-je dit sur sa tombe, il souffrait de voir les compagnies financières françaises aller quérir des prospecteurs étrangers, souvent allemands, pour les gîtes miniers de France et des colonies. Et, pour lutter contre cet envahissement progressif des prospecteurs sortis de Freiberg, no-

Digitized by Google

tamment, il rêvait la création d'un enseignement de géologie appliquée, consacré par un diplôme d'ingénieur géologue. »

Mon cher collègue n'avait-il pas d'ailleurs sous les yeux des modèles bien propres à l'encourager dans ses idées? Notre Institut chimique, notre Institut électrotechnique, notre Institut de mécanique appliquée, notre Institut agricole et colonial, etc., n'étaient-ils pas là, pleins de prospérité, délivrant leurs diplômes si appréciés, formant des ingénieurs recherchés, qui trouvaient tous des situations?

Voilà comment Nicklès fut amené à projeter la création d'un Institut de géologie et de son diplôme d'ingénieur-géologue.

Ses désirs ne devaient pas tarder à être satisfaits, en principe du moins. En effet, sous son inspiration, dès sa séance du 30 mars 1908, le Conseil de notre Université décidait, en principe, la création de l'*Institut de géologie,* et bientôt après, le 20 juillet de la même année, un arrêté ministériel instituait le *Diplôme d'ingénieur géologue de l'Université de Nancy.* Les vœux de notre ami étaient théoriquement comblés.

Mais alors se posaient les graves questions de la réalisation : obtention d'un local, obtention des fonds voulus pour l'organisation matérielle, obtention des crédits nécessaires pour rémunérer les maîtres qui allaient être chargés des nouveaux enseignements.

La question du local fut bien vite résolue. En effet, un décret du 19 mars 1908 avait attribué à l'Université de Nancy l'ancienne *Maison de la Mission royale,* située rue de Strasbourg, n° 94. Le Grand Séminaire,

Digitized by Google

qui l'occupait, s'étant transporté à Bosserville, le Conseil de notre Université n'hésita pas : par délibération en date du 19 mai 1909, sur la proposition de la Faculté des Sciences, il décida de transférer les services de la géologie dans cette vaste maison.

La partie qui nous en était dévolue se prêtait bien aux aménagements nécessaires. Mais il fallait pouvoir les faire. Il s'agissait d'installer des laboratoires, notamment un laboratoire d'étude des minerais, d'organiser un musée, permettant de mettre enfin au jour nos collections de géologie générale et de minéralogie; il s'agissait d'aménager des salles pour les collections intéressant particulièrement la Lorraine et pour la documentation relative à l'industrie minérale de notre région; il s'agissait de compléter l'outillage pétrographique et microscopique, de compléter la bibliothèque et aussi de pourvoir au mobilier. Or, pour réaliser cet ensemble, le Service géologique se trouvait être tout seul, avec des crédits annuels vraiment minimes.

Cette question, d'obtenir les fonds voulus, était capitale, puisque, évidemment, c'en était fait de notre Institut si elle n'était avantageusement résolue.

En 1909-1910, une subvention nous est venue du Conseil de l'Université, qui permit un premier aménagement, très sommaire, des nouveaux locaux, si bien que, dès la fin de cette année scolaire, les services de la géologie ont pu émigrer rue de Strasbourg. Le déménagement, commencé à la fin de septembre 1910, fut terminé à peu près pour la rentrée. Disons que son importance était considérable, car il com-

Digitized by Google

portait près de 600.000 échantillons; le tout fut transporté sans accident et dans l'ordre le plus parfait.

Mais nous étions loin de compte, car les dépenses prévues atteignaient plus de 100.000 francs.

Cependant, dans son discours prononcé le 11 novembre 1909, à la séance de rentrée de l'Université, M. le recteur Adam avait dit : « L'argent nous manque un peu pour l'installation de l'Institut de géologie; l'année prochaine y pourvoira, car nous ne pouvons penser que la science, productrice de richesse pour autrui, non pour elle-même, soit abandonnée de ceux pour qui, précisément, elle a travaillé. »

Et effectivement, l'Industrie régionale, qui nous a toujours comblés de ses bienfaits, qui, tout récemment encore, nous avait donné plus de 120.000 francs pour la fondation de notre Institut de mécanique, renouvela une fois de plus le geste dont elle est si généreusement coutumière. Au mois de juin 1911, le bureau de la Société industrielle de l'Est décidait de prendre sous son patronage une souscription destinée à organiser l'Institut de géologie, sous la direction de Nicklès, et, par une circulaire en date du 30 juin, M. Villain, président de la Société, adressait un chaleureux appel aux industriels. Le nom de René Nicklès était d'ailleurs une garantie, et le prix Gosselet, le prix Joseph Labbé, qui, tous deux, lui furent décernés cette année, venaient fort à propos stimuler la bonne volonté des souscripteurs. Une fois encore, nous avons eu un témoignage de cette union de la Science et de l'Industrie, si solidement établie dans notre région, car la souscription fut rapidement cou-

Digitized by Google

verte. Bientôt, les travaux d'aménagement de l'Institut de géologie étaient commencés, puis poursuivis activement, et, aujourd'hui, avec son musée, avec ses richesses sorties enfin de leurs caisses, il constitue une des belles institutions qui font honneur à la Lorraine.

De précieux dons viennent à chaque instant accroître ces richesses et il n'était que temps de leur trouver un logement convenable. En 1909, au nom de sa famille et au sien, M. *Bernard Puton*, procureur de la République à Remiremont, a donné les collections de géologie, paléontologie et minéralogie de son grand'père, M. *Ernest Puton ;* ces collections qui avaient été réunies et classées avec beaucoup de méthode, étaient très soigneusement conservées; elles constituent une véritable œuvre scientifique, qui est appelée à rendre de grands services. En 1911, M. *Majorelle*, conservateur des eaux et forêts en retraite à Lunéville, a fait don de la plus grande partie de la collection *Gaillardot*, si précieuse pour l'étude du trias lorrain. En 1913, M. *Adolphe Moreau* qui, quelques années auparavant, avait bien voulu autoriser le transfert, de Saint-Mihiel à Nancy, de la célèbre collection de son père, a donné les séries paléontologiques très importantes qui étaient dans le cabinet de travail de ce dernier; le tout forme un ensemble d'une valeur scientifique inestimable pour la connaissance géologique de la partie occidentale de la Lorraine. La même année, M^me^ *Julien Tourtel* a fait don de la collection *Tourtel*, collection paléontologique conservée avec beaucoup de soin et où les

Digitized by Google

échantillons, tous de choix, avaient été classés avec un ordre remarquable. En 1915, M. *Tourtel* a donné l'importante collection de minéraux de M. *Galland*, son beau-frère décédé, qui avait été directeur des mines de Huanchaca. Tout récemment encore, dans le courant de février 1917, en dépit des événements, l'Institut a reçu une intéressante collection de minerais de soufre de Sicile, offerte gracieusement par M. *Pontonnier*, ingénieur au contrôle des chemins de fer à Nancy. Il est inutile de faire remarquer que le renom de Nicklès était là pour encourager ces donations.

J'arrive enfin à la question de la rémunération des maîtres chargés de donner les nouveaux enseignements.

Étant donnée toujours la faiblesse des ressources pécuniaires du Service de la géologie, faiblesse qui a d'ailleurs généralement affecté tous nos instituts à leur naissance, la question présentait les mêmes difficultés que celle de l'obtention des fonds voulus pour l'organisation matérielle. Heureusement, Nicklès sut obtenir des concours gracieux et de la plus haute valeur; heureusement encore, lui-même et ses collaborateurs, pleins de foi dans le succès de l'entreprise, se sont mis à la tâche avec un noble désintéressement. Grâce à tant de dévouement et de zèle, les cours et les conférences créés pour conduire au diplôme d'ingénieur géologue ont pu fonctionner pour le mieux et à peu de frais.

MM. *Nicou* et *Vaudeville*, tous deux ingénieurs au corps des mines, pour qui nous sommes pénétrés de

Digitized by Google

reconnaissance, nous ont généreusement donné leur précieux concours. Pendant tout un semestre, ces messieurs font bénévolement, chacun, une leçon par semaine : le premier, sur *les sondages et l'exploitation des mines ;* le second, sur *la législation et l'économie minière.*

Bénévolement aussi, *Nicklès* s'est chargé du cours de *géologie appliquée,* adjoignant ainsi une lourde besogne à ses travaux habituels.

M. *Thiébaut,* préparateur, donne un enseignement d'importance capitale, celui de la *prospection des gîtes métallifères,* pour lequel il n'a qu'une rétribution minime.

Les conférences et exercices pratiques de *topographie* et de *lever des plans* ont été confiés à M. *Norroy,* conducteur des Ponts et Chaussées.

Enfin M. *Joly,* préparateur, qui, le 28 novembre 1908, avait soutenu, devant notre Faculté, une belle thèse de doctorat d'État, sur « le Jurassique inférieur et moyen de la bordure nord-est du bassin de Paris », thèse plusieurs fois récompensée, s'est vu confier le cours public de *géologie de la Lorraine,* qui est subventionné par la Société des amis de l'Université de Nancy.

Je ne parle pas des travaux pratiques, des excursions géologiques et des visites de mines, qui ont lieu sous la direction de ces maîtres.

C'est ainsi que, conjointement avec certains cours existant déjà à notre Faculté, cours de géologie générale, de minéralogie, de mathématiques, de chimie, de métallurgie, d'électricité industrielle, de machines

Digitized by Google

industrielles, de dessin industriel, de bâtiments industriels, de comptabilité industrielle, l'enseignement qui conduit au diplôme d'ingénieur géologue a été habilement organisé par Nicklès.

Les élèves de nationalité étrangère trouvent à notre Faculté des lettres toutes les facilités désirables pour se familiariser avec la langue française.

Disons encore, pour terminer avec le personnel de l'Institut de géologie, que le Conseil municipal de Nancy n'a pas hésité à participer aux frais d'entretien et de surveillance du musée de géologie : dans sa séance du 14 février 1913, sur la demande de Nicklès, il a voté à cet effet une subvention annuelle de 600 francs.

Nicklès a publié un programme détaillé des conditions d'admission et de l'enseignement concernant le diplôme d'ingénieur géologue. Je me bornerai ici à en indiquer quelques traits.

Les élèves, tous externes, sont immatriculés comme étudiants à l'Université de Nancy. La durée normale des études est de trois ans; mais, s'ils remplissent certaines conditions, les étudiants peuvent être admis d'emblée en deuxième, et même en troisième année. Chaque enseignement comporte un examen à la fin de l'année scolaire, examen de passage s'il s'agit de la première ou de la deuxième année. Au bout de la deuxième année, pendant les vacances, les élèves doivent effectuer un voyage, ou stage, d'une semaine au moins, pouvant être fait dans les mines de la région. Au bout de la troisième année, après les examens de sortie, ils sont assujettis à faire, en juillet,

Digitized by Google

août ou septembre, un voyage, ou stage, d'un minimum d'un mois, dans les mines à l'étranger, et ils sont tenus de remettre un journal du voyage, ou du stage, pour le 10 octobre; le diplôme ne peut être délivré qu'après examen de ce journal.

Les étudiants non candidats à un certificat d'études supérieures ont à acquitter un droit annuel d'immatriculation et de bibliothèque qui s'élève à 30 francs, payable au moment de l'inscription. Pour ceux qui sont candidats à un certificat d'études supérieures, ce droit est remplacé, pendant la première année où ils sont candidats, par un droit d'inscription et de bibliothèque s'élevant à 130 francs, payable par trimestre. En dehors des droits précédents, les étudiants ont à acquitter, comme rétribution des cours, exercices de dessin, travaux pratiques et essais, un droit de laboratoire fixé à 600 francs par an. Dans ces droits ne sont pas compris les frais des excursions géologiques. Les droits de laboratoire sont payables par quarts, en novembre, janvier, mars et mai; ils sont dus pour l'année entière, quelle que soit la date d'entrée de l'étudiant.

Quelle était la situation de l'Institut de géologie au seuil de la guerre, quel était son degré de prospérité à la fin du mois de juillet 1914?

Remarquons que sa clientèle comprend deux catégories d'étudiants : les aspirants au diplôme et les autres.

Ces derniers, qui composent l'ancienne clientèle et qui sont des étudiants en géologie générale, en géologie agricole, ou des candidats au *S. P. C. N.*,

Digitized by Google

ou encore des personnes n'aspirant à aucun grade, avaient conservé leur nombre habituel; ils avaient trouvé rue de Strasbourg, en raison de l'aménagement des locaux, un enseignement qui était plus pratique et plus profitable pour eux que celui qu'ils recevaient place Carnot, d'autant mieux que de très utiles projections avaient été adjointes aux leçons.

Quant aux aspirants au diplôme, ils *commençaient* à se montrer et leur nombre croissait.

C'est en 1909-1910 seulement que les enseignements préparatoires avaient *commencé* à fonctionner et nécessairement, comme tous nos instituts à leur début, ils ne pouvaient encore compter beaucoup d'étudiants. Cependant, en 1910, dès la fin de cette année d'ouverture, *deux* étudiants qui, en raison de leurs titres, avaient été admis directement en troisième année, ont mérité le diplôme d'ingénieur géologue, et, peu après, tous les deux bénéficiaient d'une situation dans l'industrie. *Un* diplôme a été délivré en 1911, *deux* l'ont été en 1912, *trois* en 1913, *six* en 1914. Le nombre des diplômes conférés prenait donc une marche ascendante. J'ajoute que notre École d'ingénieurs géologues était déjà si honorablement connue, que son directeur recevait, même de l'étranger, des offres fort avantageuses pour ses anciens élèves. En 1914, elle était en train de prendre son essor, lorsque survint la guerre qui l'arrêta net.

Ses maîtres d'ailleurs étaient remplis d'activité scientifique, Nicklès donnant toujours l'exemple, avec ses belles recherches et ses publications. M. Joly publiait un intéressant ouvrage intitulé « Géographie

Digitized by Google

physique de la Lorraine et de ses enveloppes », qui fut récompensé, et de nombreux articles dans le *Bulletin de la Société des Sciences de Nancy*, dans le *Bulletin de la Société industrielle de l'Est*, dans le *Recueil des mémoires du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique ;* il faisait des communications dans les congrès; il avait été nommé collaborateur auxiliaire au service de la *carte géologique de la France*, service auquel Nicklès était officiellement attaché. M. Thiébaut publiait des articles dans le *Bulletin de la Société industrielle de l'Est*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun*. Tous les trois, du reste, Nicklès, MM. Joly et Thiébaut, rédigeaient de nombreux rapports, adressés à MM. les préfets de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Meuse et de la Haute-Marne, sur l'*origine géologique des sources à capter* dans les diverses communes et sur les *dangers de contamination qu'elles présentent.*

Ajoutons que leurs savants collaborateurs, MM. les ingénieurs Nicou et Vaudeville, faisaient, eux aussi, œuvre scientifique. M. Nicou publiait deux importants ouvrages intitulés, l'un *Les Ressources de la France en minerais de fer*, et l'autre *Étude sur les minerais de fer scandinaves, Laponie suédoise, Grangesberg, gisements de minerais pauvres*. M. Vaudeville donnait des articles à la *Technique aéronautique.*

En un mot, l'Institut de géologie était un véritable foyer de science.

Une association de ses anciens élèves avait été fondée, sous la présidence de M. *de La Vallée de Raré-court de Pimodan*, licencié ès sciences, qui avait mé-

Digitized by Google

RENÉ NICKLÈS

23 MAI 1859 — 4 NOVEMBRE 1917

Digitized by Google

Digitized by Google

rité notre diplôme d'ingénieur géologue en 1913, avec la mention *Bien*.

Depuis l'ouverture des hostilités, notre Institut n'existe plus en tant qu'École d'ingénieurs, la mobilisation lui ayant ravi tous ses aspirants au diplôme, et aussi d'ailleurs la plupart de ses maîtres.

M. Joly a été mobilisé comme lieutenant au 79e d'infanterie; blessé à Morhange (double fracture d'un tibia), il s'est vu emmener en captivité en Allemagne; interné d'abord à Königstein, en Saxe, il y fut soigné et guéri; aujourd'hui, il est captif à Wiesa, près d'Annaberg, toujours en Saxe; mais son supplice va finir, car il doit faire partie du premier train qui, en vertu de l'accord de Berne, conduira en Suisse, pour y être internés, les officiers comptant dix-huit mois de captivité. M. Thiébaut a été mobilisé comme caporal au 41e territorial d'infanterie; il est aujourd'hui sous-lieutenant du génie; il a rendu et rend de grands services, en raison de ses connaissances hydrogéologiques. M. Nicou, qui était officier d'artillerie à Longwy, a été fait prisonnier avec la garnison de cette place; il est actuellement attaché à M. Lebrun, ministre du Blocus. M. Vaudeville a été longtemps commandant d'artillerie; il est redevenu aujourd'hui ingénieur en chef des mines, en résidence à Grenoble. M. Norroy est officier d'administration du génie.

Cependant, jusqu'en juillet 1917, l'Institut a continué ses enseignements de géologie générale et de géologie agricole, pour un nombre d'étudiants naturellement très restreint. Il était privé, dans cette tâche, des excellents services de M. Joly qui, en temps

Digitized by Google

normal, est chargé des cours de géologie agricole. Mais, avec son dévouement habituel, en dépit d'absorbantes occupations, Nicklès a suppléé, dans une large mesure, à l'absence de M. Joly. Il a été secondé très intelligemment par le garçon du service de géologie, *Bernez*, qui, attaché depuis vingt-cinq ans à ce service, connaît parfaitement les collections. Mais bientôt, l'appel des classes successives finit par priver la géologie de tous ses étudiants et, depuis le début de l'année scolaire actuelle, elle a dû cesser tous ses enseignements.

Au point de vue militaire, par la vaillance de ses maîtres, par l'héroïsme de ses élèves et anciens élèves, notre Institut s'est montré bien digne de la France. Gloire et souvenir impérissable à ses guerriers qui ont versé leur sang pour la patrie! M. de La Vallée de Rarécourt de Pimodan, le président de l'Association des anciens élèves, est de ceux-là : capitaine au 237e d'infanterie, cité à l'ordre de l'armée, il a trouvé la plus glorieuse des morts. Je veux mentionner aussi l'abbé *Vouaux*, professeur à la Malgrange, agrégé de l'Université, ancien étudiant en géologie, odieusement *fusillé* par les Allemands, le 25 août 1914, à Jarny, où il suppléait son frère, curé de cette paroisse, appelé sous les drapeaux. Comme l'a dit M. Étienne Lamy, dans un rapport lu à la séance publique annuelle de l'Académie française, « l'abbé Vouaux est mort de la haine que soulève chez les Allemands le patriotisme des prêtres français ».

Avec son directeur, avec son musée, l'Institut de géologie a rendu, à Nancy même, de signalés services

Digitized by Google

à la défense nationale. Comme je l'ai dit au cimetière, « à chaque instant, et jusqu'à ses derniers jours, l'autorité militaire est venue demander à Nicklès des renseignements utiles à la défense, notamment sur l'hydrologie géologique du front. Toujours notre ami a apporté ce qu'il avait de cœur à la résolution des problèmes qui lui étaient soumis et à la documentation des officiers qui venaient le consulter. Je sais d'ailleurs combien son concours était apprécié. Les collections du musée de géologie sont particulièrement précieuses à cet effet. Quand un officier a vu, dans une des vitrines, le terrain de son secteur, il sait ce qu'il y a dessous : fait capital pour l'eau potable, pour la guerre souterraine et autres applications. Des renseignements d'une nature plus confidentielle ont du reste été demandés à notre savant collègue et fournis par lui pour la défense nationale ».

Je dirai enfin que, jusqu'à ce jour, les bâtiments de l'Institut de géologie n'ont pas eu à souffrir sérieusement des bombardements. Beaucoup de vitres brisées, mais c'est tout.

Telles furent la naissance et, jusqu'à ce jour, la vie de l'Institut dû à l'initiative de Nicklès. Après l'avoir créé, il s'était voué corps et âme à sa prospérité et, homme d'élite, d'un dévouement sans bornes, savant dans toute l'acception du mot, plein de cet enthousiasme scientifique qui enfante des merveilles, il avait eu le talent et la joie de faire prospérer son œuvre à peine éclose.

Jusqu'à son dernier souffle elle a occupé sa pensée et, huit jours encore avant son décès, il m'écrivait

Digitized by Google

une lettre dont je transcris ici le passage suivant, où il revient sur l'idée qui lui était chère : « Je demande la création, après la guerre, d'une *chaire* de prospection et gîtes métallifères, *avec préparateur*. Cette création est indispensable au point de vue national. Il est nécessaire qu'on relève l'enseignement de la prospection en France; sinon, aux colonies, les prospecteurs étrangers continueront à reconnaître nos gisements miniers et à les accaparer, au détriment des compagnies vraiment françaises. C'est une nécessité nationale qui me fait insister sur ce point et, c'est pour mieux montrer combien cela me semble urgent et indispensable, dès la fin de la guerre, que je ne demande rien d'autre. » Puissions-nous voir réalisé ce vœu *in extremis* de notre regretté collègue!

Combien était plus émouvante encore une lettre qu'il m'écrivit le 3 novembre 1917, la veille même de sa mort, et que je ne reçus qu'après son décès, où il s'inquiétait de son enseignement, pour le cas où il aurait eu quelques élèves!

René Nicklès, directeur-fondateur de notre Institut de géologie, a disparu. Mais son œuvre est là, essentiellement utile et admirablement conçue par son créateur. Ce sera un devoir sacré pour la Faculté des Sciences de veiller à sa prospérité. Elle n'y faillira pas, trop heureuse d'avoir ainsi un nouveau moyen d'honorer la mémoire de celui dont elle déplore si douloureusement la perte.

Lu le 5 juillet 1918.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans*, à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

4° Prix Gabriel Thomas

En souvenir de son mari, M. Gabriel Thomas, en son vivant président de Chambre honoraire à la Cour d'appel et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Mme Gabriel Thomas a institué une fondation d'un capital de 6.000 francs, dont les arrérages constitueront un prix triennal et indivisible, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy, et par qui ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études et à son avenir.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Digitized by Google

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Le concours est ouvert pour 1918.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est

Digitized by Google

destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne, par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne, par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1919.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1918.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1919.

Digitized by Google

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1919.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1918.

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries

Digitized by Google

régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1918.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille des trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille, ou même envers des étrangers.

Il est ouvert pour 1918.

14° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

Digitized by Google

15° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

16° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par Mme Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

17° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Stanislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année,* un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, a été décerné pour la première fois en décembre 1915.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1918

I

PRIX LITTÉRAIRES

Par décision prise à la séance du 18 décembre 1914 et en raison de l'état de guerre, l'Académie a ajourné les concours.

L'Académie décernera dans sa séance publique de décembre, en 1918, les prix suivants :

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° Prix Jeanne Bourgon, de 1.500 francs, pour doter une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

4° Prix Mangeon, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

5° Prix René de Goussaincourt, de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

Digitized by Google

6° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser des actes de dévouement chez des enfants âgés de moins de vingt et un ans.

7° Prix Chassignet, de 1.500 francs, en faveur de la femme (fille, épouse ou veuve) jugée par l'Académie la plus méritante et la plus digne.

8° Prix Cardin-Roussel, de 200 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.
(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

9° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser le dévouement d'un infirmier militaire de la garnison de Nancy.

10° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

11° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille des trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille ou même envers des étrangers.

12° Prix Charles Bour, de 1.800 francs, à partager par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

13° Prix Clotilde Humbert, de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

14° Prix Nicolas Humbert, de 200 francs, pour récompenser un homme (veuf, marié ou célibataire), de préférence habitant Nancy, jugé digne par l'Académie.

15° Prix Simonin, don annuel de 150 francs, pour récompenser une femme (fille, épouse ou veuve) de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1917

AVRIL (René d'). — Hommage à la Belgique (Poème). Paris, 1916, 1 br. in-4. obl.

BAYE (Bon DE). — Souvenez-vous! Conférence donnée à l'Alliance française de Moscou le dimanche 6 novembre 1916. Petrograd, 1917, 1 br. gr. in-8.

BERNARDBEIG. — Allocution prononcée à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de Nancy du 2 octobre 1917. Nancy, 1917, 1 plaq. in-8.

BINET (Édouard). — Rapport sur les travaux de la Faculté de Droit de Nancy. Année scolaire 1915-1916. Nancy, 1917, 1 br. in-8.

BUFFET (Jean). — La Lorraine économique. Conférence faite le 19 juin 1915 à la Société d'encouragement à l'industrie nationale. Nancy, 1915, 1 br. in-8.

BUFFET (Jean). — L'or, levain de la victoire. Nancy, 1916, 1 plaq. in-8.

BUFFET (Jean). — Du régionalisme au naturalisme financier. Nancy, 1917, 1 vol. in-18.

Digitized by Google

BUFFET (Jean). — Les réparations nécessaires. Le rôle des banques. Paris, 1916, 1 br. in-8.

BUFFET (Jean). — Du rôle des banques dans l'œuvre économique d'après guerre. Conférence. Nancy, 1917, 1 br. in-8.

CAISSE des recherches scientifiques. Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1913. Melun, 1914, 1 vol. in-4.

CHABRIÉ (Robert). — La Pologne et l'union franco-polonaise. Paris, 1917, 1 vol. in-18.

CHAPELIER (Abbé Ch.). — Jean-Antoine Maudru, évêque constitutionnel des Vosges. 1791-1801. — Ses écrits Épinal, 1914, 1 vol. in-8.

CHAPELIER (Abbé Ch.). — La Lorraine et la Réforme. Saint-Dié, 1917, 1 vol. in-8.

CHARLES ROUX. — Des troubadours à Mistral (Mémoires de l'Académie de Vaucluse. — Publication hors série). Avignon, 1917, 1 vol. in-8.

CONSTANTIN (Abbé Ch.-A.). — L'élection de l'évêque constitutionnel de la Meurthe en 1791. Paris, 1913, 1 br. in-8.

CONSTANTIN (Abbé Ch.-A.). — Le serment constitutionnel dans le département de la Meurthe. Paris, 1912, 1 vol. in-8.

CURMER (Général Fernand-Alexandre). — Le général Ernest Lanty. Paris, s. d., 1 br. in-8.

DENIKER (J.). — Bibliographie des travaux scientifiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. I, 3e livr. Paris, 1916, 1 vol. in-4

Digitized by Google

DENIKER (J.). — Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles) publiés par les sociétés savantes de la France. T. I, 1re, 2e et 3e livraisons. Paris, 1915-1917, 3 vol. in-folio.

DUVERNOY (E.). — Vitrimont. Nancy, 1917, 1 br. in-8.

FAIRFIELD OSBORN (H.). — Bibliography. 1877-1915. New-York, 1916, 1 vol. in-8, cart. (2e éd.).

GERMAIN DE MAIDY (Léon). — La croix de Saint-Thomas d'Aquin contre la foudre (Extrait de la Semaine religieuse). Nancy, 1917, 1 plaq. in-8.

GERMAIN DE MAIDY (Léon). — Isaac Briot, graveur en taille-douce et directeur de fabrication des monnaies. Paris, 1916, 1 br. in-8.

GERMAIN DE MAIDY (Léon). — La médaille d'Alphonse de Ramberviller. 1604. Paris, 1917, 1 plaq. in-8.

GUYOT (Ch.). — Deux œuvres de guerre à Nancy en 1916. Foyer du soldat et cantine de gare. Nancy, 1917, 1 plaq. in-8.

GUYOT (Ch.). — L'École nationale des Eaux et forêts. — Ce qu'elle était en 1914. — Ce qu'elle doit être après la guerre. Nancy, 1917, 1 br. in-8.

GUYOT (Ch.). — La forêt et la guerre (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas). Nancy, 1917, 1 br. in-8.

GUYOT (Ch.) et ROULLEAU DE LA ROUSSIÈRE. — Les accidents de travail en matière forestière. — Commentaire théorique et pratique de la loi du 15 juillet 1914. Nancy, 1917, 1 vol. in-24. br.

Digitized by Google

HUFFEL (G.). — Étendue des forêts domaniales en France pendant la période moderne. (Extrait de la Revue des eaux et forêts du 1er décembre 1916.) Paris, 1916. 1 br. in-8.

IMBEAUX (Dr Ed.). — Les distributions d'eau municipale en 1915 dans les villes des États-Unis de plus de 30.000 habitants. (Extrait de la technique municipale et sanitaire de mai 1917.) Paris, 1917, 1 plaq. in-4.

IMBEAUX (Dr Ed.). — Les eaux souterraines des États-Unis, spécialement dans les terrains quaternaires. Stockholm, 1917, 1 vol. in-4.

LARDEMELLE (Général de). — La défense de Nancy. Nancy, 1911, 1 br. in-8.

LARDEMELLE (Général de). — Nancy et la guerre. Nancy, 1917, 1 plaq. in-8.

LASTEYRIE (R. de) et VIDIER (A.). — Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. VI. fasc. 3. Paris, 1916, 1 vol. in-folio.

LA TOUR DU PIN (DE). — Sermons. T. Ier. Paris, 1765, 1 vol. in-18, veau. (Don de M. Muller, propriétaire à La Ronchère.)

MANGENOT (Abbé Eug.). — La première déportation ecclésiastique à Rochefort. (Extrait de la Revue du clergé français des 15 novembre et 1er décembre 1916.) Paris, 1916, 1 vol. in-8.

MARIN (Abbé Eug.). — Saint Nicolas, évêque de Myre (Vers 270-341). Paris, 1917, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

MAUGER (Captain George E.). — Quelques considérations sur les jeux en Chine et leur développement synchronique avec celui de l'empire chinois. Paris, 1917, 1 br. in-8.

MIRMAN (L.). — Allocution prononcée par M. L. Mirman, préfet de Meurthe-et-Moselle, à l'occasion de sa visite à l'imprimerie Berger-Levrault à Nancy, le 17 janvier 1917.

MONAL (Émile). — Les maîtres apothicaires de Nancy au dix-septième siècle. Nancy, 1917, 1 plaq. in-8.

MUSÉE (Le) et l'Encyclopédie de la guerre. Nouvelle série, n° 2 (31 mars 1917). Numéro spécimen.

ROY (Hippolyte). — A une inconnue. — Poème de douze sonnets (genre troubadour). Nancy, 1917, 1 plaq. in-8.

VESLY (Léon DE). — Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande. Rouen, 1909, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1917-1918

Pendant le cours de cette année la liste des Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas n'a pas été modifiée. Voir celle qui a été publiée dans le volume de 1916-1917.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

Nancy. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

Paris. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

Paris. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

Paris. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

Paris. — École polytechnique (Journal de l') [21, rue Descartes, 5e].

Digitized by Google

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Les Marches de l'Est (84, rue Vaugirard, 6e).

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

PARIS. — Revue mensuelle illustrée « Art et Industrie » (30, rue Belgrand, 20e).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (56, rue du Taur).

2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica (309, W. Court Street).

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bollettino delle publicazioni italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Muséum national.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

URBANA (Illinois). — University of Illinois (305, University Hall).

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1918

BUREAU

Président : M. E. Duvernoy.
Vice-Président : M. l'abbé L. Jérôme.
Secrétaire perpétuel : M. Ch. Guyot.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. E. Ambroise.
Secrétaire annuel : M. P. Boyé.

I

MEMBRE HONORAIRE

1916. 7 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres

---

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

de l'Université de Paris (Associé-correspondant le 2 juillet 1886, Membre titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902, Associé-correspondant ancien titulaire du 24 octobre 1902 au 6 juillet 1916), 10, rue Leneveux, Paris (14e).

II

MEMBRES TITULAIRES

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 13, rue de Lorraine, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain de Maidy (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat (Associé le 8 janvier 1892), 3, rue d'Essey (Val-au-Mont), à Malzéville, près Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

Digitized by Google

1900. 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur honoraire d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen honoraire et Professeur honoraire de clinique externe à la Faculté de Médecine de l'Université, 19, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 29 octobre 1897), 12, rue Saint-Charles, Nancy.

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

Digitized by Google

1910. 4 Févr M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

21 Oct. M. de Lardemelle (le Général de brigade Marie-Georges) (Associé du 17 décembre 1909), 7, rue du Manège, Nancy.

1911. 5 Mai. M. Michon (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

9 Juin. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des Douanes en retraite (Associé du 6 décembre 1907), 63, rue du Maréchal-Oudinot, Nancy.

1912. 2 Févr. M Ambroise (Émile), Docteur en droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1887), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de préfecture (Associé du 26 avril 1901), 16, rue Isabey, Nancy.

29 Mars. M. Chatelain (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

19 Juill. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 47, rue Gambetta, Nancy.

1913. 24 Janv. M. Beaupré (le Comte Jules), Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques (Associé du 8 novembre 1901), 18, rue de Serre, Nancy.

Id. M. Sadoul (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé du 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

7 Févr. M. Estève (Edmond), Professeur adjoint de littérature française à la Faculté des Lettres de

Digitized by Google

l'Université (Associé du 29 mars 1912), 5, rue de Lorraine, Nancy.

1913. 7 Mars. M. Souriau (Paul), Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 17 mai 1912), 11, rue Hermite, Nancy.

1914. 9 Janv. M. Binet (Édouard), Doyen et Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 7 février 1913), 36, rue Grandville, Nancy.

1918. 15 Févr. M. Hottenger (Georges), Publiciste, Docteur en Droit (Associé du 9 janvier 1914), 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

Id. M. Bohême (Charles), Professeur agrégé de philosophie au Lycée Henri Poincaré (Associé du 6 mars 1914), 9, rue de Solignac, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

Digitized by Google

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS
ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1872. 12 Avril. M. Adam (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), 30, quai Saint-Cast, Rennes.

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 6 Mai. M. Thoulet (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 novembre 1913), 19, rue de Guise, Nancy.

15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Digitized by Google

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

1898. 22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Émile-Gallé, Nancy.

1902. 21 Nov. M. Villain (François), Ingénieur en chef des Mines (Titulaire du 2 décembre 1904 au 7 juin 1917), 10, rue Auber, Paris (9e).

1906. 20 Juill. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy (Titulaire du 2 février 1912 au 15 février 1918), 102, rue Denfert-Rochereau, Paris (14e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e), et à Fontenay-aux-Roses (villa des Chrysanthèmes) [Seine].

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

Digitized by Google

1875. 6 Août. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, Professeur honoraire d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

7 Août. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1883. 15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 5 *bis*, rue de Constantine, Paris (7e).

19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel honoraire de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1887. 4 Févr. M. Krantz (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de l'Université, 21, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 2 Mars. M. Collignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

Id. M. Jadart (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. de Magnienville (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

13 Avril. M. Chapelier (l'abbé Charles), Chanoine de la Cathédrale de Saint-Dié, 7, rue des Frères-Simon, Saint-Dié (Vosges).

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

Digitized by Google

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur de droit public français à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 71, avenue de Breteuil, Paris (15e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1890. 10 Janv. M. Chervin (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars. M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

17 Mars. M. Boutroux (Émile), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. Dollfus (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 6, rond-point de Longchamp, Paris (16e).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

15 Déc. M. Pingaud (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon (Doubs), 17, rue Migevant.

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Doyen et Professeur d'arabe à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

Digitized by Google

1894. 21 Déc. M. Ferry (René), Juge au Tribunal, 3, avenue de Robache, Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des Eaux et Forêts, en retraite, 12, rue Nezin, Chambéry (Savoie).

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).

1897 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1900. 1er Juin. M. Lyautey (le Général de division Louis-Hubert-Gonzalve), Membre de l'Académie française, Résident général au Maroc, à Rabat.

1903. 4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 32, rue du Bac, Paris (7e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, 7, rue du Pont-Mouja, Nancy.

Digitized by Google

1904. 16 Déc. Mme la marquise D'EYRAGUES, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. LEVALLOIS (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. ADAM (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

3 Mars. M. BARRÈS (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

17 Mars. M. HOMOLLE (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris (1er).

20 Oct. M. PERROUT (René), Avocat, 8, rue de la Louvière, Épinal.

3 Nov. M. MARIN (l'abbé Eugène), Chanoine honoraire, ancien Supérieur de la Congrégation de la Doctrine, 10, rue Lionnois, Nancy.

1906. 27 Avril. M. FERTÉ (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

1907. 18 Janv. M. POULET (Henry), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e) et 20, rue de Provence, Versailles (Seine-et-Oise).

15 Févr. M. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire, rue Declères, Romans (Drôme).

7 Juin. M. SIMONIN (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

5 Juill. M. HALLAYS (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 19, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. HARMAND (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, Sèvres (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

1907. 25 Oct. M. Ingold (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), à la Trappe d'Acey, par Pagney (Jura).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1909. 5 Févr. M. Chuquet (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, boulevard de Villemonble, Villemonble (Seine).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1911. 6 Janv. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, 48, rue Hermite, Nancy.

17 Févr. M. Daum (Antonin), Maître verrier, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy)

7 Juill. M. Magnant (le Dr Ernest), Docteur en médecine, Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. M. Adam (Paul), Homme de lettres, 16, quai de Passy, Paris (16e).

Id. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres, 50, rue Pasteur, Nancy.

Id. M. Bonnard (l'abbé Fourier), Aumônier du Sanatorium de Champrosay, par Draveil (Seine-et-Oise).

Id. M. d'Ollone (le colonel Henri-Marie-Gustave), 5, square de La Tour-Maubourg, Paris (7e).

19 Avril M. Collesson (Pierre), Secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, 44, rue de Cronstadt, Nancy.

3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 20, quai de Béthune, Paris (4e).

24 Mai. M. Chatton (l'abbé Edmond), Curé de Sornéville, par Moncel-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

1912. 7 Juin. M. Ducrocq (Georges), Directeur des *Marches de l'Est*, 99, boulevard Raspail, Paris (6e).

21 Juin. M. Martz (René), Président de Chambre à la Cour d'appel, Conservateur au Musée historique lorrain, 30, rue des Tiercelins, Nancy.

5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 3, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, Villemonble (Seine).

6 Déc. M. Mangenot (l'abbé Eugène), Professeur d'Écriture Sainte à l'Université catholique de Paris, 14, rue de Grenelle, Paris (7e).

1913. 24 Janv. M. Couderc de Fonlongue (Georges), Capitaine en retraite, 6, rue du Manège, Nancy.

Id. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

Id. M. de Mahuet (le comte Antoine), 38, rue Gambetta, Nancy.

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université, 5-7, rue Désilles, Nancy.

Id. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur et Professeur de Sciences forestières à l'École nationale des Eaux et Forêts, 21, rue des Bégonias, Nancy.

7 Nov. M. Aimond (l'abbé Charles), Professeur à l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 20 Mars. M. Davillé (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 35, rue Martelot, Bar-le-Duc (Meuse).

Digitized by Google

1914. 17 Juill. M. Bertin (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Directeur du Génie maritime et des Constructions navales au ministère de la Guerre, 8, rue Garancière, Paris (6e).

1915. 30 Avr. M. Bureau (Paul), Professeur à l'École des Hautes Études sociales et à la Faculté de Droit libre, 83, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

1917. 25 Mai. M. Grenier (Albert), Professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université, 44, rue de Metz, Nancy.

Id. M. Roy (Hippolyte), Homme de lettres, 21, rue Villebois-Mareuil, Nancy.

8 Juin. M. Braun (Pierre), Professeur d'histoire au Lycée Henri Poincaré, 58, avenue de France, Nancy.

Id. M. Constantin (l'abbé Charles), Aumônier du Lycée Henri Poincaré, 2, rue de la Visitation, Nancy.

Id. M. Leclère (Albert), Professeur de philosophie à l'Université de Berne, 1, Sonnenbergstrasse, Berne (Suisse).

22 Juin. M Vogt (Henri-Gustave), Professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de l'Université, Directeur de l'Institut électrotechnique et de mécanique appliquée, 33, rue du Grand-Verger, Nancy.

1918. 24 Mai. M. Louis (Henri), homme de lettres, 35, rue du Grand-Verger, Nancy.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague (Danemark).

Digitized by Google

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles (Belgique).

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Allocution de M. Émile Duvernoy, vice-président. . . . vii

Rapport sur les prix de vertu, par M. Édouard Binet, membre titulaire ix

Compte rendu de l'exercice 1917-1918, par M. Edmond Estève, membre titulaire xliii

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Quelques effets du bombardement de Nancy en 1916. — De la ctypophobie (*avec deux planches*), par le professeur Pierre Parisot 1

Une intéressante initiative pédagogique, par M. l'abbé Eugène Martin, docteur ès lettres. 14

Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones, par M. Louis Schaudel, membre titulaire 47

Les Sources de la poésie. — Causerie sur les anciens troubadours, par M. Hippolyte Roy, associé-correspondant 104

Sur la structure du continent nord-amérique (*avec une carte*), par M. le Dr Ed. Imbeaux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, correspondant de l'Académie des Sciences 130

Problèmes du lendemain de la guerre. — La reconstruction des villes et la question urbaine, par M. G. Hottenger, membre titulaire 157

Digitized by Google

Pages

Étude critique sur la *Rusticiade* de Laurent Pillard, par M. Albert Colignon, membre titulaire. 230

René Nicklès et l'Institut de géologie de la Faculté des Sciences de Nancy (*avec un portrait*), par G. Floquet, doyen de la Faculté 259

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas. 277

Concours de 1918. 284

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1917 286

Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1917-1918 291

Publications périodiques adressées à l'Académie 291

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 293

Digitized by Google

NAN
per. 6 v. 15
UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY
OCT 6 1919

Mémoires

MÉMOIRES

DE

The Academy of

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1917-1918

CLXVIIIe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XV

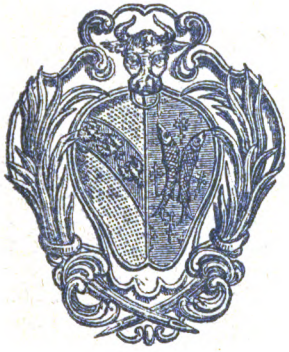

Administrative Library
UNIVERSITY OF ILLINOIS

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

1918

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)*, rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie par M. Chr. Pfister, a été publiée en 1902.

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 042661816